

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Fonds d'investissements Russell

daté du 30 juillet 2025

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Les fonds et les titres des fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, et ils ne sont vendus aux États-Unis que si des dispenses d'inscription ont été obtenues.

Groupe de Fonds Investissements Russell

Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell⁵
 Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Investissements Russell²
 Fonds d'obligations à long terme Investissements Russell
(auparavant, Fonds d'investissement d'obligations indexées sur l'inflation Investissements Russell)⁵

Fonds Investissements Russell

Fonds du marché monétaire Investissements Russell³
 Fonds de revenu à court terme Investissements Russell³
 Fonds à revenu fixe Investissements Russell⁸
 Fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell²²
 Fonds de revenu stratégique Investissements Russell⁹
 Fonds de dividendes canadien Investissements Russell³
 Fonds d'actions canadiennes Investissements Russell³
 Fonds à gestion fiscale d'actions américaines Investissements Russell¹⁰
 Fonds d'actions américaines Investissements Russell³
 Fonds d'actions internationales Investissements Russell
(auparavant, Fonds d'actions outre-mer Investissements Russell)³
 Fonds à gestion fiscale d'actions mondiales Investissements Russell³
 Fonds d'actions mondiales ESG Investissements Russell⁶
 Fonds d'actions mondiales Investissements Russell³¹
 Fonds multi-facteurs actions canadiennes Investissements Russell⁶
 Fonds multi-facteurs actions américaines Investissements Russell⁶
 Fonds multi-facteurs actions internationales Investissements Russell⁶
 Fonds de petites sociétés mondiales Investissements Russell³
 Fonds d'actions marchés émergents Investissements Russell³
 Fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell¹⁴
 Fonds immobilier mondial Investissements Russell³
 Portefeuille d'actifs réels Investissements Russell⁴

Catégories Investissements Russell¹

Catégorie fonds de revenu à court terme Investissements Russell³³
 Catégorie fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell²³
 Catégorie fonds à revenu fixe Investissements Russell²⁶
 Catégorie fonds de dividendes canadien Investissements Russell³
 Catégorie fonds d'actions canadiennes Investissements Russell¹¹
 Catégorie fonds à gestion fiscale d'actions américaines
 Investissements Russell²⁷

Catégorie fonds d'actions américaines Investissements Russell³
 Catégorie fonds d'actions internationales Investissements Russell
*(auparavant, Catégorie fonds d'actions outre-mer
 Investissements Russell)³*

¹ Les Catégories Investissements Russell, les Catégories portefeuille Investissements Russell et les Catégories Solutions Multi-actifs Investissements Russell sont des catégories d'actions de Catégorie de société d'Investissements Russell Inc. Elles n'offrent que des séries d'actions.
² N'offre que les séries B et O.
³ N'offre que les séries B, E, F, O.
⁴ N'offre que les séries B, E, F, O et FNB.
⁵ N'offre que la série O.
⁶ N'offre que les séries B, F, O.
⁷ N'offre que les séries F, O.
⁸ N'offre que les séries B, B-3, E, F, F-3, O, la série B couverte en dollars US, la série F couverte en dollars US et la série FNB.
⁹ N'offre que les séries B, E, F, O et la série F couverte en dollars US.
¹⁰ N'offre que les séries B, E, F, O, la série B couverte en dollars CA et la série F couverte en dollars CA.
¹¹ N'offre que les séries B, E, F.

¹² N'offre que les séries B, B-5, E, F, F-5.
¹³ N'offre que les séries B, B-5, E, F, F-5, O.
¹⁴ N'offre que les séries B, B-5, E, F, F-5, O, O-7.
¹⁵ N'offre que les séries B, B-5, E, E-5, F, F-5, O.
¹⁶ N'offre que les séries B, B-5, B-6, B-7, E, E-5, E-7, F, F-5, F-6, F-7, O, O-7.
¹⁷ N'offre que les séries B-5, B-7, E-5, E-7, F-5, F-7, O, O-7.
¹⁸ N'offre que les séries B, B-6, E, F, F-6.
¹⁹ N'offre que les séries B, B-6, E, F, F-6, O.
²⁰ N'offre que les séries B, B-7, E, F, F-7, O.
²¹ N'offre que les séries B, B-7, E, F, F-2, F-7, O.
²² N'offre que les séries B, B-3, E, F, F-3, O.
²³ N'offre que les séries B, B-3, E, F, F-3.
²⁴ N'offre que les séries B, B-5, B-6, B-7, E, E-5, F, F-5, F-6, F-7, O, O-7.
²⁵ N'offre que les séries B, E, F, O, la série B couverte en dollars US et la série F couverte en dollars US.

²⁶ N'offre que les séries B, B-3, B-5, E, E-5, F, F-3, F-5, la série B couverte en dollars US et la série F couverte en dollars US.
²⁷ N'offre que les séries B, E, F, O, la série B couverte en dollars CA et la série F couverte en dollars CA.
²⁸ N'offre que les séries B, B-5, B-6, B-7, E, E-5, E-6, E-7, F, F-5, F-6, F-7, O, O-7, la série B-5 couverte en dollars US et la série F-5 couverte en dollars US.
²⁹ N'offre que les séries B, B-5, B-7, E, E-5, E-7, F, F-5, F-7, O, O-7, la série B-5 couverte en dollars US et la série F-5 couverte en dollars US.
³⁰ N'offre que les séries B, F, F-5, O.
³¹ N'offre que les séries B, B-5, F, F-5, O.
³² N'offre que les séries B et F.
³³ N'offre que les séries B, E, F, la série B couverte en dollars US et la série F couverte en dollars US.

Table des matières

Introduction	5
Responsabilité de l'administration d'un OPC	9
Gestionnaire	9
Conseiller en valeurs et sous-conseillers en valeurs	10
Accords relatifs au courtage	19
Placeur principal	20
Dépositaire	20
Auditeur	20
Agent chargé de la tenue des registres	20
Mandataire de prêt de titres	20
Comité d'examen indépendant et gouvernance	21
Entités membres du groupe	23
Information concernant le courtier gérant	24
Politiques et pratiques	25
Contrats importants	27
Site Web désigné	28
Évaluation des titres en portefeuille	29
Calcul de la valeur liquidative	31
Achats, remplacements et rachats	32
Comment nous établissons le prix des titres de chaque série d'un Fonds	32
Achat, rachat et remplacement de titres des Fonds	32
Achat de titres (sauf les parts de FNB) des Fonds	33
Achat de parts de FNB des Fonds	36
Rachat de titres (sauf les parts de FNB) des Fonds	37
Remplacement de titres d'un Fonds	40
Opérations à court terme	42
Frais de gestion réduits	42
Services facultatifs	43
Programme d'achat systématique	43
Programme de retrait systématique	43
Programme de rééquilibrage automatique d'Investissements Russell	43
Programme d'achats périodiques	44
Programme personnel de revenu	44
Régime de réinvestissement des distributions lié aux parts de FNB	44
Frais	46
Frais payables par le Fonds	46
Frais payables directement par vous	52
Autres frais	54
Rémunération du courtier	56
Frais d'acquisition	56
Commission de suivi	56
Frais de commercialisation et de promotion	59
Incidences fiscales	60
Imposition des Fonds	61
Imposition des porteurs de titres (sauf les régimes enregistrés)	64
Règles d'imposition applicables aux régimes enregistrés	68
Admissibilité aux fins de placement	69
Déclarations améliorées des renseignements fiscaux	69
Information sur les droits	70
Dispenses et autorisations	71

Attestations	73
Attestation du placeur principal	74
Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document	75
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?	76
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?	76
Quelle est la différence entre un Fonds société et un Fonds fiduciaire?	76
Qu'est-ce que le risque?	76
Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?	76
Quels sont les risques particuliers associés à un placement dans un organisme de placement collectif?	77
Restrictions en matière de placement	85
Description des titres offerts par les fonds	88
Description des actions offertes par les Fonds société	89
Description des parts offertes par les Fonds fiduciaires	92
Attributs communs à tous les titres	92
Nom, constitution et historique de l'OPC	94
Placements entre Fonds	94
Fonds société	94
Fonds fiduciaires	99
Méthode de classification du risque de placement	106
Information applicable à un ou à plusieurs fonds	109
Le processus de placement Investissements Russell	109
Effet de levier	113
Utilisation de dérivés	114
Utilisation de la vente à découvert	115
Emprunt d'argent	116
Utilisation du prêt de titres	117
FNB et FNB or et argent achetés à crédit	117
FNB liés aux marchandises	118
Swaps compensés	118
Investissements entre Fonds	119
Politique en matière de distributions	119
Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell	122
Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Investissements Russell	124
Fonds d'obligations à long terme Investissements Russell	126
Fonds du marché monétaire Investissements Russell	128
Fonds de revenu à court terme Investissements Russell	130
Fonds à revenu fixe Investissements Russell	132
Fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell	135
Fonds de revenu stratégique Investissements Russell	137
Fonds de dividendes canadien Investissements Russell	140
Fonds d'actions canadiennes Investissements Russell	142
Fonds à gestion fiscale d'actions américaines Investissements Russell	144
Fonds d'actions américaines Investissements Russell	146
Fonds d'actions internationales Investissements Russell	148
Fonds à gestion fiscale d'actions mondiales Investissements Russell	150
Fonds d'actions mondiales ESG Investissements Russell	152
Fonds d'actions mondiales Investissements Russell	155
Fonds multi-facteurs actions canadiennes Investissements Russell	157

Fonds multi-facteurs actions américaines Investissements Russell	159
Fonds multi-facteurs actions internationales Investissements Russell	161
Fonds de petites sociétés mondiales Investissements Russell	163
Fonds d'actions marchés émergents Investissements Russell	165
Fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell	167
Fonds immobilier mondial Investissements Russell	169
Portefeuille d'actifs réels Investissements Russell	171
Catégorie fonds de revenu à court terme Investissements Russell	174
Catégorie fonds à revenu fixe Investissements Russell	176
Catégorie fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell	179
Catégorie fonds de dividendes canadien Investissements Russell	181
Catégorie fonds d'actions canadiennes Investissements Russell	183
Catégorie fonds à gestion fiscale d'actions américaines Investissements Russell	185
Catégorie fonds d'actions américaines Investissements Russell	187
Catégorie fonds d'actions internationales Investissements Russell	189
Catégorie fonds à gestion fiscale d'actions mondiales Investissements Russell	191
Catégorie fonds d'actions mondiales Investissements Russell	193
Catégorie fonds de petites sociétés mondiales Investissements Russell	195
Catégorie fonds d'actions marchés émergents Investissements Russell	197
Catégorie fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell	199
Portefeuille de revenu prudent Investissements Russell	201
Portefeuille essentiel de revenu Investissements Russell	203
Portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell	205
Portefeuille équilibré Investissements Russell	207
Portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell	209
Fonds équilibré mondial Investissements Russell	211
Fonds équilibré mondial d'actions Investissements Russell	213
Fonds équilibré mondial de revenu Investissements Russell	215
Portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell	217
Multi-facteurs équilibré mondial Investissements Russell	219
Catégorie portefeuille de revenu prudent Investissements Russell	221
Catégorie portefeuille essentiel de revenu Investissements Russell	223
Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell	225
Catégorie portefeuille équilibré Investissements Russell	227
Catégorie portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell	229
Catégorie portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell	231
Multi-actifs stratégie de revenu	233
Multi-actifs stratégie de croissance et de revenu	235
Multi-actifs stratégie de croissance	237
Multi-actifs actions internationales	239
Catégorie multi-actifs stratégie de revenu	241
Catégorie multi-actifs stratégie de croissance et de revenu	243
Catégorie multi-actifs stratégie de croissance	245
Fonds d'opportunités de revenu Investissements Russell	247

Introduction

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants pour vous aider à prendre une décision éclairée relativement à un placement et à comprendre vos droits en tant qu'investisseur.

Le présent prospectus simplifié se divise en deux parties. La première partie renferme l'information générale qui s'applique à tous les Fonds. La seconde partie contient l'information propre à chacun des Fonds.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans les documents suivants :

- les derniers aperçus du fonds et aperçus de FNB déposés
- les derniers états financiers déposés du Fonds et les états financiers intermédiaires du Fonds déposés après les états financiers annuels précédents
- si le Fonds n'a pas encore déposé d'états financiers annuels, les derniers états financiers intermédiaires du Fonds, et, si le Fonds n'a pas encore déposé d'états financiers intermédiaires, le dernier état de l'actif net audité déposé du Fonds
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds du Fonds déposé et les rapports intermédiaires de la direction sur le rendement du fonds du Fonds déposés après le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds précédent
- si le Fonds n'a pas encore déposé de rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds, le dernier rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé du Fonds

Ces documents sont intégrés par renvoi au présent prospectus simplifié et en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de ces documents comme suit :

- en appelant Investissements Russell Canada Limitée sans frais au 1 888 509-1792
- en nous envoyant un courriel à l'adresse canada@russellinvestments.com
- en vous adressant à votre courtier

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds :

- sur notre site Web désigné à l'adresse www.russellinvestments.com/ca
- à l'adresse www.sedarplus.ca

Aucun courtier désigné n'a participé à la rédaction du présent prospectus simplifié ni examiné le contenu de ce dernier. Le courtier désigné n'effectue pas nombre des activités de prise ferme habituelles à l'égard du placement des parts de FNB des Fonds par ces derniers aux termes du présent prospectus simplifié.

Dans le présent prospectus, les termes suivants ont le sens qui leur est attribué ci-après :

« actionnaire » s'entend d'une personne qui investit dans un Fonds société;

« adhérent de la CDS » s'entend d'un courtier inscrit ou d'une autre institution financière qui est un adhérent de la CDS et qui détient des parts de FNB pour le compte de propriétaires véritables;

« agent chargé du régime » s'entend de State Street Trust Company Canada, l'agent chargé du régime de réinvestissement des distributions;

« Catégorie portefeuille Investissements Russell » s'entend de tout Fonds énuméré sur la page couverture du présent prospectus simplifié sous le titre Catégories portefeuille Investissements Russell;

« Catégorie Solutions Multi-actifs Investissements Russell » s'entend de tout Fonds énuméré sur la page couverture du présent prospectus simplifié sous le titre Catégories Solutions Multi-actifs Investissements Russell;

Introduction (SUITE)

- « Catégories Investissements Russell » s'entend des Fonds énumérés sur la page couverture du présent prospectus simplifié sous le titre Catégories Investissements Russell;
- « CDS » s'entend de Services de dépôt et de compensation CDS inc.;
- « client institutionnel » s'entend d'un gros investisseur institutionnel ou d'un autre gros client que nous pouvons accepter à l'occasion, qui négocie et nous verse des honoraires distincts directement et qui achète ses titres directement par notre intermédiaire, à titre de courtier;
- « courtier désigné » s'entend d'un courtier désigné qui a conclu une entente avec un Fonds pour être autorisé à acheter et à racheter des parts de FNB du Fonds de façon permanente, de temps à autre. Dans certains cas, l'entente prévoit que le courtier exécute certaines tâches relativement aux parts de FNB, y compris (i) souscrire assez de parts de FNB pour satisfaire aux exigences d'inscription initiales de la TSX; (ii) souscrire des parts de FNB quand des rachats en espèces ont lieu; et (iii) afficher un marché bidirectionnel liquide pour la négociation de parts de FNB à la TSX;
- « FNB » s'entend d'un fonds d'investissement négocié dans une bourse en valeurs canadienne ou américaine qui cherche à générer un rendement fondé sur celui d'un indice, d'une référence ou d'une marchandise en particulier. Le FNB peut chercher à réaliser des rendements positifs ou négatifs par rapport à l'indice, à la référence ou au cours de la marchandise, et les rendements peuvent différer (par exemple être le double) de celui de l'indice, de la référence ou du cours de la marchandise;
- « Fonds » s'entend des organismes de placement collectif gérés par Investissements Russell qui sont décrits dans le présent prospectus simplifié. Les Fonds sont énumérés sur la page couverture du présent prospectus simplifié;
- « Fonds fiduciaire » s'entend d'un Fonds qui a été créé sous la forme d'une fiducie, soit ceux qui font partie du Groupe de Fonds Investissements Russell, des Fonds Investissements Russell, des Portefeuilles Investissements Russell, des Solutions Multi-actifs Investissements Russell et des OPC alternatifs Investissements Russell. Le nom des Fonds fiduciaires ne comporte pas le mot « catégorie » et ces Fonds offrent des titres qui sont des parts (et non des actions);
- « Fonds Investissements Russell » s'entend des Fonds énumérés sur la page couverture du présent prospectus simplifié sous le titre Fonds Investissements Russell;
- « Fonds Multi-actifs Investissements Russell » s'entend de tout Fonds énuméré sur la page couverture du présent prospectus simplifié, sous les titres Solutions Multi-actifs Investissements Russell et Catégories Solutions Multi-actifs Investissements Russell;
- « Fonds ou Catégorie Investissements Russell » s'entend de tout Fonds énuméré sur la page couverture du présent prospectus simplifié sous les titres Fonds Investissements Russell et Catégories Investissement Russell;
- « Fonds portefeuille Investissements Russell » s'entend de tout Fonds énuméré sur la page couverture du présent prospectus simplifié sous les titres Portefeuilles Investissements Russell ou Catégories portefeuille Investissements Russell;
- « Fonds société » s'entend d'un Fonds qui est une catégorie d'actions de la Société. Ces catégories sont les Catégories Investissements Russell, les Catégories portefeuille Investissements Russell et les Catégories Solutions Multi-actifs Investissements Russell. Le nom de chaque Fonds société comporte le mot « catégorie » et offre des titres qui sont des actions (et non des parts);
- « fonds sous-jacent » s'entend d'un Fonds dont certains des titres sont détenus par un autre Fonds, ou dont le rendement est lié à celui d'un autre Fonds du fait de la stratégie de placement de ce dernier;

Introduction (SUITE)

« Groupe de Fonds Investissements Russell » s'entend des Fonds énumérés sur la page couverture du présent prospectus simplifié sous le titre Groupe de Fonds Investissements Russell;

« heure limite » s'entend, pour un jour de bourse, de 16 h (heure de Toronto) le jour de bourse précédent, mais si les heures de négociation en bourse des parts de FNB sont modifiées ou écourtées pour d'autres motifs réglementaires, nous pouvons modifier l'heure limite;

« jour de bourse » s'entend d'un jour où il y a séance de négociation à une bourse de valeurs ou sur un marché où les parts de FNB d'un Fonds sont cotées, ou tout autre jour que nous pouvons déterminer;

« jour ouvrable » s'entend de chaque jour où il y a une séance de négociation régulière à la Bourse de Toronto;

« Loi de l'impôt » s'entend de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);

« nombre prescrit de parts de FNB » s'entend du nombre de parts de FNB d'un Fonds que nous fixons à l'occasion pour les ordres de souscription, les échanges, les rachats au gré du Fonds ou à d'autres fins;

« nous », « notre » et « nos » s'entendent d'Investissements Russell Canada Limitée, le gestionnaire de chaque Fonds;

« OPC alternatif Investissements Russell » s'entend d'un Fonds figurant sur la page couverture du présent prospectus simplifié sous OPC alternatifs Investissements Russell;

« organisme de placement collectif » ou « OPC » s'entend de façon générale des OPC, mais non d'un Fonds donné que nous gérons;

« panier de titres » s'entend, pour un Fonds, d'un groupe de titres ou d'éléments d'actif qui sont les composantes du Fonds, et de leur pondération respective dans celui-ci;

« parts de FNB » s'entend des parts de série FNB;

« Portefeuille Investissements Russell » s'entend de tout Fonds énuméré sur la page couverture du présent prospectus simplifié sous le titre Portefeuilles Investissements Russell;

« porteur de parts » s'entend d'une personne qui investit dans un Fonds fiduciaire;

« porteur de titres » s'entend d'une personne qui investit dans un Fonds;

« prospectus simplifié » s'entend du présent prospectus simplifié offrant des titres de chaque Fonds;

« régime de réinvestissement des distributions » s'entend du régime de réinvestissement des distributions de chaque part de FNB;

« régime enregistré » s'entend d'une fiducie régie par un régime enregistré d'épargne-retraite, un fonds enregistré de revenu de retraite, un régime de participation différée aux bénéfices, un régime enregistré d'épargne invalidité, un compte d'épargne pour l'achat d'une première propriété, un régime enregistré d'épargne études ou un compte d'épargne libre d'impôt, tels que tous ces termes sont définis dans la Loi de l'impôt;

« série assortie de distributions » s'entend d'une série de parts ou d'actions d'un Fonds qui rapporte des distributions mensuelles aux investisseurs. Les séries assorties de distributions sont actuellement les séries B-3, B-5, B-6, B-7, E-5, E-6, E-7, F-2, F-3, F-5, F-6, F-7, O-7, série B-5 couverte en dollars US et série F-5 couverte en dollars US;

Introduction (SUITE)

« série couverte en dollars CA » s'entend individuellement ou collectivement des titres de la série B couverte en dollars CA et de la série F couverte en dollars CA;

« série couverte en dollars US » s'entend individuellement ou collectivement des titres de la série B couverte en dollars US, de la série B-5 couverte en dollars US, de la série F couverte en dollars US et de la série F-5 couverte en dollars US;

« Société » s'entend de Catégorie de société Investissements Russell Inc.;

« Solution Multi-actifs Investissements Russell » s'entend de tout Fonds énuméré sur la page couverture du présent prospectus simplifié sous le titre Solutions Multi-actifs Investissements Russell;

« titres » s'entend des parts et des actions des Fonds qui sont offertes par les Fonds aux termes du présent prospectus simplifié. Chaque Fonds offre plus d'une série de ses titres. Vous trouverez une liste des séries offertes par chaque Fonds sur la page couverture du présent prospectus simplifié;

« titres assortis d'honoraires » s'entend des titres des séries F, F-2, F-3, F-5, F-6, F-7, de série F couverte en dollars US, de série F-5 couverte en dollars US et de série F couverte en dollars CA;

« titres assortis de frais de rachat » s'entend des titres achetés aux termes d'un prospectus simplifié antérieur avec l'option d'achat à frais réduits du moment et qui demeurent assujettis à des frais de rachat s'ils sont rachetés. Les titres assortis de frais de rachat ne sont plus offerts. Voir « Achats, remplacements et rachats » au moment où vous avez acheté les titres assortis de frais de rachat pour connaître les frais pouvant s'appliquer si vous les faites racheter ou remplacer;

« TSX » s'entend de la Bourse de Toronto;

« vous », « votre » et « vos » s'entendent de la personne qui investit dans les titres d'un Fonds offerts par le présent prospectus simplifié.

Responsabilité de l'administration d'un OPC

Gestionnaire

Investissements Russell Canada Limitée est le gestionnaire des Fonds et le fiduciaire des Fonds fiduciaires. À titre de gestionnaire des Fonds, nous sommes responsables de l'administration quotidienne et générale des Fonds. Voir « Comité d'examen indépendant et gouvernance – Gestionnaire » et « Nom, constitution et historique de l'OPC » pour plus d'information sur les autres responsabilités du gestionnaire. Le siège social d'Investissements Russell Canada Limitée est situé à Toronto (Ontario), Canada. À titre de fiduciaire des Fonds fiduciaires, nous avons un pouvoir exclusif sur les éléments d'actif et les affaires des Fonds fiduciaires et en sommes responsables. Des honoraires de fiduciaire annuels de 10 000 \$ sont payables par chacun des Fonds fiduciaires. Les Portefeuilles Investissements Russell, les Solutions Multi-actifs Investissements Russell et le Portefeuille d'actifs réels Investissements Russell ne versent aucun honoraire de fiduciaire. Investissements Russell Canada Limitée et les membres du même groupe sont collectivement appelés « Investissements Russell » dans le présent prospectus simplifié.

Comment nous joindre

Vous pouvez nous joindre comme suit :

- en nous téléphonant sans frais au 1 888 509-1792
- en nous envoyant un courriel à l'adresse canada@russellinvestments.com
- sur Internet à l'adresse www.russellinvestments.com/ca

Pour nous joindre par la poste, veuillez écrire au siège social des Fonds à l'adresse suivante :

Investissements Russell Canada Limitée
First Canadian Place
100 King Street West, bureau 5715
Toronto (Ontario) M5X 1E4

À l'attention du Directeur, Services à la clientèle

Nos administrateurs et membres de la direction

Voici la liste des administrateurs et des membres de la haute direction d'Investissements Russell Canada Limitée. Nous avons indiqué leur nom et leur ville de résidence de même que leur poste actuel au sein de notre entreprise.

Nom et ville de résidence	Poste actuel au sein de notre entreprise
Jonathan Needham Toronto (Ontario)	Administrateur (conseil), président, chef de la direction et personne désignée responsable
Adam Smears Toronto (Ontario)	Administrateur (conseil), directeur général, Recherche en investissement – Titres à revenu fixe
Corbin Tsen Toronto (Ontario)	Administrateur (conseil), chef des finances, Services de fonds du Canada
Nazanin Rassouli Toronto (Ontario)	Administratrice (conseil), directrice adjointe du contentieux
Ahsan Ahmed Oakville (Ontario)	Chef de la conformité

Responsabilité de l'administration d'un OPC (SUITE)

Administrateurs et membres de la direction de la Société

Voici la liste des administrateurs et des membres de la haute direction de la Société. Nous avons indiqué leur nom et leur ville de résidence de même que leur poste actuel au sein de la Société.

Nom et ville de résidence	Poste actuel au sein de la Société
Jonathan Needham Toronto (Ontario)	Administrateur (conseil) et chef de la direction
Michele McCarthy Toronto (Ontario)	Administratrice (conseil)
John Lockbaum Oakville (Ontario)	Administrateur (conseil)
Nazanin Rassouli Toronto (Ontario)	Administratrice (conseil)
Adam Smears Toronto (Ontario)	Administrateur (conseil)
Corbin Tsen Toronto (Ontario)	Chef des finances
Ahsan Ahmed Oakville (Ontario)	Chef de la conformité

Nous pouvons démissionner à titre de gestionnaire des Fonds en remettant un préavis de 60 jours au conseil d'administration de la Société (dans le cas d'un Fonds société) ou au fiduciaire (dans le cas d'un Fonds fiduciaire). Il peut être mis fin à notre mandat de gestionnaire des Fonds en tout temps, si nous déclarons faillite ou devenons insolubles et que nous ne sommes pas en mesure de gérer les Fonds. Voir « Contrats importants » pour plus d'information sur les modalités de nos conventions de gestion.

Investissements dans les fonds sous-jacents et politique de vote par procuration relative à ceux-ci

Les Fonds investissent dans des fonds sous-jacents, sous réserve de certaines conditions. Nous n'exercerons pas les droits de vote rattachés aux titres des fonds sous-jacents si ces derniers sont gérés par nous ou nous transmettrons les droits de vote directement aux porteurs de titres de ces fonds. Dans certaines circonstances, nous pourrions choisir de ne pas transmettre les droits de vote aux porteurs de titres en raison de la complexité de la tâche et des frais qui y sont associés.

Conseiller en valeurs et sous-conseillers en valeurs

Investissements Russell Canada Limitée

Investissements Russell Canada Limitée (« IRCL ») agit en qualité de gestionnaire de portefeuille de tous les Fonds.

À titre de gestionnaire de portefeuille, nous retenons les services de sous-conseillers (appelés aussi des gestionnaires de placement), leur attribuons des volets du portefeuille, en assurons la gestion et surveillons leur rendement. Lorsqu'un Fonds investit la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds sous-jacents, nous surveillons le placement qu'en fait le Fonds dans ses fonds sous-jacents. Il pourrait être difficile de faire valoir des droits juridiques à l'encontre des sous-conseillers, parce qu'ils résident à l'extérieur du Canada, et que la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs sont situés à l'extérieur du Canada. Si nous utilisons les services d'un sous-conseiller, y compris un sous-conseiller étranger qui n'est pas inscrit comme conseiller auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, nous assumons la responsabilité de ses décisions de placement.

À titre de gestionnaire de portefeuille, nous pouvons aussi diriger nous-mêmes l'achat ou la vente de titres pour le compte des Fonds, plutôt que de faire appel à des sous-conseillers. Par exemple, nous pouvons gérer directement une partie ou la totalité de l'actif d'un Fonds pour produire des résultats

Responsabilité de l'administration d'un OPC (SUITE)

conformément à l'objectif et aux stratégies de placement de ce Fonds. En outre, lorsqu'il est mis fin au mandat d'un sous-conseiller, nous gérons la transition au(x) nouveau(x) sous-conseiller(s) et, au besoin, pouvons assurer la gestion du portefeuille sur une base provisoire ou à long terme. Lorsqu'un Fonds détient des titres d'un émetteur qui compte pour plus de 10 % de son actif, nous pouvons participer à la négociation de ces titres afin de nous assurer que le Fonds continue de se conformer aux restrictions réglementaires.

Nous pouvons également acheter ou vendre des titres pour le compte des sous-conseillers en vue de faciliter les cotisations et les rachats relatifs à un Fonds.

Voici le nom et le titre des personnes qui remplissent ces fonctions chez Investissements Russell Canada Limitée :

Nom	Titre
Adam Smears	Administrateur (conseil), directeur général, Recherche en investissement – Titres à revenu fixe
Olga Bezrokov	Gestionnaire de portefeuille principale
Peter Dohnal	Gestionnaire de portefeuille principal, Titres à revenu fixe
Jordan McCall	Directeur, gestionnaire de portefeuille principal, Actions
Travis Bagley	Directeur, chef, GT Amérique du Nord
Nick Zylkowski	Directeur général, cochef, Solutions de portefeuille personnalisées

Russell Investments Implementation Services, LLC

Russell Investments Implementation Services, LLC (« RIIS »), située à Seattle, dans l'État de Washington, agit de temps à autre à titre de sous-conseiller pour chaque Fonds lorsqu'un Fonds utilise des dérivés et nous aide à gérer la transition à un nouveau sous-conseiller en nous fournissant des services de recherche, de sélection et de surveillance de sous-conseillers de même que des services relatifs à la gestion de portefeuille. RIIS peut aussi agir comme sous-conseiller en gérant directement une partie ou la totalité de l'actif d'un Fonds afin de gérer l'exposition du Fonds au risque, de gérer les caractéristiques des investissements du Fonds par rapport à son indice de référence ou par ailleurs gérer les investissements d'un Fonds dans le but d'atteindre son objectif de placement conformément à ses stratégies de placement. De plus, RIIS peut à l'occasion prendre ses propres décisions concernant des titres qui devraient être achetés ou vendus par un Fonds.

IRCL a autorisé RIIS à être partie à des contrats à terme standardisés, à des swaps, à des opérations sur dérivés hors cote, à des swaps compensés, y compris des opérations de change au comptant, à des contrats à terme de gré à gré et à des opérations sur options (ensemble, les « opérations sur dérivés ») pour le compte du Fonds, notamment négocier, modifier, exécuter et livrer toutes les ententes et les documents nécessaires, et accomplir tous les gestes nécessaires, pour donner effet à ces opérations sur dérivés. RIIS n'agit pas comme partie principale et ne prend pas de position mixte sur ces opérations de courtage, mais elle exigera des commissions à titre de mandataire.

De plus, RIIS est responsable de la mise en œuvre de portefeuilles modèles lorsqu'un Fonds utilise la stratégie de négociation de l'implantation améliorée du portefeuille (l'« IAP »). Lorsqu'elle fournit l'IAP, RIIS exécute les opérations par l'entremise de multiples plateformes aux fins d'exécution, de règlement et autres. Les opérations passées par l'intermédiaire de RIIS et de ses courtiers indépendants sont effectuées afin d'exécuter des opérations sur des titres de portefeuille pour la partie de l'actif d'un Fonds que RIIS, Russell Investment Management, LLC, Russell Investments Limited ou Russell Investment Management Ltd., en leur qualité de sous-conseillers, gèrent selon des portefeuilles modèles fournis par les sous-conseillers non discrétionnaires du Fonds. RIIS peut aussi gérer les opérations liées à une modification de l'équipe de sous-conseillers, aux flux de trésorerie, à d'autres modifications pouvant survenir dans un portefeuille de même qu'au rééquilibrage entre les sous-conseillers existants. L'IAP peut cesser d'être utilisée à tout moment par l'ensemble ou une partie des sous-conseillers d'un Fonds.

Responsabilité de l'administration d'un OPC (SUITE)

Voici le nom et le titre des personnes qui peuvent remplir les fonctions de gestion de portefeuille susmentionnées au sein de RIIS :

Nom	Titre
Jeremy Field	Gestionnaire de portefeuille principal, Solutions de portefeuille personnalisées, Actions
Marc J. Hewitt	Gestionnaire de portefeuille principal, Solutions de portefeuille personnalisées, Actions
Josh Houchin	Chef de l'implantation de portefeuilles, Amérique du Nord
Austin Kishi	Directeur, Solutions de portefeuille personnalisées, Actions
Ryan Parker	Gestionnaire de portefeuille principal, Solutions de portefeuille personnalisées, Actions
Chris Peirce	Gestionnaire de portefeuille principal, Gestion de transition

Russell Investment Management, LLC

Russell Investment Management, LLC (« RIM »), de Seattle, dans l'État de Washington, aux États-Unis, agit aussi à titre de sous-conseiller à l'occasion pour les Fonds, et elle peut gérer directement une partie ou la totalité de l'actif d'un Fonds dans le but d'atteindre son objectif de placement conformément à ses stratégies de placement. Voici le nom et le titre des personnes qui remplissent les fonctions susmentionnées au sein de RIM :

Nom	Titre
Rob Balkema	Directeur principal et chef, Multi-actifs, Amérique du Nord
Megan Roach	Directrice principale, cochef, Gestion du portefeuille d'actions
Bruce Eidelson	Directeur principal, Actifs réels cotés en bourse
Adrianna Gieseck	Gestionnaire de portefeuille
Royce Weisenberger	Gestionnaire de portefeuille principal, Solutions de portefeuille personnalisées, Titres à revenu fixe
James A. Jornlin	Gestionnaire de portefeuille principal, Actions
Patrick Nikodem	Directeur, Actifs réels cotés en bourse
Brian Pringle	Directeur principal, co-chef, Titres à revenu fixe nord-américains
Nick Haupt	Gestionnaire de portefeuille principal, Actions

Voir aussi la liste de la rubrique « Fonds particuliers » ci-après pour connaître le nom des personnes qui exercent ces fonctions chez RIM.

Russell Investments Limited

Russell Investments Limited (« RIL »), de Londres, au Royaume-Uni, agit aussi à titre de sous-conseiller à l'occasion pour les Fonds, et elle peut gérer directement une partie ou la totalité de l'actif d'un Fonds dans le but d'atteindre son objectif de placement conformément à ses stratégies de placement. Voici le nom et le titre des personnes qui remplissent les fonctions susmentionnées au sein de RIL :

Nom	Titre
Soren Sorensen	Gestionnaire de portefeuille principal, Actions
Yavor Obreshkov	Gestionnaire de portefeuille adjoint, Actions
Mark Klein	Directeur, Titres à revenu fixe (SPP)

Voir aussi la liste de la rubrique « Fonds particuliers » ci-après pour connaître le nom des personnes qui exercent ces fonctions chez RIL.

Responsabilité de l'administration d'un OPC (SUITE)

Russell Investment Management Ltd.

Russell Investment Management Ltd. (« RIML »), de Sydney, en Australie, agit aussi à titre de sous-conseiller à l'occasion pour les Fonds, et elle peut gérer directement une partie ou la totalité de l'actif d'un Fonds dans le but d'atteindre son objectif de placement conformément à ses stratégies de placement. Voici le nom et le titre des personnes qui remplissent les fonctions susmentionnées au sein de RIML :

Nom	Titre
Andrew Zenonos	Gestionnaire de portefeuille, Solutions de portefeuille personnalisées, Asie-Pacifique

Voir aussi la liste de la rubrique « Fonds particuliers » ci-après pour connaître le nom des personnes qui exercent ces fonctions chez RIML.

Fonds particuliers

Les Fonds qui investissent la quasi-totalité de leur actif dans des fonds sous-jacents n'ont habituellement pas d'autres sous-conseillers. Tous les autres Fonds comptent un ou plusieurs autres sous-conseillers, dont des sous-conseillers discrétionnaires qui achètent et vendent des titres pour leur partie du portefeuille du Fonds conformément à l'objectif et aux stratégies de placement du Fonds. Ils doivent respecter les politiques et les restrictions que nous avons établies à l'égard des Fonds. Toutefois, nous ne dirigeons pas la sélection de titres d'un sous-conseiller discrétionnaire. Les sous-conseillers non discrétionnaires ne peuvent exercer aucune appréciation quant à l'achat ou à la vente de titres de portefeuille pour leur segment d'un Fonds. Ces sous-conseillers fournissent des portefeuilles modèles qui sont implantés par Russell Investments Implementation Services, LLC. (Pour plus d'information, voir « Russell Investments Implementation Services, LLC ».) Nous pouvons embaucher ou remplacer des sous-conseillers à tout moment.

Voici la liste des autres sous-conseillers actuels des Fonds, qui indique le nom et le titre des personnes qui exercent ces fonctions chez les sous-conseillers :

Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Investissements Russell

Nom	Titre
Beutel, Goodman & Company Ltd., Toronto (Ontario)	
Derek Brown	Vice-président, cochef, Titres à revenu fixe
Canso Investment Counsel Ltd., Richmond Hill (Ontario)	
John Carswell	Président
Leith Wheeler Investment Counsel Ltd., Vancouver (Colombie-Britannique)	
Jim Gilliland	Président et chef de la direction, chef, Titres à revenu fixe
Gestion d'actifs Picton Mahoney, Toronto (Ontario)	
Phil Mesman et Sam Acton	Gestionnaire de portefeuille, cochef, Titres à revenu fixe

Fonds de revenu à court terme Investissements Russell

Nom	Titre
Canso Investment Counsel Ltd., Richmond Hill (Ontario)	
John Carswell	Président
Leith Wheeler Investment Counsel Ltd., Vancouver (Colombie-Britannique)	
Jim Gilliland	Président et chef de la direction, chef, Titres à revenu fixe

Responsabilité de l'administration d'un OPC (SUITE)

Fonds à revenu fixe Investissements Russell

Nom	Titre
Canso Investment Counsel Ltd., Richmond Hill (Ontario)	
John Carswell	Président
Beutel, Goodman & Company Ltd., Toronto (Ontario)	
Derek Brown	Vice-président principal, cochef, Titres à revenu fixe
Leith Wheeler Investment Counsel Ltd., Vancouver (Colombie-Britannique)	
Jim Gilliland	Président et chef de la direction, chef, Titres à revenu fixe
Gestion d'actifs Picton Mahoney, Toronto (Ontario)	
Phil Mesman et Sam Acton	Gestionnaire de portefeuille, cochef, Titres à revenu fixe

Fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell

Nom	Titre
MetLife Investment Management, LLC, Whippany (New Jersey)	
Joshua Lofgren	Gestionnaire de portefeuille, Titres de créance de premier ordre

Fonds de revenu stratégique Investissements Russell

Nom	Titre
Hermes Investment Management Limited, Londres (Royaume-Uni)	
Fraser Lundie	Gestionnaire de portefeuille principal
Mitch Reznick	Gestionnaire de portefeuille
Voya Investment Management Co. LLC, New York (New York)	
Dave Goodson	Chef, Titrisation
Colin Dugas	Gestionnaire de portefeuille

Fonds de dividendes canadien Investissements Russell

Nom	Titre
Placements Montrusco Bolton Inc., Montréal (Québec)	
John Goldsmith	Chef, Actions canadiennes
Kimberly Cheong	Gestionnaire de portefeuille
Simon Simonian	Gestionnaire de portefeuille
Gestion de placements Hillsdale Inc., Toronto (Ontario)	
Alexander Etsell	Gestionnaire de portefeuille
Wellington Management Canada ULC, Toronto (Ontario)	
Jim Shakin	Directeur général principal, associé et gestionnaire de portefeuille
Andrew Corry	Directeur général principal, associé et gestionnaire de portefeuille

Fonds d'actions canadiennes Investissements Russell

Nom	Titre
Placements Montrusco Bolton Inc., Montréal (Québec)	
John Goldsmith	Chef, Actions canadiennes
Kimberly Cheong	Gestionnaire de portefeuille
Simon Simonian	Gestionnaire de portefeuille

Responsabilité de l'administration d'un OPC (SUITE)

Fonds d'actions canadiennes Investissements Russell

Nom	Titre
Picton Mahoney Asset Management, Toronto (Ontario)	
David Picton	Président, chef de la direction et gestionnaire de portefeuille
Jeff Bradacs	Gestionnaire de portefeuille
Gestion de placements Hillsdale Inc., Toronto (Ontario)	
Alexander Etsell	Gestionnaire de portefeuille
Gestion de placements Scheer, Rowlett & Associés Itée, Toronto (Ontario)	
Lloyd Rowlett	Fondateur, gestionnaire de portefeuille
Ratul Kapur	Chef des services d'investissement, gestionnaire de portefeuille

Fonds à gestion fiscale d'actions américaines Investissements Russell

Nom	Titre
Brandywine Global Investment Management, LLC, Philadelphie (Pennsylvanie)	
Patrick Kaser	Directeur général et gestionnaire de portefeuille
Celia R. Hoopes	Gestionnaire de portefeuille et analyste de la recherche
Jacobs Levy Equity Management, Inc., Florham Park (New Jersey)	
Bruce Jacobs	Directeur et cochef des services d'investissement
Kenneth Levy	Directeur et cochef des services d'investissement
JP Morgan Asset Management Inc., New York (New York)	
Scott Davis	Directeur général, gestionnaire de portefeuille
Shilpee Raina	Directeur exécutif, gestionnaire de portefeuille
William Blair Investment Management, LLC, Chicago (Illinois)	
Jim Golan	Associé, gestionnaire de portefeuille, Actions
David Ricci	Associé, gestionnaire de portefeuille, Actions

Fonds d'actions américaines Investissements Russell

Nom	Titre
Brandywine Global Investment Management, LLC, Philadelphie (Pennsylvanie)	
Patrick Kaser	Directeur général et gestionnaire de portefeuille
Celia R. Hoopes	Gestionnaire de portefeuille et analyste de la recherche
JP Morgan Asset Management Inc., New York (New York)	
Scott Davis	Directeur général, gestionnaire de portefeuille
Shilpee Raina	Directeur exécutif, gestionnaire de portefeuille
William Blair Investment Management, LLC, Chicago (Illinois)	
Jim Golan	Associé, gestionnaire de portefeuille, Actions
David Ricci	Associé, gestionnaire de portefeuille, Actions
Jacobs Levy Equity Management Inc., Florham Park (New Jersey)	
Kenneth Levy	Directeur et cochef des services d'investissement
Bruce Jacobs	Directeur et cochef des services d'investissement

Responsabilité de l'administration d'un OPC (SUITE)

Fonds d'actions internationales Investissements Russell

Nom	Titre
Wellington Management Canada ULC, Toronto (Ontario)	
Matt Hudson	Directeur général principal, associé et gestionnaire de portefeuille
Jim Shakin	Directeur général principal, associé et gestionnaire de portefeuille
Andrew Corry	Directeur général principal, associé et gestionnaire de portefeuille
Intermede Investment Partners Limited, Londres (Royaume-Uni) et Intermede Global Partners Inc, San Francisco (Californie)	
Barry Dargan	Chef de la direction et gestionnaire de portefeuille
Pzena Investment Management, LLC, New York (New York)	
Caroline Cai	Directrice gestionnaire, chef de la direction, gestionnaire de portefeuille
Allison Fisch	Directrice gestionnaire, présidente, gestionnaire de portefeuille
John Goetz	Directeur gestionnaire, cochef des services d'investissement, gestionnaire de portefeuille
Rakesh Bordia	Directeur, gestionnaire de portefeuille
Numeric Investors LLC, Boston (Massachusetts)	
Ori Ben-Akiva	Directeur des stratégies internationales

Fonds à gestion fiscale d'actions mondiales Investissements Russell

Nom	Titre
Intermede Investment Partners Limited, Londres (Royaume-Uni) et Intermede Global Partners Inc, San Francisco (Californie)	
Barry Dargan	Chef de la direction et gestionnaire de portefeuille
Sanders Capital, LLC, West Palm Beach (Floride)	
Lew Sanders	Chef de la direction et cochef des services d'investissement
Pzena Investment Management, LLC, New York (New York)	
Caroline Cai	Directrice gestionnaire, gestionnaire de portefeuille
John Goetz	Directeur gestionnaire, cochef des services d'investissement, gestionnaire de portefeuille
Benjamin Silver	Directeur, gestionnaire de portefeuille
Wellington Management Canada ULC, Toronto (Ontario)	
Matt Hudson	Directeur général principal, associé, gestionnaire de portefeuille
Jim Shakin	Directeur général principal, associé, gestionnaire de portefeuille
Andrew Corry	Directeur général principal, associé, gestionnaire de portefeuille

Fonds d'actions mondiales ESG Investissements Russell

Nom	Titre
Intermede Investment Partners Limited, Londres (Royaume-Uni) et Intermede Global Partners Inc, San Francisco (Californie)	
Barry Dargan	Chef de la direction et gestionnaire de portefeuille
Sanders Capital, LLC, West Palm Beach (Floride)	
Lew Sanders	Chef de la direction et cochef des services d'investissement

Responsabilité de l'administration d'un OPC (SUITE)

Fonds d'actions mondiales Investissements Russell

Nom	Titre
Intermede Investment Partners Limited, Londres (Royaume-Uni) et Intermede Global Partners Inc, San Francisco (Californie)	
Barry Dargan	Chef de la direction et gestionnaire de portefeuille
Wellington Management Canada ULC, Toronto (Ontario)	
Matt Hudson	Directeur général principal, associé et gestionnaire de portefeuille
Jim Shakin	Directeur général principal, associé et gestionnaire de portefeuille Depuis 1987
Andrew Corry	Directeur général principal, associé et gestionnaire de portefeuille
Sanders Capital, LLC, West Palm Beach (Floride)	
Lew Sanders	Chef de la direction et cochef des services d'investissement

Fonds de petites sociétés mondiales Investissements Russell

Nom	Titre
Janus Henderson Investors UK Limited, Londres, R.-U.	
Nick Sheridan	Gestionnaire de portefeuille
Copeland Capital Management, LLC, Conshohocken (Pennsylvanie)	
Mark Giovanniello	Chef des services d'investissement, gestionnaire de portefeuille
Joh. Berenberg, Gossler & Co. KG, Hambourg (Allemagne)	
Matthias Born	Chef des investissements et chef des investissements, Actions
Calamos Advisors LLC, Naperville (Illinois)	
Brandon Nelson	Cofondateur, chef des services d'investissement et gestionnaire de portefeuille
Neuberger Berman, LLC, Tokyo (Japon)	
Keita Kubota	Gestionnaire de portefeuille
Sompo Asset Management Co Ltd, Tokyo (Japon)	
Yushi Fujiwara	Gestionnaire de portefeuille
Boston Partners Global Investors, Inc., Boston (Massachusetts)	
Eric Ghandi	Gestionnaire de portefeuille
Richard Shuster	Gestionnaire de portefeuille

Fonds d'actions marchés émergents Investissements Russell

Nom	Titre
Man Numeric, Boston (Massachusetts)	
Mickael Nouvellon	Gestionnaire de portefeuille principal
Coeli Frontier Markets AB, Stockholm (Suède)	
James Brennan	Associé et gestionnaire de portefeuille
Hans-Henrik Skov	Associé et gestionnaire de portefeuille
RWC Asset Advisors (US) LLC, Miami (Floride)	
John Malloy	Gestionnaire de portefeuille
Axiom International Investors LLC, Greenwich (Connecticut)	
Andrew Jacobson	Chef de la direction et chef des services d'investissement

Responsabilité de l'administration d'un OPC (SUITE)

Fonds d'actions marchés émergents Investissements Russell

Nom	Titre
Oaktree Capital Management, L.P., Los Angeles (Californie)	
Frank Carroll	Directeur général et cogestionnaire de portefeuille
Janet Wang	Directrice générale et cogestionnaire de portefeuille
Sands Capital Management, LLC, Arlington (Virginie)	
Brian Christiansen	Gestionnaire de portefeuille principal, analyste de la recherche, directeur général exécutif
Teeja Boye	Gestionnaire de portefeuille, analyste de la recherche principal
Pzena Investment Management, LLC, New York (New York)	
Caroline Cai	Cheffe de la direction et gestionnaire de portefeuille
Allison Fisch	Directrice gestionnaire et gestionnaire de portefeuille
Rakesh Bordia	Directeur et gestionnaire de portefeuille
Akhil Subramanian	Directeur et gestionnaire de portefeuille
Barrow, Hanley, Mewhinney & Strauss, LLC, Dallas (Texas)	
Rand S. Wrighton Jr.	Directeur général principal et gestionnaire de portefeuille

Fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell

Nom	Titre
First Sentier Investors Australia IM Ltd., New South Wales (Australie)	
Peter Meany	Chef des titres mondiaux d'infrastructures
Nuveen Asset Management LLC, Chicago (Illinois)	
Noah Hauser	Chef, Investissements dans l'infrastructure
Cohen & Steers Capital Management, Inc., New York (New York)	
Ben Morton	Chef des titres mondiaux d'infrastructures

Fonds immobilier mondial Investissements Russell

Nom	Titre
RREEF America L.L.C. (Deutsche Asset & Wealth Management assure les activités de gestion d'actifs réels et non traditionnels de RREEF America L.L.C. et de certaines autres sociétés affiliées aux États-Unis), Chicago (Illinois)	
John W. Vojticek	Chef des actifs réels liquides
Cohen & Steers Capital Management, Inc., New York (New York)	
Jason Yablon	Chef, Titres immobiliers cotés

Fonds d'opportunités de revenu Investissements Russell

Nom	Titre
Berenberg Asset Management LLC, New York (New York)	
Matthias Born	Chef des investissements et chef des investissements, Actions
Boston Partners Global Investors, Inc., Boston (Massachusetts)	
Richard Shuster	Gestionnaire de portefeuille principal
Cohen and Steers Capital Management, Inc., New York (New York)	
Elaine Zaharis-Nikas	Chef, Titres privilégiés

Responsabilité de l'administration d'un OPC (SUITE)

Fonds d'opportunités de revenu Investissements Russell

Nom	Titre
Oaktree Capital Management, L.P., Los Angeles (Californie)	
Andrew Watts	Directeur général
First Sentier Investors Australia IM Ltd., New South Wales (Australie)	
Peter Meany	Chef des titres mondiaux d'infrastructures
Kopernik Global Investors LLC, Tampa (Floride)	
David Iben	Chef des services d'investissement, membre gestionnaire, fondateur, président du conseil des gouverneurs et gestionnaire de portefeuille
RREEF America LLC, Chicago (Illinois)	
John W. Vojticek	Chef des actifs réels liquides
Sompo Asset Management Col, Ltd., Tokyo (Japon)	
Eitaro Tanaka	Gestionnaire de portefeuille principal
Marathon Asset Management, New York (New York)	
Andrew Szmulewicz	Gestionnaire de portefeuille
Fernando Philips	Chef de la recherche

Accords relatifs au courtage

Il n'y a aucune commission de vente dans le cadre d'un placement par un Fonds dans les parts d'un fonds sous-jacent.

À l'égard des placements par un Fonds dans d'autres titres en portefeuille, les sous-conseillers prennent les décisions quant aux achats et aux ventes de titres de portefeuille et attribuent les activités de courtage à des courtiers pour exécution. Dans l'attribution du courtage, la politique générale consiste à obtenir une exécution efficace et rapide (la « meilleure exécution »), soit le paiement de commissions raisonnables par rapport à la valeur des services de courtage fournis. En ce qui concerne l'attribution des activités de courtage en contrepartie de la meilleure exécution, nous ou le sous-conseiller sommes tenus de faire une détermination de bonne foi que le Fonds au nom duquel les activités de courtage sont attribuées recevra des avantages raisonnables sous la forme de biens et services qui nous aident ou qui aident le sous-conseiller dans les services de prise de décision en matière de placement offerts au Fonds.

Investissements Russell n'a pas de programme de commissions de paiements indirects pour les Fonds, soit le paiement de commissions raisonnables pour la recherche, l'exécution et les autres biens et services offerts (communément appelés « conditions de faveur » liées au courtage). Investissements Russell permet aux sous-conseillers qui effectuent leurs propres opérations de courtage de conclure leurs propres arrangements de conditions de faveur et de choisir comment ils répartissent leurs activités de courtage d'une manière qui à leur avis sert au mieux les intérêts des Fonds.

Des courtiers et des tiers ont fourni certains biens et services, à nous et aux sous-conseillers, dont des rapports de stratégie de portefeuille, des analyses économiques, des données statistiques sur des marchés financiers et des titres, des analyses et des rapports portant sur le rendement de gestionnaires et de secteurs, sur le rendement d'émetteurs, sur des facteurs et des tendances économiques et politiques, et des bases de données ou des logiciels permettant de livrer et d'exécuter ces services. Les courtiers et les tiers peuvent fournir les mêmes biens ou services, ou des biens et services semblables, à l'avenir. Les noms de ces courtiers et tiers sont accessibles sur demande, en nous appelant au numéro sans frais 1 888 509-1792, en nous envoyant un courriel au canada@russellinvestments.com ou en nous écrivant à l'adresse suivante :

Responsabilité de l'administration d'un OPC (SUITE)

Investissements Russell Canada Limitée
First Canadian Place
100 King Street West, bureau 5715
Toronto (Ontario) M5X 1E4

À l'attention du Directeur, Services à la clientèle

Placeur principal

Investissements Russell Canada Limitée prend des dispositions pour le placement de l'ensemble des titres des Fonds et est, de ce fait, le placeur principal des Fonds.

Dépositaire

State Street Trust Company Canada, située à Toronto, en Ontario, est le dépositaire des Fonds.
Le dépositaire est responsable de :

- la tenue de tous les registres des actifs des Fonds, et
- la garde des placements des Fonds

Le dépositaire peut, à l'occasion, retenir les services de sous-dépositaires relativement aux titres qui sont principalement négociés sur des marchés hors Canada. Dans ce cas, les sous-dépositaires doivent satisfaire aux exigences décrites dans le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »), et le dépositaire exige qu'ils adoptent le même degré de soin que lui. Les sous-dépositaires sont rémunérés par le dépositaire sur sa propre rémunération.

Auditeur

L'auditeur des Fonds est PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. situé à Toronto, en Ontario.

Agent chargé de la tenue des registres

L'agent chargé de la tenue des registres de tous les titres (sauf les parts de FNB) de tous les Fonds (sauf le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell) est International Financial Data Services (Canada) Ltd., société située à Toronto, en Ontario. Cette société garde les registres à son bureau, situé à Toronto.

L'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts des parts de FNB de tous les Fonds est State Street Trust Company Canada, société située à Toronto, en Ontario. Cette société garde les registres à son bureau, situé à Toronto.

L'agent chargé de la tenue des registres pour le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell est State Street Trust Company Canada, située à Toronto, en Ontario, qui conserve le registre de ce Fonds à ses bureaux de Toronto.

Mandataire de prêt de titres

State Street Bank and Trust Company (le « mandataire »), société située à Boston dans l'État du Massachusetts, aux États-Unis d'Amérique, est le mandataire de prêt de titres des Fonds. Le mandataire est autorisé à conclure des opérations de prêt de titres pour le compte de certains Fonds.

Pour plus d'information sur l'utilisation du prêt de titres par les Fonds et les fonctions du mandataire prévues dans le contrat qu'il a conclu avec les Fonds, voir « Politiques et pratiques – Prêt de titres » et « Processus de placement d'Investissement Russell – Utilisation du prêt de titres ».

Responsabilité de l'administration d'un OPC (SUITE)

Comité d'examen indépendant et gouvernance

Conseil d'administration de la Société

La Société est une société de placement à capital variable constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA »). Le conseil d'administration de la Société, qui est responsable des affaires et des activités de la Société, se charge notamment de nous superviser dans notre rôle de gestionnaire des Fonds société. Il est actuellement composé de cinq personnes. Deux de ces personnes sont des administrateurs indépendants de nous et des membres de notre groupe. Le nom et la ville de résidence de chaque membre du conseil d'administration se trouvent à la rubrique « Responsabilité de l'administration d'un OPC – Gestionnaire ». La Société verse une rémunération aux membres du conseil d'administration de la Société qui ne sont pas des représentants d'Investissements Russell Canada Limitée (actuellement 30 000 \$ par an, par administrateur) et leur rembourse leurs frais. La Société fournit aussi, ou paie pour que soit fournie, la formation professionnelle pertinente aux membres du conseil d'administration, qui leur permet de mieux accomplir leurs fonctions d'administrateur.

Gestionnaire

Dans le cadre de nos fonctions à titre de gestionnaire des Fonds, nous sommes également responsables de la surveillance des Fonds. Nous agissons avec honnêteté, bonne foi et au mieux des intérêts des Fonds et faisons preuve du même degré de soin, de diligence et de compétence qu'une personne raisonnablement prudente démontrerait en pareille situation.

Notre conseil d'administration est chargé de s'assurer que nous respectons ces obligations. Le conseil d'administration se compose actuellement de quatre membres. Le nom et la ville de résidence de chaque membre du conseil d'administration se trouvent à la rubrique « Responsabilité de l'administration d'un OPC – Gestionnaire ».

Nous pouvons retenir les services de divers sous-conseillers indépendants pour donner des conseils de placement et assurer la gestion des portefeuilles des Fonds. Notre conseil d'administration supervise la nomination et la révocation des sous-conseillers, établit des lignes directrices pour les Fonds et reçoit et analyse l'information et les rapports relatifs aux Fonds.

Les restrictions de placement des Fonds sont établies au moyen de directives de placement avec le sous-conseiller de chaque Fonds. Ces directives de placement précisent les types de titres que les Fonds peuvent détenir dans leur portefeuille ainsi que les stratégies et les caractéristiques de la structure de chaque portefeuille. Les directives des Fonds comprennent des limites et des mesures de contrôle à l'égard des opérations des Fonds sur dérivés.

Investissements Russell Canada Limitée, à titre de gestionnaire, établit les directives de placement pour les Fonds et supervise périodiquement les activités courantes des sous-conseillers afin de s'assurer que ces activités sont conformes aux objectifs et aux stratégies de placement des Fonds. À l'occasion, ces directives de placement peuvent temporairement ne pas être suivies, dépendamment de la conjoncture et d'autres facteurs. Les directives de placement sont supervisées sur une base permanente au moyen de rapports informatiques, d'analyses ponctuelles et de discussions fréquentes avec les sous-conseillers.

Les directives de placement des sous-conseillers permettent à ceux-ci d'utiliser des dérivés en se conformant aux objectifs et aux stratégies de placement des Fonds et aux exigences du Règlement 81-102, sous réserve de toute dispense éventuelle obtenue par les Fonds. Parallèlement, chaque sous-conseiller est tenu de mettre en application des procédés et méthodes écrits quant à l'utilisation de dérivés à titre de placements au sein des Fonds. Ces procédés et méthodes doivent établir des méthodes précises relativement à l'autorisation, à la documentation, à l'établissement de rapports, à la surveillance et à l'examen des stratégies et des positions liées aux dérivés, et ces procédés et méthodes doivent être passés en revue au moins une fois l'an par le sous-conseiller.

Responsabilité de l'administration d'un OPC (SUITE)

Nous exigeons aussi que celui-ci se serve de procédés de gestion des risques afin de surveiller et de mesurer les risques liés aux avoirs de portefeuille des Fonds, y compris les positions en dérivés. Les sous-conseillers utilisent au besoin des méthodes de mesure des risques ou des simulations de risque pour tester les avoirs en dérivés des Fonds en situation de tension.

Nous nous sommes dotés de nos propres directives de placement écrites à l'égard de l'utilisation de dérivés par les Fonds, lesquelles précisent notamment les objectifs pour la négociation de tels dérivés par les Fonds et les méthodes de gestion des risques applicables à ces opérations. Nos directives sont passées en revue périodiquement par des cadres supérieurs de notre groupe de gestion de portefeuille. Notre chef des services d'investissement, ou son équivalent, est responsable de la supervision de l'ensemble des stratégies autorisées par les Fonds en matière de dérivés. De plus, le personnel chargé de la conformité surveille l'utilisation des dérivés par les Fonds dans le cadre de notre examen périodique des activités des Fonds. L'établissement de limites et de mesures de contrôle relativement à l'utilisation de dérivés par les Fonds fait partie de notre politique de conformité, laquelle inclut par ailleurs des examens et une surveillance effectués par des analystes qui s'assurent que les positions des Fonds en dérivés demeurent à l'intérieur de ces limites et qu'ils restent régis par ces mesures de contrôle.

En outre, afin de s'assurer que les Fonds se conforment aux exigences réglementaires, ils sont supervisés régulièrement par le service de la conformité, qui utilise autant les rapports établis par le système que ceux qui proviennent des sous-conseillers.

Nous n'assurons la garde d'aucun actif, titre, montant ou bien d'un Fonds.

Nos pratiques en matière de vente sont conformes aux dispositions du *Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif*, qui régissent des activités telles que la rémunération des courtiers, les pratiques commerciales, les activités de formation, les séminaires et les activités de promotion.

Nous pouvons recevoir des frais de gestion à l'égard de chaque série d'un Fonds en contrepartie des services que nous fournissons, notamment des services de gestion de portefeuille, de recherche et de surveillance des sous-conseillers, ainsi que des commissions de suivi. En outre, chaque Fonds est responsable de tous ses frais d'exploitation et, du coup, de tous les frais que nous engageons pour son compte relativement à son exploitation et à l'exécution de ses activités. Nous avons adopté des politiques et des procédures pour nous assurer que les frais que nous engageons qui sont imputés à un Fonds soient dûment imputés au celui-ci et qu'ils ne lui soient pas imputés une autre fois dans les montants couverts par les frais de gestion. Ces politiques et procédures prévoient aussi la répartition proportionnelle entre tous les Fonds des frais partagés en fonction du montant de leur actif sous gestion.

Investissements Russell Canada Limitée a en place un code de conduite et un code de déontologie (les « codes ») que tous les employés doivent respecter. Les codes énoncent des directives en matière de normes éthiques, de conflits d'intérêts, de confidentialité, d'opérations boursières personnelles, de liens avec d'autres sociétés et de dons. Ils sont révisés et mis à jour annuellement ; à cette occasion, chaque employé est tenu d'attester qu'il a lu les codes mis à jour et qu'il accepte d'en respecter les exigences.

Comité d'examen indépendant

Chaque membre du comité d'examen indépendant (le « CEI ») est indépendant de nous, des membres de notre groupe et de chaque Fonds. Le CEI procède à un examen indépendant des conflits d'intérêts mettant en cause les Fonds et il exerce un jugement impartial relativement à ces conflits. Son mandat comprend l'examen de questions relatives aux conflits d'intérêts et la recommandation des mesures que nous devrions adopter afin de résoudre ces questions d'une manière juste et raisonnable pour les Fonds dans les circonstances. Le CEI examine aussi toutes les autres questions prévues par les lois, règlements et règles applicables en valeurs mobilières et il fournit des conseils à leur égard ou accorde son consentement au besoin.

Responsabilité de l'administration d'un OPC (SUITE)

Le CEI doit être composé d'un minimum de trois membres indépendants et, en vertu du *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), est tenu de mener des évaluations régulières et de fournir des rapports au gestionnaire et aux porteurs de titres des Fonds relativement à ses fonctions. Les membres actuels du CEI pour tous les Fonds sont Violaine Des Roches, Abdurrehman Muhammadi et Audrey L. Robinson. M^{me} Robinson est présidente du CEI.

Entre autres choses, le CEI établit au moins une fois l'an un rapport sur ses activités destiné aux porteurs de titres des Fonds, qui peuvent se le procurer sur notre site Web désigné au www.russellinvestments.com/ca, ou sur demande et sans frais, en appelant au 1 888 509-1792, ou par courriel à canada@russellinvestments.com.

Conformément aux exigences de la réglementation en valeurs mobilières, les dépenses du CEI sont à la charge des Fonds, notamment les frais des membres du CEI et d'Independent Review Inc. (une société qui offre des services d'aide administrative, notamment des services de secrétariat, pour les activités du CEI). Les membres du CEI touchent une rémunération annuelle fixe pour leurs services et ils sont remboursés de leurs dépenses (y compris les frais de secrétariat). Les honoraires annuels et les dépenses sont répartis entre tous les Fonds, de sorte qu'une petite partie seulement des frais annuels du CEI est imputée à chaque Fonds. La rémunération annuelle est déterminée par le CEI et elle est divulguée dans le rapport annuel que celui-ci établit à l'intention des porteurs de titres des Fonds. En 2023 et 2024, la rémunération des membres du CEI s'est élevée, au total, à 60 000 \$ et 60 000 \$, respectivement, pour les années civiles 2023 et 2024.

Conflits d'intérêts

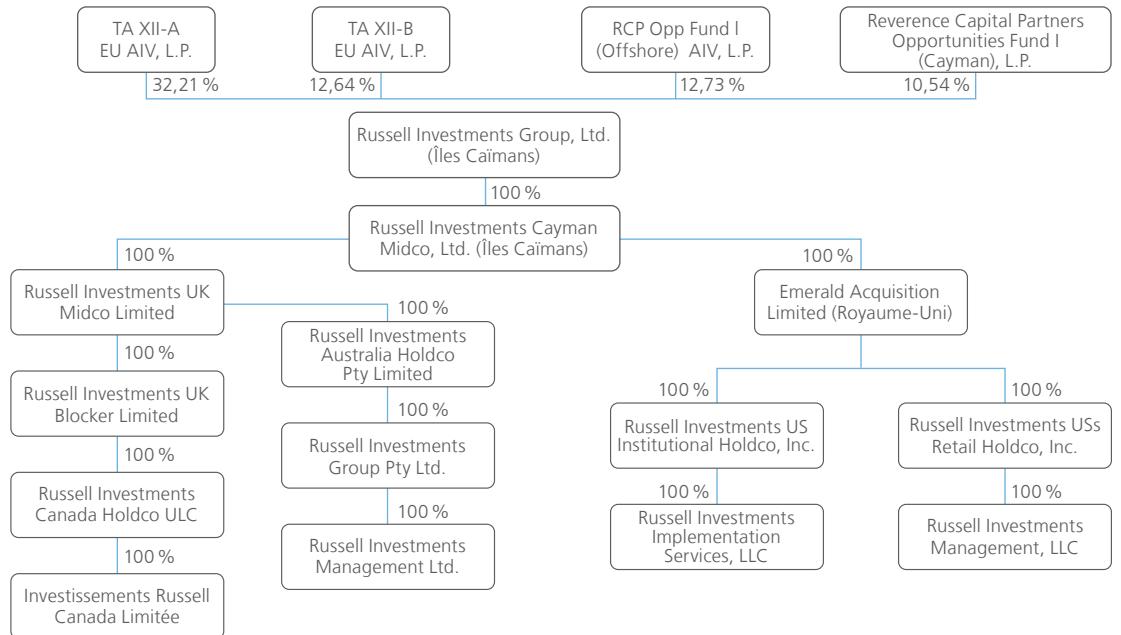
Nous pouvons gérer d'autres OPC et offrir des services à d'autres clients pendant que nous gérons les Fonds. Dans le cadre de la prestation de ces services, nous pouvons utiliser ou non les mêmes stratégies pour les Fonds et nos autres clients. Si nous recommandons des sous-conseillers à des tiers, nous pouvons ou non faire appel à ces sous-conseillers pour les Fonds. De plus, bien que nous tentions de nous assurer que les sous-conseillers consacrent suffisamment de leur temps et de leurs compétences à la gestion des Fonds, nous ne limitons pas les services que ces sous-conseillers offrent à d'autres clients.

Les sous-conseillers peuvent parfois effectuer les mêmes placements pour un Fonds que pour un ou plusieurs de leurs autres clients. Cette situation peut entraîner un conflit d'intérêts si seul un montant limité du placement est disponible ou si les placements sont achetés à des prix différents pour différents clients. En pareil cas, nos sous-conseillers ont pour principe de répartir les placements équitablement entre les Fonds et leurs autres clients.

Entités membres du groupe

Investissements Russell Canada Limitée, Russell Investments Implementation Services, LLC, Russell Investment Management, LLC, Russell Investment Management Ltd. et Russell Investments Limited sont détenues indirectement et en propriété exclusive par Russell Investments Group, Ltd. Des entités qui détiennent plus de 10 % des actions en circulation de Russell Investments Group, Ltd., TA XII-A EU AIV, L.P. détient 32,21 %, TA XII-B EU AIV, L.P., 12,64 %, RCP Opp Fund I (Offshore) AIV, L.P., 12,73 %, Reverence Capital Partners Opportunities Fund I (Cayman), L.P. détient 10,54 %. Russell Investments Implementation Services, LLC fournit des services de courtage aux Fonds, agit à titre de sous-conseiller pour les Fonds et peut fournir des services liés au change. Chacune de Russell Investment Management, LLC, Russell Investment Management Ltd. et Russell Investments Limited agit comme sous-conseiller pour certains Fonds. Investissements Russell Canada Limitée, plutôt que les Fonds, paie Russell Investments Implementation Services, LLC, Russell Investment Management, LLC, Russell Investment Management Ltd. et Russell Investments Limited pour les services de sous-conseillers qu'elles exécutent. Les courtages versés par les Fonds à chaque entité membre de notre groupe sont indiqués dans les états financiers semestriels et les états financiers annuels audités des Fonds.

Responsabilité de l'administration d'un OPC (SUITE)



Le nom de tous les membres de la direction et des administrateurs d'Investissements Russell Canada Limitée, ainsi que les postes qu'ils occupent au sein des membres de notre groupe, le cas échéant, sont indiqués à la rubrique « Gestion des Fonds ».

Information concernant le courtier gérant

Les Fonds sont actuellement assujettis à certaines restrictions supplémentaires énoncées à l'article 4.1 du Règlement 81-102, puisqu'ils sont des OPC gérés par un courtier. Sous réserve de certaines exceptions, les Fonds ne doivent pas sciemment faire un placement dans une catégorie de titres d'un émetteur, sauf ceux émis ou garantis entièrement et sans condition par le gouvernement du Canada ou par le gouvernement d'une province du Canada :

- pendant une période de 60 jours après que nous, une personne ou une société qui a des liens avec nous ou qui est membre de notre groupe avons rempli la fonction de preneur ferme à l'occasion du placement de titres de la catégorie visée de l'émetteur (sauf à titre de membre du syndicat de placement plaçant tout au plus 5 % de l'émission)
- dont un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié d'Investissements Russell Canada Limitée ou un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié d'une personne ou société membre du groupe d'Investissements Russell Canada Limitée ou ayant des liens avec celle-ci est un dirigeant ou un administrateur, cette condition ne s'appliquant pas dans le cas de celui :
 - qui ne participe pas à l'élaboration des décisions en matière de placement prises pour le compte du Fonds
 - qui n'a pas accès, avant leur mise en œuvre, à l'information concernant les décisions en matière de placement prises pour le compte du Fonds
 - qui n'influe pas, sinon par des rapports de recherche, des études statistiques ou d'autres publications généralement accessibles au client, sur les décisions en matière de placement prises pour le compte du Fonds

Politiques et pratiques

Vente à découvert

Avant de conclure une opération de vente à découvert, nous utilisons des politiques et des procédures qui établissent les objectifs des procédures liées à la vente à découvert et à la gestion de risque applicables à la vente à découvert. Le chef des services d'investissement, ou son équivalent, d'Investissements Russell est responsable de l'élaboration et de la révision des politiques et des procédures portant sur l'utilisation de la vente à découvert par les Fonds, et ces politiques et procédures seront revues chaque année. En outre, nous examinons les conventions, les politiques et les procédures qui s'appliquent à un Fonds concernant la vente à découvert (y compris les limites de négociation et les contrôles) sur une base périodique. La décision d'effectuer une vente à découvert donnée est prise par les sous-conseillers et nous l'examinerons et la surveillerons dans le cadre de nos mesures permanentes de conformité et de contrôle du risque. Les procédures d'évaluation des risques ou les simulations sont habituellement utilisées pour tester les portefeuilles des Fonds dans des conditions difficiles.

Emprunt de fonds

OPC alternatifs Investissements Russell peut à l'occasion emprunter de l'argent dans la mesure permise par la réglementation canadienne en valeurs mobilières pour les OPC alternatifs. Aucun OPC alternatif Investissements Russell n'a pour l'instant conclu d'entente pour l'emprunt de fonds, l'obtention d'une marge de crédit ni autre arrangement d'emprunt semblable. Il est prévu que le prêteur éventuel dans le cadre de tels arrangements futurs ne sera ni un membre du groupe d'Investissements Russell Canada Limitée ni une personne ayant des liens avec celle-ci.

Prêt de titres

Pour tirer un revenu supplémentaire des titres détenus dans leur portefeuille, certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres conformes à leurs objectifs de placement et permises par la législation en valeurs mobilières. Au cours d'une opération de prêt de titres, un Fonds prête des titres de son portefeuille à un emprunteur moyennant des frais.

Pour le compte de certains Fonds, le gestionnaire a conclu une convention de prêt de titres (la « convention de prêt de titres », dans sa version modifiée à l'occasion) avec State Street Bank and Trust Company.

Le mandataire agit comme mandataire des Fonds relativement à l'administration des opérations de prêt de titres et il est notamment chargé de négocier l'entente, d'évaluer la solvabilité des contreparties et de percevoir les frais gagnés par les Fonds. Le mandataire surveille aussi la garantie fournie afin de s'assurer qu'elle demeure dans les paramètres prescrits. Le mandataire a établi des politiques et des procédures écrites précisant (i) les objectifs de ces opérations et les procédures de gestion des risques applicables, (ii) les contrôles appliqués dès la conclusion de ces opérations et les personnes chargées d'autoriser ces contrôles, et (iii) les procédures de gestion des risques qu'il estime indiquées pour tester les portefeuilles. Ces politiques et procédures sont révisées au moins une fois l'an. La décision d'utiliser ou non ces opérations est prise par le sous-conseiller ou par nous.

Nous pouvons résilier la convention de prêt de titres conclue avec le mandataire moyennant la remise d'un préavis de 60 jours à ce dernier. La convention de prêt de titres prévoit aussi que le mandataire et certains des membres de son groupe indemniseront chaque Fonds relativement aux pertes subies en raison de l'omission du mandataire de satisfaire aux obligations qui lui incombent en vertu de la convention, à toute déclaration ou garantie inexacte faite ou donnée par le mandataire prévue dans la convention ou en raison de l'omission du mandataire d'exercer le degré de soin et de diligence approprié attendu en sa qualité de fournisseur de services de prêt de titres.

Responsabilité de l'administration d'un OPC (SUITE)

On procède chaque année à un examen de toutes les exigences susmentionnées afin d'assurer la bonne gestion des risques associés aux opérations de prêt de titres.

Pour plus d'information sur la façon dont les Fonds peuvent utiliser le prêt de titres, voir « Le processus de placement Investissements Russell – Utilisation du prêt de titres ».

Vote par procuration

Lorsqu'un Fonds investit dans les parts d'un fonds sous-jacent, vous n'avez aucun droit de vote direct en ce qui concerne toute modification proposée au fonds sous-jacent. Nous ne sommes pas autorisés à exercer les droits de vote rattachés aux avoirs d'un Fonds dans un fonds sous-jacent. Nous pouvons toutefois, à notre gré, faire en sorte que les porteurs de titres du Fonds puissent donner des directives sur la façon d'exercer les droits de vote afférents à leur quote-part de la participation du Fonds dans le fonds sous-jacent.

En ce qui concerne les autres titres de portefeuille détenus par un Fonds, l'exercice des droits de vote par procuration pour les besoins du Fonds se fait conformément aux directives de vote par procuration (les « directives »). Les directives ont pour but de fournir des instructions de vote qui, selon nous, sont établies au mieux des intérêts des Fonds. Les directives comprennent des politiques permanentes pour le traitement des questions courantes sur lesquelles nous pouvons être appelés à voter.

Pour nous aider à exercer nos droits de vote, y compris à l'égard des conflits d'intérêts qui risquent de survenir au moment de voter, nous avons retenu les services de Glass Lewis & Co. (« GL&C »), un tiers indépendant du gestionnaire, pour procéder aux recherches et formuler des recommandations en conformité avec les directives et pour s'occuper des aspects administratifs du vote, à savoir remplir les bulletins et poster les procurations. GL&C passe en revue chaque procuration que nous recevons et exerce conformément aux directives les droits de vote qui y sont rattachés.

Un comité (le « comité ») a été mis sur pied par Investissements Russell et il lui a été délégué l'autorité d'exercer les droits de vote rattachés aux procurations qui ne sont pas visées par les directives et certaines autres compétences administratives. Il est composé de représentants des divers groupes de fonds d'investissement d'Investissements Russell du monde entier.

S'il faut tenir un scrutin sur une question dont les directives ne traitent pas, ou si les directives précisent qu'un scrutin doit être tenu pour chaque question, le comité demande une recommandation à GL&C. Les membres du comité ne sont pas tenus de se conformer à cette recommandation. Toutefois, si un membre du comité ne s'y conforme pas, il devra attester du fait qu'il n'a pas de conflit d'intérêts relativement à la question sur laquelle porte le vote. Investissements Russell Canada Limitée n'exerce aucun droit de vote contrairement à la recommandation de GL&C, à moins d'avoir reçu l'attestation voulue. Si un membre du comité ne peut livrer l'attestation confirmant l'absence d'un conflit d'intérêts, les droits de vote rattachés aux titres sont exercés conformément à la recommandation de GL&C.

Le Fonds d'actions mondiales ESG Investissements Russell peut interagir avec des entreprises dans lesquelles il investit. Chez Investissements Russell, notre processus et nos activités d'interaction sont menés par un sous-comité d'interaction. L'équipe d'interaction est composée de membres de la division des investissements qui proviennent de régions et d'équipes de produits diverses. Les relations d'affaires et les activités d'interaction sont réparties en trois groupes : les dialogues directs avec les entreprises, les communications avec nos sous-conseillers en valeurs et par leur entremise, et les discussions menées en collaboration avec des participants du marché. La communication peut prendre la forme de simples questions sur la gestion de l'émetteur ou sur la manière dont le Fonds exerce les droits de vote afférents à ses titres de l'émetteur, y compris la

Responsabilité de l'administration d'un OPC (SUITE)

possibilité de propositions d'actionnaires. Lorsqu'il s'agit de choisir une société en ce qui concerne l'engagement des actionnaires, le critère utilisé varie selon l'émetteur et comprend les points, antérieurs et actuels, visés par les procurations (y compris les propositions d'actionnaires), notre analyse ESG de l'émetteur, la taille de l'investissement de l'émetteur, les antécédents de vote de la société sur la question (y compris la réceptivité de la direction à l'égard de la préoccupation) et les commentaires de nos sous-conseillers en valeurs.

Quand nous décidons de communiquer avec une entreprise, nous focalisons sur les questions qui auront selon nous le plus d'incidence sur la valeur actionnariale et les droits des actionnaires, comme la résilience face aux changements climatiques, la gestion du capital naturel, la gestion du capital humain, la diversité, l'égalité et l'inclusion, la rémunération de la direction, l'indépendance et la responsabilité du conseil, les documents de la société en matière d'ESG et la conformité au Pacte mondial des Nations Unies. Le but de la communication est d'encourager l'autocorrection afin que la direction puisse évaluer et traiter rapidement les préoccupations des actionnaires, ce qui peut demander plusieurs années. L'équipe d'actionnariat actif d'Investissements Russell tient un registre de toutes les activités de communication et elle évalue périodiquement les réactions de la direction de ces émetteurs à ces activités de communication. Le Fonds d'actions mondiales ESG Investissements Russell n'a pas recours à l'exercice du droit de vote par procuration comme principale stratégie d'investissement ni comme faisant partie de son processus de sélection de placement.

Vous pouvez obtenir sans frais les politiques et procédures que nous suivons au moment d'exercer les droits de vote par procuration liés aux titres du portefeuille, en composant le 1 888 509-1792 ou en nous écrivant à l'adresse suivante :

Investissements Russell Canada Limitée
First Canadian Place
100 King Street West, bureau 5715
Toronto (Ontario) M5X 1E4

À l'attention du Directeur, Services à la clientèle

Tous les porteurs de titres des Fonds pourront obtenir gratuitement, sur demande, le relevé des votes par procuration de chaque Fonds pour la période de douze mois terminée le 30 juin. Ce relevé est également disponible sur notre site Web désigné à l'adresse www.russellinvestments.com/ca n'importe quand après le 31 août de cette année-là.

Contrats importants

Nous avons indiqué ci-après les contrats importants. Les contrats importants excluent ceux que nous avons conclus dans le cours normal des affaires des Fonds. Vous pouvez consulter un exemplaire de ces documents à notre siège social tout jour ouvrable pendant les heures d'ouverture. Pour obtenir notre adresse, voir la couverture arrière du présent prospectus simplifié.

Statuts constitutifs

Les statuts constitutifs de la Société en vertu de la LCSA sont datés du 3 septembre 2008 dans leur version modifiée. Voir la description à la rubrique « Nom, constitution et historique des OPC – Fonds société ».

Responsabilité de l'administration d'un OPC (SUITE)

Déclaration de fiducie

Chaque Fonds fiduciaire est une fiducie à capital variable distincte régie par une déclaration de fiducie modifiée datée du 10 avril 2025, en vertu de laquelle Investissements Russell Canada Limitée agit en qualité de fiduciaire. La déclaration de fiducie modifiée établit également ce qui suit :

- les pouvoirs et obligations d'Investissements Russell Canada Limitée à titre de fiduciaire
- les attributs des parts des Fonds fiduciaires, y compris la manière dont les parts peuvent être achetées, remplacées et vendues ainsi que leur mode d'évaluation

Conventions de gestion

Investissements Russell Canada Limitée est responsable de la gestion et de l'administration des Fonds société aux termes d'une convention de gestion-cadre modifiée datée du 30 juillet 2021 conclue avec la Société.

Investissements Russell Canada Limitée est responsable de la gestion et de l'administration des Fonds fiduciaires aux termes d'une convention de gestion-cadre modifiée datée du 10 avril 2025 conclue entre elle et Investissement Russell Canada Limitée à titre de fiduciaire des Fonds fiduciaires.

À titre de gestionnaire de portefeuille, nous supervisons tous les services de gestion de portefeuille, élaborons le programme de placement de chaque Fonds, établissons ses politiques en matière de placement et, au besoin, sélectionnons ses gestionnaires des placements, répartissons ses actifs parmi les sous-conseillers et surveillons les programmes de placement des sous-conseillers et leur rendement.

Nous pouvons démissionner à titre de gestionnaire d'un Fonds en donnant un préavis de 60 jours à la Société (dans le cas d'un Fonds société) ou au fiduciaire (dans celui d'un Fonds fiduciaire). Nous pouvons être destitués par la Société (dans le cas d'un Fonds société) ou par le fiduciaire (dans celui d'un Fonds fiduciaire) en tout temps si nous sommes déclarés faillis ou insolubles, que nos actifs deviennent passibles d'être saisis par une autorité publique ou gouvernementale ou si nous devenons non-résidents du Canada.

Conventions de garde

Strate Street Trust Company Canada est le dépositaire des Fonds en vertu d'une convention conclue avec la Société datée du 8 mai 2017. Cette convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties moyennant la remise d'un préavis écrit de six mois à l'autre partie.

Site Web désigné

Un OPC doit afficher certains documents d'information réglementaire sur un site Web désigné. Le site Web désigné des Fonds auxquels se rapporte le présent document se trouve à l'adresse www.russellinvestments.com/ca.

Évaluation des titres en portefeuille

La plupart des Fonds société détiennent principalement des parts des fonds sous-jacents. Un certain nombre de Fonds fiduciaires détiennent aussi des parts des fonds sous-jacents. Nous utilisons la valeur liquidative par titre de la série applicable des fonds sous-jacents pour l'évaluation de ces Fonds société et Fonds fiduciaires.

La juste valeur des éléments d'actif et de passif d'un Fonds est calculée selon les principes d'évaluation suivants :

1. en ce qui concerne la trésorerie, les effets, les billets et les débiteurs, nous utilisons généralement le plein montant (c'est-à-dire la valeur nominale). Nous établissons la valeur des dividendes, des intérêts et des charges payées d'avance de la même manière
2. en ce qui concerne les actions et les autres titres négociés en bourse, nous utilisons les cours de clôture des titres et des actions établis à cette bourse. Si une action ou un titre n'a pas été négocié au cours de la journée, nous utilisons un cours acheteur récent
3. en ce qui concerne les titres non inscrits à la cote d'une bourse, mais négociés sur un marché hors cote, nous utilisons le cours établi par un courtier reconnu ou une autre source externe
4. nous pouvons évaluer les instruments du marché monétaire au moyen de la méthode de l'amortissement du coût, ce qui signifie que nous évaluons les titres à leur coût et que nous ajoutons tout escompte ou toute prime d'émission et les intérêts gagnés. Nous pouvons également évaluer les instruments du marché monétaire en utilisant un cours acheteur récent indiqué par des courtiers reconnus
5. en ce qui concerne les dérivés, comme les options, les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés et les swaps, nous utilisons la valeur courante du contrat sur dérivés. En ce qui concerne les contrats à terme standardisés, si des limites quotidiennes imposées par le marché à terme ne sont pas en vigueur, le gain ou la perte sur le contrat qui serait réalisé si le contrat était liquidé est la valeur utilisée. Si des limites quotidiennes sont en vigueur, la valeur du contrat est établie en fonction de la valeur au marché courante de l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé. Nous incluons les marges payées ou déposées à l'égard des contrats à terme standardisés ou des contrats à terme de gré à gré à titre de débiteurs
6. lorsqu'un Fonds vend des options, nous comptabilisons le produit de la vente de ces placements à titre de crédits reportés, à la valeur au marché courante de ces placements. Nous déduisons les crédits reportés lorsque nous établissons la valeur liquidative du Fonds. La valeur du titre à l'égard duquel nous vendons des options correspond à sa valeur au marché courante
7. la valeur des créances hypothécaires est établie à l'aide d'une méthode permettant d'obtenir un montant en capital assurant le même rendement qu'une créance hypothécaire conventionnelle vendue par les grandes institutions financières, s'il est possible de l'établir durant cette journée. Autrement, nous utilisons un rendement égal ou inférieur d'au moins 0,25 % au taux d'intérêt offert ce jour-là par les grands établissements de crédit. En ce qui concerne les créances hypothécaires garanties aux termes de la Loi nationale sur l'habitation (Canada), nous utilisons la valeur au marché. La valeur des créances hypothécaires en souffrance est établie selon une méthode qui nous semble équitable
8. les actifs ou les passifs en monnaie étrangère sont évalués au moyen du cours de change publié ce jour-là par une banque ou un autre agent fiable que nous choisissons pour déterminer la valeur en dollars canadiens
9. en ce qui concerne les titres ayant des possibilités de revente restreintes ou limitées, nous utilisons le moins élevé des montants suivants :
 - la valeur déclarée
 - le pourcentage du coût d'acquisition représentant la valeur au marché des titres de la même catégorie, en tenant compte, le cas échéant, de la durée restante jusqu'à la levée des restrictions ou des limites

Évaluation des titres en portefeuille (SUITE)

10. en ce qui concerne les titres négociés sur plus d'une bourse, nous utilisons le cours des titres concernés sur la principale bourse. Si aucun cours n'est disponible, nous utilisons le plus récent cours acheteur
11. pour les marchandises, nous utilisons un cours acheteur récent
12. pour les parts ou les actions que nous détenons dans d'autres organismes de placement collectif, nous utilisons la valeur liquidative par part ou par action de la série applicable de ces autres OPC

Si nous doutons un tant soit peu que les méthodes susmentionnées refléteront avec exactitude la juste valeur d'un titre donné à un moment donné, nous établirons la juste valeur en toute bonne foi, compte tenu de ce qu'on pourrait raisonnablement s'attendre à recevoir à la liquidation de l'actif ou du passif.

Au cours des trois dernières années, le gestionnaire n'a pas modifié le mode d'évaluation décrit ci-dessus relativement aux Fonds.

Investissements Russell Canada Limitée calcule la valeur liquidative par titre de chaque Fonds chaque jour ouvrable selon les principes d'évaluation énoncés dans le présent prospectus simplifié. Les principes d'évaluation que nous préconisons peuvent différer dans certaines circonstances des exigences du Manuel des CPA Canada (le « Manuel des CPA Canada »). Bien que le *Règlement 81-106 sur l'information continue de fonds d'investissement* exige des fonds d'investissement, comme les Fonds, qu'ils établissent la juste valeur, il ne leur impose pas de le faire conformément au Manuel des CPA Canada, sauf pour la communication de l'information financière. La valeur liquidative par titre de chaque Fonds aux fins de l'établissement des états financiers sera calculée conformément aux Normes internationales d'information financière (« NIIF »). En vertu des NIIF, les politiques comptables de chaque Fonds pour le calcul de la juste valeur de ses placements et dérivés aux fins de l'établissement des états financiers seront alignées dans la plupart des cas sur celles utilisées pour calculer la valeur liquidative par titre aux fins du rachat et le l'achat de titres du Fonds.

Calcul de la valeur liquidative

Pour établir la *valeur liquidative par titre* d'une série de titres (autre qu'une série couverte en dollars US) d'un Fonds, nous calculons la quote-part de la juste valeur totale de l'actif du Fonds qui revient à la série et nous soustrayons ensuite la quote-part de la juste valeur totale du passif du Fonds qui revient à la série (sauf le passif attribuable plus particulièrement à une autre série) et la juste valeur du passif attribuable plus particulièrement à la série applicable (principalement les frais de gestion). Puis nous divisons le résultat obtenu par le nombre de titres de la série détenus par les investisseurs.

La valeur liquidative d'une série couverte en dollars US correspond à la valeur en dollars canadiens des actifs nets qui lui sont attribuables, convertie en dollars américains à l'aide du taux de change publié le jour où la valeur liquidative par titre est établie, rajustée en fonction de la valeur des couvertures par contrats de change à terme conclus uniquement à l'égard de cette série afin de minimiser l'effet des fluctuations de change entre le dollar canadien et le dollar américain. La valeur liquidative par titre d'une série couverte en dollars US correspond à sa valeur liquidative divisée par le nombre de ses titres en circulation à cette date.

La valeur liquidative d'une série couverte en dollars CA correspond à la valeur en dollars canadiens des actifs nets qui lui sont attribuables, rajustée en fonction de la valeur des couvertures par contrats de change à terme conclus uniquement à l'égard de cette série afin de minimiser l'effet des fluctuations de change entre le dollar américain et le dollar canadien. La valeur liquidative par titre d'une série couverte en dollars CA correspond à sa valeur liquidative divisée par le nombre de ses titres en circulation à une date donnée.

Nous tentons de maintenir un prix constant pour les parts du Fonds d'investissement du marché monétaire Investissements Russell et du Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell en calculant et en attribuant le revenu net et tout gain en capital net réalisé aux porteurs de parts quotidiennement, et en les distribuant mensuellement. Toutefois, la situation de l'économie et des marchés peut obliger un de ces Fonds à vendre des titres de façon prématurée, provoquant une variation de la valeur liquidative par part.

La valeur liquidative par titre d'une série d'un Fonds est utilisée pour calculer la valeur de toutes les opérations d'achat, de rachat ou de remplacement de titres de cette série du Fonds. Nous établissons la valeur liquidative par titre à la fermeture de la TSX (habituellement à 16 h, heure de Toronto) chaque jour ouvrable. La valeur liquidative et la valeur liquidative par titre des Fonds sont disponibles sur notre site Web désigné au www.russellinvestments.com/ca ou à la demande d'un porteur de titres, sans frais, au 1 888 509-1792 ou à l'adresse canada@russellinvestments.com.

Achats, remplacements et rachats

Comment nous établissons le prix des titres de chaque série d'un Fonds

La « valeur liquidative par titre » est le montant que vous payez ou recevez pour un titre lorsque vous achetez, faites racheter ou remplacez un titre d'un Fonds. Nous déterminons la valeur liquidative par titre pour chaque série de chaque Fonds. Pour établir la valeur liquidative par titre d'une série, nous calculons la valeur totale de l'actif de la série, puis nous en soustrayons son passif. Ensuite, nous divisons ce montant par le nombre de titres de cette série détenus par les investisseurs.

Pour une description des séries offertes par chaque Fonds, voir « Description des titres offerts par les Fonds ».

Nous établissons la valeur liquidative par titre après la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable. Si la Bourse de Toronto est fermée pour quelque motif que ce soit, nous établissons la valeur liquidative par titre le prochain jour ouvrable.

La valeur liquidative par titre de chaque série (sauf une série couverte en dollars US) est calculée en dollars canadiens. Toutefois, nous pouvons établir le prix des titres de certaines séries couvertes en dollars US en convertissant en dollars américains la valeur liquidative par titre en dollars canadiens. Nous appelons cette option d'achat, « l'option d'achat en dollar américain ». Dans un tel cas, nous nous servirons du taux de change du jour où les titres sont émis afin de déterminer le nombre de titres à émettre, sans égard au taux de change à la date de règlement de l'achat des titres.

Actuellement, l'option d'achat en dollar américain est offerte pour tous les Fonds, sauf ceux du Groupe de Fonds Investissements Russell, le Fonds du marché monétaire Investissements Russell, la Catégorie fonds à revenu fixe Investissements Russell, la Catégorie fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell, le Portefeuille de revenu prudent Investissements Russell, le Portefeuille équilibré Investissements Russell, le Portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell, le Portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell, la Catégorie portefeuille de revenu prudent Investissements Russell, la Catégorie portefeuille équilibré Investissements Russell, la Catégorie portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell, la Catégorie portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell, le Fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell, le Multi-actifs stratégie de revenu, le Multi-actifs stratégie de croissance, la Catégorie fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell, la Catégorie multi-actifs stratégie de revenu et la Catégorie multi-actifs stratégie de croissance.

À l'inverse des autres séries, la valeur liquidative de chaque série couverte en dollars US sera calculée en dollars américains. La valeur liquidative d'une telle série correspond à la valeur en dollars canadiens des actifs nets qui lui sont attribuables, convertie en dollars américains à l'aide du taux de change publié le jour où la valeur liquidative est établie, rajustée en fonction de la valeur des couvertures par contrats de change à terme conclus uniquement à l'égard de la cette série afin de minimiser l'effet de la fluctuation de change entre le dollar canadien et le dollar américain. La valeur liquidative par titre d'une série couverte en dollars US correspond à sa valeur liquidative divisée par le nombre de ses titres en circulation à cette date.

La valeur liquidative d'une série couverte en dollars CA correspond à la valeur en dollars américains de l'actif net attribuable à cette série, rajustée en fonction de la valeur des couvertures en contrats de change à terme conclus uniquement pour celle-ci afin de minimiser l'effet de la fluctuation de change entre le dollar américain et son pendant canadien. La valeur liquidative par titre d'une série couverte en dollars CA correspond à sa valeur liquidative divisée par le nombre de ses titres en circulation à une date donnée.

Achat, rachat et remplacement de titres des Fonds

Si nous recevons votre ordre d'achat, de rachat ou de remplacement de titres d'un Fonds avant la fin des opérations à la Bourse de Toronto (en règle générale, 16 h, heure de Toronto), un jour ouvrable, nous traiterons votre ordre en utilisant la valeur liquidative par titre établie à la fermeture des bureaux ce jour-là. Par contre, pour les clients institutionnels qui optent pour les séries O et

Achats, remplacements et rachats (SUITE)

O-7 d'un Fonds qui en offre, nous devons recevoir votre ordre au plus tard à 14 h, heure de Toronto, un jour ouvrable. Sinon, nous traiterons votre ordre le prochain jour ouvrable en utilisant la valeur liquidative par titre déterminée après la fermeture des bureaux ce jour-là.

Le fait que vous achetiez, faisiez racheter ou remplacez des titres des Fonds pourrait entraîner des incidences fiscales, comme il est décrit plus loin dans le présent prospectus simplifié.

Dans certaines circonstances, votre capacité d'acheter, de faire racheter ou de remplacer des titres d'un Fonds peut être suspendue par celui-ci. Pour les titres d'un Fonds, nous n'accepterons pas d'ordres d'achat, de rachat ou de remplacement si nous avons suspendu le calcul de la valeur liquidative par titre de ce Fonds. Les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières nous permettent de suspendre ce calcul, si :

- la négociation normale est suspendue à toute bourse où des titres ou des dérivés représentant au moins 50 % de la valeur du Fonds ou de son exposition au marché sont négociés, pourvu que ces titres ou dérivés ne soient négociés à aucune autre bourse qui représente une solution de rechange raisonnable pour le Fonds; ou
- durant toute période où le droit de faire racheter des titres est suspendu pour un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds investit la totalité de son actif; ou
- nous avons reçu l'autorisation de le faire des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières.

Nous pouvons racheter tous les titres que vous détenez dans un Fonds de la manière décrite à la rubrique « Description des titres offerts par les Fonds – Attributs communs à tous les titres – Droits de rachat ». Vous serez responsable des incidences fiscales, des frais et des pertes, s'il y a lieu, résultant du rachat de titres dans un Fonds par suite de notre exercice du droit de rachat.

Les parts de FNB sont ou seront cotées à la TSX et offertes en permanence, et l'investisseur peut ou pourra les acheter ou les vendre à la TSX, à une autre bourse ou sur un autre marché par l'intermédiaire de courtiers désignés dans la province ou le territoire où il réside.

Achat de titres (sauf les parts de FNB) des Fonds

Options d'achat

Votre choix d'option d'achat a une incidence sur les frais et les frais d'acquisition que vous payez à votre courtier. Il existe deux options d'achat distinctes :

1. **Frais d'acquisition.** Aux termes de l'option d'achat avec frais d'acquisition, vous payez des frais d'acquisition à votre courtier à l'achat de titres. Vous négociez le montant des frais d'acquisition avec votre courtier, mais il ne peut excéder 5 % du prix des titres achetés.
2. **Sans frais.** Avec l'option d'achat sans frais, vous ne payez aucun frais d'acquisition à votre courtier.

Chaque Fonds n'offre pas toutes les séries. Veuillez consulter la couverture du présent prospectus simplifié pour connaître les séries offertes par chaque Fonds. À l'heure actuelle, les actions de la Catégorie fonds à revenu fixe Investissements Russell ne sont offertes qu'aux investisseurs qui utilisent actuellement le programme de rééquilibrage automatique Investissements Russell aux fins de rééquilibrage automatique, de réinvestissement de dividendes et de distributions, et de remplacement entre séries du même Fonds. De plus, les actions de la Catégorie fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell et de la Catégorie fonds de revenu à court terme Investissements Russell ne peuvent actuellement être achetées par des investisseurs qu'aux fins de réinvestissement de dividendes et de distributions, et de remplacement entre séries du même Fonds. Il se pourrait que dans l'avenir, les actions de ces Fonds soient offertes pour achat sans autre préavis de notre part.

Achats, remplacements et rachats (SUITE)

L'option d'achat sans frais est offerte pour toutes les séries de tous les Fonds. L'option d'achat avec frais d'acquisition n'est offerte que pour les séries suivantes :

- Séries B, B-3, B-5, B-6 et B-7 (sauf dans le Groupe de Fonds Investissements Russell)
- Séries E, E-5, E-6 et E-7
- Série B couverte en dollars CA
- Séries B et B-5 couvertes en dollars US

Il faut souligner que ce ne sont pas tous les courtiers qui offrent toutes les séries et options d'achat. Contactez votre courtier pour savoir lesquelles vous sont offertes. Votre courtier devrait vous aider à choisir les séries et les options d'achat qui vous conviennent. Vous paierez des frais différents selon la série et l'option choisies et ce choix aura une incidence sur la rémunération que reçoit votre courtier. (Pour plus d'information, voir « Frais » et « Rémunération du courtier » du présent prospectus simplifié.)

Aucuns frais d'acquisition ne sont payés à votre courtier lorsque des titres sont émis dans le cadre du réinvestissement d'un dividende ou d'une distribution d'un Fonds et il n'y a pas de frais de rachat pour ces titres.

Dans ses arrangements, un courtier peut prévoir des dispositions aux termes desquelles un porteur de titres devra l'indemniser relativement à toute perte qu'il subit en raison de l'échec du règlement d'un achat de parts d'un Fonds dont le porteur de titres est responsable.

Traitements de votre ordre d'achat

Vous pouvez acheter des titres des Fonds tout jour ouvrable. Vous devez donner des instructions à votre courtier pour acheter des titres et vous devez les payer au moment où vous passez votre ordre. Votre courtier devrait ensuite nous faire parvenir votre ordre le jour même où il le reçoit de vous. Les clients institutionnels des séries O et O-7 d'un Fonds qui en offre nous achètent des titres directement et ils doivent nous envoyer directement leurs ordres d'achat, puisque nous sommes leur courtier.

Nous devons recevoir votre paiement et tous les documents nécessaires dans un délai de un jour ouvrable à compter du jour où vous passez votre ordre. Pour les clients institutionnels des séries O et O-7 d'un Fonds qui en offre, nous devons recevoir votre paiement dans un délai de un jour ouvrable après le jour où le prix d'achat de ces titres est déterminé. Si nous ne recevons pas votre paiement ou si votre chèque est retourné en raison de provisions insuffisantes, nous rachèterons les titres que vous avez achetés. Si le prix de rachat est supérieur au prix que vous avez payé, le Fonds gardera la différence. Si le prix de rachat est inférieur au prix que vous avez payé, nous imputerons la différence à votre courtier. Si nous imputons la différence à votre courtier, ce dernier pourra à son tour vous l'imputer.

Nous pouvons refuser tout ordre d'achat de titres, en tout ou en partie, dans un délai d'un jour ouvrable suivant sa réception. Si nous refusons votre ordre, nous retournons votre argent, sans intérêt, à votre courtier afin qu'il le porte à votre compte.

Placement minimal

Le tableau suivant montre les placements minimaux pour l'achat de titres d'un Fonds et pour maintenir un compte. Ces montants dépendent du type de compte, du Fonds et des titres que vous choisissez. Pour une description des séries offertes par chaque Fonds, voir « Description des titres offerts par les Fonds ».

Achats, remplacements et rachats (SUITE)

	Placement minimal	
	Placement initial	Chaque placement additionnel
<i>Tous les titres sauf les titres des séries E, E-5, E-6, E-7, O et O-7</i>		
Fonds Investissements Russell ou Catégories Investissements Russell	500 \$	500 \$
Portefeuilles Investissements Russell ou Catégories portefeuille Investissements Russell	500 \$	500 \$
Solutions multi-actifs Investissements Russell ou Catégories Solutions multi-actifs Investissements Russell	500 \$	500 \$
<i>Titres suivants de tous les Fonds</i>		
Titres des séries couvertes en dollars US ¹	500 \$ pour les clients non institutionnels 10 000 000 \$ pour les clients institutionnels	500 \$
Titres des séries couvertes en dollars CA ²	500 \$ pour les clients de courtiers approuvés 10 000 000 \$ pour les clients institutionnels	500 \$
Séries O et O-7 ²	25 000 \$ pour les clients de courtiers approuvés 10 000 000 \$ pour les clients institutionnels	500 \$
<i>Titres des séries E, E-5, E-6 et E-7</i>		
Fonds Investissements Russell ou Catégories Investissements Russell	150 000 \$	500 \$
Portefeuilles Investissements Russell ou Catégories portefeuille Investissements Russell	150 000 \$	500 \$
Solutions multi-actifs Investissements Russell ou Catégories Solutions multi-actifs Investissements Russell	150 000 \$	500 \$
<i>Groupe de Fonds Investissements Russell</i>		
Série O	10 000 000 \$	500 \$
Série F	500 \$	500 \$

¹ Tous les placements minimaux, les placements minimaux additionnels et les soldes minimaux permanents sont en dollars américains.

² Nous renonçons actuellement aux montants minimaux du placement initial ou des placements additionnels pour les investissements faits par des employés d'Investissements Russell dans les séries O et O-7 qui font partie du régime de retraite des employés d'Investissements Russell.

Si la valeur totale des titres de votre compte tombe en deçà du placement minimum applicable, nous avons la possibilité de racheter vos titres et votre courtier créditera votre compte du produit du rachat. Dans le cas des titres des séries E, E-5, E-6 ou E-7, nous pouvons plutôt les remplacer par des titres des séries B, B-3, B-5, B-6 ou B-7 des mêmes Fonds, après quoi tous les frais et toutes les options applicables aux nouvelles séries de titres seront en vigueur.

Nous pouvons renoncer aux montants minimaux du placement initial et d'un placement ultérieur, de même qu'aux exigences de détention continue en tout temps et à notre gré. Votre courtier peut fixer des seuils de placement minimal supérieurs.

Achat de parts de FNB des Fonds

Les parts de FNB sont ou seront émises et vendues en permanence et il n'y a aucune limite quant au nombre de ces parts qui peuvent être émises. Elles ne peuvent être achetées qu'en dollars canadiens. Il n'y a aucun montant minimum pour l'achat ou la détention de ces parts d'un Fonds.

Les parts de FNB du Fonds à revenu fixe Investissements Russell, du Fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell et du Portefeuille d'actifs réels Investissements Russell sont inscrites pour négociation à la TSX. Les symboles boursiers pour les parts de FNB sont RIFI pour le Fonds à revenu fixe Investissements Russell, RIIN pour le Fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell, RIRA pour le Portefeuille d'actifs réels Investissements Russell et RIGE pour le Fonds d'actions mondiales Investissements Russell.

Les investisseurs pourraient devoir payer des commissions de courtage usuelles à l'achat ou à la vente de parts de FNB. Ils n'ont aucun frais à payer à Investissements Russell Canada Limitée ni aux Fonds à l'achat ou à la vente de parts de FNB à la TSX, à une autre bourse ou sur un autre marché.

Investissements Russell Canada Limitée, au nom de chaque Fonds qui offre des parts de FNB, a conclu une entente avec chaque courtier désigné en vertu de laquelle nous pouvons exiger que certains courtiers désignés souscrivent des parts de FNB au comptant.

En règle générale, les ordres d'achat pour parts de FNB provenant directement d'un Fonds doivent être passés par un courtier désigné. Nous nous réservons le droit absolu de refuser un ordre de souscription passé par un courtier désigné dans le cadre d'une émission de parts de FNB. Si nous refusons un ordre, nous retournerons immédiatement l'argent reçu, sans intérêt.

Aucuns frais ni commissions ne seront payables par un Fonds à un courtier désigné relativement à l'émission de parts de FNB. À l'inscription en bourse, à l'émission, à l'échange ou au rachat de parts de FNB, nous pouvons, à notre gré, exiger des frais d'administration à un courtier désigné afin de compenser les frais engagés pour l'inscription en bourse, l'émission, l'échange ou le rachat de parts de FNB.

Après l'émission initiale de parts de FNB à au moins un courtier désigné pour satisfaire aux exigences d'inscription initiale de la TSX, le courtier désigné peut passer un ordre de souscription visant un nombre prescrit de parts de FNB (et tout multiple de ce nombre) d'un Fonds un jour de bourse. Tout ordre de souscription reçu avant l'heure limite sera réputé reçu le premier jour de bourse suivant sa réception et fondé sur la valeur liquidative par part établie ce jour de bourse. Tout ordre de souscription reçu après l'heure limite un jour de bourse sera réputé reçu le deuxième jour de bourse suivant sa réception et fondé sur la valeur liquidative par part établie ce jour de bourse.

Pour chaque nombre prescrit de parts de FNB émis, un courtier désigné doit remettre un paiement composé, à notre appréciation : (i) d'une somme en espèces égale au total de la valeur liquidative par part du nombre prescrit de parts de FNB calculée après la réception de l'ordre de souscription; (ii) d'un panier de titres ou d'une combinaison d'un panier de titres et d'espèces, établi par nous, d'un montant suffisant pour que la valeur des titres et des espèces reçus soit égale au total de la valeur liquidative par part du nombre prescrit de parts de FNB calculée après la réception de l'ordre de souscription; ou (iii) de titres autres que de paniers de titres ou d'une combinaison de titres autres que de paniers de titres et d'espèces, établis par nous, d'un montant suffisant pour que la valeur des titres et des espèces reçus soit égale au total de la valeur liquidative par part du nombre prescrit de parts de FNB calculée après la réception de l'ordre de souscription.

Nous ferons en sorte que les courtiers désignés connaissent le nombre prescrit de parts de FNB et tout panier de titres pour chaque Fonds pertinent et pour chaque jour de bourse. À l'occasion, nous pouvons, à notre appréciation, augmenter ou réduire le nombre prescrit de parts de FNB.

Les parts de FNB peuvent aussi être émises par un Fonds à un courtier désigné dans certains cas, notamment en cas de rachat au comptant de parts de FNB.

Achats, remplacements et rachats (SUITE)

Les dispositions des exigences d'information relatives au « système d'alerte » prévues dans la législation canadienne en valeurs mobilières ne s'appliquent pas si une personne physique ou morale acquiert au moins 10 % des parts de FNB d'un Fonds. Les Fonds ont obtenu une dispense selon laquelle les porteurs de parts peuvent acquérir plus de 20 % des parts de FNB d'un Fonds sans égard aux exigences relatives aux offres publiques d'achat prévues dans la législation canadienne en valeurs mobilières. De plus, les Fonds ont obtenu une dispense selon laquelle un Fonds peut emprunter de l'argent pour un montant n'excédant pas 5 % de son actif net ni une période maximale de 45 jours, et, si le prêteur l'exige, le Fonds peut fournir une sûreté sur n'importe lequel des éléments d'actif de son portefeuille, comme mesure provisoire, afin de financer la partie d'une distribution payable à des porteurs de parts qui représente des montants qui n'ont pas encore été reçus par le Fonds.

Rachat de titres (sauf les parts de FNB) des Fonds

Vous pouvez faire racheter vos titres (sauf les parts de FNB) des Fonds tout jour ouvrable. Un rachat est considéré comme une disposition aux fins fiscales. (Pour plus d'information, voir « Incidences fiscales ».)

Vous devez remettre des instructions à votre courtier ou à nous pour faire racheter vos titres. Si vos titres sont immatriculés au nom de votre courtier ou d'un autre intermédiaire, vous devez demander à votre courtier de nous fournir un ordre de rachat. Si vous fournissez des instructions à votre courtier, ce dernier devrait ensuite nous faire parvenir votre ordre de rachat le jour même où il le reçoit de vous. Nous rachèterons vos titres le jour ouvrable où nous recevrons l'ordre si nous le recevons avant 16 h (heure de Toronto). Pour les clients institutionnels des séries O et O-7, nous rachèterons vos titres le jour ouvrable où nous recevrons l'ordre, si nous le recevons avant 14 h (heure de Toronto).

Si vous avez utilisé plus d'une option d'achat pour acheter des titres de la même série d'un Fonds et que vous souhaitez faire racheter certains de ces titres, votre ordre doit aussi préciser l'option d'achat des titres que vous souhaitez faire racheter.

Nous rachèterons vos titres d'un Fonds, selon la série et l'option d'achat que vous précisez, dans l'ordre suivant :

1. titres de ce Fonds assujettis à aucun frais de rachats; puis
2. titres assortis de frais de rachat de ce Fonds admissibles à un droit de rachat gratuit qui était en vigueur à l'acquisition de ces titres assortis de frais de rachat; puis
3. titres de ce Fonds assortis de frais de rachat les plus faibles.

Nous pouvons racheter vos titres d'un Fonds dans les cas suivants :

- la valeur globale de vos avoirs dans le Fonds tombe en deçà du seuil minimal fixé à la rubrique « Placement minimal »
- pour régler l'encours des frais dont vous êtes redevable, comme il est décrit à la rubrique « Frais payables directement par vous »
- si vous ne remplissez plus les conditions d'admissibilité pour la série du Fonds où vous investissez ou si vous ne répondez par ailleurs pas aux critères de placement pour un Fonds ou une série que nous prescrivons à l'occasion
- si nous y sommes autorisés par les lois applicables sur les valeurs mobilières ou par les organismes de réglementation des valeurs mobilières
- votre détention de titres risque d'avoir une incidence négative sur les autres investisseurs du Fonds ou la Société

Traitements de votre ordre de rachat

Nous rachèterons vos titres le jour ouvrable où nous recevrons l'ordre si nous le recevons avant 16 h (heure de Toronto) (avant 14 h (heure de Toronto) dans le cas de clients institutionnels qui font racheter des titres des séries O ou O-7). Nous ferons alors parvenir l'argent à votre courtier pour

Achats, remplacements et rachats (SUITE)

qu'il en crédite votre compte dans un délai de un jour ouvrable après le jour où nous aurons reçu tous les documents nécessaires. Nous ferons parvenir le produit du rachat directement aux clients institutionnels qui font racheter des titres des séries O ou O-7.

Si une société par actions, une société de personnes, une fiducie ou un fiduciaire nous demande de racheter des titres, nous pourrons exiger certains documents additionnels. Nous ne paierons pas le produit du rachat tant que nous n'aurons pas reçu l'information additionnelle. Si nous ne recevons pas les documents nécessaires pour effectuer l'opération dans les dix jours ouvrables suivant le jour où les titres sont rachetés, nous réémettrons le jour ouvrable suivant les titres dont vous avez demandé le rachat. Si nous les réémettons à un prix inférieur à celui auquel nous les avons rachetés, le Fonds gardera la différence. Si nous les réémettons à un prix supérieur à celui auquel nous les avons rachetés, nous imputerons la différence à votre courtier ainsi que tous les frais. Ce dernier pourra, à son tour, vous imputer ces montants.

Si vous détenez les titres en dollars canadiens et les faites racheter, nous ferons parvenir à votre courtier un paiement en dollars canadiens. Si vous détenez des titres en dollars américains (autres que des titres d'une série couverte en dollars US), nous ferons parvenir à votre courtier un paiement en dollars américains. Ce paiement sera calculé en convertissant en dollars américains la valeur liquidative par titre en dollars canadiens au moyen du taux de change du jour.

Si vous faites racheter des titres d'une série couverte en dollars US, nous enverrons à votre courtier un paiement en dollars américains fondé sur la valeur liquidative par titre de la série en question.

Si, dans une période de 30 jours, vous faites racheter des titres représentant une valeur liquidative totale excédant 10 % de la valeur liquidative de la série pertinente du Fonds en question, le Fonds peut déduire du produit du rachat des frais pour opérations importantes, ne dépassant pas 0,5 % de ce produit, et retenir ce montant afin d'indemniser les autres investisseurs pour les frais d'opérations engagés par le Fonds pour effectuer ces rachats.

Le rachat de vos titres est considéré comme une disposition aux fins fiscales, qui pourrait entraîner un gain en capital ou une perte en capital réalisé. (Pour plus d'information, voir « Incidences fiscales ».)

Dans ses arrangements avec un porteur de titres, un courtier peut prévoir des dispositions aux termes desquelles le porteur de titres devra l'indemniser pour toute perte qu'il subit en raison de l'omission du porteur de titres de remplir les exigences d'un Fonds ou de se conformer à un règlement sur les valeurs mobilières relativement au rachat de parts d'un Fonds.

Rachat de parts de FNB des Fonds

Vous pouvez faire racheter des parts de FNB d'un Fonds tout jour de bourse. Lorsque vous le faites, vous recevez le produit de votre vente en espèces selon un prix de rachat par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts de FNB à la date d'effet du rachat, sous réserve d'un prix de rachat maximal égal à la valeur liquidative par part applicable. Comme les porteurs de parts pourront en règle générale vendre leurs parts de FNB au prix du marché à la TSX, à une autre bourse ou sur un autre marché par l'entremise d'un courtier désigné, uniquement sous réserve des commissions de courtage habituelles, les porteurs de parts devraient consulter leurs courtiers ou leurs conseillers en placement avant de faire racheter leurs parts de FNB contre des espèces.

Pour qu'un tel rachat en espèces prenne effet un jour de bourse, une demande de rachat en espèces, faite tel que nous le prescrivons à l'occasion, doit être remise au Fonds, à son siège social, par l'entremise d'un adhérent de la CDS. La demande de rachat en espèces reçue avant l'heure limite sera réputée reçue le premier jour de bourse suivant la réception de la demande, alors que celle reçue après l'heure limite sera réputée reçue le deuxième jour de bourse suivant cette réception. Le paiement du prix de rachat sera fait au plus tard le deuxième jour de bourse suivant la date d'effet du rachat (ou plus rapidement, à un moment que nous fixons, par suite de changements aux lois applicables ou aux procédures de règlement en vigueur sur les marchés concernés). Les formulaires de demande de rachat en espèces peuvent être obtenus auprès de nous.

Achats, remplacements et rachats (SUITE)

Si nous n'avons pas reçu les documents exigés dans les dix jours ouvrables suivant la réception de votre demande de rachat, nous émettrons le même nombre de parts de FNB le dixième jour ouvrable suivant la demande de rachat. Si le prix d'émission est inférieur au produit de la vente, le Fonds conservera la différence; s'il y est supérieur, votre courtier devra payer le déficit et pourrait avoir le droit d'exiger que vous le lui remboursiez.

Si vous faites racheter plus de 25 000 \$ de parts de FNB des Fonds, votre signature doit être garantie par votre banque, société de fiducie ou courtier inscrit. Dans certains cas, nous pouvons exiger d'autres documents ou preuve d'autorisation de signature. Vous pouvez contacter votre représentant inscrit ou nous-mêmes pour connaître les documents exigés pour la réalisation de la vente.

Nous nous réservons le droit de faire en sorte qu'un Fonds rachète les parts de FNB détenues par un porteur de parts à un prix égal à la valeur liquidative unitaire à la date d'effet de ce rachat si nous croyons qu'il est dans l'intérêt du Fonds de le faire.

Tout jour de bourse, vous pouvez échanger un minimum d'un nombre prescrit de parts de FNB (et tout multiple de ce nombre) contre des espèces, ou, avec notre consentement, des paniers de titres et des espèces. Pour effectuer un échange de parts de FNB, vous devez soumettre une demande d'échange, de la façon que nous prescrivons à l'occasion, au Fonds concerné, à son siège social. Le prix d'échange correspondra à la valeur liquidative unitaire totale du nombre prescrit de parts de FNB à la date d'effet de la demande d'échange, payable par remise d'espèces, ou, avec notre consentement, de paniers de titres (constitués avant la réception de la demande d'échange) et d'espèces. Au moment d'un échange, les parts de FNB concernées seront rachetées. Lors d'un échange, nous exigerons que vous payiez au Fonds concerné des frais d'opérations liés à l'échange de 0,25 % ou tout autre montant que nous pouvons fixer à l'occasion et qui approime les frais de courtage, les commissions de courtage, les frais d'opérations, les frais liés à l'effet sur le marché et d'autres frais engagés par le Fonds ou devant l'être relativement à l'exécution d'opérations sur titres sur le marché afin d'obtenir les espèces nécessaires à l'échange. Les frais d'opérations liés à l'échange pourraient grimper si les frais engagés par le Fonds ou devant l'être sont plus élevés que ce à quoi on peut normalement s'attendre. Dans certains cas, et à notre appréciation, nous pouvons annuler ou réduire les frais d'opérations liés à un échange.

Tout ordre de remplacement reçu avant l'heure limite sera réputé reçu le premier jour de bourse suivant sa réception et fondé sur la valeur liquidative par part établie ce jour de bourse. Tout ordre de souscription reçu après l'heure limite un jour de bourse sera réputé reçu le deuxième jour de bourse suivant sa réception et fondé sur la valeur liquidative par part établie ce jour de bourse. Le règlement des échanges contre espèces ou paniers de titres et espèces, selon le cas, sera fait au plus tard le deuxième jour de bourse suivant la date d'effet de la demande d'échange (ou plus rapidement, à un moment que nous fixons, par suite de changements aux lois applicables ou aux procédures de règlement en vigueur sur les marchés concernés).

Nous ferons en sorte que les courtiers désignés connaissent le nombre prescrit de parts de FNB et tout panier de titres pour chaque Fonds pertinent pour chaque jour de bourse. À l'occasion, nous pouvons, à notre appréciation, augmenter ou réduire le nombre prescrit de parts de FNB.

Si la négociation de titres détenus dans le portefeuille d'un Fonds est suspendue sur l'ordre d'une autorité de réglementation en valeurs mobilières, d'un autre organisme de réglementation pertinent ou d'une bourse de valeurs, la remise de ces titres à un porteur de parts dans le cadre d'un échange peut être retardée jusqu'au moment où le transfert des titres redévient légal.

Les droits d'échange et de rachat décrits ci-dessus doivent être exercés par l'intermédiaire de l'adhérent de la CDS par l'entremise duquel vous détenez vos parts de FNB. Les propriétaires véritables de telles parts devraient s'assurer de fournir des instructions d'échange ou de rachat aux adhérents de la CDS par l'entremise desquels ils détiennent leurs parts de FNB assez à l'avance des dates limites établies par ces adhérents pour leur permettre de nous aviser, ou tel que nous pouvons l'exiger, avant l'heure limite concernée.

Le prix de rachat ou d'échange payé à un courtier désigné peut comprendre une part de revenu ou de gains en capital réalisés par le Fonds. La partie restante du prix de rachat ou d'échange constituera un produit de disposition.

Remplacement de titres d'un Fonds

Vous pouvez remplacer les titres (sauf des parts de FNB) que vous détenez dans un Fonds par des titres d'une autre série du même Fonds ou par des titres d'un autre Fonds. Dans chaque cas, vous devez être admissible à la détention des nouveaux titres afin de pouvoir faire le remplacement. Nous devons approuver tous les remplacements au sein d'un même Fonds. Si le droit de faire racheter des titres d'un Fonds a été suspendu comme il est décrit à la rubrique « Achats, rachats et remplacements », nous n'accepterons pas d'ordres visant le remplacement de titres au sein de ce Fonds ni le remplacement de titres de ce Fonds par des titres d'un autre Fonds ou vice versa. Vous ne pouvez remplacer des parts de FNB par des parts d'une autre série de titres du même Fonds ou d'un autre Fonds.

Remplacement de titres au sein d'un même Fonds

Vous pouvez remplacer des titres (sauf des parts de FNB) d'une série par des titres (sauf des parts de FNB) d'une autre série d'un même Fonds en envoyant une demande à cet égard à votre courtier (ou, dans le cas des clients institutionnels des séries O ou O-7, en nous envoyant une telle demande).

Si vous faites un tel remplacement dans un Fonds fiduciaire, vos parts seront reclassées dans la nouvelle série souhaitée. Si vous passez à une autre série du même Fonds société, vos actions seront converties en actions de la nouvelle série désirée.

Nous ne payons aucun frais à votre courtier lorsque vous procédez à un remplacement au sein d'un même Fonds.

Vous pouvez remplacer les titres d'une série par des titres d'une autre série d'un même Fonds si :

- vous changez de courtier et votre nouveau courtier ne vend pas la série de titres que vous détenez ou votre courtier cesse de vendre la série de titres que vous détenez
- vous détenez des titres assortis d'honoraires ou des titres des séries O ou O-7 du Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Investissements Russell et la convention conclue avec votre courtier relativement au programme intégré ou au programme de services contre rémunération prend fin ou la convention conclue entre votre courtier et nous prend fin, ou vous êtes un client institutionnel qui détient des titres des séries O ou O-7 et la convention conclue avec nous prend fin
- la valeur totale de vos titres des Fonds tombe en deçà du montant minimal du placement précisé à la rubrique « Achats, rachats et remplacements – Placement minimal », ou si vous n'êtes par ailleurs plus admissible à détenir les titres de la série où vous avez investi

Voir « Remplacements mettant en cause une série couverte en dollars CA ou une série couverte en dollars US » pour prendre connaissance d'autres règles relatives aux remplacements mettant en cause des titres d'une série couverte en dollars CA ou d'une série couverte en dollars US.

Sauf pour les remplacements de titres d'une série couverte en dollars CA par des titres d'une autre série, ou de titres d'une série couverte en dollars US par des titres d'une autre série, le remplacement de titres entre séries du même Fonds ne constitue pas une disposition imposable. (Pour plus d'information, voir « Incidences fiscales ».) (Pour plus d'informations sur les remplacements mettant en cause une série couverte en dollars CA ou en dollars US d'un Fonds, voir ci-dessous « Remplacements mettant en cause des titres d'une série couverte en dollars CA ou en dollars US ».)

Si vous faites remplacer des titres assortis de frais de rachat, voir « Achat de titres (autres que des parts de FNB) des Fonds » au moment où vous les avez achetés pour connaître les frais qui pourraient s'appliquer au moment du remplacement.

Achats, remplacements et rachats (SUITE)

Remplacement de titres entre Fonds

Vous pouvez faire remplacer des titres (autres que des parts de FNB) d'un Fonds dont vous êtes propriétaire par des titres (autres que des parts de FNB) d'un autre Fonds en faisant la demande à votre courtier (ou, dans le cas des clients institutionnels des séries O ou O-7, en nous envoyant une telle demande). La marche à suivre pour le remplacement de titres entre Fonds est exactement la même que celle décrite précédemment aux rubriques « Achat de titres (sauf les parts de FNB) des Fonds » et « Rachat de titres (sauf les parts de FNB) des Fonds » plus haut.

Un remplacement entre Fonds fiduciaires ou entre un Fonds société et un Fonds fiduciaire donne lieu au rachat des titres que vous détenez actuellement et à l'achat des titres du Fonds que vous souhaitez détenir. Dans le cadre d'un remplacement entre Fonds société, vos actions sont converties en actions de la série souhaitée du nouveau Fonds société.

Lorsque vous remplacez des titres entre Fonds, votre courtier peut vous imputer des frais de remplacement pouvant atteindre 2 % de la valeur des titres que vous remplacez.

Lorsque, dans un délai de 30 jours, vous demandez un remplacement de titres ayant une valeur liquidative globale excédant 10 % de la valeur liquidative de la série de titres du Fonds, le Fonds peut facturer des frais d'opérations importantes d'au plus 0,5 % de la valeur des titres en cause et en conserver le montant dans le Fonds pour dédommager les investisseurs restants du Fonds des frais d'opérations engagés par le Fonds pour procéder au remplacement. Les frais pour opérations importantes sont payés par le rachat d'un nombre suffisant de titres.

Pour plus d'information, voir « Frais payables directement par vous » du présent prospectus simplifié.

Voir « Remplacements mettant en cause des titres d'une série couverte en dollars CA ou des titres d'une série couverte en dollars US » pour prendre connaissance d'autres règles relatives aux remplacements mettant en cause des titres d'une série couverte en dollars CA ou des titres d'une série couverte en dollars US.

Tout remplacement entre Fonds est une disposition aux fins fiscales. Tout rachat de titres réalisé afin de payer les frais imputés par votre courtier, un Fonds ou nous, comme il est décrit ci-dessus, sera considéré comme une disposition aux fins fiscales. Si vous détenez des titres hors d'un régime enregistré, vous devrez peut-être payer de l'impôt sur tout gain en capital réalisé à la disposition de titres. (Pour plus d'information, voir « Incidences fiscales ».)

Si vous faites remplacer des titres assortis de frais de rachat, veuillez consulter le prospectus simplifié en vigueur au moment où vous les avez achetés pour connaître les frais qui pourraient s'appliquer au moment du remplacement.

Remplacements mettant en cause des titres d'une série couverte en dollars CA ou des titres d'une série couverte en dollars US

Tout remplacement entre des titres d'une série couverte en dollars CA et d'autres titres, sauf des titres d'une série couverte en dollars CA du même Fonds, entraînera une disposition pour les besoins de l'impôt, et cette disposition pourrait donner lieu à un gain en capital ou à une perte en capital si vous détenez vos parts hors d'un régime enregistré. Un remplacement entre titres d'une série couverte en dollars CA d'un même Fonds n'entraînera pas une disposition pour les besoins de l'impôt.

Tout remplacement entre des titres d'une série couverte en dollars US et d'autres titres, sauf des titres d'une série couverte en dollars US du même Fonds, entraînera une disposition pour les besoins de l'impôt, et cette disposition pourrait donner lieu à un gain en capital ou à une perte en capital si vous détenez vos parts hors d'un régime enregistré. Un remplacement entre titres d'une série couverte en dollars US d'un Fonds et des titres d'une série couverte en dollars US différente du même Fonds n'entraînera pas une disposition pour les besoins de l'impôt.

Opérations à court terme

Le rachat ou le remplacement de titres d'un Fonds dans les 30 jours suivant leur achat (une « opération à court terme ») peut avoir des effets défavorables sur les autres investisseurs du Fonds, car une telle opération peut faire augmenter les frais d'opérations pour le Fonds puisque celui-ci doit acheter et vendre des titres de portefeuille en réponse à chaque rachat ou remplacement demandé. L'investisseur qui effectue des opérations à court terme peut de surcroît participer à toute appréciation de la valeur liquidative du Fonds durant la courte période où il a investi dans celui-ci, ce qui réduit le montant de l'appréciation dont bénéficient les investisseurs qui ont investi à long terme dans le Fonds.

Chaque Fonds peut vous imputer des frais pouvant aller jusqu'à 2 % de la valeur des titres du Fonds que vous faites racheter ou remplacer si vous effectuez des opérations à court terme. Ces frais sont payés au Fonds et s'ajoutent aux autres frais, le cas échéant. Vous trouverez plus d'information à la rubrique « Frais – Frais payables directement par vous – Frais d'opérations à court terme ». Nous pouvons aussi exiger que vous fassiez racheter l'ensemble de vos avoirs dans le Fonds. Nous pouvons renoncer aux frais d'opérations à court terme exigés par le Fonds pour d'autres opérations si la taille d'une opération est modeste ou si l'opération ne porte pas par ailleurs préjudice aux autres investisseurs du Fonds.

Nous n'exigeons pas de frais d'opérations à court terme pour les rachats de parts de FNB, car celles-ci sont principalement négociées à la TSX, à une autre bourse ou sur un autre marché.

Les Fonds n'ont conclu aucun arrangement formel ou informel avec une personne physique ou morale qui autoriserait les opérations à court terme.

Frais de gestion réduits

Pour inciter les investisseurs à faire des placements importants dans un Fonds, nous pouvons réduire nos frais de gestion. Si vous, seul ou avec d'autres investisseurs de votre ménage, faites un placement important dans les titres d'un Fonds, nous pouvons réduire nos frais de gestion habituels. La réduction est appelée une réduction de frais de gestion. Sauf pour la série F, nous négocierons le montant de la réduction avec vous ou votre courtier au cas par cas, mais la réduction est surtout basée sur la taille de vos avoirs. Pour la série F, les placements importants effectués par des investisseurs ou des ménages sont admissibles à une réduction de frais de gestion qui est généralement calculée selon un barème de réductions, que nous pourrions modifier à l'occasion à notre gré. Veuillez contacter votre courtier ou nous contacter pour obtenir une copie du barème de réduction pour la série F. Nous calculons les réductions accordées chaque jour ouvrable et nous les payons périodiquement à nos épargnants admissibles.

Dans le cas d'un Fonds société, nous payons les montants des réductions à l'investisseur et les réinvestissons pour son compte dans d'autres actions de la même série du Fonds société. Dans le cas d'un Fonds fiduciaire, nous réduisons les frais de gestion qui lui sont imputés et les montants des réductions sont versés aux investisseurs admissibles à titre de distribution, par le Fonds fiduciaire, de parts additionnelles de la même série de ce Fonds.

Pour plus d'information sur le traitement fiscal des réductions de frais de gestion, voir « Incidences fiscales ».

Services facultatifs

La présente rubrique vous informe sur les services offerts aux investisseurs qui investissent dans des titres (sauf les parts de FNB) des Fonds. Ces services ne sont pas offerts aux investisseurs qui investissent dans les parts de FNB.

Programme d'achat systématique

Afin d'investir de l'argent dans les Fonds sur une base régulière, vous pouvez établir un programme d'achat systématique sans frais, sauf les frais associés à l'option d'achat que vous choisissez. Adressez-vous à votre courtier pour obtenir plus de renseignements.

Programme de retrait systématique

Afin de retirer de l'argent de vos Fonds sur une base régulière, vous pourriez avoir le droit d'établir un programme de retrait systématique sans frais, sauf les frais de rachat applicables. Adressez-vous à votre courtier pour obtenir plus de renseignements. Le programme de retrait systématique peut aussi être utilisé pour certaines séries des Fonds afin de générer des fonds pour payer les montants courants que vous devez payer à votre courtier.

Si, au fil du temps, vos retraits sont supérieurs au revenu et à la croissance des Fonds, vous pouvez éventuellement réduire votre solde à zéro.

Programme de rééquilibrage automatique d'Investissements Russell

Vous pouvez choisir de faire rééquilibrer automatiquement certains des Fonds ou des Catégories Investissements Russell, des Portefeuilles Investissements Russell ou des Fonds Multi-actifs Investissements Russell en fonction de votre attribution d'actif cible. Une fois que cette option est activée pour votre compte, nous suivons vos avoirs dans les Fonds quotidiennement. Dès que la variation de la valeur marchande de vos avoirs dans un Fonds varie de plus de 2,5 % par rapport à l'attribution d'actif cible que vous avez établie pour ce Fonds, nous rééquilibrions l'ensemble de vos Fonds en fonction de vos attributions cibles. Tous les Fonds ou Catégories Investissements Russell, les Portefeuilles Investissements Russell, les Fonds Multi-actifs Investissements Russell et le Fonds d'opportunités de revenu Investissements Russell sont admissibles au programme de rééquilibrage automatique d'Investissements Russell. Les titres des séries couvertes en dollars US et en dollars CA ne sont pas admissibles à ce programme. Vous ne devriez pas inclure, dans le programme de rééquilibrage automatique d'Investissements Russell, des Fonds qui servent déjà à des remplacements réguliers dans le cadre du programme d'achats périodiques, car les deux services peuvent donner des instructions conflictuelles à l'égard de votre compte, ce qui peut faire en sorte qu'aucun des deux services ne soit exécuté correctement.

Le programme de rééquilibrage automatique d'Investissements Russell n'est offert que si tous les titres que vous détenez dans les Fonds que vous souhaitez faire rééquilibrer sont libellés dans la même monnaie. Le rééquilibrage ne se fera correctement que si tous les titres des Fonds visés par celui-ci sont de la même série et partagent la même option d'achat. Si vous détenez des Fonds société et des Fonds fiduciaires, vous pouvez appliquer le programme de rééquilibrage automatique d'Investissements Russell aux Fonds société et aux Fonds fiduciaires. Tout compte dont le solde est à zéro et où aucune opération n'a été effectuée pendant une année civile complète sera supprimé du programme de rééquilibrage automatique.

Si vous détenez des titres de Fonds hors d'un régime enregistré et que vous choisissez le service de rééquilibrage automatique pour ces Fonds, chaque rééquilibrage constituera une disposition de certains de vos titres des Fonds, de sorte que vous pourriez réaliser un gain, ou subir une perte, en capital.

Programme d'achats périodiques

Vous pouvez remplacer des titres que vous détenez dans un Fonds par des titres d'un Fonds différent selon un calendrier régulier en établissant un programme d'achats périodiques avec nous. Nous vous offrons plusieurs options quant à la fréquence des remplacements. Adressez-vous à votre courtier pour obtenir plus de renseignements. Vous devez être admissible à la détention des titres des Fonds que vous souhaitez obtenir au moyen des remplacements. Vous ne devriez pas inclure des Fonds dans le programme d'achats périodiques que vous avez choisi de faire rééquilibrer dans le cadre du programme de rééquilibrage automatique d'Investissements Russell, car les deux services peuvent donner des instructions conflictuelles à l'égard de votre compte, ce qui peut faire en sorte qu'aucun des deux services ne soit exécuté correctement. Vous ne pouvez vous servir du programme d'achat périodique pour remplacer des titres d'une série couverte en dollars US par des titres d'une série non couverte en dollars US, ni pour remplacer des titres d'une série couverte en dollars CA par des titres d'une série non couverte en dollars CA.

Les frais applicables aux remplacements dans le cadre du programme d'achats périodiques sont identiques à ceux applicables aux remplacements en dehors du programme, sauf qu'aucuns frais d'opérations à court terme ne s'appliquent aux remplacements effectués dans le cadre du programme d'achats périodiques.

Programme personnel de revenu

Vous pouvez choisir de recevoir une portion prédéterminée de vos distributions mensuelles fixes en espèces d'un Fonds en établissant un programme personnel de revenu chez nous. Si vous participez à un tel programme, la portion de vos distributions mensuelles d'un Fonds non reçue en espèces est automatiquement réinvestie dans ce Fonds. Le programme personnel de revenu est offert pour tous les titres d'un Fonds à l'égard desquels des distributions mensuelles sont payées.

Si vous souhaitez recevoir le plein montant de vos distributions mensuelles en espèces, vous n'avez pas besoin de participer au programme personnel de revenu. (Pour plus d'information, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Politique en matière de distributions ».)

Régime de réinvestissement des distributions lié aux parts de FNB

Si vous êtes un porteur de parts de FNB (un « participant du régime »), vous pouvez choisir de réinvestir automatiquement les distributions en espèces versées sur les parts de FNB que vous détenez dans d'autres parts de FNB (les « titres du régime ») conformément aux modalités du régime de réinvestissement des distributions (dont vous pouvez obtenir un exemplaire auprès de votre courtier) et de la convention de mandat relative au réinvestissement des distributions conclue entre le gestionnaire, pour les parts de FNB, et l'agent chargé du régime, telle qu'elle peut être modifiée. Les modalités clés du régime de réinvestissement des distributions sont décrites plus loin. Vous ne pouvez participer à ce régime si vous n'êtes pas un résident du Canada. Si vous cessez d'en être un, vous serez tenu de mettre fin à votre participation au régime de réinvestissement des distributions. Aucun porteur de parts de FNB ne sera tenu d'acheter des titres du régime si un tel achat est illégal. Si vous souhaitez adhérer au régime de réinvestissement des distributions en date d'une date de clôture des registres donnée pour les distributions, vous devriez en aviser l'adhérent de la CDS par l'intermédiaire duquel vous détenez vos parts de FNB assez en avance de cette date de clôture des registres pour permettre à cet adhérent de la CDS d'en aviser la CDS avant 16 h à cette date. Les distributions qui vous sont dues serviront à acheter des titres du régime en votre nom sur le marché. Aucune fraction de titre du régime ne sera achetée dans le cadre du régime de réinvestissement des distributions. Les fonds restants après l'achat de titres du régime entiers seront portés à votre crédit par l'intermédiaire de l'adhérent de la CDS au lieu de fraction de titres du régime. Le réinvestissement automatique des distributions effectué dans le cadre du régime de réinvestissement des distributions ne vous dégage d'aucune des obligations fiscales applicables à ces distributions.

Services facultatifs (SUITE)

Vous pouvez volontairement mettre fin à votre participation au régime de réinvestissement des distributions à compter d'une date de clôture des registres donnée en avisant votre adhérent de la CDS assez en avance de cette date. Vous devriez contacter votre adhérent de la CDS pour obtenir les détails relatifs à la marche à suivre pour mettre fin à votre participation dans le régime de réinvestissement des distributions. À compter de la première date de paiement de distributions suivant la réception de votre avis et son acceptation par un adhérent de la CDS, les distributions vous seront faites en espèces. Vous assumerez les frais liés à l'établissement et à la remise d'un tel avis de fin de participation pour exercer votre droit de mettre fin à votre participation au régime de réinvestissement des distributions. Le gestionnaire peut mettre fin au régime de réinvestissement des distributions, à son appréciation, moyennant la remise d'un avis d'au moins 30 jours : (i) aux participants inscrits dans le régime de réinvestissement des distributions; (ii) aux adhérents de la CDS par l'intermédiaire desquels les participants au régime détiennent leurs parts de FNB; (iii) à l'agent chargé du régime; et (iv) si nécessaire, à la TSX, à une autre bourse ou sur un autre marché. Le gestionnaire peut modifier ou suspendre le régime de réinvestissement des distributions n'importe quand à son appréciation, à condition qu'il ait reçu une autorisation préalable de la TSX ou d'une bourse ou d'un marché autre pour ces changements, et qu'il remette un avis relatif à ces derniers : (i) aux participants inscrits du régime de réinvestissement des distributions; (ii) aux adhérents de la CDS par l'intermédiaire desquels les participants au régime détiennent leurs parts de FNB; (iii) à l'agent chargé du régime; et (iv) si nécessaire, à la TSX, à une autre bourse ou sur un autre marché.

Frais

Un placement dans les titres des Fonds comporte certains frais. Il se peut que vous ayez à acquitter une partie de ces frais directement. Les Fonds peuvent devoir payer certains de ces frais, ce qui diminue la valeur de votre placement dans les Fonds. Nous pouvons à tout moment changer le mode de calcul de frais qui sont imputés au Fonds par une personne morale ou physique n'ayant aucun lien de dépendance avec le Fonds. Bien que l'approbation des investisseurs des Fonds ne soit pas exigée pour effectuer un tel changement, nous remettrons à ces investisseurs un préavis de 60 jours à l'égard de ce changement si celui-ci entraîne une hausse de frais pour le Fonds.

Nous avons le droit de toucher des frais de gestion pour chaque série d'un Fonds afin de payer les services que nous fournissons, y compris les services de gestion de portefeuille, de recherche et de surveillance des sous-conseillers, ainsi que les commissions de suivi. Les frais de gestion annuels que nous recevons des Fonds représentent un pourcentage de la valeur liquidative moyenne quotidienne de chaque série de titres de chaque Fonds, comme il est indiqué ci-après. Chaque Fonds n'offre pas toutes les séries. Veuillez consulter la couverture du présent prospectus simplifié pour connaître les séries offertes par chaque Fonds.

Si un Fonds offre une série couverte en dollars US, les frais de gestion annuels que nous recevons du Fonds quant à cette série correspondent à un pourcentage de l'équivalent en dollars canadiens de la valeur liquidative quotidienne moyenne en dollars américains de la série en question du Fonds. Les frais de gestion annuels nous seront payés en dollars canadiens.

Frais payables par le Fonds

Frais de gestion				
<i>Fonds Investissements Russell</i>	Séries B, B-3, B-5, B-6, B-7, série B couverte en dollars CA et série B couverte en dollars US	Séries E, E-5, E-7	Séries F, F-3, F-5, F-6, F-7, série F couverte en dollars CA et série F couverte en dollars US	Parts de FNB
Fonds du marché monétaire Investissements Russell	0,40 %	0,25 %	0,15 %	
Fonds de revenu à court terme Investissements Russell	0,95 %	0,95%	0,45 %	
Fonds à revenu fixe Investissements Russell	1,25 %	1,15 %	0,50 %	0,50 %
Fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell	1,30 %	1,30 %	0,55 %	
Fonds de revenu stratégique Investissements Russell	1,50 %	1,35 %	0,75 %	
Fonds de dividendes canadien Investissements Russell	1,75 %	1,45 %	0,75 %	
Fonds à gestion fiscale d'actions mondiales Investissements Russell	1,95 %	1,85 %	0,95 %	
Fonds d'actions canadiennes Investissements Russell	2,15 %	1,85 %	0,95 %	
Fonds multi-facteurs actions canadiennes Investissements Russell	1,30 %	s.o.	0,30 %	
Fonds multi-facteurs actions américaines Investissements Russell	1,30 %	s.o.	0,30 %	
Fonds multi-facteurs actions internationales Investissements Russell	1,30 %	s.o.	0,30 %	

Frais (SUITE)

Fonds Investissements Russell	Séries B, B-3, B-5, B-6, B-7, série B couverte en dollars CA et série B couverte en dollars US	Séries E, E-5, E-7	Séries F, F-3, F-5, F-6, F-7, série F couverte en dollars CA et série F couverte en dollars US	Parts de FNB
Fonds de petites sociétés mondiales Investissements Russell	1,95 %	1,70 %	0,95 %	
Fonds à gestion fiscale d'actions américaines Investissements Russell	1,95 %	1,65 %	0,95 %	
Fonds d'actions américaines Investissements Russell	2,15 %	1,85 %	0,95 %	
Fonds d'actions internationales Investissements Russell	2,15 %	1,85 %	0,95 %	
Fonds d'actions mondiales Investissements Russell	2,15 %	1,85 %	0,95 %	0,95 %
Fonds d'actions mondiales ESG Investissements Russell	1,95 %	s.o.	0,95 %	
Fonds d'actions marchés émergents Investissements Russell	2,20 %	2,15 %	1,00 %	
Fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell	1,95 %	1,90 %	0,95 %	0,95 %
Fonds immobilier mondial Investissements Russell	2,00 %	1,90 %	1,00 %	
Portefeuille d'actifs réels Investissements Russell	1,90 %	1,85 %	0,90 %	0,90 %
Catégories Investissements Russell	Séries B, B-3, B-5, B-6, B-7, série B couverte en dollars CA et séries B et B-5 couvertes en dollars US	Séries E, E-5, E-6 et E-7	Séries F, F-3, F-5, F-6, F-7, série F couverte en dollars CA et séries F et F-5 couvertes en dollars US	Parts de FNB
Catégorie fonds de revenu à court terme Investissements Russell	0,95 %	0,95 %	0,45 %	
Catégorie fonds à revenu fixe Investissements Russell	1,25 %	1,15 %	0,50 %	
Catégorie fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell	1,30 %	1,30 %	0,55 %	
Catégorie fonds de dividendes canadien Investissements Russell	1,75 %	1,45 %	0,75 %	
Catégorie fonds à gestion fiscale d'actions mondiales Investissements Russell	1,95 %	1,85 %	0,95 %	
Catégorie fonds d'actions canadiennes Investissements Russell	2,15 %	1,85 %	0,95 %	
Catégorie fonds de petites sociétés mondiales Investissements Russell	1,95 %	1,70 %	0,95 %	
Catégorie fonds à gestion fiscale d'actions américaines Investissements Russell	1,95 %	1,65 %	0,95 %	

Frais (SUITE)

Catégories Investissements Russell	Séries B, B-3, B-5, B-6, B-7, série B couverte en dollars CA et séries B et B-5 couvertes en dollars US	Séries E, E-5, E-6 et E-7	Séries F, F-3, F-5, F-6, F-7, série F couverte en dollars CA et séries F et F-5 couvertes en dollars US	Parts de FNB
Catégorie fonds d'actions américaines Investissements Russell	2,15 %	1,85 %	0,95 %	
Catégorie fonds d'actions internationales Investissements Russell	2,15 %	1,85 %	0,95 %	
Catégorie fonds d'actions mondiales Investissements Russell	2,15 %	1,85 %	0,95 %	
Catégorie fonds d'actions marchés émergents Investissements Russell	2,20 %	2,15 %	1,00 %	
Catégorie fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell	1,95 %	1,90 %	0,95 %	
Portefeuilles Investissements Russell	Séries B, B-5, B-6 et B-7	Séries E, E-5 et E-7	Séries F, F-2, F-5, F-6 et F-7	
Portefeuille de revenu prudent Investissements Russell	1,65 %	1,45 %	0,65 %	
Portefeuille essentiel de revenu Investissements Russell	1,75 %	1,50 %	0,75 %	
Portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell	1,80 %	1,55 %	0,80 %	
Portefeuille équilibré Investissements Russell	1,85 %	1,80 %	0,85 %	
Portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell	1,90 %	1,80 %	0,90 %	
Fonds équilibré mondial Investissements Russell	1,60 %	s.o.	0,60 %	
Fonds équilibré mondial d'actions Investissements Russell	1,65 %	s. o.	0,65 %	
Fonds équilibré mondial de revenu Investissements Russell	1,55 %	s. o.	0,55 %	
Portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell	1,95 %	1,85 %	0,95 %	
Multi-facteurs équilibré mondial Investissements Russell	1,35 %	s.o.	0,35 %	

Frais (SUITE)

Catégories portefeuille Investissements Russell	Séries B, B-5, B-6, B-7 et série B-5 couverte en dollars US	Séries E, E-5, E-6 et E-7	Séries F, F-5, F-6, F-7 et série F-5 couverte en dollars US	Parts de FNB
Catégorie portefeuille de revenu prudent Investissements Russell	1,65 %	1,45 %	0,65 %	
Catégorie portefeuille essentiel de revenu Investissements Russell	1,75 %	1,50 %	0,75 %	
Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell	1,80 %	1,55 %	0,80 %	
Catégorie portefeuille équilibré Investissements Russell	1,85 %	1,80 %	0,85 %	
Catégorie portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell	1,90 %	1,80 %	0,90 %	
Catégorie portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell	1,95 %	1,85 %	0,95 %	
Solutions Multi-actifs Investissements Russell	Séries B, B-3, B-5, B-6 et B-7	Séries E, E-5 et E-7	Séries F, F-3, F-5, F-6 et F-7	Parts de FNB
Multi-actifs stratégie de revenu	1,75 %	1,65 %	0,75 %	
Multi-actifs stratégie de croissance et de revenu	1,80 %	1,55 %	0,80 %	
Multi-actifs stratégie de croissance	1,90 %	1,90 %	0,90 %	
Multi-actifs actions internationales	1,75 %	S.O.	0,75 %	
Catégories Solutions Multi-actifs Investissements Russell	Séries B, B-3, B-5, B-6 et B-7	Séries E, E-5 et E-7	Séries F, F-3, F-5, F-6 et F-7	
Catégorie multi-actifs stratégie de revenu	1,75 %	1,65 %	0,75 %	
Catégorie multi-actifs stratégie de croissance et de revenu	1,80 %	1,55 %	0,80 %	
Catégorie multi-actifs stratégie de croissance	1,90 %	1,90 %	0,90 %	
OPC alternatifs Investissements Russell	Séries B, B-3, B-5, B-6 et B-7	Séries E, E-5 et E-7	Séries F, F-3, F-5, F-6 et F-7	
Fonds d'opportunités de revenu Investissements Russell	1,75 %	S.O.	0,75 %	

<p>Frais de gestion</p>	<p>Aucuns frais de gestion ne sont imputés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à la série B du Groupe de Fonds Investissements Russell <p>Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux clients institutionnels qui détiennent des titres des séries suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les séries O et O-7 <p>Chaque client institutionnel des séries de titres susmentionnées négocie des frais de gestion distincts, qu'il nous paie directement.</p> <p>Des frais de gestion fixes sont imputés aux clients de courtiers approuvés qui détiennent des titres des séries suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les séries O et O-7 • Nous imputons aux clients de courtiers approuvés qui détiennent les titres susmentionnés des frais de gestion qui nous sont payables directement. (Veuillez consulter le barème des frais de gestion pour ces séries, à la rubrique « Frais payables directement par vous ».) De plus, les clients de courtiers approuvés qui détiennent des titres des séries O ou O-7 peuvent devoir payer des frais permanents à leurs courtiers approuvés. Le montant de ces frais est établi entre vous et votre courtier. (Voir « Autres frais – Frais de service ».) <p>Les honoraires qui nous sont versés par un client institutionnel ou un autre investisseur ne dépasseront généralement pas 2 % de la valeur de leurs titres.</p> <p>Les frais ci-dessus ne tiennent pas compte des taxes applicables ni des frais d'exploitation.</p> <p>Nous pouvons réduire des frais de gestion que nous recevons des Fonds. Nous ne sommes pas tenus de maintenir la réduction dans le futur et nous pouvons l'annuler sans vous en aviser.</p> <p>Nous pouvons également réduire les frais de gestion à l'égard de gros placements effectués par certains investisseurs ou ménages (nous considérons comme un « ménage » plusieurs investisseurs vivant à la même adresse). Pour les investisseurs ou ménages dont les placements excèdent 3 M\$, les frais de gestion peuvent être négociés individuellement entre nous et l'investisseur ou le ménage. Dans le cas des Fonds société, la réduction est payée par nous à l'investisseur et réinvestie dans des actions supplémentaires pour son compte. Dans le cas des Fonds fiduciaires, nous réduisons les frais de gestion imputés au Fonds fiduciaire et le montant de la réduction est versé aux investisseurs admissibles par celui-ci sous forme de distribution de parts supplémentaires. Dans les deux cas, nous appelons cette réduction la « réduction de frais de gestion ».</p> <p>Sauf pour la série F, nous négocierons le montant de la réduction avec vous ou votre courtier au cas par cas, mais la réduction est surtout basée sur la taille de vos avoirs.</p> <p>Les gros placements d'investisseurs ou de ménages dans la série F sont admissibles à une réduction de frais de gestion généralement calculée d'après un barème que nous pouvons modifier à l'occasion à notre seul gré. Veuillez contacter votre courtier ou nous contacter pour obtenir une copie du barème de réduction pour la série F.</p>
--------------------------------	--

Frais (suite)

Charges opérationnelles	<p>Chaque Fonds paie ses propres frais d'exploitation, y compris les frais que nous engageons en son nom relativement à son exploitation et à l'exécution de ses activités. Ces frais comprennent les honoraires et frais des avocats, des auditeurs, du dépositaire et du fiduciaire, les frais payables aux bourses, les taxes et impôts, les intérêts, les frais d'exploitation et d'administration, les frais liés aux services fournis aux investisseurs et les frais liés aux rapports et aux prospectus. Comme partie de ces frais, nous sommes dédommagés par un Fonds pour le temps passé par nos employés sur des questions administratives relatives à ce Fonds. Cette compensation correspond à la portion du salaire, de la prime et des avantages sociaux de ces employés établie en fonction du pourcentage du temps passé sur ces questions administratives. Les frais payables par chaque Fonds fiduciaire à son fiduciaire s'élèvent à 10 000 \$ par an. Les Portefeuilles Investissements Russell, les Solutions Multi-actifs Investissements Russell et le Portefeuille d'actifs réels Investissements Russell ne versent aucun honoraire de fiduciaire. Si un Fonds investit dans des fonds sous-jacents, il supporte aussi indirectement sa quote-part des frais d'exploitation de ses fonds sous-jacents, comme il est décrit ci-après. Les Fonds société se partagent aussi les honoraires des membres du conseil d'administration de la Société. Seuls les membres de ce conseil qui ne sont pas des représentants d'Investissements Russell toucheront une rémunération en contrepartie de leurs services et se verront rembourser de leurs frais et dépenses. Nous répartissons les frais entre les séries de titres en fonction de leur quote-part des frais. Comme l'exige la législation en valeurs mobilières, les Fonds paient les dépenses de leur comité d'examen indépendant (« CEI »), dont les frais des membres du CEI et d'Independent Review Inc. (société qui fournit des services administratifs, comme des services de secrétariat, pour le fonctionnement du CEI). Les membres du CEI touchent une rémunération annuelle fixe pour leurs services, déterminée par le CEI et divulguée dans le rapport annuel que le CEI établit à l'intention des investisseurs des Fonds, et leurs dépenses, y compris les frais de secrétariat, leur sont remboursées. La provision annuelle versée à chaque membre du CEI (mis à part le président) à l'égard de tous les Fonds est de 18 000 \$, et celle versée au président est de 24 000 \$. Les frais du CEI sont répartis entre tous les Fonds que nous gérons, proportionnellement selon leur valeur liquidative relative, ce qui fait que seule une petite partie de ces frais sont imputés à un OPC donné.</p> <p>Quand un Fonds investit dans des fonds sous-jacents :</p> <ul style="list-style-type: none">• il y a des frais payables par les fonds sous-jacents en plus des frais payables par le Fonds• le Fonds ne paie aucun frais de gestion ou d'incitation qui, pour une personne raisonnable, feraient en sorte qu'un fonds sous-jacent paierait deux fois un service donné• il n'y a aucun frais d'acquisition ni frais de rachat pour les Fonds relativement à leurs achats et rachats de titres de fonds sous-jacents <p>Le Fonds ne nous paie pas de frais de gestion pour ses investissements dans les titres d'un fonds sous-jacent.</p> <p>Nous pouvons assumer la responsabilité d'une partie des frais d'exploitation des Fonds. Toutefois, rien ne nous oblige à maintenir cette situation à l'avenir, et nous pouvons cesser de le faire sans vous en aviser.</p>
--------------------------------	--

Frais payables directement par vous

Les séries O et O-7. (Pour les investisseurs qui investissent par l'intermédiaire d'un courtier approuvé. Ne s'applique pas aux investisseurs institutionnels. (Pour plus d'information sur les frais payables par les investisseurs institutionnels, veuillez consulter la rubrique « Frais payables directement par le Fonds ».)	Nous imputons aux investisseurs des séries O et O-7 qui investissent par l'intermédiaire d'un courtier approuvé (ne s'applique pas aux investisseurs institutionnels) des frais de gestion qu'ils nous paient directement chaque trimestre au moyen du rachat (sans frais) d'un nombre suffisant de titres de chaque série concernée d'un ou de plusieurs Fonds dans leur compte pour les services de gestion générale fournis. Les frais de gestion relatifs aux séries O et O-7 sont calculés et cumulés quotidiennement en fonction de la valeur liquidative, le jour ouvrable précédent, des titres de ces séries d'un ou de plusieurs Fonds figurant au compte de l'investisseur. Les taux des frais de gestion relatifs à ces séries sont les suivants (des réductions de frais peuvent s'appliquer) :		
	Frais de gestion (%) pour les séries O et O-7 en fonction du montant investi		
Fonds	25 000 \$ – 250 000 \$	250 000 \$ – 1 M\$	1 M\$ – 3 M\$
<i>Fonds fiduciaires</i>			
Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Investissements Russell	0,50	0,50	0,45
Fonds d'obligations à long terme Investissements Russell	0,35	0,35	0,35
Fonds du marché monétaire Investissements Russell	0,15	0,15	0,15
Fonds de revenu à court terme Investissements Russell	0,45	0,45	0,45
Fonds à revenu fixe Investissements Russell	0,50	0,50	0,45
Fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell	0,55	0,55	0,45
Fonds de revenu stratégique Investissements Russell	0,75	0,70	0,65
Fonds de dividendes canadien Investissements Russell	0,75	0,75	0,70
Fonds d'actions canadiennes Investissements Russell	0,95	0,90	0,85
Fonds de petites sociétés mondiales Investissements Russell	0,95	0,90	0,85
Fonds à gestion fiscale d'actions américaines Investissements Russell	0,95	0,90	0,85
Fonds d'actions américaines Investissements Russell	0,95	0,90	0,85
Fonds d'actions internationales Investissements Russell	0,95	0,90	0,85
Fonds à gestion fiscale d'actions mondiales Investissements Russell	0,95	0,90	0,85
Fonds d'actions mondiales Investissements Russell	0,95	0,90	0,85
Fonds d'actions mondiales ESG Investissements Russell	0,95	0,90	0,85
Fonds multi-facteurs actions canadiennes Investissements Russell	0,30	0,30	0,30
Fonds multi-facteurs actions américaines Investissements Russell	0,30	0,30	0,30

Frais (suite)

Fonds multi-facteurs actions internationales Investissements Russell	0,30	0,30	0,30
Fonds d'actions marchés émergents Investissements Russell	1,00	0,90	0,85
Fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell	0,95	0,90	0,85
Fonds immobilier mondial Investissements Russell	1,00	0,90	0,85
Portefeuille d'actifs réels Investissements Russell	0,90	0,85	0,80
Portefeuille essentiel de revenu Investissements Russell	0,75	0,75	0,65
Portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell	0,80	0,80	0,75
Portefeuille équilibré Investissements Russell	0,85	0,80	0,75
Portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell	0,90	0,80	0,75
Fonds équilibré mondial Investissements Russell	0,60	0,60	0,60
Fonds équilibré mondial d'actions Investissements Russell	0,65	0,65	0,65
Fonds équilibré mondial de revenu Investissements Russell	0,55	0,55	0,55
Portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell	0,95	0,85	0,80
Multi-facteurs équilibré mondial Investissements Russell	0,45	0,45	0,45
Multi-actifs stratégie de revenu	0,75	0,75	0,65
Multi-actifs stratégie de croissance et de revenu	0,80	0,80	0,75
Multi-actifs stratégie de croissance	0,90	0,90	0,85
<i>Fonds société</i>			
	25 000 \$ – 250 000 \$	250 000 \$ – 1 M\$	1 M\$ – 3 M\$
Catégorie fonds de dividendes canadien Investissements Russell	0,75	0,75	0,70
Catégorie fonds à gestion fiscale d'actions américaines Investissements Russell	0,95	0,90	0,85
Catégorie fonds d'actions américaines Investissements Russell	0,95	0,90	0,85
Catégorie fonds d'actions internationales Investissements Russell	0,95	0,90	0,85
Catégorie fonds à gestion fiscale d'actions mondiales Investissements Russell	0,95	0,90	0,85
Catégorie fonds d'actions mondiales Investissements Russell	0,95	0,90	0,85
Catégorie fonds d'actions marchés émergents Investissements Russell	1,00	0,90	0,85
Catégorie fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell	0,95	0,90	0,85

Frais (suite)

Catégorie portefeuille de revenu prudent Investissements Russell	0,65	0,65	0,45
Catégorie portefeuille essentiel de revenu Investissements Russell	0,75	0,75	0,65
Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell	0,80	0,80	0,75
Catégorie portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell	0,90	0,80	0,75
Catégorie portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell	0,95	0,85	0,80
Catégorie multi-actifs stratégie de revenu	0,75	0,75	0,65
Catégorie multi-actifs stratégie de croissance et de revenu	0,80	0,80	0,75
Catégorie multi-actifs stratégie de croissance	0,90	0,90	0,85
<i>OPC alternatifs Investissements Russell</i>			
	25 000 \$ – 250 000 \$	250 000 \$ – 1 M\$	1 M\$ – 3 M\$
Fonds d'opportunités de revenu Investissements Russell	0,75	0,75	0,70
Les taux de frais susmentionnés ne tiennent pas compte des taxes applicables et nous pouvons les réduire à l'occasion à notre seule appréciation. Pour les investisseurs dont les placements excèdent 3 M\$, les frais de gestion peuvent être négociés individuellement entre nous et l'investisseur.			
Frais d'acquisition	Si vous achetez des titres avec l'option d'achat avec frais d'acquisition, vous pouvez devoir payer des frais d'acquisition à votre courtier au moment de l'achat. Vous pouvez négocier ces frais d'acquisition avec votre courtier, mais ils ne doivent pas dépasser 5 % du montant que vous investissez.		
Frais de remplacement	Votre courtier peut vous demander des frais pour les remplacements entre Fonds. Vous pouvez négocier ces frais avec votre courtier, mais ils ne doivent pas dépasser 2 % du montant des titres remplacés.		
Autres frais			
<i>Frais de service</i>	Si vous achetez : <ul style="list-style-type: none"> • des titres assortis d'honoraires; • des titres des séries O ou O-7 par l'intermédiaire d'un courtier approuvé; vous devrez peut-être payer des frais de service à votre courtier en fonction de la valeur au marché de vos actifs. Le montant de ces frais est établi entre vous et votre courtier. Pour les séries O et O-7, nous pouvons aider les courtiers approuvés, d'une part, pour la perception de ces frais au moyen du rachat (sans frais) d'un nombre suffisant de titres de chaque série concernée d'un ou de plusieurs Fonds figurant dans votre compte, et, d'autre part, pour le paiement de ces montants aux courtiers approuvés. Aucuns frais de service ne sont payables pour la série O du Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell, puisque ce Fonds n'est actuellement pas offert par l'entremise de courtiers autorisés.		
<i>Frais d'opérations à court terme</i>	Si vous faites racheter des titres (sauf les parts de FNB) d'un Fonds, ou faites un remplacement entre Fonds, dans les 30 jours suivant leur achat, nous pouvons vous demander des frais d'opérations à court terme pouvant aller jusqu'à 2 % de la valeur de ces titres. Ces frais sont payés au Fonds et s'ajoutent aux autres frais, le cas échéant. Nous pouvons aussi exiger que vous fassiez racheter l'ensemble de vos avoirs dans le Fonds.		

Frais (suite)

<i>Frais de reclassement</i>	Si vous faites remplacer des titres assortis de frais de rachat, voir « Achats, rachats et remplacements » au moment où vous les avez achetés pour connaître les frais qui pourraient s'appliquer au moment du remplacement.
<i>Frais pour grosses opérations</i>	Si, dans une période de 30 jours, vous rachetez ou remplacez par des titres d'un Fonds différent des titres (sauf les parts de FNB) représentant une valeur totale excédant 10 % de la valeur totale de tous les titres en circulation de la série du Fonds en question rachetés ou remplacés, le Fonds peut exiger des frais pour opérations importantes ne dépassant pas 0,5 % de la valeur des titres rachetés ou remplacés.
<i>Honoraires des courtiers désignés</i>	Un montant peut être facturé à un courtier désigné pour compenser certaines opérations et autres frais liés à l'inscription en bourse, à l'émission, à l'échange ou au rachat de parts de FNB d'un Fonds. Cette charge, payée au Fonds concerné, ne s'applique pas aux investisseurs qui achètent et vendent leurs parts de FNB au moyen des installations de la TSX ou d'une bourse ou d'un marché autre.
<i>Frais d'échange des parts de FNB</i>	Lors d'un échange, nous exigerons que vous payiez au Fonds concerné des frais d'opérations liés à l'échange de 0,25 % ou tout autre montant que nous pouvons fixer et qui approche les frais de courtage, les commissions de courtage, les frais d'opérations, les frais liés à l'effet sur le marché et d'autres frais engagés par le Fonds ou devant l'être relativement à l'exécution d'opérations sur titres sur le marché afin d'obtenir les espèces nécessaires à l'échange. Les frais d'opérations liés à l'échange peuvent grimper si les frais engagés par le Fonds ou devant l'être sont plus élevés que ce à quoi on peut normalement s'attendre. Dans certains cas, à notre appréciation, nous pouvons annuler ou réduire les frais d'opérations liés à un échange.
<i>Frais pour le programme d'achat systématique</i>	Aucuns
<i>Frais pour le programme de retrait systématique</i>	Aucuns
<i>Frais pour le programme de rééquilibrage automatique Investissements Russell</i>	Aucuns
<i>Frais pour le programme d'achats périodiques</i>	Aucuns
<i>Frais pour le programme personnel de revenu</i>	Aucuns

Rémunération du courtier

Frais d'acquisition

Si vous achetez des titres avec l'option d'achat avec frais d'acquisition, vous pourriez payer à votre courtier des frais d'acquisition pouvant atteindre 5 % du montant que vous investissez. Ces frais (et, dans le cas des titres des séries couvertes en dollars US, la monnaie) sont négociés entre vous et votre courtier et ils sont déduits de votre placement.

Commission de suivi

Nous payons aux courtiers (sauf les courtiers à escompte) une commission annuelle maintenue tant que vous détenez votre investissement. Ces commissions correspondent à un pourcentage annuel de la valeur quotidienne moyenne des titres que vous détenez et ils sont payés sur les frais de gestion que nous recevons de chaque Fonds. Le pourcentage de la commission de suivi varie selon le Fonds, la série et l'option d'achat que vous choisissez lorsque vous achetez des titres et la période de détention des titres, comme il est résumé dans le tableau suivant. Les commissions de suivi payables à l'égard des titres des séries couvertes en dollars US correspondront à un pourcentage annuel de la valeur liquidative quotidienne moyenne en dollars américains des titres de séries couvertes en dollars US que vous détenez. Si vous avez acheté des titres avec une option d'achat ne figurant pas ci-dessous, voir « Achats, rachats et remplacements » au moment où vous les avez achetés pour connaître les frais de suivi pouvant s'appliquer au moment de leur vente ou de leur remplacement.

Fonds	Séries	Commission de suivi (%)
Fonds Investissements Russell et Catégories Investissements Russell		
Fonds du marché monétaire Investissements Russell	B E	0,25 0,10
Fonds de revenu à court terme Investissements Russell	B E	0,50 0,50
Catégorie fonds de revenu à court terme Investissements Russell	B, série B couverte en dollars US E	0,50 0,50
Fonds à revenu fixe Investissements Russell Fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell Catégorie fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell	B, B-3 et série B couverte en dollars US E	0,75 0,70
Catégorie fonds à revenu fixe Investissements Russell	B, B-3, B-5 et série B couverte en dollars US E, E-5	0,75 0,70
Fonds de revenu stratégique Investissements Russell	B E	0,75 0,70
Fonds de dividendes canadien Investissements Russell	B E	1,00 0,75
Catégorie fonds de dividendes canadien Investissements Russell	B E	1,00 0,75
Fonds à gestion fiscale d'actions mondiales Investissements Russell Fonds d'actions mondiales ESG Investissements Russell	B E	1,00 1,00
Catégorie fonds à gestion fiscale d'actions mondiales Investissements Russell	B E	1,00 1,00

Rémunération du courtier (SUITE)

Fonds	Séries	Commission de suivi (%)
Fonds d'actions canadiennes Investissements Russell Fonds d'actions américaines Investissements Russell Fonds d'actions internationales Investissements Russell Fonds d'actions mondiales Investissements Russell Fonds d'actions marchés émergents Investissements Russell	B E	1,20 1,00
Fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell Fonds immobilier mondial Investissements Russell	B E	1,00 1,00
Catégorie fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell	B E	1,00 1,00
Catégorie fonds d'actions canadiennes Investissements Russell Catégorie fonds d'actions internationales Investissements Russell Catégorie fonds d'actions mondiales Investissements Russell Catégorie fonds d'actions marchés émergents Investissements Russell	B E	1,20 1,00
Catégorie fonds d'actions américaines Investissements Russell	B E	1,20 1,00
Fonds multi-facteurs actions canadiennes Investissements Russell Fonds multi-facteurs actions américaines Investissements Russell Fonds multi-facteurs actions internationales Investissements Russell	B	1,00
Fonds de petites sociétés mondiales Investissements Russell	B E	1,00 0,75
Fonds à gestion fiscale d'actions américaines Investissements Russell	B E Série B couverte en dollars CA	1,00 0,75 1,00
Catégorie fonds de petites sociétés mondiales Investissements Russell	B E	1,00 0,75
Catégorie fonds à gestion fiscale d'actions américaines Investissements Russell	B E Série B couverte en dollars CA	1,00 0,75 1,00
Portefeuille d'actifs réels Investissements Russell	B E	1,00 1,00
Portefeuilles Investissements Russell et Catégories portefeuille Investissements Russell		
Portefeuille de revenu prudent Investissements Russell	B, B-5 E	1,00 0,80
Catégorie portefeuille de revenu prudent Investissements Russell	B, B-5 E, E-5	1,00 0,80
Portefeuille essentiel de revenu Investissements Russell	B, B-5, B-6, B-7 E, E-5, E-7	1,00 0,85
Catégorie portefeuille essentiel de revenu Investissements Russell	B, B-5, B-6, B-7, série B-5 couverte en dollars US E, E-5, E-6, E-7	1,00 0,85
Portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell	B-5, B-7 E-5, E-7	1,00 0,85

Rémunération du courtier (SUITE)

Fonds	Séries	Commission de suivi (%)
Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell	B, B-5, B-7, série B-5 couverte en dollars US E, E-5, E-7	1,00 0,85
Portefeuille équilibré Investissements Russell	B, B-6	1,00
Catégorie portefeuille équilibré Investissements Russell	E	1,00
Portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell	B, B-7	1,00
Catégorie portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell	E	1,00
Fonds équilibré mondial Investissements Russell	B, B-5	1,00
Fonds équilibré mondial d'actions Investissements Russell		
Fonds équilibré mondial de revenu Investissements Russell		
Portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell	B	1,00
Catégorie portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell	E	1,00
Multi-facteurs équilibré mondial Investissements Russell	B	1,00
Solutions Multi-actifs Investissements Russell et Catégories Solutions Multi-actifs Investissements Russell		
Multi-actifs stratégie de revenu	B, B-5	1,00
Catégorie multi-actifs stratégie de revenu	E	0,90
Multi-actifs stratégie de croissance et de revenu	B, B-5, B-6, B-7 E, E-5	1,00 0,75
Catégorie multi-actifs stratégie de croissance et de revenu	B, B-5, B-6, B-7 E, E-5, E-7	1,00 0,75
Multi-actifs stratégie de croissance	B, B-5 E	1,00 1,00
Catégorie multi-actifs stratégie de croissance	B, B-5 E	1,00 1,00
Multi-actifs actions internationales	B	1,00
OPC alternatifs Investissements Russell		
Fonds d'opportunités de revenu Investissements Russell	B, B-5	1,00

Les commissions de suivi affichées ci-dessus ne comprennent aucune taxe applicable.

Nous pouvons modifier les conditions des commissions de suivi ou les annuler en tout temps et maintenir les commissions de suivi existantes relativement à toute telle modification.

Nous ne payons pas de commission de suivi pour les parts de FNB, les titres assortis d'honoraires, les séries O et O-7 et la série B du Groupe de Fonds Investissements Russell. Les titres assortis d'honoraires ne sont offerts qu'aux investisseurs ayant adhéré à un programme intégré ou un programme de services contre rémunération et qui paient leur courtier directement. Les séries O (sauf le Groupe de Fonds Investissements Russell) et O-7 et la série O du Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Investissements Russell sont vendues uniquement par l'intermédiaire des courtiers approuvés et aux clients institutionnels. Les séries B et O du Groupe de Fonds Investissements Russell (sauf la série O du Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Investissements Russell) ne sont en règle générale pas offertes par l'entremise de courtiers. Aucune commission de vente n'est versée aux courtiers à l'achat de ces séries.

Frais de commercialisation et de promotion

Nous pouvons approuver des courtiers pour des activités promotionnelles et des frais de commercialisation comme le permet la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières. Plus particulièrement, nous pouvons payer le matériel servant à soutenir les efforts de vente des courtiers ou assumer une part des frais publicitaires.

Incidences fiscales

La présente rubrique constitue un résumé des principales incidences fiscales fédérales canadiennes, à l'égard de l'acquisition, de la propriété et de la disposition de titres des Fonds pour une personne (autre qu'une fiducie) qui, pour l'application de la Loi de l'impôt, est résident canadien, ou est réputé être résident canadien, n'a pas de lien de dépendance avec les Fonds et détient les titres à titre d'immobilisations. Le présent résumé ne traite pas de la déductibilité de l'intérêt par un porteur de titres qui a emprunté de l'argent pour acheter des titres d'un Fonds.

Le texte qui suit est un résumé général qui ne vise pas à conseiller les investisseurs. Un investisseur devrait consulter un conseiller indépendant pour connaître les conséquences fiscales d'un placement dans les titres des Fonds en fonction de sa situation personnelle.

Le présent résumé se fonde sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et de son règlement d'application, sur les propositions précises visant à modifier la Loi de l'impôt et son règlement annoncées par la ministre des Finances du Canada avant la date du présent prospectus simplifié et sur les politiques et pratiques administratives publiées de l'Agence du revenu du Canada (l'*« ARC »*). Le présent résumé suppose que ces politiques et pratiques continueront de s'appliquer de manière cohérente. Le présent résumé ne tient pas compte ni ne prévoit de modifications de la loi, que ce soit par voie législative, gouvernementale ou judiciaire. Il ne tient pas compte non plus des incidences fiscales provinciales, territoriales ou étrangères.

Chacun des Fonds fiduciaires, sauf le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell, le Fonds d'obligations à long terme Investissements Russell, le Fonds équilibré mondial d'actions Investissements Russell, le Fonds équilibré mondial de revenu Investissements Russell, le Fonds multi-facteurs actions américaines Investissements Russell, le Fonds multi-facteurs actions canadiennes Investissements Russell et le Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Investissements Russell, est demeuré admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement pour l'application de la Loi de l'impôt pendant son année d'imposition courante et il est prévu qu'il continuera de l'être à tout moment important. Il est supposé dans le présent résumé que le Fonds équilibré mondial d'actions Investissements Russell et le Fonds équilibré mondial de revenu Investissements Russell seront respectivement admissibles à titre de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt et qu'ils déposeront respectivement un choix en vertu de cette loi, dans leur première déclaration de revenu, qui leur permettra d'avoir été réputés être une fiducie de fonds commun de placement dès le début de leur première année d'imposition et jusqu'à une date ne dépassant pas 90 jours après la fin de leur première année d'imposition, et le présent résumé tient aussi pour acquis qu'ils rempliront les conditions pour être admissibles à titre de fiducie de fonds commun de placement. Le Fonds d'obligations à long terme Investissements Russell, le Fonds multi-facteurs actions américaines Investissements Russell, le Fonds multi-facteurs actions canadiennes Investissements Russell et le Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Investissements Russell, respectivement, sont des placements enregistrés au sens de la Loi de l'impôt. Le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell, le Fonds d'obligations à long terme Investissements Russell, le Fonds multi-facteurs actions américaines Investissements Russell, le Fonds multi-facteurs actions canadiennes Investissements Russell et le Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Investissements Russell, respectivement, sont actuellement admissibles à titre de fiducie d'investissement à participation unitaire et il est prévu qu'ils continueront d'être admissibles à tout moment important à titre de fiducie d'investissement à participation unitaire pour l'application de la Loi de l'impôt. Il est aussi supposé dans le présent résumé que chaque Fonds fiduciaire qui offre des parts de FNB ne sera pas une « fiducie EIPD » au sens donné à ce terme dans la Loi de l'impôt.

Catégorie de société Investissements Russell Inc. est actuellement admissible, et prévoit continuer de l'être à tous moments importants, en tant que fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt. Il est supposé dans le présent résumé que la Société sera, à tous moments importants, admissible en tant que fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt.

Imposition des Fonds

Imposition des Fonds société

La Société est une personne morale aux fins de l'impôt. Son impôt n'est pas calculé pour chacune de ses séries ou de ses catégories. Par conséquent, l'ensemble des revenus, des frais déductibles, des gains en capital et des pertes en capital de la Société qui ont trait à tous ses portefeuilles de placement et les autres éléments ayant trait à sa situation fiscale (y compris les caractéristiques fiscales de tous ses éléments d'actif) sont pris en compte aux fins du calcul du revenu ou de la perte de la Société et des impôts applicables payables par cette dernière, y compris l'impôt remboursable au titre des gains en capital. Ainsi, tous les frais déductibles de la Société, tant les frais communs à toutes ses séries ou à tous ses Fonds société que les frais attribuables à une série ou à un Fonds société donné, sont pris en compte aux fins du calcul de son revenu ou de sa perte. De la même façon, les pertes en capital de la Société ayant trait à une partie de son portefeuille qui est attribuable à un Fonds société donné peuvent être portées en diminution de ses gains en capital ayant trait à une partie de son portefeuille qui est attribuable à un autre Fonds société aux fins du calcul de l'impôt remboursable au titre des gains en capital à payer. De plus, les pertes d'exploitation ordinaires de la Société (imputables à l'année en cours ou reportées prospectivement d'années antérieures) qui sont attribuables à un Fonds société donné peuvent être portées en diminution de son revenu ou de son revenu imposable qui est attribuable à d'autres Fonds société.

La tranche imposable des gains en capital (réduction faite des pertes en capital déductibles) réalisés par la Société est imposable aux taux d'imposition des sociétés ordinaires. Les impôts que la Société doit payer sur les gains en capital réalisés sont remboursables selon une formule stipulée lorsque ses titres sont rachetés ou lorsqu'elle verse des dividendes de gains en capital. La Société peut réaliser des gains en capital dans diverses circonstances, notamment lorsqu'elle dispose de titres en portefeuille en raison du fait que les actionnaires d'un Fonds société convertissent leurs actions en actions d'un autre Fonds société.

La Société est généralement assujettie à l'impôt sur les dividendes imposables qu'elle reçoit de sociétés canadiennes imposables (c.-à-d., les dividendes canadiens) en vertu de la partie IV de la Loi de l'impôt, l'impôt en question étant remboursable moyennant le versement, par la Société aux actionnaires, de dividendes ordinaires suffisants. En ce qui concerne les autres revenus (réduction faite des frais déductibles) tels que les intérêts et les dividendes de sociétés étrangères, la Société est, en règle générale, assujettie à l'impôt aux taux d'imposition des sociétés ordinaires, moins les crédits pour impôt étranger payé applicables. En règle générale, les gains et les pertes découlant de l'utilisation de dérivés sont comptabilisés au poste du revenu plutôt qu'à celui du capital. Les gains (et les pertes) découlant de l'utilisation de dérivés en vue de couvrir l'exposition aux monnaies étrangères sur la valeur marchande des titres en portefeuille détenus comme immobilisations peuvent être comptabilisés au poste du capital (et considérés comme tels par la Société) si les titres en portefeuille couverts sont des immobilisations et qu'il existe un lien suffisant. Si ces gains étaient plutôt comptabilisés au poste du revenu, le rendement après impôts des actionnaires pourrait être réduit et la Société risquerait d'être assujettie à un impôt sur le revenu non remboursable au titre de ces opérations.

Si un émetteur qui est une fiducie canadienne (comme un fonds sous-jacent) fait les désignations appropriées, les dividendes imposables et (ou) les dividendes déterminés provenant de sociétés canadiennes imposables qui sont versés à la Société et les gains en capital conserveront leur caractère de dividendes imposables et (ou) de dividendes et de gains en capital déterminés entre les mains de la Société.

Imposition des Fonds fiduciaires

Chaque année d'imposition, chaque Fonds fiduciaire est assujetti à l'impôt de la partie I de la Loi de l'impôt sur son revenu imposable de l'année d'imposition en question, y compris les gains en capital nets imposables, déduction faite de la partie payée ou payable aux porteurs de parts. En règle générale, chaque Fonds fiduciaire distribue à ses porteurs de parts, chaque année civile, une portion suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés pour qu'il ne soit pas assujetti à l'impôt prévu à la partie I de la Loi de l'impôt sur ces montants. En règle générale, les gains et les pertes découlant de l'utilisation de dérivés sont comptabilisés au poste du revenu plutôt qu'à celui du capital. Pourvu que le Fonds fiduciaire soit une fiducie de fonds commun de placement tout au long d'une année d'imposition, il est autorisé à retenir, sans être assujetti à l'impôt, une partie de ses gains en capital nets réalisés fondée sur les rachats de ses parts au cours de l'année.

Tous les frais déductibles d'un Fonds fiduciaire, y compris les frais communs à toutes ses séries, ainsi que les frais de gestion et tous les autres frais d'une série donnée, seront pris en compte pour déterminer globalement le revenu réalisé ou la perte subie par le Fonds fiduciaire. Les pertes subies par un Fonds fiduciaire ne peuvent être imputées aux investisseurs, mais peuvent, sous certaines réserves, être déduites par le Fonds fiduciaire des gains en capital ou d'autres revenus réalisés d'autres années.

Chaque Fonds fiduciaire qui est une fiducie d'investissement à participation unitaire et un placement enregistré, mais non une fiducie de fonds commun de placement, au sens de la Loi de l'impôt, peut devoir payer de l'impôt aux termes de la partie X.2 de la Loi de l'impôt s'il investit dans des placements qui ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés. Chacun de ces Fonds fiduciaires limitera ses placements pour qu'il n'ait pas à payer un montant important d'impôt aux termes de la partie X.2 de la Loi de l'impôt. L'impôt prévu aux termes de la partie X.2 est fondé sur la proportion de porteurs de parts du Fonds fiduciaire qui sont certains types d'investisseurs exonérés d'impôt (par exemple, les régimes enregistrés d'épargne-retraite).

Pour un Fonds fiduciaire qui ne constitue pas une fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt tout au long d'une année, la partie XII.2 de la Loi de l'impôt prévoit un impôt spécial sur le « revenu distribué » (au sens de la Loi de l'impôt) de ce Fonds fiduciaire si un de ses porteurs de parts est un « bénéficiaire étranger ou assimilé » (au sens de la Loi de l'impôt) durant l'année d'imposition. Les « bénéficiaires étrangers ou assimilés » incluent généralement les personnes non résidentes, ainsi que certaines fiducies, sociétés de personnes et certaines personnes exonérées d'impôt, qui, dans certaines circonstances, acquièrent des parts d'un autre bénéficiaire. Le « revenu distribué » inclut généralement le revenu provenant d'entreprises exploitées au Canada (y compris le revenu provenant de dérivés), de biens immeubles situés au Canada, de biens forestiers et de biens miniers canadiens ainsi que les gains en capital imposables qui proviennent de la disposition de biens canadiens imposables. Bien que ces Fonds fiduciaires puissent être assujettis à l'impôt en vertu de ces règles, il est attendu que cet impôt ne sera pas considérable, puisqu'il n'est pas prévu que ces Fonds fiduciaires génèrent un revenu distribué important. Dans tous les cas, les porteurs de parts de tels Fonds fiduciaires qui résident au Canada et qui sont assujettis à l'impôt en vertu de la Loi de l'impôt seront admissibles à un crédit d'impôt pour leur montant proportionnel de tout impôt prévu à la partie XII.2.

En règle générale, si un Fonds fiduciaire n'est pas une « fiducie de fonds commun de placement » (au sens de la Loi de l'impôt) et que plus de 50 % (calculé sur la base de la juste valeur marchande) de ses parts sont détenues par au moins un porteur de parts considéré comme une « institution financière » pour l'application de certaines règles relatives à l'« évaluation à la valeur du marché » de la Loi de l'impôt, il est considéré comme une « institution financière » et assujetti à ces règles. D'après celles-ci, le Fonds fiduciaire serait tenu de constater, au moins une fois l'an, les gains et les pertes accumulés sur des actions, certains types de titres de créance et certains autres biens qu'il détient. Le montant total de ces gains et pertes sera pris en compte dans le calcul du revenu au lieu du 50 % prévu pour les gains et les pertes en capital. Tout revenu découlant de ce traitement serait inclus dans les montants considérés comme distribués aux porteurs de parts.

Incidences fiscales (SUITE)

Un Fonds fiduciaire qui n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement pour l'application de la Loi de l'impôt n'a pas le droit de réclamer le remboursement de gains en capital qui lui serait par ailleurs accordé s'il était une fiducie de fonds commun de placement durant toute l'année. Par conséquent, les porteurs de parts qui ne demandent pas un rachat auprès de ces Fonds fiduciaires pour une année d'imposition donnée se verront imputés d'un impôt et seront assujettis à un impôt sur le montant des gains en capital net réalisés qui aurait par ailleurs été réduit ou remboursé à titre de remboursement de gains en capital à l'égard des parts rachetables pendant l'année.

Dans certaines circonstances, un Fonds fiduciaire peut subir un « fait lié à la restriction de pertes » pour l'application de la Loi de l'impôt, qui, en règle générale, surviendra chaque fois qu'un particulier, avec d'autres personnes avec lesquelles ce particulier est affilié, au sens de la Loi de l'impôt, ou tout groupe de personnes agissant ensemble, acquiert des parts du Fonds fiduciaire dont la juste valeur marchande est supérieure à 50 % de la juste valeur marchande de toutes les parts du Fonds fiduciaire. La Loi de l'impôt prévoit une dispense à l'égard de l'application des règles relatives au « fait lié à la restriction de pertes » pour les Fonds fiduciaires qui sont des « fonds d'investissement », au sens donné à ce terme aux présentes. Le gestionnaire s'attend que les Fonds fiduciaires soient des « fonds d'investissement » au sens des règles relatives au « fait lié à la restriction de pertes ». Si un Fonds fiduciaire ne correspondait pas à cette définition, son exercice pourrait être réputé clos aux fins fiscales à la survenance d'un « fait lié à la restriction de pertes ». Dans ce cas, tout revenu et tout gain en capital réalisé (net des pertes déductibles) non distribués devraient être payables à tous les porteurs de parts du Fonds sous la forme d'une distribution sur leurs parts (ou d'un impôt sur celles-ci payé par le Fonds fiduciaire pour cette année). En outre, les pertes en capital cumulées et certaines autres pertes subies par le Fonds fiduciaire ne pourraient être utilisées par celui-ci dans l'avenir.

Chaque Fonds fiduciaire qui n'est pas une fiducie de fonds commun de placement sous le régime de la Loi de l'impôt durant l'intégralité d'une année d'imposition peut parfois être assujetti à un impôt minimum de remplacement en vertu de la Loi de l'impôt pour cette année d'imposition (toutefois, un « fonds d'investissement », tel que ce terme est défini pour l'application des règles relatives à un « fait lié à la restriction de pertes » prévues dans la Loi de l'impôt, n'est pas assujetti à un impôt minimum de remplacement).

Règles d'imposition applicables à tous les Fonds

Les règles relatives aux contrats dérivés à terme de la Loi de l'impôt (les « règles relatives aux CDT ») visent certains arrangements financiers (décrits dans ces règles comme des « contrats dérivés à terme ») qui visent à réduire l'assujettissement fiscal par la conversion en gains en capital, au moyen de contrats dérivés, de gains sur placement qui constituerait un revenu ordinaire. Les règles relatives aux CDT ont une vaste portée et elles pourraient s'appliquer à d'autres contrats ou opérations. Si les règles relatives aux CDT s'appliquaient aux dérivés utilisés par un Fonds et que les gains réalisés sur ceux-ci étaient par ailleurs des gains en capital, ces gains pourraient être traités comme un revenu ordinaire plutôt que comme des gains en capital.

Chaque Fonds doit calculer son bénéfice net et ses gains en capital nets réalisés en dollars canadiens aux fins de la Loi de l'impôt. Il pourrait donc réaliser des gains ou des pertes de change, qu'il doit prendre en compte aux fins du calcul de son revenu aux fins de l'impôt. En outre, lorsqu'un Fonds accepte des souscriptions ou verse des paiements lors de rachats ou de distributions en dollars américains ou en devise, il peut s'exposer à un gain ou à une perte de change entre la date où la demande est acceptée ou la distribution, calculée et la date à laquelle le Fonds reçoit ou fait le paiement.

Dans les cas où un Fonds fiduciaire ou la Société disposerait d'un bien et où elle subirait par ailleurs une perte en capital, cette perte serait réputée être une « perte latente » et lui serait refusée. Cela peut se produire si le Fonds fiduciaire ou la Société dispose d'un bien et le réacquiert pendant la période débutant 30 jours avant et prenant fin 30 jours après la disposition du bien et le détient à la fin de cette période.

Selon des règles de la Loi de l'impôt, nombre des entreprises canadiennes qui sont structurées en sociétés par actions ou en fiducies et qui portent des intérêts en déduction se verront refuser leurs déductions « nettes » d'intérêts et de financement qui excèdent un ratio fixe de leur revenu imposable rajusté (c'est-à-dire leur bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements, sous réserve de certains rajustements fiscaux). Le ratio fixe est de 40 % pour les années d'imposition débutant le 1^{er} octobre 2023 ou après et avant le 1^{er} janvier 2024 et de 30 % pour celles débutant le 1^{er} janvier 2024 ou après. La mesure dans laquelle ces règles pourraient empêcher un Fonds de déduire une partie de ses frais d'intérêts et de financement est inconnue et dépend, un, de la capacité du Fonds d'être admissible à des dispenses, deux, du montant de ses revenus d'intérêts et de financement et, trois, de son revenu imposable rajusté pour certaines années ultérieures. Si ces règles étaient appliquées, elles pourraient faire diminuer les montants des distributions futures ou augmenter le montant de revenu net pour une année d'imposition, y compris les gains en capital réalisés nets. Puisque seuls les OPC alternatifs sont autorisés à utiliser un levier financier, ces règles pourraient ne s'appliquer qu'à eux.

Imposition des porteurs de titres (sauf les régimes enregistrés)

Règles d'imposition applicable aux actionnaires des Fonds société

Dividendes

Les dividendes versés par la Société, qu'ils soient versés en espèces ou réinvestis dans d'autres actions, constituent soit des dividendes ordinaires soit des dividendes sur les gains en capital et doivent être calculés en dollars canadiens aux fins fiscales.

Les dividendes ordinaires doivent être inclus dans le calcul du revenu de l'actionnaire et sont assujettis au mécanisme de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes qui s'applique aux dividendes ordinaires versés par une société canadienne imposable. Un mécanisme bonifié de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes s'applique aux dividendes ordinaires versés par la Société et que celle-ci désigne à titre de « dividendes déterminés » au sens de la Loi de l'impôt. La Société prévoit désigner, si la Loi de l'impôt le permet, ses dividendes imposables à titre de dividendes déterminés.

La Société peut verser des dividendes sur les gains en capital à ses actionnaires afin d'obtenir un remboursement de l'impôt sur les gains en capital à payer par la Société, que cet impôt se rapporte ou non au portefeuille d'investissement relié à leur catégorie. Les dividendes sur les gains en capital versés par la Société sont considérés comme des gains en capital réalisés entre les mains des actionnaires et sont assujettis aux règles générales concernant l'imposition des gains en capital qui sont décrites ci-dessous.

Distributions

Les distributions constituant un remboursement de capital qui sont versées aux actionnaires de certaines séries d'un Fonds société ne sont pas imposables, mais elles réduisent le prix de base rajusté des actions de l'actionnaire. Si le prix de base rajusté des actions d'un investisseur devenait alors inférieur à zéro, le nombre négatif serait réputé constituer un gain en capital réalisé par l'investisseur et le montant de ce gain s'ajoutera au prix de base rajusté de ces actions.

Réductions de frais de gestion

Les actionnaires de la Société doivent généralement inclure dans leur revenu, aux fins de l'impôt d'une année donnée, toute réduction de frais de gestion qui leur est accordée par le gestionnaire. Toutefois, dans certains cas, les actionnaires peuvent choisir, aux termes de la Loi de l'impôt, qu'une telle réduction soit déduite aux fins du calcul du coût de leurs actions du Fonds société en question.

Incidences fiscales (SUITE)

Gains en capital

La disposition réelle ou réputée d'une action d'un Fonds société, y compris le rachat de celle-ci ou le remplacement des actions d'un Fonds société par des titres d'un autre Fonds donne généralement lieu à la réalisation d'un gain (d'une perte) en capital dans la mesure où le produit de la disposition est supérieur (inférieur) à la somme du prix de base rajusté des actions pour l'actionnaire et des frais de disposition raisonnables. Voir « Imposition des gains en capital » ci-dessous.

Sauf dans le cadre d'un remplacement mettant en cause une série couverte en dollars CA ou en dollars US, lorsque l'actionnaire remplace des actions d'une série d'un Fonds société par des actions d'un autre Fonds société ou d'une autre série du même Fonds société, il n'est pas réputé procéder à une disposition, en vertu de la Loi de l'impôt, des actions ainsi remplacées. Ainsi, l'actionnaire ne réalise aucun gain et ne subit aucune perte en capital au moment du remplacement. Le coût, pour l'actionnaire, des actions d'une série d'un Fonds société acquises au moment du remplacement est réputé, aux termes de la Loi de l'impôt, correspondre au prix de base rajusté, pour l'actionnaire, des actions de la série du Fonds société ainsi remplacées immédiatement avant le remplacement. Il faut faire la moyenne de ce coût et du prix de base rajusté des autres actions de cette série du même Fonds société appartenant à l'actionnaire.

Un remplacement mettant en cause une série couverte en dollars CA ou en dollars US par une série d'actions qui n'est pas une série couverte en dollars CA ou en dollars US entraînera une disposition aux fins fiscales.

Série couverte en dollars US

En règle générale, les montants touchés par le calcul du revenu aux termes de la Loi de l'impôt sont déclarés en dollars canadiens. Par exemple, tout montant exprimé ou libellé en dollars américains, y compris les dividendes, les distributions, les prix de base rajustés et les produits de disposition, doit être converti en dollars canadiens selon, en règle générale, le taux de change établi par la Banque du Canada à la date où un tel montant est constaté. Ainsi, si un actionnaire détient des titres d'une série couverte en dollars US, il pourrait être tenu de déclarer aux fins fiscales un gain ou une perte de change à l'égard de ces titres en raison des fluctuations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain.

Règles d'imposition applicables aux porteurs de parts des Fonds fiduciaires

Distributions

En règle générale, les porteurs de parts seront tenus d'inclure, dans le calcul de leur revenu, le montant (calculé en dollars canadiens) du revenu net et de la tranche imposable des gains en capital nets réalisés qui leur sont payés ou payables par un Fonds fiduciaire au cours de l'année d'imposition (y compris les réductions de frais de gestion) qu'ils soient réinvestis ou non dans des parts supplémentaires. Les porteurs de parts peuvent être redevables de l'impôt sur le revenu et les gains en capital non réalisés non distribués et sur les gains en capital accumulés mais non réalisés qui sont comptabilisés dans un Fonds fiduciaire au moment où les parts sont acquises, dans la mesure où ces montants sont ensuite distribués aux porteurs de parts.

Pourvu que les Fonds fiduciaires aient effectué les désignations appropriées, le montant éventuel des revenus de source étrangère, les gains en capital nets imposables et les dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables (y compris les « dividendes déterminés ») des Fonds fiduciaires qui sont payés ou payables aux porteurs de parts (y compris les montants investis dans des parts additionnelles) conserveront leur caractère pour les besoins de l'impôt et seront traités comme des revenus de source étrangère, des gains en capital imposables et des dividendes imposables des porteurs de parts. Les « dividendes déterminés » donnent lieu à un mécanisme bonifié de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes. Les revenus de source étrangère reçus par les Fonds fiduciaires sont généralement comptabilisés déduction faite des retenues fiscales du territoire étranger. Ces

retenues sont prises en compte dans le calcul du revenu des Fonds fiduciaires aux termes de la Loi de l'impôt. Dans la mesure où les Fonds fiduciaires effectuent la désignation voulue conformément à la Loi de l'impôt, les porteurs de parts auront le droit, aux fins du calcul des crédits d'impôts étrangers, de considérer leur quote-part de ces retenues comme des impôts étrangers payés par les porteurs de parts.

En règle générale, les gains réalisés par un Fonds fiduciaire au titre des dérivés donnent lieu à la distribution de revenu plutôt que de gains en capital.

Dans la mesure où des distributions (notamment des réductions de frais de gestion) versées à un porteur de parts par un Fonds fiduciaire au cours d'une année dépassent la quote-part du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds fiduciaire attribuée au porteur de parts pour l'année en question, ces distributions (sauf dans la mesure où elles constituent le produit de la disposition d'une part tel qu'il est décrit ci-dessous) ne sont pas imposables comme revenu du porteur de parts, mais elles réduisent le prix de base rajusté des parts qu'il détient. Lorsque le prix de base rajusté des parts d'un porteur devient négatif à un moment donné au cours de l'année d'imposition, le porteur de parts est réputé réaliser un gain en capital correspondant au montant négatif, et le prix de base rajusté de ses parts est rétabli à zéro. Dans certaines circonstances, un Fonds fiduciaire est autorisé à choisir de traiter les distributions aux porteurs de parts qui dépassent le revenu du Fonds fiduciaire pour l'année comme une distribution de revenu et de déduire cette somme dans le calcul de son revenu de l'année d'imposition suivante.

Gains en capital

Au moment de la disposition ou de la disposition réputée d'une part par son porteur, que ce soit par voie de vente, de rachat, de remplacement ou autrement, un gain en capital (ou une perte en capital) sera réalisé (ou subie) dans la mesure où le produit de la disposition, déduction faite des coûts de disposition, est supérieur (ou inférieur) au prix de base rajusté de la part pour son porteur. Plus particulièrement, il y a disposition d'une part advenant le remplacement pour des titres d'un autre Fonds. À l'exception des remplacements de titres d'une série couverte en dollars CA ou en dollars US par, dans les deux cas, des titres d'une série non couverte d'un Fonds fiduciaire, un remplacement autorisé entre séries d'un même Fonds fiduciaire ne constitue pas une disposition imposable, sauf dans la mesure où les parts sont rachetées dans le but d'acquitter des frais applicables. Lorsque les parts rachetées sont détenues à l'extérieur d'un régime enregistré, leurs porteurs peuvent réaliser un gain en capital imposable. Voir « Imposition des gains en capital » ci-dessous.

Dans le cas d'un échange de parts de FNB contre un panier de titres, le produit de la disposition de parts de FNB pour le porteur de parts correspondrait, en règle générale, à la somme de la juste valeur marchande des biens distribués et du montant en espèces reçu, déduction faite des gains en capital réalisés par le Fonds fiduciaire à la disposition de ces biens distribués qui sont attribués au porteur de parts. Pour un porteur de parts, le coût, pour l'application de la Loi de l'impôt, de tout bien reçu du Fonds fiduciaire dans le cadre de l'échange correspondra généralement à la juste valeur marchande de ce bien au moment de la distribution.

Aux termes de sa déclaration de fiducie, un Fonds fiduciaire peut attribuer et désigner tout revenu ou tout gain en capital qu'il a réalisé à la suite d'une disposition de ses biens effectuée pour permettre ou faciliter le rachat de parts d'un porteur de parts dont les parts font l'objet d'un rachat. De plus, chaque Fonds fiduciaire est autorisé à distribuer, à affecter et à désigner tout revenu ou tout gain en capital du Fonds fiduciaire à un porteur de parts qui a fait racheter des parts du Fonds fiduciaire pendant une année, d'un montant correspondant à la quote-part du porteur de parts, au moment du rachat, du revenu et des gains en capital du Fonds fiduciaire pour l'année ou tout autre montant que le Fonds fiduciaire juge raisonnable. Ces attributions réduiront le produit de la disposition du porteur de parts qui fait racheter ses parts. D'après les règles de la Loi de l'impôt, il est interdit à un Fonds fiduciaire qui est une fiducie de fonds commun de placement aux fins de l'impôt tout au long de l'année de demander une déduction dans le calcul de son revenu pour des montants de revenu qui

Incidences fiscales (SUITE)

sont attribués à des porteurs de parts demandant un rachat de parts et il est limité dans sa capacité de demander une déduction dans le calcul de son revenu pour des montants de gains en capital qui sont attribués à des porteurs de parts ayant demandé le rachat de parts. Des règles particulières s'appliquent pour le calcul de la limite sur les gains en capital attribués aux porteurs de parts faisant racheter des parts d'un FNB.

Règles d'imposition applicables à tous les porteurs de titres (sauf les régimes enregistrés)

Monnaie canadienne

Les porteurs de titres sont tenus de calculer leur bénéfice net et leurs gains en capital nets réalisés en dollars canadiens aux fins de la Loi de l'impôt et sont donc susceptibles de réaliser un revenu ou un gain en capital vu la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien en ce qui concerne les titres d'un Fonds libellés et souscrits en dollars américains.

Imposition des gains en capital

En général, la moitié des gains en capital sont inclus dans le revenu à titre de gains en capital imposables et la moitié des pertes en capital constituent des pertes en capital déductibles des gains en capital imposables aux termes et sous réserve des règles détaillées de la Loi de l'impôt.

Le prix de base rajusté d'un titre d'une série d'un Fonds pour un porteur de titres correspond, en règle générale, au coût moyen pondéré de tous les titres des séries du Fonds qui appartiennent à ce porteur de titres, y compris les titres acquis dans le cadre du réinvestissement d'un dividende, d'une distribution ou d'une réduction de frais de gestion. Par conséquent, au moment de la souscription d'un titre d'un Fonds, il faut généralement faire la moyenne du coût de ce titre et du prix de base rajusté des autres titres de cette série du Fonds appartenant au porteur de titres afin d'établir le prix de base rajusté de chacun des titres de la série du Fonds qui sont détenus à ce moment-là. Il importe de préciser qu'un prix de base rajusté distinct doit être établi pour chacune des séries de titres d'un Fonds.

Lorsque le gain ou la perte du porteur de titres est calculé à la disposition de titres, celui-ci peut inclure dans le prix de base rajusté des titres de cette série les frais d'acquisition qu'il avait payés à son courtier à l'achat de ces titres.

Dans certains cas, la perte en capital qui découlerait par ailleurs de la disposition de titres d'un Fonds sera refusée au porteur de titres. Cela peut se produire si ce dernier, son conjoint ou une autre personne avec qui il est affilié (y compris une société par actions qu'il contrôle) a acquis des titres du même Fonds pendant la période de 30 jours précédent ou suivant la date à laquelle il a disposé des titres, qui sont alors considérés comme des « biens remplacés » et qu'il continue de les détenir à la fin de cette période. Dans un tel cas, la perte en capital peut être réputée une « perte apparente » et être refusée. Le montant de la perte en capital refusée s'ajoutera au prix de base rajusté des titres qui constituent des biens remplacés pour le propriétaire.

- Racheter des titres d'un Fonds dans le but de régler des frais payables par un porteur de titres constitue une disposition de ces titres pour ce dernier et donne lieu à un gain (une perte) en capital dans la mesure où le produit de la disposition de ces titres est supérieur (inférieur) à la somme de leur prix de base rajusté et des frais de disposition raisonnables.

Impôt minimum de remplacement

Les porteurs de titres pourraient être tenus d'acquitter un impôt minimum de remplacement sur les dividendes ou les gains en capital réalisés (y compris les dividendes sur les gains en capital reçus). Les porteurs de titres devraient consulter leurs conseillers fiscaux quant à l'application de l'impôt minimum de remplacement dans leur situation particulière.

Incidences fiscales (SUITE)

Remboursement de capital

Chaque distribution mensuelle payée par la Société pour ses actions d'une série assortie de distributions devrait être un remboursement de capital. Si un montant mensuel ne peut être payé par la Société pour une série d'un Fonds société comme remboursement de capital, le paiement mensuel de ce Fonds société sera constitué d'un dividende plutôt que d'un remboursement de capital.

Un Fonds fiduciaire fera des remboursements de capital aux porteurs de parts dans la mesure où il en distribuera plus aux porteurs de parts qu'il en a gagnés, ce qui devrait se produire pour les parts des séries assorties de distributions ou les parts des séries B, E, F ou O de certains Fonds fiduciaires, car certains Fonds fiduciaires font des distributions mensuelles qui peuvent, au total, excéder leur revenu imposable pour l'année. Chaque année en décembre, le Fonds fiduciaire paiera ou rendra payables à ses porteurs de parts suffisamment de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour qu'il n'ait à payer aucun impôt. Lorsque le montant payé ou rendu payable par le Fonds fiduciaire aux porteurs de ces parts en décembre est supérieur au montant distribué par ce Fonds à ces derniers par le biais de distributions mensuelles durant l'année, une distribution accrue est faite en décembre sur ces parts. Lorsque le montant payé ou rendu payable par le Fonds fiduciaire aux porteurs de parts en décembre est inférieur au montant distribué à ces derniers par ce Fonds par le biais de distributions mensuelles durant l'année, la différence constitue un remboursement de capital. Subsidiairement, le Fonds fiduciaire peut déterminer qu'une ou plusieurs distributions mensuelles sont des remboursements de capital. Dans ce cas, l'excédent du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds fiduciaire pour une année sur les distributions mensuelles non déterminées pour cette année comme étant des remboursements de capital sera payable à ses porteurs de parts en décembre de l'année en question.

Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il vient réduire le prix de base rajusté des titres du porteur de titres. Si le prix de base rajusté des titres devient négatif durant une année d'imposition, le porteur de titres sera réputé avoir réalisé un gain en capital égal à ce montant et le prix de base rajusté des titres sera remis à zéro.

Achat de titres tard dans l'année

La valeur liquidative par titres d'un Fonds peut comprendre du revenu et des gains en capital que le Fonds a gagnés, mais pas encore réalisés (dans le cas des gains en capital) ou payés en tant que dividende ou distribution. Si un porteur de titres achète des titres d'un Fonds juste avant qu'il ne paie un dividende ou une distribution, le porteur de titres sera imposé sur ce dividende ou cette distribution et il pourrait avoir à payer de l'impôt sur le revenu ou les gains en capital du Fonds gagnés avant qu'il n'en détienne les titres. Par exemple, si un Fonds payait un dividende ou distribue son revenu net et des gains en capital nets une fois par an en décembre et qu'un porteur de titres achetait des titres tard dans l'année, celui-ci devrait peut-être payer de l'impôt sur le revenu net et les gains en capital nets que le Fonds a gagnés pour l'année entière.

Taux de rotation

Certains fonds peuvent avoir un taux de rotation des titres en portefeuille élevé en raison de leur stratégie de placement. La rotation fréquente des placements peut donner lieu pour ces Fonds à des frais de courtage accrus et augmenter le montant des dividendes et des distributions imposables que ces Fonds versent au porteur de titres. Il n'y a pas nécessairement de rapport entre le taux de roulement d'un Fonds et son rendement.

Règles d'imposition applicables aux régimes enregistrés

Si des titres d'un Fonds sont détenus dans un régime enregistré, le porteur de titres ne paiera en règle générale aucun impôt sur les distributions ou les dividendes payés par le Fonds sur ces titres ni sur tout gain en capital réalisé par le régime enregistré au rachat ou au remplacement des titres. Cependant, les retraits effectués dans les régimes enregistrés, sauf les comptes d'épargne libre

d'impôt, sont en règle générale imposables au taux marginal d'imposition du porteur de titres. Les retraits effectués dans un compte d'épargne pour l'achat d'une première propriété, un régime enregistré d'épargne-invalidité ou un régime enregistré d'épargne-études sont assujettis à des règles particulières. Les porteurs de titres devraient consulter leur conseiller fiscal pour en savoir plus à ce sujet. Il incombe aux titulaires d'un régime enregistré de conserver des relevés de leurs placements.

Admissibilité aux fins de placement

Les titres de chaque Fonds, à l'exception du Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell, représentent des placements admissibles pour les régimes enregistrés. Les titres de tels Fonds ne seront pas un « placement interdit » pour une fiducie régie par un compte d'épargne pour l'achat d'une première propriété, un compte d'épargne libre d'impôt, un régime enregistré d'épargne-retraite, un régime enregistré d'épargne-études, un régime enregistré d'épargne-invalidité ou un fonds enregistré de revenu de retraite si certaines dispositions de la Loi de l'impôt concernant les relations avec liens de dépendance et les participations importantes ne s'appliquent pas au titulaire, au souscripteur ou au rentier du régime. Les investisseurs devraient consulter leurs conseillers fiscaux en ce qui concerne les règles sur les « placements interdits » en fonction de leur situation personnelle. Les parts du Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés et ne devraient pas être détenues dans un régime enregistré.

Dans le cas d'un échange de parts de FNB contre un panier de titres, le porteur de parts peut recevoir des titres qui pourraient ou non constituer des placements admissibles en vertu de la Loi de l'impôt pour les régimes enregistrés. Si ces titres ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés, ces régimes enregistrés (et, dans le cas de certains régimes enregistrés, les rentiers, les bénéficiaires ou les souscripteurs de ceux-ci ou les titulaires de ceux-ci) peuvent être défavorisés sur le plan fiscal. Les porteurs de parts de FNB qui envisagent un échange de parts de FNB contre un panier de titres devraient consulter leur conseiller fiscal pour savoir si ces titres constituaient ou non des placements admissibles pour des régimes enregistrés.

Déclarations améliorées des renseignements fiscaux

Chacun des Fonds est une « institution financière canadienne déclarante » aux fins de l'accord intergouvernemental conclu entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis (l'*« AIG »*) et de la partie XVIII de la Loi de l'impôt, et prévoit satisfaire aux obligations qui lui incombent en vertu des lois canadiennes aux fins des déclarations améliorées de renseignements à l'ARC. Par conséquent, certains porteurs de titres pourraient être tenus de fournir au Fonds ou à leur courtier inscrit des renseignements concernant leur citoyenneté et leur résidence fiscale et, s'il y a lieu, un numéro d'identification fiscal fédéral ou toute information sur la ou les personnes détenant le contrôle dans le cas de certaines entités. S'il s'avère qu'un porteur de titres ou toute personne détenant le contrôle de certaines entités est un contribuable des États-Unis (y compris un citoyen des États-Unis résidant au Canada aux fins de l'impôt) ou s'il omet de fournir les renseignements demandés et qu'il y a présence d'indices américains, l'AIG et la partie XVIII de la Loi de l'impôt exigeront généralement que des renseignements sur le placement du porteur de titres dans le Fonds soient déclarés à l'ARC sauf si, en règle générale, ce placement est détenu dans un régime enregistré. L'ARC transmettra ensuite ces renseignements à l'Internal Revenue Service des États-Unis, conformément aux dispositions de la Convention fiscale Canada-États-Unis.

La Loi de l'impôt comprend aussi des dispositions qui exigent, d'une part, que des procédures soient adoptées pour repérer les comptes détenus par des résidents fiscaux de pays étrangers (sauf les É.-U.) ou par certaines entités dont les « personnes détenant le contrôle » sont des résidents fiscaux d'un pays étranger (sauf les É.-U.) et, d'autre part, que les renseignements exigés soient fournis à l'ARC. Ces renseignements seraient échangés de façon réciproque et bilatérale avec les pays ayant convenu d'un échange de renseignements bilatéral avec le Canada et dans lesquels les titulaires de compte ou de telles personnes détenant le contrôle sont des résidents fiscaux.

Information sur les droits

Titres autres que des parts de FNB

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres (autres que des parts de FNB) des Fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le présent prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois de la province ou du territoire pertinent.

Pour de plus amples renseignements, voir la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Parts de FNB

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada confère au souscripteur ou à l'acquéreur un droit de résolution qui ne peut être exercé que dans les 48 heures suivant la réception d'une confirmation de souscription ou d'acquisition de parts de FNB. Dans plusieurs provinces et territoires, la législation permet également au souscripteur ou à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, la révision du prix ou des dommages-intérêts si le prospectus ou toute modification de celui-ci contient de l'information fausse ou trompeuse, ou si l'aperçu du FNB ne lui a pas été transmis. Ces droits doivent être exercés dans des délais déterminés.

Les Fonds ont obtenu une dispense à l'égard de l'exigence de la législation en valeurs mobilières d'inclure une attestation de preneurs fermes dans le prospectus en vertu d'une décision relative à l'*Instruction générale 11-203 relative au traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires*. Ainsi les acheteurs de parts de FNB ne pourront compter sur l'inclusion d'une attestation de preneurs fermes dans le prospectus ni sur une modification des droits et recours réglementaires dont ils auraient pu autrement se prévaloir contre les preneurs fermes, qui auraient été tenus de signer une attestation de preneurs fermes.

On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un avocat.

Dispenses et autorisations

Les Fonds à revenu fixe Investissements Russell, le Fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell, le Portefeuille d'actifs réels Investissements Russell et le Fonds d'actions mondiales Investissements Russell ont obtenu une dispense à l'égard des lois sur les valeurs mobilières applicables pour ce qui est du placement de parts de FNB, en vertu de laquelle :

- ils sont dispensés de l'exigence d'établir et de déposer un prospectus ordinaire pour leurs parts de FNB en vertu du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* selon la présentation prescrite à l'Annexe 41-101A2 – Information à fournir dans le prospectus du fonds d'investissement, sous réserve des modalités de la dispense, à condition que les Fonds déposent un prospectus pour leurs parts de FNB conformément aux dispositions du *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*, sauf les exigences se rapportant au dépôt d'aperçus du fonds;
- ils sont dispensés de l'exigence selon laquelle un prospectus visant des parts de FNB doit contenir une attestation de preneurs fermes;
- une personne physique ou morale qui achète des parts de FNB dans le cours normal des affaires au moyen des installations de la TSX ou d'une autre bourse de valeurs est dispensée des exigences relatives aux offres publiques d'achat prévues dans la législation canadienne en valeurs mobilières;
- chaque Fonds qui offre des parts de FNB est autorisé à emprunter de l'argent au dépositaire du Fonds (le « dépositaire ») et, si le dépositaire l'exige, à fournir une sûreté sur n'importe quel élément d'actif de son portefeuille en tant que mesure provisoire pour financer une partie de toute distribution payable aux porteurs de parts qui représente globalement les montants dus au Fonds, mais qui ne lui ont pas encore été payés; et
- un Fonds peut traiter ses parts de FNB et ses titres qui ne sont pas des parts de FNB comme s'ils provenaient de deux fonds distincts aux fins de leur conformité aux dispositions des parties 9, 10 et 14 du Règlement 81-102.

Inscription et transfert des parts de FNB par l'intermédiaire de la CDS

L'inscription d'une participation dans les parts de FNB et le transfert d'une telle participation ne se fera qu'au moyen du système d'inscription en compte de la CDS. Les parts doivent être achetées, transférées et remises pour échange ou rachat par l'intermédiaire d'un adhérent de la CDS. Les droits d'un propriétaire de parts de FNB doivent être exercés par l'intermédiaire de la CDS ou de l'adhérent de la CDS par l'entremise duquel le propriétaire détient ces parts de FNB, et tous les paiements et autres biens auxquels le propriétaire a droit seront remis par leur intermédiaire. À l'achat de parts de FNB, le propriétaire ne recevra que la confirmation habituelle. Les distributions et produits de rachat provenant des parts de FNB seront initialement remis à la CDS, qui les transmettra aux adhérents de la CDS, avant d'être remis par ces derniers aux investisseurs concernés. Les mentions dans le présent prospectus simplifié de porteurs de parts de FNB s'entendent, sauf si le contexte l'interdit, des propriétaires véritables de ces parts.

Ni nous ni les Fonds ne serons responsables : (i) de quelque aspect que ce soit des registres tenus par la CDS quant à la propriété véritable des parts de FNB ou aux inscriptions en compte administrées par la CDS ; (ii) de la tenue, de la supervision ou de l'examen de registres liés à la propriété véritable de parts de FNB; ou (iii) de tout conseil ou déclaration de la CDS, figurant dans le présent prospectus simplifié ou par ailleurs, ou émis relativement aux règles et règlements de la CDS ou à toute mesure prise par la CDS ou selon les instructions des adhérents de la CDS.

Les règles régissant la CDS prévoient que celle-ci agit comme mandataire et dépositaire pour ses adhérents. Pour ce qui est des paiements faits par les Fonds à la CDS, les adhérents de la CDS doivent faire uniquement affaire avec la CDS, et les personnes, autres que les adhérents de la CDS, ayant une participation dans des parts de FNB doivent faire affaire uniquement avec des adhérents de la CDS.

Dispenses et autorisations (SUITE)

La capacité d'un propriétaire véritable de parts de FNB de mettre en gage ces dernières ou de par ailleurs utiliser sa participation dans ces parts de FNB (sauf par l'intermédiaire d'un adhérent de la CDS) peut être limitée en raison de l'absence de certificat physique. Les Fonds ont l'option de mettre fin à l'inscription des parts de FNB au moyen du système d'inscription en compte, auquel cas des certificats physiques entièrement nominatifs des parts de FNB seront émis aux propriétaires véritables de ces parts de FNB ou à leurs prête-noms.

Attestations

Le 30 juillet 2025

Le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi révèlent de façon complète, vérifique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Jonathan Needham
Président et chef de la direction
d'Investissements Russell Canada Limitée

Corbin Tsen
Chef des finances d'Investissements
Russell Canada Limitée

Jonathan Needham
Chef de la direction de Catégorie de société
Investissements Russell Inc.

Corbin Tsen
Chef des finances de Catégorie de société
Investissements Russell Inc.

Au nom du conseil d'administration d'Investissements Russell Canada Limitée, en sa qualité de fiduciaire des Fonds fiduciaires, de gestionnaire, de promoteur et de placeur principal des Fonds.

Adam Smears
Administrateur d'Investissements
Russell Canada Limitée

Nazanin Rassouli
Administratrice d'Investissements
Russell Canada Limitée

Au nom du conseil d'administration de Catégorie de société Investissements Russell Inc.

Adam Smears
Administrateur de Catégorie de société
Investissements Russell Inc.

Nazanin Rassouli
Administratrice de Catégorie de société
Investissements Russell Inc.

Attestation du placeur principal

Le 30 juillet 2025

À notre connaissance, le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Investissements Russell Canada Limitée en sa qualité de placeur principal des Fonds.

Investissements Russell Canada Limitée

Par :

Corbin Tsen
Chef des finances d'Investissements
Russell Canada Limitée

Information propre à chacun des OPC déscrits dans le présent document

Introduction

Dans les pages qui suivent, nous fournissons de l'information propre à chacun des Fonds. Veuillez lire la présente introduction pour connaître l'information générale qui s'applique aussi à tous les Fonds.

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?

Un OPC est une mise en commun d'argent dans lequel vous regroupez votre argent avec celui d'un grand nombre d'autres investisseurs qui ont des objectifs de placement semblables aux vôtres. Nous utilisons alors cet argent pour acheter des placements en votre nom et au nom des autres investisseurs. Cela vous confère l'avantage de la diversification, c'est-à-dire de posséder simultanément une gamme de placements.

Lorsque nous achetons des placements pour un Fonds, nous suivons l'objectif de placement et les stratégies de placement de ce Fonds. Vous trouverez ces objectifs et stratégies dans la description de chaque Fonds dans la seconde partie du présent prospectus simplifié.

Quelle est la différence entre un Fonds société et un Fonds fiduciaire?

Chacun des Fonds offerts par le présent prospectus est soit un Fonds société soit un Fonds fiduciaire.

Chaque Fonds société est une catégorie d'actions de la Société et a son propre objectif de placement. Pour investir dans un Fonds société, vous achetez des actions de ce dernier.

Chaque Fonds fiduciaire a été créé comme une fiducie et a son propre objectif de placement. Pour investir dans un Fonds fiduciaire, vous achetez des actions de ce dernier.

Chaque Fonds offre une ou plusieurs séries de ses titres. Les différences entre les séries sont décrites à la rubrique « Description des titres offerts par les Fonds » du présent prospectus simplifié. Voir aussi la couverture du présent prospectus simplifié pour une liste des séries offertes par chaque Fonds.

Certains Fonds société et Fonds fiduciaires ont des objectifs de placement identiques ou semblables. Ainsi, vous avez le choix d'investir dans un Fonds société ou dans le Fonds fiduciaire équivalent. Il existe des différences entre le traitement fiscal d'un placement dans un Fonds société et celui d'un placement dans un Fonds fiduciaire. (Pour plus d'information, voir « Incidences fiscales » du présent prospectus simplifié.) Un Fonds société qui investit surtout dans son Fonds fiduciaire équivalent aura aussi des frais annuels légèrement supérieurs. Si vous investissez dans un Fonds par l'entremise d'un régime enregistré, vous devriez, en règle générale, opter pour le Fonds fiduciaire plutôt que pour le Fonds société si les deux options sont offertes. (Pour plus d'information sur vos droits en tant que détenteurs d'actions d'un Fonds société ou de porteurs de parts d'un Fonds fiduciaire, voir « Description des titres offerts par les Fonds » du présent prospectus simplifié.)

Qu'est-ce que le risque?

Le « risque » désigne la possibilité que votre placement ne réalise pas le rendement prévu. Il existe divers degrés et types de risque, mais en règle générale plus le risque de placement que vous acceptez est grand plus le rendement potentiel et la perte potentielle sont élevés.

Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

Il existe de nombreux avantages potentiels liés à un placement dans un OPC, mais il existe également plusieurs risques que vous devriez connaître.

Investir dans un OPC n'équivaut pas à mettre votre argent dans un compte d'épargne. À la différence d'un compte d'épargne ou d'un certificat de placement garanti (CPG), les placements dans des OPC ne sont pas garantis par la Société d'assurance dépôts du Canada ni par un autre organisme d'assurance dépôts gouvernemental.

Quand vous investissez dans un OPC, rien ne garantit que le montant de votre placement vous sera rendu lorsque vous ferez racheter ou vendrez vos titres. La valeur de chaque OPC varie de jour en jour à mesure que la valeur de ses placements est modifiée. Par conséquent, lorsque vous faites

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? (SUITE)

racheter ou vendez vos parts ou vos actions d'un OPC, elles peuvent valoir moins que quand vous les avez achetées. Vous partagez, avec les autres investisseurs, les profits que l'OPC réalise ou les pertes qu'il subit.

Des perturbations marquées des marchés, comme celles causées par des pandémies, des désastres naturels ou environnementaux, des guerres, des actes de terrorisme ou d'autres événements pourraient avoir des effets défavorables sur les marchés locaux et mondiaux et sur le fonctionnement normal des marchés. Les perturbations des marchés peuvent exacerber les risques politiques, sociaux et économiques décrits dans le présent prospectus simplifié. De plus, les perturbations des marchés peuvent entraîner une volatilité financière accrue ; des arrêts réglementaires des opérations ; la fermeture des bourses, des marchés ou des gouvernements nationaux et étrangers ; ou faire en sorte que des joueurs des marchés fonctionnent à l'aide de plans de continuité des activités pendant des périodes indéterminées. De tels événements peuvent fortement perturber les économies et les marchés et avoir une incidence considérable sur les entreprises, les secteurs, les industries, les marchés, les devises, les taux d'intérêt et d'inflation, les notes de crédit, le sentiment des investisseurs et d'autres facteurs ayant une incidence sur la valeur des investissements d'un Fonds et sur son fonctionnement. Ces événements peuvent aussi causer la fermeture d'entreprises vitales au fonctionnement d'un Fonds ou par ailleurs perturber la capacité des employés de fournisseurs de services d'un Fonds d'effectuer des tâches essentielles au nom d'un Fonds.

À l'instar d'autres placements, plus le rendement éventuel est élevé, plus le risque de perte est grand. La durée d'un placement constitue aussi un facteur de première importance dans le choix du type d'OPC dans lequel investir. Un placement sur une plus longue période peut permettre l'acceptation de risques additionnels en réduisant les effets de la volatilité du marché à court terme. Un investissement à court terme peut faire en sorte que des placements doivent être vendus alors que les conditions de marché sont défavorables. Il importe de se rappeler qu'un placement dans un OPC, exception faite des Fonds du marché monétaire, doit être considéré comme un placement à moyen ou long terme. En général, les investisseurs qui investissent dans des OPC d'actions devraient prévoir un horizon de placement d'au moins cinq à dix ans pour donner à leur placement suffisamment de temps pour fructifier.

Dans certaines circonstances exceptionnelles, un OPC peut refuser ou différer certains ordres d'achat de ses titres ou différer des ordres de rachat de ces titres. Ces circonstances sont décrites à la rubrique « Achats, remplacements et rachats ».

Quels sont les risques particuliers associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

Voici certains risques d'investissement qui sont associés à un placement dans un OPC. (Pour plus d'information sur les risques importants attachés à chacun des Fonds, veuillez consulter la section portant sur le risque associé à chacun des Fonds dans la seconde partie du présent prospectus simplifié. Un Fonds peut être assujetti à un risque donné soit directement, du fait de la nature des placements qu'il fait, soit indirectement parce qu'il investit dans au moins un fonds sous-jacent qui présente ce risque.)

De plus, chaque Fonds peut utiliser des sous-conseillers étrangers. Ceux-ci peuvent ne pas être entièrement assujettis aux exigences de la Loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario et des règlements relatifs à la compétence, à l'assurance, au capital, à la tenue de registres, aux relevés de compte et de portefeuille et aux conflits d'intérêts. Il peut être difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre des sous-conseillers étrangers parce qu'ils résident hors du Canada et que la totalité ou une grande partie de leurs actifs sont situés hors du Canada. Si nous utilisons les services d'un sous-conseiller, y compris un sous-conseiller étranger qui n'est pas inscrit comme conseiller auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, nous assumons la responsabilité de ses décisions de placement.

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? (SUITE)

Risque lié aux OPC alternatifs

Chaque OPC alternatif Investissements Russell est autorisé à utiliser un levier financier et à conclure des opérations sur dérivés avec des contreparties n'ayant pas de notation désignée. Les risques liés à l'effet de levier sont décrits ci-dessous, aux rubriques « Risque lié aux emprunts » et « Risque lié aux leviers financiers ». Lorsqu'un OPC alternatif Investissements Russell conclut un dérivé avec une contrepartie n'ayant pas de notation désignée, il y a un risque accru que celle-ci ne puisse s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du dérivé, et les OPC alternatifs Investissements Russell pourraient perdre une garantie qu'ils ont déposée auprès de la contrepartie comme garantie relativement au dérivé.

Risque lié aux emprunts

L'emprunt d'argent engendre un risque lié à l'effet de levier pour les OPC alternatifs Investissements Russell, comme il est expliqué ci-dessous. De plus, si la somme empruntée par un OPC alternatif Investissements Russell excède les limites permises par les règlements sur les valeurs mobilières canadiens, il sera tenu de vendre des éléments d'actif afin de se conformer à ces limites. Il pourrait être exigé que ces ventes soient effectuées à des prix qui nuisent à la valeur des titres vendus par un OPC alternatif Investissements Russell et au rendement de ce dernier. Les frais d'intérêt, les frais bancaires et d'autres frais engagés relativement à un arrangement de prêt conclu par un OPC alternatif Investissements Russell viendront réduire la valeur de son actif et la trésorerie disponible aux fins du versement de distributions. Qui plus est, un OPC alternatif Investissements Russell pourrait ne pas être en mesure de renouveler un emprunt selon des modalités acceptables ni même de le renouveler du tout.

Risque lié aux marchandises

Certains OPC investissent peuvent procurer une exposition indirecte aux marchandises physiques y compris les métaux précieux (or, argent, platine et palladium par exemple), l'énergie (pétrole brut, essence, mazout domestique et gaz naturel par exemple), les métaux industriels (aluminium, cuivre, nickel et zinc par exemple), le bétail (cochons et bovins par exemple) et les produits agricoles (café, maïs, coton, bétail, soya, huile de soya, sucre et blé par exemple). Pour obtenir une exposition à ces marchandises, l'OPC peut investir dans des fonds négociés en bourse qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques (les « FNB liés aux marchandises ») et chercher à reproduire le rendement d'une marchandise physique. L'OPC peut aussi investir dans des sociétés actives dans le secteur des marchandises. Les OPC exposés aux marchandises seront soumis à la fluctuation du cours des marchandises, qui peut être considérable sur une courte période et faire ainsi augmenter la volatilité de la valeur liquidative de l'OPC. Le cours des marchandises peut fluctuer en raison de nombreux facteurs, notamment l'offre et la demande, la spéculation, les mesures prises par les banques centrales et les instituts monétaires internationaux, l'instabilité politique ou économique, la fluctuation des taux d'intérêt et du change, les nouvelles découvertes ou les modifications apportées aux règlements gouvernementaux relatifs aux marchandises.

Risque lié à la concentration

Un OPC peut avoir une concentration relativement élevée d'actifs dans un seul émetteur ou dans un petit nombre d'émetteurs, ce qui peut réduire sa diversification et entraîner une volatilité accrue du prix de ses titres. Si une telle concentration entraîne une réduction de sa liquidité, il pourrait devoir suspendre ses rachats temporairement.

Risque lié au crédit

Il existe un risque que l'émetteur d'un titre à revenu fixe (comme une obligation ou une action privilégiée) détenu par un OPC ne puisse ou ne veuille verser l'intérêt, les dividendes ou d'autres paiements périodiques semblables, ou rembourser le capital à l'échéance. Les titres émis par les sociétés ou autres types d'émetteurs dont la cote de crédit est réduite présentent un plus grand

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? (SUITE)

risque lié au crédit que les émetteurs qui jouissent d'une cote de crédit élevée. Lorsque le placement dans des titres à revenu fixe constitue une participation dans un prêt, il existe aussi un risque que la personne qui administre le prêt puisse être en défaut ou ne pas administrer le prêt adéquatement.

Risque lié au change

Lorsqu'un OPC achète un placement dont le prix est fixé en monnaie étrangère et que le taux de change du dollar canadien monte par rapport à la monnaie étrangère, la valeur du placement dans l'OPC peut s'en trouver diminuée. Les variations des taux de change peuvent aussi augmenter la valeur d'un placement.

De plus, la fluctuation du change entre la valeur en dollars américains et celle en dollars canadiens de l'actif net attribuable à chaque série couverte en dollars US et à chaque série couverte en dollars CA pourrait faire baisser la valeur en dollars américains ou en dollars canadiens de ces séries, respectivement. Bien que nous cherchions à couvrir cette exposition, il est possible que cette couverture n'annule pas complètement ce risque.

Risque lié aux dérivés

Un « dérivé » est un type d'investissement dont la valeur repose sur la valeur ou le rendement d'un autre placement, ou en découle. Les options, les contrats à terme standardisés, les swaps et les contrats à terme de gré à gré en sont des exemples. Les dérivés requièrent ou permettent que le porteur achète ou vende des actifs comme des actions, des devises ou des marchandises à un certain prix, maintenant ou à l'avenir.

La législation sur les valeurs mobilières établit des limites quant au montant et au type de dérivés qu'un OPC peut détenir. En règle générale, tout dépend de savoir si le dérivé est utilisé à des fins de couverture (pour réduire le risque lié au marché ou au portefeuille) ou à d'autres fins (pour améliorer les rendements). Les dérivés peuvent aider les OPC à atteindre leurs objectifs de placement ; toutefois, ils comportent des risques, dont voici quelques-uns des plus courants :

- il est possible d'utiliser les dérivés à des fins de couverture pour se protéger contre, ou compenser, les risques de placement d'un portefeuille, comme ceux liés au change, à la volatilité du marché ou des taux d'intérêt. Cependant, rien ne garantit l'efficacité des opérations de couverture d'un OPC. Il peut exister une corrélation imparfaite entre le comportement d'un dérivé utilisé pour couverture et l'investissement ou la monnaie couverte. Qui plus est, il est possible que la corrélation passée ne soit pas maintenue pour la période visée par la couverture. De plus, l'utilisation de dérivés aux fins de couverture n'élimine pas tous les risques auxquels ces placements de portefeuille peuvent être exposés. Par exemple, la couverture contre la dévaluation d'une monnaie n'élimine pas les fluctuations du cours des titres du portefeuille ni ne prévient les pertes en cas de baisse de ces cours. L'utilisation de dérivés aux fins de couverture peut aussi éliminer la possibilité de gain en cas de hausse de la valeur de la monnaie couverte.
- les dérivés peuvent être utilisés à d'autres fins qu'aux fins de couverture. En effet, ils peuvent l'être afin d'obtenir une exposition à un titre (ou lui servir de remplacement), à une région ou à un secteur, de faire baisser les frais d'opérations ou d'obtenir une liquidité accrue. Cependant, rien ne garantit que l'utilisation de dérivés procurera un rendement positif, et il y a toujours le risque que le titre ou le placement sous-jacent visé par les dérivés, et les dérivés eux-mêmes, n'affichent pas les rendements que les gestionnaires attendaient.
- rien ne garantit qu'un marché de change liquide existera quand un OPC souhaitera réaliser ses profits ou limiter ses pertes en liquidant des positions de dérivés. Un OPC est assujetti au risque que sa contrepartie (soit la chambre de compensation dans le cas de dérivés standardisés, soit un autre tiers dans celui de dérivés négociés hors bourse) ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations. En outre, il y a un risque que l'OPC perde ses dépôts de garantie en cas de faillite d'un courtier avec lequel il avait conclu un dérivé.

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? (SUITE)

- la capacité pour un OPC de liquider ses dérivés peut aussi être limitée par des limites de négociation quotidiennes imposées par une bourse. L'OPC qui ne peut liquider une position de dérivés ne pourra réaliser de profit ni limiter ses pertes et cela nuira à sa capacité d'utiliser des dérivés pour couvrir efficacement son portefeuille ou de mettre en œuvre sa stratégie de placement.
- les opérations sur un dérivé peuvent être interrompues si les opérations sur un nombre substantiel d'actions ou d'obligations inclus dans le dérivé le sont. Dans un tel cas, l'OPC ne pourrait liquider ses positions de ce dérivé et, si des restrictions étaient imposées quant à l'exercice ou au rendement de ce dernier, l'OPC pourrait subir des pertes.
- certains dérivés négociés sur les marchés étrangers peuvent être plus difficilement négociables et être soumis à un risque de crédit plus élevé que les dérivés négociés sur les marchés nord-américains.
- les gains et les pertes découlant de contrats dérivés peuvent être déclarés par un OPC à des fins fiscales sur le compte du revenu ou du capital selon la nature du dérivé et la manière dont il a été utilisé dans un OPC. Rien ne garantit que l'ARC acceptera le traitement fiscal adopté par un OPC dans sa déclaration de revenus. L'ARC pourrait réévaluer un OPC et faire en sorte que celui-ci doive payer de l'impôt ou qu'il y ait une augmentation de la composante imposable de distributions réputées payées aux porteurs de titres. Une réévaluation de l'ARC peut aussi faire en sorte qu'un OPC doive payer des retenues fiscales impayées sur des distributions antérieures à des porteurs de titres non résidents. Une telle obligation fiscale pourrait faire diminuer la valeur liquidative des titres d'un OPC.

Risque lié aux marchés émergents

Un marché émergent est un pays dont l'économie est en émergence ou en développement. Nous estimons que tous les pays du monde sont de tels pays, sauf ceux qui font actuellement partie de l'indice Russell des marchés développés (Russell Developed Index), soit l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, Hong Kong, l'Irlande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Pologne, le Portugal, Singapour, la Corée du Sud, l'Espagne, la Suède, la Suisse, le Royaume-Uni et les États-Unis.

Les OPC qui investissent dans des marchés émergents sont touchés par les risques suivants :

- bon nombre de sociétés et de gouvernements étrangers n'utilisent pas les mêmes normes de comptabilité, d'audit et de communication de l'information financière que celles qui sont utilisées au Canada et aux États-Unis et, en conséquence, on a accès à moins de renseignements au sujet de ces sociétés et gouvernements.
- les titres de certaines sociétés négociés uniquement à l'étranger peuvent être moins liquides et plus volatils que les titres de sociétés comparables négociés au Canada ou aux États-Unis.
- bon nombre de marchés de valeurs mobilières des pays où un Fonds investit peuvent être plus volatils à cause d'événements défavorables ou de négociations par de gros investisseurs de blocs importants de titres, par rapport à ce qui est normal sur les marchés canadiens ou américains.
- l'instabilité politique ou sociale pourrait également influer sur la valeur des titres détenus par un OPC ou entraîner la perte totale de ces placements.

Risque lié aux facteurs ESG

L'utilisation par un OPC de facteurs liés à l'environnement, à la société ou à la gouvernance (ESG) dans son choix de placements peut limiter les types et le nombre d'occasions d'investissement qui s'offrent à lui. Par conséquent, il est possible que le rendement de l'OPC diffère de celui d'autres OPC qui n'ont pas recours aux facteurs ESG. Ces facteurs peuvent faire en sorte que l'OPC investisse dans des titres ou des secteurs qui sous-performent par rapport au marché en général ou par rapport à d'autres OPC qui utilisent différemment les facteurs ESG. Les investisseurs ont des avis partagés sur

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? (SUITE)

les éléments qui constituent des caractéristiques ESG positives ou négatives. Ainsi, il se peut qu'un OPC ayant recours à des facteurs ESG investisse dans des entreprises qui ne tiennent pas compte des croyances et des valeurs d'un investisseur donné. Un ou plusieurs facteurs ESG pourraient ne pas être pertinents eu égard à toutes les entreprises admissibles à un investissement, et les facteurs ESG ne constituent pas la seule considération lorsqu'il s'agit de prendre des décisions de placement. La façon dont un OPC utilise les facteurs ESG est susceptible d'évoluer au fil du temps.

Risque lié aux FNB

Lorsqu'un OPC investit dans un FNB, ce dernier peut, pour différentes raisons, ne pas atteindre le même rendement que celui de la référence, de l'indice ou de la marchandise qu'il cherche à suivre. La valeur marchande d'un FNB peut aussi fluctuer pour des raisons autres que les fluctuations de la valeur de sa référence, de son indice ou du cours de ses marchandises sous-jacentes, et ces fluctuations influeront sur la valeur d'un OPC qui investit dans un tel FNB. Certains OPC ont obtenu l'autorisation d'investir dans certains autres types de FNB, dont des FNB qui utilisent un levier financier dans le but de gonfler les rendements, soit par un multiple ou un multiple inverse de sa référence, de son indice ou du cours de ses marchandises sous-jacentes. Les FNB qui utilisent un tel levier financier comportent généralement un degré de risque et une volatilité accrue.

Risque lié aux parts de FNB

Même si les parts de FNB seront cotées à la TSX, à une autre bourse ou sur un autre marché, rien ne garantit qu'un marché public actif existera pour les parts de FNB ni qu'il sera viable. La négociation de ces parts sur certains marchés peut être suspendue par l'activation de « coupe-circuits » appliqués individuellement ou au marché dans son ensemble (qui stoppent la négociation pour une période donnée quand le cours d'un titre donné ou les cours du marché dans son ensemble chutent d'un certain pourcentage). Dans le cas de la TSX, la négociation de parts de FNB peut être suspendue si (i) les parts de FNB y sont radiées sans avoir été d'abord cotées à une autre bourse ; ou (ii) les dirigeants de la TSX déterminent qu'une telle mesure est souhaitable dans l'intérêt d'un marché juste et ordonné ou pour protéger les investisseurs. Les parts de FNB peuvent se négocier à prime ou à escompte par rapport à leur valeur liquidative unitaire. Rien ne garantit que les parts de FNB se négocieront à des prix qui reflètent leur valeur liquidative unitaire. Le prix de négociation des parts de FNB fluctuera en fonction de la valeur liquidative du Fonds et de l'offre et de la demande à la TSX (ou à une bourse ou sur un marché autre où les parts de FNB d'un Fonds sont négociées). Cependant, puisque les courtiers désignés souscrivent et échangent un nombre prescrit de parts de FNB à leur valeur liquidative unitaire, des escomptes ou des primes considérables par rapport à la valeur liquidative ne devraient pas être maintenus.

La TSX n'a pas approuvé conditionnellement la demande d'inscription du Fonds d'actions mondiales Investissements Russell et rien ne garantit qu'elle le fera.

Risque lié aux placements étrangers

Les OPC qui investissent dans des titres étrangers sont touchés par les risques suivants :

- un pays peut imposer des retenues d'impôt ou d'autres taxes et impôts qui pourraient diminuer le rendement des placements d'un OPC dans ce pays.
- un pays pourrait avoir des lois régissant les placements étrangers ou les opérations de change qui rendent un placement d'OPC difficile à vendre dans ce pays.
- les titres en portefeuille qui sont négociés sur les marchés étrangers peuvent faire l'objet d'opérations certains jours où l'OPC n'offre pas ni ne rachète de parts ou d'actions. Ces opérations risquent de faire augmenter ou diminuer considérablement la valeur de l'OPC alors qu'un investisseur n'est pas en mesure de souscrire ou de faire racheter des parts ou des actions de l'OPC.

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? (SUITE)

Par conséquent, les OPC spécialisés dans les investissements étrangers peuvent connaître des fluctuations importantes et fréquentes sur le court terme.

Risque lié aux marchés pré-émergents

Outre les risques inhérents aux investissements dans des titres étrangers et des marchés émergents, les titres des marchés pré-émergents comportent des risques qui leur sont propres, comme l'exposition à des économies moins diversifiées et moins avancées que celles de marchés étrangers plus établis. L'instabilité économique ou politique peut entraîner des fluctuations de prix plus importantes dans les titres des marchés pré-émergents que dans les titres d'émetteurs de pays étrangers plus développés, y compris les titres d'émetteurs des principaux marchés émergents. Les marchés pré-émergents ont en règle générale des économies de petite taille et des marchés des capitaux moins évolués que ceux des marchés émergents et ils reçoivent moins d'attention de la part des investisseurs que les marchés développés ou les marchés émergents. Par conséquent, les risques liés aux investissements dans les pays à marché émergent sont amplifiés dans les marchés pré-émergents. Les marchés pré-émergents sont susceptibles aux fluctuations extrêmes de la valeur des devises, ont des pratiques de règlement moins avancées et pourraient afficher de faibles volumes de négociations ce qui entraîne une volatilité supérieure des prix et une liquidité inférieure. Les pays suivants sont classés comme pays à marché pré-émergent : Bahreïn, Bangladesh, Botswana, Bulgarie, Côte d'Ivoire, Croatie, Chypre, Estonie, Ghana, Islande, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Lituanie, Malte, Maurice, Maroc, Nigéria, Oman, Palestine, République de Macédoine du Nord, Pakistan, Roumanie, Serbie, République slovaque, Slovénie, Sri Lanka, Tanzanie, Togo, Tunisie, Vietnam, UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal).

Risque lié au taux d'intérêt

La valeur des parts ou des actions d'un OPC qui investit dans des titres à revenu fixe est touchée par les taux d'intérêt au Canada et ailleurs. En général, la valeur des titres à revenu fixe évolue à l'inverse d'une variation des taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt montent, la valeur des titres à revenu fixe diminue, et vice versa. En raison de leur échéance plus longue que celle des obligations à court terme, les obligations à long terme sont en règle générale plus sensibles à la fluctuation des taux d'intérêt que ces dernières.

Risque lié aux gros investisseurs

Des gros investisseurs, notamment des investisseurs institutionnels ou d'autres OPC, peuvent acheter ou faire racheter des parts ou des actions d'un OPC, et ils peuvent le faire à l'égard de blocs importants de parts ou d'actions. L'achat et le rachat de gros blocs de parts ou d'actions d'un OPC peuvent faire en sorte que l'OPC soit obligé de modifier en profondeur la composition de son portefeuille ou le contraindre à effectuer des achats ou des ventes de placements à des prix défavorables, ce qui pourrait influer sur ses frais d'opérations, son rendement et son ratio de frais d'opération, et faire augmenter ses gains en capital réalisés.

Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds

Il est possible que des entrées ou des sorties de fonds importantes par rapport à la taille d'un Fonds entraînent des effets inattendus sur le rendement ce qui pourrait avoir une incidence sur la capacité du Fonds à atteindre son objectif de placement.

Comme les Fonds investissent dans d'autres OPC, un délai pourrait s'écouler entre les souscriptions ou les rachats d'un Fonds et le moment où ces souscriptions sont intégrées aux avoirs des fonds sous-jacents. Puisque le gestionnaire de placement ne peut éviter ce délai, il est possible que si des entrées ou des sorties de fonds importantes par rapport à la taille du Fonds ont lieu, il y ait un bref délai entre l'achat ou la vente des parts sous-jacentes, et ce délai pourrait entraîner une exposition au marché trop grande ou trop petite par rapport à la cible d'investissement souhaitée. Durant cette brève période, les marchés pourraient évoluer de façon défavorable par rapport à l'exposition économique courante du Fonds.

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? (SUITE)

Risque lié aux leviers financiers

Les OPC alternatifs Investissements Russell sont autorisés à utiliser l'effet de levier jusqu'à concurrence d'une exposition globale maximale correspondant à trois fois sa valeur liquidative. Quand un levier financier est utilisé, les décisions d'investissement sont prises pour l'excédent de l'actif d'un OPC alternatif Investissements Russell sur sa valeur liquidative. Par conséquent, si ces décisions sont mauvaises, les pertes qui en résultent seront supérieures à celles qui auraient été subies si les investissements avaient été faits sans levier financier. Il est par ailleurs possible que l'effet de levier fasse augmenter les charges, les intérêts et d'autres frais d'un OPC alternatif Investissements Russell.

Risque lié à la liquidité

La « liquidité » est souvent définie comme étant la vitesse et la facilité avec lesquelles un actif peut être vendu et converti en argent. La plupart des titres détenus par un OPC peuvent ordinairement être vendus rapidement à prix équitable et donc être qualifiés de relativement liquides. Cela dit, un OPC peut aussi investir une partie de son actif dans des titres non liquides, qui ne peuvent être vendus rapidement ni facilement. Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques, de la nature du placement lui-même, des modalités de règlement ou d'autres motifs. Il peut arriver qu'il y ait simplement un manque d'acheteurs. Un OPC qui a de la difficulté à vendre un titre peut perdre de la valeur ou engager des frais additionnels. De plus, les titres non liquides peuvent être difficiles à évaluer précisément et leur prix fluctuer grandement, ce qui peut entraîner une fluctuation accrue de la valeur d'un OPC.

Risque lié aux catégories multiples

Chaque Fonds société est une catégorie d'actions de Catégorie de société Investissements Russell Inc. et chaque Fonds société offre plus d'une série. Chaque Fonds société a son propre objectif de placement et ses propres frais, qui sont comptabilisés séparément. Toutefois, il existe un risque que les frais ou les dettes d'un Fonds société puissent avoir une incidence sur la valeur des autres Fonds société de la Société. Si un Fonds société ne peut acquitter ses frais, la Société, dans son ensemble, est légalement tenue de payer ces frais. De même, les incidences fiscales d'un placement dans un Fonds société dépendent en partie de la situation fiscale de la Société dans son ensemble et elles différeront pour un placement dans un OPC qui ne fait pas partie d'une structure à catégories multiples. Par exemple, pour les besoins de l'impôt, le revenu est calculé au niveau de la Société dans son ensemble, ce qui peut faire en sorte que les frais ou les pertes d'un Fonds société soient en fait utilisés par un autre Fonds société.

Risque lié aux séries multiples

Les OPC qui offrent de multiples séries de parts ou d'actions comportent des risques supplémentaires. Les frais sont comptabilisés pour l'OPC dans son ensemble et ensuite déduits de chaque série séparément. Si, toutefois, une série est incapable de payer la totalité de ses frais, on peut déduire le solde de ces frais des autres séries. Dans ce cas, le prix des parts ou des actions des autres séries baisserait en proportion de leur quote-part des frais excédentaires. De plus, le revenu imposable est calculé pour l'OPC dans son ensemble (ou, dans le cas d'un Fonds société, pour la Société dans son ensemble), ce qui peut faire en sorte que les frais d'une série de l'OPC soient en fait utilisés par une autre série de l'OPC.

Risque lié aux prêts de titres

Un OPC peut conclure des opérations de prêts de titres pour générer un revenu additionnel sur des titres de son portefeuille. Si l'autre partie à une telle opération devient insolvable ou ne peut remplir ses engagements, l'OPC risque de subir des pertes.

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? (SUITE)

Risque lié à la vente à découvert

Il y a « vente à découvert » lorsqu'un OPC emprunte des titres à un prêteur pour ensuite les vendre (ou les vendre à découvert) sur le marché libre. À une date ultérieure, l'OPC rachète le même nombre de titres et les remet au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé auprès du prêteur, à qui l'OPC verse des intérêts. La vente à découvert comporte certains risques :

- Rien ne garantit que la valeur des titres baissera suffisamment durant la période de la vente à découvert pour compenser les intérêts versés par l'OPC et pour que celui-ci réalise un profit ; en fait, les titres vendus à découvert pourraient au contraire s'apprécier.
- L'OPC pourrait aussi avoir du mal à racheter et à retourner les titres empruntés s'il n'y a pas de marché liquide pour ceux-ci.
- Le prêteur à qui l'OPC a emprunté les titres pourrait faire faillite, et l'OPC pourrait perdre la garantie déposée auprès du prêteur.

Risque lié aux petites entreprises

En règle générale, les actions des petites entreprises sont plus volatiles que celles des entreprises de grande taille, bien établies. Les petites entreprises peuvent être plus sensibles à la publication de nouvelles relatives à la situation de l'entreprise, du secteur d'activité ou de l'économie. Le marché de leurs actions peut être moins liquide. Par conséquent, la valeur des OPC qui détiennent de tels placements peut être plus volatile et fluctuer de manière significative.

Risque lié à la bourse

La valeur des parts ou des actions détenues dans un OPC qui investit dans des titres est directement liée à la valeur au marché des titres détenus par l'OPC. La valeur au marché de ces titres fluctue en fonction du rendement des émetteurs, de la conjoncture économique, de la situation politique, du contexte fiscal et de l'état des marchés en général. On appelle cette fluctuation la volatilité.

La volatilité peut être plus importante dans certains secteurs de l'économie en réponse aux conjonctures économique, politique et fiscale, à l'état du marché en général et à d'autres facteurs propres à ces secteurs. Par exemple, un OPC qui investit dans le secteur des infrastructures est généralement exposé à la volatilité de la valeur marchande des sociétés d'infrastructures, et un OPC qui investit dans le secteur immobilier est généralement exposé à la volatilité de la valeur marchande des fiducies de placement immobilier (« FPI ») et autres sociétés immobilières où le fonds investit.

Risque lié à l'impôt

Rien ne garantit que les lois fiscales fédérales ou provinciales canadiennes ou les lois fiscales étrangères ou les politiques administratives et les pratiques de cotisation de l'Agence du revenu du Canada relatives au traitement des OPC ne changeront pas d'une manière défavorable aux Fonds ou aux porteurs de titres.

Restrictions en matière de placement

Nous gérons les Fonds conformément aux exigences de la législation en valeurs mobilières du Canada. Les Fonds sont assujettis à certaines restrictions et pratiques contenues dans cette législation, y compris le Règlement 81-102. Ces restrictions et pratiques visent en partie à s'assurer que les placements que nous faisons pour les Fonds sont diversifiés et relativement liquides et que les Fonds sont bien gérés. (Pour plus d'informations, veuillez consulter les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consulter votre conseiller juridique.) Nous avons obtenu l'approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières pour déroger à certaines de ces restrictions.

Certains Fonds ont obtenu une dispense du Règlement 81-102 qui leur permet d'utiliser comme couverture :

- quand le Fonds possède une position acheteur dans un titre assimilable à un titre de créance dont un composant est une position acheteur dans un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré, un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de la participation sous-jacente du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré qui, avec la couverture en espèces et le montant sur marge de la position, n'est pas inférieure à l'excédent, s'il en est un, du prix d'exercice du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré sur le prix d'exercice du droit ou de l'obligation de vendre la participation sous-jacente, et
- quand le Fonds a le droit de recevoir des paiements en vertu d'un swap de taux d'intérêt, un droit ou une obligation de conclure un swap de taux d'intérêt compensatoire sur une quantité équivalente et une durée équivalente qui, avec la couverture en espèces et le montant sur marge de la position, n'est pas inférieur au montant total, s'il en est un, des obligations qui incombent au Fonds en vertu du swap de taux d'intérêt déduction faite des obligations qui incombent au Fonds en vertu de ce swap de taux d'intérêt compensatoire.

Aussi, certains Fonds ont obtenu une dispense (la « dispense relative aux FNB autorisés ») à l'égard du Règlement 81-102 qui leur permet d'investir dans des FBN qui :

- cherchent à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice financier largement coté (un « indice sous-jacent ») par un multiple positif ou un multiple inverse de 200 % (« FBN achetés à crédit »);
- cherchent à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice sous-jacent par un multiple inverse de 100 % (« FBN inverses »);
- cherchent à dupliquer le rendement de l'or, de l'argent, ou la valeur d'un dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or ou l'argent, sans emprunter (« FNB or ou argent »); et
- cherchent à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de l'or ou de l'argent ou la valeur d'un dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or ou l'argent, sans emprunter, par un multiple de 200 % (« FNB or achetés à crédit » et « FNB argent achetés à crédit » respectivement).

Les FBN achetés à crédit, les FBN inverses, les FNB or ou argent, les FNB or achetés à crédit et les FNB argent achetés à crédit sont appelés ensemble les « FNB autorisés ». L'or, les dérivés dont l'élément sous-jacent est l'or, les FNB or ou argent, les FNB or achetés à crédit et les FNB argent achetés à crédit sont appelés ensemble les « produits or et argent ».

La dispense relative aux FNB autorisés est assujettie aux conditions suivantes : a) l'investissement est fait par le Fonds conformément à son objectif de placement; b) le Fonds ne vend pas à découvert de titres d'un FNB autorisé; c) le Fonds traite les titres des FNB comme des dérivés visés pour l'application du Règlement 81-102; et d) immédiatement après l'opération (i) un maximum de 10 % de l'actif net du Fonds est investi dans des FNB autorisés; (ii) un maximum de 20 % de l'actif net du Fonds consiste en des titres de FNB autorisés et des titres vendus à découvert par le Fonds; (iii) un maximum de 10 % de l'actif net du Fonds est investi dans des produits or et argent; et (iv) l'exposition de la valeur au marché du Fonds à l'or ou à l'argent par le biais de produits or et argent n'excède pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds.

Restrictions en matière de placement (SUITE)

Voir les sections propres à chaque Fonds du présent prospectus simplifié pour savoir quels Fonds ont obtenu et utilisent les dispenses décrites ci-dessus.

Certains Fonds ont obtenu une dispense à l'égard du Règlement 81-102, qui leur permet d'acheter et de détenir des titres de FNB dont les titres sont négociés à une bourse de valeurs des États-Unis et qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques (sauf l'or et l'argent) sans facteur d'endettement (les « FNB liés aux marchandises »). Les secteurs des marchandises physiques comprennent les métaux précieux, l'énergie, les métaux industriels, le bétail et les produits agricoles. Un Fonds n'achètera pas de titres d'un FNB lié aux marchandises dans le cas où, immédiatement après un tel achat, plus de 10 % de sa valeur liquidative, selon la valeur au marché de celle-ci au moment de l'opération, consisterait en des titres de FNB liés aux marchandises et de FNB autorisés. De plus, immédiatement après avoir conclu un achat, un dérivé ou une autre opération procurant une exposition à une ou plusieurs marchandises physiques, le total de la valeur au marché du Fonds exposée (soit directement ou indirectement, y compris par le biais de FNB liés aux marchandises) à toutes marchandises physiques (y compris l'or) n'excédera pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, selon la valeur au marché de celle-ci au moment de l'opération.

Chacun des Fonds a obtenu une exemption des Autorités canadiennes en valeurs mobilières le dispensant de l'application de certaines règles contenues dans le Règlement 81-102. La dispense, dont l'objectif est de permettre aux fonds de conclure des opérations de swap assujetties à une obligation de compensation imposée par la Commodity Futures Trading Commission des États-Unis ou l'Autorité européenne des marchés financiers (« swaps compensés »), autorise ce qui suit relativement à de telles opérations de swaps compensés :

- conclure un contrat de swap même si, au moment de l'opération, (i) le contrat de swap ne bénéficie pas d'une notation désignée; ou (ii) la dette équivalente de la contrepartie, ou d'une personne qui a garanti pleinement et inconditionnellement les obligations de la contrepartie concernant le contrat de swap, ne bénéficie pas d'une notation désignée;
- la valeur évaluée au marché de l'exposition d'un Fonds découlant de ses positions sur swap compensé prises avec une contrepartie peut dépasser 10 % de la valeur liquidative du Fonds; et
- les éléments d'actif du portefeuille du Fonds peuvent être détenus sous la garde de plusieurs dépositaires, de sorte que le Fonds peut déposer des liquidités et d'autres éléments d'actif du portefeuille directement auprès d'un commissaire sur les marchés à terme et indirectement auprès d'une société de compensation à titre de marge.

L'exemption mentionnée ci-dessus est assujettie aux conditions suivantes en ce qui concerne le dépôt de liquidités et d'autres éléments d'actif du portefeuille d'un Fonds à titre de marge :

- a) auprès d'un commissaire sur les marchés à terme à l'extérieur du Canada,
 1. le commissaire sur les marchés à terme est un membre d'une société de compensation et, par conséquent, est assujetti à un audit réglementaire;
 2. le commissaire sur les marchés à terme a une valeur nette, déterminée à partir de ses derniers états financiers audités qui ont été rendus publics, supérieure à 50 millions de dollars;
 3. le montant de la marge déposée et maintenue auprès du commissaire sur les marchés à terme ne dépasse pas, lorsqu'il est cumulé avec le montant de la marge déjà détenue par le commissaire sur les marchés à terme, 10 % de la valeur liquidative du Fonds au moment du dépôt.

La Catégorie portefeuille de revenu prudent Investissements Russell, la Catégorie multi-actifs stratégie de revenu, la Catégorie portefeuille équilibré Investissements Russell, la Catégorie portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell, la Catégorie portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell, la Catégorie multi-actifs stratégie de croissance, la Catégorie fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell, la Catégorie portefeuille de revenu essentiel Investissements Russell, la Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell et la Catégorie

Restrictions en matière de placement (SUITE)

multi-actifs croissance et revenu ont reçu une dispense à l'égard du Règlement 81-102, qui leur permet d'investir dans des titres d'un autre fonds (un « portefeuille sous-jacent »), qui, à son tour, investit dans des titres d'un ou plusieurs fonds qui représentent plus de 10 % de la valeur liquidative du portefeuille sous-jacent (la « dispense à trois niveaux »). Tout investissement se fondant sur la dispense à trois niveaux doit par ailleurs être conforme à toutes les autres exigences de l'article 2.5 du Règlement 81-102.

Chaque Fonds a obtenu une dispense à l'égard du Règlement 81-102, qui lui permet d'investir dans les titres d'un autre fonds d'investissement géré par Investissements Russell Canada Limitée ou un membre de son groupe qui n'est pas assujetti au Règlement 81-102 ni un émetteur assujetti d'un territoire canadien (un « fonds privé sous-jacent »). L'investissement total d'un Fonds dans des fonds privés sous-jacents et d'autres actifs non liquides (au sens du Règlement 81-102) ne peut excéder 10 % de la valeur liquidative du Fonds. Un fonds privé sous-jacent peut, à son tour, investir dans des titres d'un ou de plusieurs fonds d'investissement pour un total représentant plus de 10 % de sa valeur liquidative. Tout investissement fondé sur cette dispense doit par ailleurs être conforme aux autres exigences de l'article 2.5 du Règlement 81-102.

Chaque Fonds a été autorisé par son comité d'examen indépendant à effectuer des opérations de titres entre Fonds, à condition que chacune de ces opérations soit conforme aux exigences du Règlement 81-107 applicables à ces opérations.

Chaque Fonds fiduciaire, sauf le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell, le Fonds d'obligations à long terme Investissements Russell, le Fonds multi-facteurs actions américaines Investissements Russell, le Fonds multi-facteurs actions canadiennes Investissements Russell et le Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Investissements Russell, prévoit être admissible en tout temps à titre de fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt, et la Société prévoit être admissible en tout temps à titre de société de placement à capital variable au sens de la Loi de l'impôt. Par conséquent, chacun limitera son entreprise à l'investissement de ses fonds dans des biens (sauf des biens immobiliers ou des intérêts dans de tels biens). Le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell, le Fonds d'obligations à long terme Investissements Russell, le Fonds multi-facteurs actions américaines Investissements Russell, le Fonds multi-facteurs actions canadiennes Investissements Russell et le Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Investissements Russell prévoient respectivement être admissibles à titre de fiducie d'investissement à participation unitaire au sens de la Loi de l'impôt à tout moment important.

Description des titres offerts par les fonds

Chaque Fonds offre plus d'une série de titres décrite ci-après. Toutes les séries ne sont pas offertes par tous les Fonds. Vous trouverez une liste des séries offertes par chaque Fonds sur la couverture des présentes.

- **Séries B, B-3, B-5, B-6, B-7 :** ces séries sont offertes à tous les investisseurs (sauf ceux du Groupe de Fonds Investissements Russell, décrit ci-dessous), à l'exception des investisseurs qui utilisent un compte de courtage à escompte.
- **Série B (Groupe de Fonds Investissements Russell) :** en règle générale, cette série n'est offerte qu'aux Portefeuilles Investissements Russell. Elle est offerte au public indirectement, par le biais d'un placement dans un Portefeuille Investissements Russell.
- **Séries E, E-5, E-6 et E-7 :** ces séries ne sont destinées qu'aux clients qui font de gros placements dans les Fonds, ce qui fait que le placement minimal dans ces séries est supérieur à celui des autres séries. (Pour plus d'information, voir « Placement minimal ».) Les séries E, E 5, E-6 et E-7 sont assujetties à des frais de gestion réduits. Ces séries ne sont pas offertes aux investisseurs qui utilisent un compte de courtage à escompte.
- **Séries F, F-2, F-3, F-5, F-6 et F-7 :** ces séries (qui sont des « titres assortis d'honoraires ») sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme intégré ou à un programme de services contre rémunération qui est admissible, ou aux investisseurs qui utilisent un compte de courtage à escompte. Nous ne payons pas de commission de suivi aux courtiers pour ces titres. L'investisseur négocie plutôt des honoraires distincts et permanents qui sont versés directement à son courtier d'après la valeur au marché de son actif.
- **Séries O et O-7 :** ces séries sont offertes aux clients institutionnels. Elles le sont également aux clients de courtiers approuvés qui participent à un programme intégré ou à un programme de services contre rémunération admissible. Nous n'imposons aucun frais de gestion pour ces séries d'un Fonds. Chaque client institutionnel de ces séries négocie plutôt des honoraires distincts qu'il nous verse directement. Nous imputons des frais de gestion aux clients des courtiers approuvés pour ces séries, et ces frais nous sont payés directement. Pour de tels clients, les frais de gestion exigés pour les placements supérieurs à 3 M\$ sont négociés entre nous et l'investisseur. Pour les frais de gestion exigés pour les placements inférieurs à 3 M\$, voir le tableau des frais de gestion pour les séries O et O-7 à la rubrique « Frais directement payables par vous » du présent prospectus simplifié. Un « courtier approuvé » est un courtier avec lequel nous avons conclu une entente qui fixe les bases régissant son droit d'offrir ces séries. Nous ne payons pas de commission de suivi aux courtiers approuvés pour ces séries. Ces séries sont aussi destinées aux programmes de placements entre Fonds et autres programmes de wraps dont nous sommes le promoteur.
- **Séries B et B-5 couvertes en dollars US :** ces séries sont offertes à tous les investisseurs qui investissent en dollars américains, à l'exception des investisseurs qui utilisent un compte de courtage à escompte.
- **Séries F et F-5 couvertes en dollars US :** ces séries (qui sont des « titres assortis d'honoraires », comme ceux des séries F, F-2, F-3, F-5, F-6 et F-7) sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme intégré ou à un programme de services contre rémunération admissible ou qui utilisent un compte de courtage à escompte et qui investissent en dollars américains. Nous ne payons pas de commission de suivi aux courtiers pour ces titres. L'investisseur négocie plutôt des honoraires distincts et permanents qui sont versés directement à son courtier d'après la valeur au marché de son actif.
- **Série B couverte en dollars CA :** cette série est offerte à tous les investisseurs, à l'exception des investisseurs qui utilisent un compte de courtage à escompte.
- **Série F couverte en dollars CA :** cette série, qui consiste en des « titres assortis d'honoraires », est offerte aux investisseurs qui participent à un programme intégré ou à un programme de services contre rémunération qui est admissible, ou aux investisseurs qui utilisent un compte de courtage à escompte. Nous ne payons pas de commission de suivi aux courtiers pour ces titres. L'investisseur négocie plutôt des honoraires distincts et permanents qui sont versés directement à son courtier d'après la valeur au marché de son actif.

Description des titres offerts par les fonds (SUITE)

- **Parts de FNB :** cette série est offerte aux investisseurs qui les achètent à la TSX, à une autre bourse ou sur un autre marché.

Des distributions mensuelles sont payées aux porteurs de titres des séries assorties de distributions. Certains Fonds peuvent aussi verser des distributions mensuelles aux porteurs de séries de titres qui ne sont pas des titres de séries assorties de distributions, si la politique en matière de distributions du Fonds le permet. Pour en savoir davantage sur la politique en matière de distributions d'un Fonds, voir la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Politique en matière de distributions » de ce Fonds dans le présent prospectus simplifié.

À l'heure actuelle, les actions de la Catégorie fonds à revenu fixe Investissements Russell ne sont offertes qu'aux investisseurs qui utilisent actuellement le programme de rééquilibrage automatique Investissements Russell aux fins de rééquilibrage automatique, de réinvestissement de dividendes et de distributions, et de remplacement entre séries du même Fonds. De plus, les actions de la Catégorie fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell et de la Catégorie fonds de revenu à court terme Investissements Russell ne peuvent actuellement être achetées par des investisseurs qu'aux fins de réinvestissement de dividendes et de distributions, et de remplacement entre séries du même Fonds. Il se pourrait que dans l'avenir, les actions ou les parts de ces Fonds soient offertes pour achat sans autre préavis de notre part.

Description des actions offertes par les Fonds société

Dans le présent prospectus simplifié, Investissements Russell Canada Limitée offre des actions d'organismes de placement collectif des catégories d'une seule société de placement à capital variable, soit Catégorie de société Investissements Russell Inc.

Chaque catégorie d'actions d'organismes de placement collectif de la Société comporte un objectif de placement distinct et, par conséquent, chaque catégorie est un organisme de placement collectif distinct. Chaque Fonds société offre plusieurs séries d'actions et le nombre d'actions pouvant être émises dans chaque série est illimité. Le texte qui suit décrit les droits rattachés aux catégories d'actions d'organismes de placement collectif.

Droits aux dividendes et distributions

Le conseil d'administration de la Société décide du moment où sont versés des dividendes. Les dividendes antérieurement payés par la Société ne sont en rien indicatifs de ses dividendes futurs. Plusieurs facteurs déterminent les dividendes devant être payés par la Société, y compris les remplacements nets, les gains réalisés et non réalisés et les distributions provenant des placements sous-jacents.

La Société a pour politique de verser annuellement la quantité de dividendes souhaitable pour qu'elle obtienne le remboursement de tout impôt remboursable. En règle générale, tout dividende annuel sur les gains en capital est versé dans les 60 jours suivant le 30 juin, et tout autre dividende annuel donnant à la Société le droit au remboursement d'impôts est versé au plus tard le 30 juin. Pour la Catégorie fonds de dividendes canadien Investissements Russell, la Société prévoit payer des dividendes mensuels d'un montant égal aux dividendes reçus sur les investissements de ce Fonds depuis le dernier paiement d'un tel dividende mensuel par la Société. Le conseil d'administration de la Société a le droit de payer des dividendes sur les actions de toutes les catégories ou de toutes les séries selon les montants qu'il croit indiqués dans les circonstances pertinentes. La Société peut en tout temps modifier les politiques en matière de distributions décrites ci-dessus ou s'en écarter, et elle peut le faire pour toute catégorie ou série d'actions. Pour les titres d'une série couverte en dollars US, les dividendes seront payés aux investisseurs de cette série couverte en dollars US à hauteur d'un montant correspondant à la quote-part du dividende en dollars canadiens déclaré payable à l'égard de cette série converti en dollars américains, au taux de change en vigueur à la date de la déclaration du dividende.

Description des titres offerts par les fonds (SUITE)

Certains Fonds société offrent une ou plusieurs séries d'actions pour lesquelles la Société prévoit verser des distributions mensuelles. On s'attend à ce que chaque montant mensuel payé par la Société à l'égard de ces séries soit réputé un remboursement de capital plutôt qu'un dividende. Dans l'éventualité où un montant mensuel ne peut être payé par la Société pour une série d'un Fonds société à titre de remboursement de capital, le montant mensuel de ce Fonds société peut comporter des dividendes sur gains en capital ou des dividendes ordinaires plutôt qu'un remboursement de capital. Le montant mensuel versé par la Société pour ces séries peut varier à tout moment. Aucune garantie n'est donnée quant à la date des distributions à l'égard de ces séries et la Société n'est pas responsable des frais qu'un actionnaire pourrait engager du fait la Société n'a pas versé de distribution mensuelle à une date donnée.

Selon votre choix ou celui de votre courtier entre les distributions en espèces et le réinvestissement des distributions, nous pouvons soit vous verser des distributions en espèces ou réinvestir l'ensemble des dividendes et des distributions dans l'achat de titres additionnels de la même série du Fonds. (Pour plus d'information, voir « Politique en matière de distributions – Tous les Fonds ».)

Droits de remplacement

Tel qu'il est décrit ci-dessous, on peut, dans certaines circonstances, remplacer chaque série d'actions par une série différente d'actions. Cette opération est parfois désignée une « conversion » d'actions.

Un actionnaire peut, à son gré, convertir les actions d'une série d'actions, à la valeur liquidative par titre de cette série, en actions d'une autre série du même Fonds société ou d'un autre Fonds société en suivant la procédure énoncée dans le présent prospectus simplifié et en se conformant aux exigences d'admissibilité de cette série, comme il est prévu dans le présent prospectus simplifié.

Au gré de la Société, les actions d'une série donnée détenues par un actionnaire peuvent être converties par la Société en actions d'une autre série dans les circonstances énoncées dans le présent prospectus simplifié, notamment lorsque l'actionnaire ne remplit pas les exigences d'admissibilité relatives à la détention des actions d'une série, comme le montant minimal (en dollars) devant être détenu en actions de cette série ou dans le cas où le courtier de l'actionnaire n'offre pas la série.

Droits de liquidation

En cas de liquidation ou de dissolution de la Société, tous les Fonds société ont le droit de participer dans le reliquat des biens de la Société compte tenu de la valeur liquidative relative de chaque Fonds société. En cas de liquidation ou de dissolution de la Société, si les sommes payables à l'égard d'un remboursement de capital relativement à une série d'actions donnée ne sont pas payées intégralement, les actions de toutes les séries d'un Fonds société participent proportionnellement au remboursement de capital en fonction de la valeur liquidative relative de chaque série du Fonds société.

Droits de vote

Les actionnaires des Fonds société n'ont aucun droit de vote, sauf dans les cas prévus par la LCSA ou la législation canadienne en valeurs mobilières. Si les actionnaires d'un Fonds société ont le droit de voter, ils ont un droit de vote par action qu'ils détiennent.

Aux termes de la LCSA, les actionnaires d'un Fonds société, ou d'une série d'un Fonds société, ont le droit de voter, soit ensemble avec tous les autres actionnaires d'une série de ce Fonds société, soit séparément des autres séries de ce Fonds société si les incidences sur cette série sont différentes de celles touchant les autres séries, sur toute proposition visant à :

- étendre, modifier ou supprimer les droits, priviléges, restrictions ou conditions dont sont assorties les actions du Fonds société, notamment : (i) en supprimant ou modifiant, de manière préjudiciable, le droit aux dividendes accumulés ou cumulatifs; (ii) en étendant, supprimant ou modifiant, de manière préjudiciable, les droits de rachat; (iii) en réduisant ou supprimant

Description des titres offerts par les fonds (SUITE)

une préférence en matière de dividende ou de liquidation, ou (iv) en étendant, supprimant ou modifiant, de manière préjudiciable, les priviléges de conversion, options, droits de vote, de transfert, de préemption ou d'acquisition de valeurs mobilières ou des dispositions en matière de fonds d'amortissement

- accroître les droits ou priviléges des actions d'un autre Fonds société conférant des droits ou des priviléges égaux ou supérieurs à ceux du Fonds société
- rendre égales ou supérieures aux actions du Fonds société les actions d'un autre Fonds société conférant des droits ou des priviléges inférieurs
- faire échanger la totalité ou une partie des actions d'un autre Fonds société contre celles du Fonds société ou créer un droit à cette fin
- apporter des restrictions à l'émission, au transfert ou à la propriété des actions du Fonds société ou encore modifier ou supprimer ces restrictions

Toutefois, aucun vote distinct des actionnaires d'un Fonds société ou d'une série de ce Fonds société n'est requis pour faire ce qui suit (et aucun droit à la dissidence n'en découle) :

- accroître le nombre maximal d'actions autorisées d'un Fonds société conférant des droits ou des priviléges égaux ou supérieurs à ceux des actions du Fonds société
- échanger, reclasser ou annuler la totalité ou une partie des actions d'un Fonds société
- créer un nouveau Fonds société conférant des droits égaux ou supérieurs à ceux des actions du Fonds société

Les actionnaires d'un Fonds société ne peuvent :

- voter à l'égard de l'élection des administrateurs de la Société ou de la nomination de l'auditeur de la Société
- voter à l'égard des modifications aux statuts constitutifs ou d'autres résolutions spéciales, sauf, comme il est décrit ci-dessus, si la LCSA ou la législation sur les valeurs mobilières du Canada l'exige
- convoquer une assemblée des actionnaires ou soumettre une proposition devant être examinée à l'assemblée annuelle des actionnaires

De plus, avant l'émission d'actions dans le cadre d'une série et en tout temps par la suite, lorsqu'aucune action de la série n'est en circulation, le conseil d'administration de la Société peut approuver toute modification de la série.

Actions comportant droit de vote spéciales

La Société est également autorisée à émettre une catégorie d'actions comportant droit de vote spéciales, lesquelles ne sont pas offertes aux termes du présent prospectus simplifié. Les porteurs des actions comportant droit de vote spécial peuvent se prononcer lors de l'élection des administrateurs de la Société et de la nomination de l'auditeur de la Société. Les actions comportant droit de vote spécial confèrent également à leurs porteurs un droit de vote à toutes les assemblées des actionnaires (dont celles précisées à la rubrique « Droits de vote » ci-dessus) et à l'égard de toute résolution spéciale (dont celles visant à modifier les statuts constitutifs), sauf aux assemblées d'une catégorie ou d'une série d'actions. Les actions comportant droit de vote spécial donnent aussi droit à un montant de 10 \$ l'action au rachat ou à la liquidation de la Société. Toutefois, elles ne confèrent aucun droit relativement aux dividendes ou aux distributions ni le droit de participer au reliquat des biens de la Société à la liquidation de celle-ci.

Description des titres offerts par les fonds (SUITE)

Description des parts offertes par les Fonds fiduciaires

Droits de distribution

La politique en matière de distribution de chaque Fonds fiduciaire consiste à distribuer assez de son revenu net et de ses gains en capital réalisés nets chaque année pour ne pas avoir à payer l'impôt sur le revenu prévu à la partie I de la Loi de l'impôt sur ces montants. Lorsqu'un Fonds fiduciaire verse une distribution aux porteurs de parts d'une série donnée, vous avez droit à votre quote-part de cette distribution d'après le nombre de parts de cette série du Fonds fiduciaire que vous détenez.

Selon votre choix ou celui de votre courtier entre les distributions en espèces et le réinvestissement des distributions, nous pouvons soit vous verser des distributions en espèces ou réinvestir l'ensemble des dividendes et des distributions dans l'achat de titres additionnels de la même série du Fonds. (Pour plus d'information sur la politique en matière de distributions des Fonds, voir « Politique en matière de distributions – Tous les Fonds ».)

Droits de liquidation

Chaque part d'une série d'un Fonds fiduciaire que vous détenez vous donne droit à votre quote-part de l'actif net de cette série du Fonds, s'il est mis fin au Fonds (ou à une série en particulier du Fonds). Dans ce cas, chaque part dont vous êtes propriétaire participe également, avec chaque autre part de la même série, à la partie de l'actif net du Fonds fiduciaire attribuée à cette série (ou à celle attribuée à la série de parts à laquelle il est mis fin) qui reste après que toutes les dettes du Fonds fiduciaire ont été payées.

Droits de vote

Les porteurs de parts des Fonds fiduciaires n'ont aucun droit de vote, sauf dans les cas prévus par la législation canadienne en valeurs mobilières. Chaque part d'une série d'un Fonds fiduciaire que vous détenez vous donne droit à une voix à chaque assemblée de tous les porteurs de parts du Fonds fiduciaire et à toute assemblée tenue uniquement à l'intention des porteurs de parts de cette série.

Attributs communs à tous les titres

Droits de vote

Aux termes de la législation canadienne en valeurs mobilières qui est en vigueur, les porteurs de titres d'un Fonds doivent également approuver :

- toute modification apportée à l'objectif de placement fondamental du Fonds
- la diminution de la fréquence du calcul de la valeur liquidative par titre du Fonds
- l'introduction d'un nouveau mode de calcul des frais qui sont imputés au Fonds ou qui vous sont imputés directement par nous ou par le Fonds à l'égard des avoirs en titres du Fonds, ou toute modification apportée à ce mode de calcul, d'une manière qui pourrait résulter en une augmentation des frais qui vous sont imputés à vous ou qui le sont au Fonds, à moins que certaines conditions soient remplies
- certaines réorganisations importantes du Fonds, sauf tel qu'il est décrit dans le présent prospectus simplifié ou à moins que les autorités canadiennes en valeurs mobilières n'aient accordé une dispense à leur égard
- le remplacement du gestionnaire du Fonds par une entité qui n'est pas un membre du groupe du gestionnaire actuel

Description des titres offerts par les fonds (SUITE)

Dans certains cas, seuls les porteurs de titres d'une série donnée voteront à l'égard d'une des questions énumérées ci-dessus et, dans d'autres cas, tous les porteurs de titres du Fonds voteront à l'égard de cette question.

Droits de rachat

Le porteur de titres peut faire racheter à son gré les titres de toutes les séries de chaque Fonds à la valeur liquidative par titre de la série concernée en suivant la procédure décrite dans le présent prospectus simplifié.

Un Fonds peut, à son gré, racheter ses titres détenus par un porteur de titres donné, à la valeur liquidative par titre de la série applicable, dans les cas suivants :

- la valeur globale des avoirs du porteur de titres dans le Fonds passe en deçà du montant précisé à l'occasion dans le présent prospectus simplifié
- payer les frais dus par le porteur de titres conformément au présent prospectus simplifié
- le porteur de titres manque aux exigences d'admissibilité relatives aux titres de la série applicable du Fonds, ou ne répond par ailleurs pas aux critères de placement pour le Fonds ou la série que nous prescrivons à l'occasion
- le Fonds y est autorisé par les lois applicables sur les valeurs mobilières ou par les organismes de réglementation des valeurs mobilières
- la détention des titres par le porteur de titres risque d'avoir une incidence négative sur les autres porteurs de titres du Fonds ou, dans le cas d'un Fonds société, sur les autres porteurs de titres de la Société

Nom, constitution et historique de l'OPC

Investissements Russell Canada Limitée est une filiale en propriété exclusive de Russell Investments Group, Ltd. et a été créée en 1985. Investissements Russell a été créée en 1936 et tient son siège social à Seattle, dans l'État de Washington.

Investissements Russell est un gestionnaire d'actifs mondiaux offrant des portefeuilles multi-actifs activement gérés ainsi que des services de conseil, de placement et de mise en application, entre autres. Investissements Russell travaille avec des investisseurs institutionnels, des conseillers financiers et des particuliers, et ses principales aptitudes englobent des connaissances approfondies des marchés boursiers, de la recherche de gestionnaires, des indices, de la construction de portefeuilles et de leur lancement sur le marché.

Investissements Russell gère un actif de plus de 476 G\$ CA (au 31 décembre 2024). À titre de consultant, Investissements Russell détient un actif sous conseil supérieur à 1,3 billion de dollars canadiens (au 30 juin 2024). Elle compte quatre décennies d'expérience dans la recherche et la sélection de gestionnaires de placement dans le monde entier. Investissements Russell possède des bureaux à Amsterdam, Auckland, Dubaï, Dublin, Londres, Milan, Milwaukee, Mumbai, New York, Paris, Seattle, Séoul, Shanghai, Sydney, Tokyo et Toronto.

Placements entre Fonds

Chaque Catégorie Investissements Russell, Fonds portefeuille Investissements Russell, Fonds Multi-actifs Investissements Russell, Multi-facteurs équilibré mondial Investissements Russell et Portefeuille d'actifs réels Investissements Russell, investissent actuellement la presque totalité ou une partie de leur actif dans des titres d'au moins un fonds sous-jacent ou utilisent d'autres stratégies pour lier leur rendement à celui d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents.

Lorsque vous investissez dans ces Fonds, vous n'avez aucun droit de vote direct en ce qui concerne toute modification proposée à un fonds sous-jacent. Nous ne sommes pas autorisés à exercer les droits de vote rattachés aux avoirs d'un Fonds dans un fonds sous-jacent. Nous pouvons toutefois, à notre gré, faire en sorte que les investisseurs de ces Fonds puissent donner à ces derniers des directives sur la façon d'exercer les droits de vote afférents à leur quote-part des avoirs investis dans les fonds sous-jacents.

Fonds société

Le siège social des Fonds société est situé à First Canadian Place, 100 King Street West, bureau 5715, Toronto (Ontario) M5X 1E4.

Les Fonds société constituent des catégories de la Société constituée par statuts constitutifs datés du 3 septembre 2008 et modifiés le 27 octobre 2008 et le 14 avril 2011, en vertu de la LCSA.

Les Fonds société offerts par le présent prospectus simplifié sont des catégories de la même Société. La Société est autorisée à émettre une catégorie d'actions spéciales comportant droit de vote et 1 000 catégories d'actions d'OPC. De ce nombre, 25 catégories sont actuellement offertes. Chaque catégorie d'actions d'organisme de placement collectif est autorisée à émettre 110 séries d'actions. De ce nombre, uniquement un petit nombre de séries sont actuellement offertes pour chaque Fonds société. Les administrateurs de la Société sont autorisés à faire référence à chaque catégorie et à chaque série au moyen du nom qui leur a été attribué par les administrateurs. Les noms de toutes les catégories et séries de chaque Fonds société ainsi que les dates de leur création sont présentés après. Chaque Fonds société a été constitué à la date à laquelle sa première série a été créée.

Nom, constitution et historique de l'OPC (SUITE)

Catégorie	Séries	Date de création
Catégorie 1 – Catégorie portefeuille équilibré Investissements Russell	Série B Série B-6 Série E Série F Série F-6	27 octobre 2008 27 octobre 2008 29 juin 2012 27 octobre 2008 27 octobre 2008
Catégorie 2 – Catégorie portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell	Série B Série B-7 Série E Série F Série F-7 Série O	27 octobre 2008 27 octobre 2008 29 juin 2012 27 octobre 2008 27 octobre 2008 30 juin 2015
Catégorie 3 – Catégorie portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell	Série B Série E Série F Série O	27 octobre 2008 29 juin 2012 27 octobre 2008 30 juin 2015
Catégorie 4 – Catégorie multi-actifs stratégie de croissance	Série B Série B-5 Série E Série F Série F-5 Série O	27 octobre 2008 29 juin 2016 29 juin 2012 27 octobre 2008 29 juin 2016 30 juin 2015
Catégorie 5 – Catégorie fonds d'actions canadiennes Investissements Russell	Série B Série E Série F	27 octobre 2008 20 juillet 2009 27 octobre 2008
Catégorie 6 – Catégorie fonds d'actions américaines Investissements Russell	Série B Série E Série F Série O	27 octobre 2008 20 juillet 2009 27 octobre 2008 23 février 2012
Catégorie 7 – Catégorie fonds d'actions internationales Investissements Russell	Série B Série E Série F Série O	27 octobre 2008 20 juillet 2009 27 octobre 2008 23 février 2012
Catégorie 8 – Catégorie fonds d'actions mondiales Investissements Russell	Série B Série E Série F Série O	27 octobre 2008 20 juillet 2009 27 octobre 2008 23 février 2012
Catégorie 9 – Catégorie fonds d'actions marchés émergents Investissements Russell	Série B Série E Série F Série O	27 octobre 2008 20 juillet 2009 27 octobre 2008 23 février 2012
Catégorie 10 – Catégorie fonds à revenu fixe Investissements Russell	Série B Série B-3 Série B-5 Série E Série E-5 Série F Série F-3 Série F-5 Série B couverte en dollars US Série F couverte en dollars US	27 octobre 2008 20 juillet 2010 20 juillet 2010 20 juillet 2009 20 juillet 2010 27 octobre 2008 20 juillet 2010 20 juillet 2010 18 avril 2011 18 avril 2011

Nom, constitution et historique de l'OPC (SUITE)

Catégorie	Séries	Date de création
Catégorie 12 – Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell	Série B Série B-5 Série B-7 Série E Série E-5 Série E-7 Série F Série F-5 Série F-7 Série O Série O-7 Série B-5 couverte en dollars US Série F-5 couverte en dollars US	27 octobre 2008 27 octobre 2008 27 octobre 2008 20 juillet 2009 20 juillet 2009 20 juillet 2009 27 octobre 2008 27 octobre 2008 27 octobre 2008 23 février 2012 8 juillet 2013 16 août 2011 8 juillet 2013
Catégorie 13 – Catégorie portefeuille essentiel de revenu Investissements Russell	Série B Série B-5 Série B-6 Série B-7 Série E Série E-5 Série E-6 Série E-7 Série F Série F-5 Série F-6 Série F-7 Série O Série O-7 Série B-5 couverte en dollars US Série F-5 couverte en dollars US	27 octobre 2008 27 octobre 2008 27 octobre 2008 27 octobre 2008 20 juillet 2009 20 juillet 2009 20 juillet 2009 20 juillet 2009 27 octobre 2008 27 octobre 2008 27 octobre 2008 27 octobre 2008 23 février 2012 27 juin 2014 16 août 2011 25 septembre 2013
Catégorie 14 – Catégorie fonds de dividendes canadien Investissements Russell	Série B Série E Série F Série O	20 juillet 2009 20 juillet 2009 20 juillet 2009 23 février 2012
Catégorie 15 – Catégorie multi-actifs stratégie de croissance et de revenu	Série B Série B-5 Série B-6 Série B-7 Série E Série E-5 Série E-7 Série F Série F-5 Série F-6 Série F-7 Série O Série O-7	26 mars 2010 26 mars 2010 23 février 2012 27 juin 2014
Catégorie 16 – Catégorie fonds de petites sociétés mondiales Investissements Russell	Série B Série E Série F	25 octobre 2010 25 octobre 2010 25 octobre 2010

Nom, constitution et historique de l'OPC (SUITE)

Catégorie	Séries	Date de création
Catégorie 17 – Catégorie fonds à gestion fiscale d'actions américaines Investissements Russell	Série B Série E Série F Série O Série B couverte en dollars CA Série F couverte en dollars CA	12 septembre 2011 12 septembre 2011 12 septembre 2011 23 février 2012 28 mars 2016 28 mars 2016
Catégorie 18 – Catégorie fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell	Série B Série B-3 Série E Série F Série F-3	9 janvier 2012 29 juin 2012 29 juin 2012 9 janvier 2012 29 juin 2012
Catégorie 19 – Catégorie portefeuille de revenu prudent Investissements Russell	Série B Série B-5 Série E Série E-5 Série F Série F-5 Série O	9 janvier 2012 23 février 2012 29 juin 2012 4 décembre 2015 9 janvier 2012 23 février 2012 30 juin 2015
Catégorie 20 – Catégorie multi-actifs stratégie de revenu	Série B Série B-5 Série E Série F Série F-5 Série O	9 janvier 2012 9 janvier 2012 29 juin 2012 9 janvier 2012 9 janvier 2012 30 juin 2015
Catégorie 21 – Catégorie fonds de revenu à court terme Investissements Russell	Série B Série E Série F Série B couverte en dollars US Série F couverte en dollars US	29 juin 2012 29 juin 2012 29 juin 2012 29 juin 2012 29 juin 2012
Catégorie 25 – Catégorie fonds à gestion fiscale d'actions mondiales Investissements Russell	Série B Série E Série F Série O	25 novembre 2013 25 novembre 2013 25 novembre 2013 25 novembre 2013
Catégorie 26 – Catégorie fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell	Série B Série E Série F Série O	30 juin 2015 30 juin 2015 30 juin 2015 30 juin 2015

Le 20 juillet 2010, le mot « Russell » a été ajouté au nom de chaque Catégorie portefeuille LifePoints Russell.

Le 29 juin 2011, le terme « couverte » a été ajouté au nom de la série B couverte en dollars US, de la série F couverte en dollars US et de la série I-5 couverte en dollars US de la Catégorie fonds à revenu fixe Russell.

Le 16 août 2011, la Catégorie portefeuille essentiel de retraite Russell a été renommée Catégorie portefeuille essentiel de revenu Russell.

Le 29 juin 2012, la Catégorie gestion du rendement Russell a été renommée Catégorie fonds à revenu fixe Russell.

Nom, constitution et historique de l'OPC (SUITE)

Le 8 juillet 2013, la série I-3 de la Catégorie fonds à revenu fixe Russell et de la Catégorie multi-actifs revenu fixe Russell a été renommée série B-3; la série I-5 de la Catégorie fonds à revenu fixe Russell, de la Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell, de la Catégorie portefeuille essentiel de revenu Russell, de la Catégorie multi-actifs croissance et revenu Russell, de la Catégorie portefeuille de revenu prudent LifePoints Russell et de la Catégorie portefeuille équilibré de revenu LifePoints Russell a été renommée série B-5; la série I-6 de la Catégorie portefeuille équilibré LifePoints Russell, de la Catégorie portefeuille essentiel de revenu Russell et de la Catégorie multi-actifs croissance et revenu Russell a été renommée série B-6; la série I-7 de la Catégorie portefeuille équilibré de croissance LifePoints Russell, de la Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell, de la Catégorie portefeuille essentiel de revenu Russell et de la Catégorie multi-actifs croissance et revenu Russell a été renommée série B-7; et la série I-5 couverte en dollars US de la Catégorie fonds à revenu fixe Russell a été renommée série B-5 couverte en dollars US.

Le 25 septembre 2013, la série B couverte en dollars US et la série F couverte en dollars US de la Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell ont été renommées respectivement série B-5 couverte en dollars US et série F-5 couverte en dollars US, et la série B couverte en dollars US de la Catégorie portefeuille essentiel de revenu Russell a été renommée série B-5 couverte en dollars US.

Le 14 janvier 2014, l'objectif de placement de la Catégorie portefeuille canadien de croissance et de revenu amélioré Russell a été remplacé par ce qui suit : « à procurer un revenu et une croissance du capital à long terme principalement au moyen d'une exposition à des actions et à des titres de participation à revenu fixe, soit directement soit par le biais de placements dans d'autres OPC. »

Le 14 janvier 2014, la Catégorie portefeuille canadien de croissance et de revenu amélioré Russell a été renommée Catégorie multi-actifs croissance et revenu Russell.

Le 27 juin 2014, la Catégorie de revenu fixe Plus Russell a été renommée Catégorie fonds d'obligations mondiales sans contrainte Russell.

Le 27 juin 2014, la série O-5 de la Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell a été renommée série O-7.

Le 3 décembre 2014, Frank Russell Company (propriétaire véritable de Investissements Russell Canada Limitée, gestionnaire des Fonds) a été acquise par London Stock Exchange Group plc (« LSEG »).

Le 31 mars 2015, la Catégorie portefeuille à revenu fixe LifePoints Russell a été renommée Catégorie multi-actifs revenu fixe Russell.

Le 30 juin 2015, l'objectif de placement de la Catégorie fonds de petites entreprises Russell a été remplacé par le suivant : « procurer une plus-value du capital à long terme surtout par une exposition aux titres de participation d'émetteurs à petite capitalisation boursière. »

Le 30 juin 2015, la Catégorie fonds de petites sociétés Russell a été renommée Catégorie fonds de petites sociétés mondiales Russell.

Le 24 février 2016, la Catégorie portefeuille tout actions LifePoints Russell a été renommée Catégorie multi-actifs stratégie de croissance Russell.

Le 1^{er} juin 2016, Emerald Acquisition Limited a acquis Investissements Russell Canada Limitée, cette dernière est maintenant une filiale détenue en propriété exclusive de Russell Investments Group, Ltd.

Le 29 juin 2016, le terme « Russell » a été supprimé du nom des Fonds société des Catégories portefeuille LifePoints. Le 29 juin 2016, le terme « Investissements » a été ajouté au nom des Fonds société des Catégories Investissements Russell et des Catégories portefeuille de revenu Investissements Russell.

Le 29 juin 2016, le terme « Russell » a été supprimé du nom des Fonds société des Catégories Solutions Multi-actifs Investissements Russell.

Nom, constitution et historique de l'OPC (SUITE)

Le 14 avril 2017, l'objectif de placement de la Catégorie fonds à revenu fixe Investissements Russell a été modifié principalement pour supprimer les mentions visant l'atteinte des rendements faisant l'objet d'un traitement fiscal avantageux par le biais de contrats dérivés.

Le 18 avril 2017, la Catégorie portefeuille équilibré de revenu LifePoints a été renommée Catégorie multi-actifs stratégie de revenu, la Catégorie portefeuille équilibré LifePoints a été renommée Catégorie portefeuille équilibré Investissements Russell, la Catégorie portefeuille équilibré de croissance LifePoints a été renommée Catégorie portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell et la Catégorie portefeuille de croissance à long terme LifePoints a été renommée Catégorie portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell. Le 29 juin 2017, la Catégorie multi-actifs croissance et revenu a été renommée Catégorie multi-actifs stratégie de croissance et de revenu.

Le 29 juin 2018, la Catégorie fonds d'obligations mondiales à revenu élevé Investissements Russell a été renommée Catégorie fonds de titres de créance mondiaux Investissements Russell.

Le 15 décembre 2020, la Catégorie multi-actifs revenu fixe a été renommée Catégorie fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell.

Le 9 décembre 2022, la Catégorie fonds de dividendes canadien Investissements Russell a fusionné avec la Catégorie fonds ciblé d'actions canadiennes Investissements Russell.

Le 3 janvier 2023, le terme « par gestion fiscale » a été ajouté aux objectifs de placement de la Catégorie fonds ciblé d'actions américaines Investissements Russell et de la Catégorie fonds ciblé d'actions mondiales Investissements Russell. En outre, la Catégorie fonds ciblé d'actions américaines Investissements Russell a été renommée « Catégorie fonds à gestion fiscale d'actions américaines Investissements Russell » et la Catégorie fonds ciblé d'actions mondiales Investissements Russell a été renommée « Catégorie fonds à gestion fiscale d'actions mondiales Investissements Russell ».

Le 30 juillet 2025, la Catégorie fonds d'actions outre-mer Investissements Russell a été renommée Catégorie fonds d'actions internationales Investissements Russell.

Fonds fiduciaires

Le siège social des Fonds fiduciaires est situé à First Canadian Place, 100 King Street West, bureau 5715, Toronto (Ontario) M5X 1E4.

Chaque Fonds fiduciaire est une fiducie de placement établie sous le régime des lois de l'Ontario et régie par une déclaration de fiducie modifiée datée du 10 avril 2025. Chaque Fonds fiduciaire est une fiducie de fonds commun de placement à capital variable, ce qui signifie qu'il peut offrir un nombre illimité de parts aux investisseurs.

Les dates de création de chaque série de chaque Fonds fiduciaire sont présentées ci-dessous. La date de création d'un Fonds fiduciaire correspond à la date de création de la première série du Fonds, sauf en ce qui concerne le Fonds d'actions mondiales ESG Investissements Russell, qui a été créé le 28 février 2017.

Fonds fiduciaire	Séries	Date de création
Fonds du marché monétaire Investissements Russell	Série B Série E Série F Série O	19 décembre 2000 24 octobre 2007 19 décembre 2000 4 novembre 2004
Fonds de revenu à court terme Investissements Russell	Série B Série E Série F Série O	29 juin 2012 29 juin 2012 29 juin 2012 29 juin 2012

Nom, constitution et historique de l'OPC (SUITE)

Fonds fiduciaire	Séries	Date de création
Fonds à revenu fixe Investissements Russell	Série B Série E Série F Série O Série B-3 Série F-3 Série B couverte en dollars US Série F couverte en dollars US Série FNB	19 décembre 2000 24 octobre 2007 19 décembre 2000 4 novembre 2004 8 juillet 2013 8 juillet 2013 8 juillet 2013 8 juillet 2013 22 janvier 2020
Fonds de revenu stratégique Investissements Russell	Série B Série E Série F Série O Série F couverte en dollars US	15 décembre 2011 15 décembre 2011 15 décembre 2011 15 décembre 2011 8 juillet 2013
Fonds de dividendes canadien Investissements Russell	Série B Série E Série F Série O	20 juillet 2009 20 juillet 2009 20 juillet 2009 20 juillet 2009
Fonds d'actions canadiennes Investissements Russell	Série B Série E Série F Série O	19 décembre 2000 24 octobre 2007 19 décembre 2000 4 novembre 2004
Fonds à gestion fiscale d'actions américaines Investissements Russell	Série B Série E Série F Série O Série B couverte en dollars CA Série F couverte en dollars CA	12 septembre 2011 12 septembre 2011 12 septembre 2011 12 septembre 2011 26 janvier 2016 26 janvier 2016
Fonds d'actions américaines Investissements Russell	Série B Série E Série F Série O	19 décembre 2000 24 octobre 2007 19 décembre 2000 4 novembre 2004
Fonds d'actions internationales Investissements Russell	Série B Série E Série F Série O	19 décembre 2000 24 octobre 2007 19 décembre 2000 4 novembre 2004
Fonds d'actions mondiales Investissements Russell	Série B Série E Série F Série O Série FNB	19 décembre 2000 24 octobre 2007 19 décembre 2000 4 novembre 2004 30 juillet 2024
Fonds d'actions marchés émergents Investissements Russell	Série B Série E Série F Série O	19 décembre 2000 24 octobre 2007 19 décembre 2000 4 novembre 2004

Nom, constitution et historique de l'OPC (SUITE)

Fonds fiduciaire	Séries	Date de création
Portefeuille essentiel de revenu Investissements Russell	Série B Série B-5 Série B-6 Série B-7 Série E Série E-5 Série E-7 Série F Série F-5 Série F-6 Série F-7 Série O Série O-7	14 mars 2008 14 mars 2008 22 octobre 2008 27 juin 2014
Portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell	Série B-5 Série B-7 Série E-5 Série E-7 Série F-5 Série F-7 Série O Série O-7	27 octobre 2005 4 novembre 2004 24 octobre 2007 24 octobre 2007 27 octobre 2005 27 octobre 2005 22 octobre 2008 27 juin 2014
Multi-actifs stratégie de croissance et de revenu	Série B Série B-5 Série B-6 Série B-7 Série E Série E-5 Série F Série F-5 Série F-6 Série F-7 Série O Série O-7	26 mars 2010 26 mars 2010 27 juin 2014
Fonds de petites sociétés mondiales Investissements Russell	Série B Série E Série F Série O	25 octobre 2010 25 octobre 2010 25 octobre 2010 25 octobre 2010
Fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell	Série B Série B-3 Série E Série F Série F-3 Série O	15 décembre 2011 29 juin 2012 29 juin 2012 15 décembre 2011 29 juin 2012 15 décembre 2011
Portefeuille de revenu prudent Investissements Russell	Série B Série B-5 Série E Série F Série F-5	15 décembre 2011 23 février 2012 29 juin 2012 15 décembre 2011 23 février 2012
Multi-actifs stratégie de revenu	Série B Série B-5 Série E Série F Série F-5 Série O Série O-7	10 août 2000 19 juillet 2007 29 juin 2012 19 juillet 2005 19 juillet 2007 10 août 2000 29 juin 2017

Nom, constitution et historique de l'OPC (SUITE)

Fonds fiduciaire	Séries	Date de création
Portefeuille équilibré Investissements Russell	Série B Série B-6 Série E Série F Série F-6 Série O	1 ^{er} mai 2007 1 ^{er} mai 2007 29 juin 2012 1 ^{er} mai 2007 1 ^{er} mai 2007 19 février 2009
Portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell	Série B Série B-7 Série E Série F Série F-2 Série F-7 Série O	10 août 2000 19 juillet 2007 29 juin 2012 19 juillet 2005 30 juin 2015 19 juillet 2007 10 août 2000
Portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell	Série B Série E Série F Série O	10 août 2000 29 juin 2012 19 juillet 2005 10 août 2000
Multi-actifs stratégie de croissance	Série B Série B-5 Série E Série F Série F-5 Série O	16 juillet 2001 29 juin 2016 29 juin 2012 19 juillet 2005 29 juin 2016 19 septembre 2005
Multi-actifs actions internationales	Série B Série F	3 avril 2017 3 avril 2017
Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Investissements Russell	Série B Série O	10 août 2000 10 août 2000
Fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell	Série B Série E Série F Série O Série FNB	15 janvier 2013 15 janvier 2013 15 janvier 2013 15 janvier 2013 22 janvier 2020
Fonds immobilier mondial Investissements Russell	Série B Série E Série F Série O	15 janvier 2013 15 janvier 2013 15 janvier 2013 15 janvier 2013
Portefeuille d'actifs réels Investissements Russell	Série B Série E Série F Série O Série FNB	15 janvier 2013 15 janvier 2013 15 janvier 2013 15 janvier 2013 22 janvier 2020
Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell	Série O	8 juillet 2013
Fonds d'obligations à long terme Investissements Russell	Série O	25 mars 2014
Fonds à gestion fiscale d'actions mondiales Investissements Russell	Série B Série E Série F Série O	25 novembre 2013 25 novembre 2013 25 novembre 2013 25 novembre 2013
Fonds multi-facteurs actions internationales Investissements Russell	Série B Série F Série O	4 avril 2018 4 avril 2018 3 avril 2017

Nom, constitution et historique de l'OPC (SUITE)

Fonds fiduciaire	Séries	Date de création
Fonds d'actions mondiales ESG Investissements Russell	Série B Série F Série O	29 juin 2017 29 juin 2017 29 juin 2017
Fonds multi-facteurs actions américaines Investissements Russell	Série B Série F Série O	4 avril 2018 4 avril 2018 4 avril 2018
Fonds multi-facteurs actions canadiennes Investissements Russell	Série B Série F Série O	29 juin 2018 29 juin 2018 29 juin 2018
Multi-facteurs équilibré mondial Investissements Russell	Série B Série F Série O	21 novembre 2018 21 novembre 2018 21 novembre 2018
Fonds d'opportunités de revenu Investissements Russell	Série B Série B-5 Série F Série F-5 Série O	15 février 2019 15 février 2019 15 février 2019 15 février 2019 15 février 2019
Fonds équilibré mondial Investissements Russell	Série B Série B-5 Série F Série F-5 Série O	2 avril 2024 2 avril 2024 2 avril 2024 2 avril 2024 2 avril 2024
Fonds équilibré mondial d'actions Investissements Russell	Série B Série B-5 Série F Série F-5 Série O	10 avril 2025 10 avril 2025 10 avril 2025 10 avril 2025 10 avril 2025
Fonds équilibré mondial de revenu Investissements Russell	Série B Série B-5 Série F Série F-5 Série O	10 avril 2025 10 avril 2025 10 avril 2025 10 avril 2025 10 avril 2025

Le 27 octobre 2005, la série I du Portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell a changé sa désignation pour prendre celle de série I-7.

Le 31 décembre 2005, Frank Russell Company a cessé d'être un conseiller en valeurs et est devenue un sous-conseiller pour tous les Fonds fiduciaires du Programme d'investissement Russell Souverain.

Le 24 octobre 2007, le nom des Fonds fiduciaires du Programme d'investissement Russell Souverain (sauf le Fonds à revenu fixe canadien Souverain et le Portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell) a été modifié par le remplacement du nom de « Souverain » par celui de « Russell ». Le nom du Fonds à revenu fixe canadien Souverain a été changé pour Fonds à revenu fixe Russell. De plus, le nom du Programme d'investissement Souverain a été changé pour Programme d'investissement Russell Souverain.

Le 22 octobre 2008, dans la désignation des parts de chaque Fonds fiduciaire du Programme d'investissement Russell Souverain, le mot « catégorie » a été changé pour « série ».

Le 16 juin 2008, dans la désignation des parts en circulation de chaque Fonds fiduciaire du Portefeuille LifePoints Russell et du Groupe de Fonds Russell, le mot « catégorie » a été changé pour « série ». Le 20 juillet 2010, le mot « Russell » a été ajouté au nom de chaque Portefeuille LifePoints Russell.

Nom, constitution et historique de l'OPC (SUITE)

Le 16 août 2011, le Portefeuille essentiel de retraite Russell a été renommé Portefeuille essentiel de revenu Russell.

Le 8 juillet 2013, la série I-3 de la Catégorie multi-actifs revenu fixe Russell a été renommée série B-3; la série I-5 de la Catégorie portefeuille de revenu prudent LifePoints Russell, de la Catégorie portefeuille équilibré de revenu LifePoints Russell, de la Catégorie portefeuille essentiel de revenu Russell, de la Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell et de la Catégorie multi-actifs croissance et revenu Russell a été renommée série B-5; la série I-6 de la Catégorie portefeuille équilibré LifePoints Russell, de la Catégorie portefeuille essentiel de revenu Russell et de la Catégorie multi-actifs croissance et revenu Russell a été renommée série B-6; la série I-7 de la Catégorie portefeuille équilibré de croissance LifePoints Russell, de la Catégorie portefeuille essentiel de revenu Russell, de la Catégorie multi-actifs croissance et revenu Russell et de la Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell a été renommée série B-7; et la série OS de la Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell a été renommée série O.

Le 14 janvier 2014, l'objectif de placement du Portefeuille canadien de croissance et de revenu amélioré Russell a été remplacé par ce qui suit : « à procurer un revenu et une plus-value du capital à long terme principalement au moyen d'une exposition à des titres de participation et à des titres à revenu fixe, soit directement ou par le biais d'investissements dans d'autres OPC. »

Le 14 janvier 2014, le Portefeuille canadien de croissance et de revenu amélioré Russell a été renommé Multi-actifs croissance et revenu Russell.

Le 27 juin 2014, le Fonds de revenu fixe Plus Russell a été renommé Fonds d'obligations mondiales sans contrainte Russell.

Le 3 décembre 2014, Frank Russell Company (propriétaire véritable de Investissements Russell Canada Limitée, gestionnaire des Fonds) a été acquise par LSEG.

Le 31 mars 2015, le Portefeuille à revenu fixe LifePoints Russell a été renommé Multi-actifs revenu fixe Russell.

Le 30 juin 2015, la série A des Portefeuilles LifePoints et du Multi-actifs revenu fixe Russell a été renommée série O.

Le 30 juin 2015, l'objectif de placement du Fonds de petites entreprises Russell a été remplacé par le suivant : « procurer une plus-value du capital à long terme surtout par une exposition aux titres de participation d'émetteurs à petite capitalisation boursière. »

Le 30 juin 2015, le Fonds de petites sociétés Russell a été renommé Fonds de petites sociétés mondiales Russell.

Le 24 février 2016, le Portefeuille tout actions LifePoints Russell a été renommé Multi-actifs stratégie de croissance Russell.

Le 1^{er} juin 2016, Emerald Acquisition Limited a acquis Investissements Russell Canada Limitée, cette dernière est maintenant une filiale détenue en propriété exclusive de Russell Investments Group, Ltd.

Le 29 juin 2016, le terme « Russell » a été supprimé du nom des Fonds fiduciaires des Portefeuilles LifePoints.

Le 29 juin 2016, le terme « Investissements » a été ajouté au nom des Fonds fiduciaires du Groupe de Fonds Investissements Russell, des Fonds Investissements Russell et des Portefeuilles de revenu Investissements Russell.

Le 29 juin 2016, le terme « Russell » a été supprimé du nom des Fonds fiduciaires des Solutions Multi-actifs Investissements Russell.

Nom, constitution et historique de l'OPC (SUITE)

Le 18 avril 2017, le Portefeuille équilibré de revenu LifePoints a été renommé Multi-actifs stratégie de revenu, le Portefeuille équilibré LifePoints a été renommé Portefeuille équilibré Investissements Russell, le Portefeuille équilibré de croissance LifePoints a été renommé Portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell et le Portefeuille de croissance à long terme LifePoints a été renommé Portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell.

Le 29 juin 2017, le Multi-actifs croissance et revenu a été renommé Multi-actifs stratégie de croissance et de revenu.

Le 23 octobre 2017, le Multi-actifs actions étrangères a été renommé Multi-actifs actions internationales.

Le 29 juin 2017, le Fonds d'actions mondiales ESG Investissements Russell a été constitué. Cependant, il était offert auparavant comme fonds privé dispensé de dépôts de prospectus.

Le 29 juin 2018, le Fonds d'investissement d'actions mondiales ESG Investissements Russell a été renommé Fonds d'actions mondiales ESG Investissements Russell.

Le 29 juin 2018, le Fonds d'obligations mondiales à revenu élevé Investissements Russell a été renommé Fonds de titres de créance mondiaux Investissements Russell.

Le 28 janvier 2019, le Fonds d'actions canadiennes Investissements Russell, le Fonds d'actions américaines Investissements Russell et le Fonds d'actions mondiales Investissements Russell ont fusionné avec le Fonds d'investissement d'actions canadiennes Investissements Russell, le Fonds d'investissement d'actions américaines Investissements Russell et le Fonds d'investissement d'actions mondiales Investissements Russell, respectivement.

Le 29 juin 2019, la série A du Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Investissements Russell a été renommée série O.

Le 15 décembre 2020, Multi-actifs revenu fixe a été renommé Fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell.

Le 9 décembre 2022, le Fonds de dividendes canadien Investissements Russell a fusionné avec le Fonds ciblé d'actions canadiennes Investissements Russell.

Le 3 janvier 2023, le terme « par gestion fiscale » a été ajouté aux objectifs de placement du Fonds ciblé d'actions américaines Investissements Russell et du Fonds ciblé d'actions mondiales Investissements Russell. En outre, le Fonds ciblé d'actions américaines Investissements Russell a été renommé « Fonds à gestion fiscale d'actions américaines Investissements Russell » et le Fonds ciblé d'actions mondiales Investissements Russell a été renommé « Fonds à gestion fiscale d'actions mondiales Investissements Russell ».

Le 1^{er} décembre 2023, le Fonds de titres de créance mondiaux Investissements Russell a fusionné avec la Catégorie fonds d'obligations mondiales sans contrainte Investissements Russell, la Catégorie fonds de titres de créance mondiaux Investissements Russell et le Fonds d'obligations mondiales sans contrainte Investissements Russell.

Le 30 juillet 2024, le Fonds de titres de créance mondiaux Investissements Russell a été renommé Fonds de revenu stratégique Investissements Russell.

Le 1^{er} avril 2025, le Fonds d'investissement d'obligations indexées sur l'inflation Investissements Russell a été renommé Fonds d'obligations à long terme Investissements Russell. Son objectif de placement a été modifié par ce qui suit : « consiste à procurer un niveau stable de revenu d'intérêt en obtenant principalement une exposition à des obligations d'État à long terme ».

Le 30 juillet 2025, le Fonds d'actions outre-mer Investissements Russell a été renommé Fonds d'actions internationales Investissements Russell.

Méthode de classification du risque de placement

La présente rubrique vous aidera à décider, avec votre courtier, si le Fonds vous convient. **Cette information sert uniquement de guide.** Dans cette rubrique, nous indiquons le genre d'investisseur qui devrait envisager un placement dans le Fonds. Par exemple, un investisseur peut rechercher une croissance du capital à long terme, chercher à protéger son placement ou à gagner un revenu. Les actions affichent en général de meilleurs rendements à long terme que les placements à revenu fixe, mais leur valeur fluctue beaucoup à court terme. Inversement, les rendements des titres à revenu fixe sont en général moins élevés à long terme que ceux des actions, mais leur valeur ne fluctue pas autant. Les titres à revenu fixe sont par conséquent considérés comme moins risqués que les titres de participation. Les placements de marché monétaire procurent en général des rendements moins élevés que ceux des titres à revenu fixe et des titres de participation, mais ils sont aussi moins risqués. Un investisseur peut souhaiter investir à l'extérieur d'un régime enregistré ou le faire dans une région ou un secteur précis.

Nous attribuons aussi un niveau de risque de volatilité à chaque Fonds. La méthodologie utilisée pour établir un niveau de risque de volatilité propre à chaque Fonds aux fins de la présentation de l'information devant être fournie dans le présent prospectus est conforme au Règlement 81-102. Le niveau du risque de placement associé au Fonds doit être déterminé conformément à une méthodologie de classification du risque normalisée fondée sur les antécédents de volatilité du Fonds, tels que mesurés par l'écart type sur dix ans des rendements du Fonds. Tout comme les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs, la volatilité passée du Fonds n'est pas indicative de sa volatilité future. Pour tout nouveau Fonds, ou un Fonds dont l'historique de rendement est inférieur à dix ans, nous calculons le risque de placement à l'aide d'un indice (un « indice similaire ») qui approxime raisonnablement, ou dont on s'attend qu'il approxime raisonnablement, l'écart type du Fonds. Si l'historique de rendement du Fonds est inférieur à dix ans, mais qu'il existe un autre OPC géré par nous qui affiche un historique de rendement de dix ans et qui est très similaire au Fonds (un « Fonds similaire »), nous calculons le niveau du risque de placement à l'aide de l'historique de rendement du Fonds similaire plutôt qu'avec l'indice similaire. Pour les Fonds qui ont un historique de rendement de dix ans, la méthodologie permet de calculer l'écart type à l'aide de leur historique de rendement plutôt qu'avec l'indice similaire.

Vous devriez savoir que d'autres types de risque, certains mesurables, d'autres non, existent par ailleurs. L'écart type est une mesure statistique utilisée pour estimer la dispersion d'en ensemble de données par rapport à une valeur moyenne de la donnée. Pour ce qui est du rendement des investissements, il mesure l'importance de l'écart entre les rendements passés et le rendement moyen. Plus l'écart type est prononcé, plus la variation des rendements passés est importante.

À l'aide de la méthodologie prescrite par le Règlement 81-102, nous avons attribué un des niveaux de risque suivants au Fonds : faible, de faible à moyen, moyen, de moyen à élevé, élevé, selon ce qui est expliqué ci-dessous.

Faible – s'applique aux OPC dont le niveau de risque est faible, niveau communément associé aux fonds de marché monétaire et aux fonds de titres à revenu fixe canadiens.

De faible à moyen – s'applique aux OPC dont le niveau de risque est de faible à moyen, niveau communément associé aux fonds à revenu fixe équilibrés à rendement élevé et aux fonds de répartition d'actifs.

Moyen – s'applique aux OPC dont le niveau de risque est moyen, niveau communément associé aux fonds d'actions investissant dans les sociétés à grande capitalisation des marchés établis.

De moyen à élevé – s'applique aux OPC dont le niveau de risque est de moyen à élevé, niveau communément associé aux fonds d'actions investissant dans des sociétés à petite capitalisation ou dans des régions particulières ou des secteurs donnés.

Méthode de classification du risque de placement (SUITE)

Élevé – s'applique aux OPC dont le niveau de risque est élevé, niveau communément associé aux fonds d'actions investissant dans des secteurs très spécialisés ou dans les marchés de pays à marché émergents où le risque de perte peut être considérable sur le court et le moyen terme.

Le Fonds peut vous convenir comme composante individuelle de l'ensemble de votre portefeuille, même si le niveau de risque du Fonds est supérieur ou inférieur à votre niveau personnel de tolérance du risque. Lorsque vous choisissez des placements avec votre courtier, vous devriez examiner l'ensemble de votre portefeuille, vos objectifs de placement, votre horizon de placement et votre niveau personnel de tolérance du risque. Votre courtier tiendra compte d'autres facteurs avant de recommander un Fonds qui vous convient.

Le tableau suivant présente une description de l'indice similaire utilisé pour chaque Fonds ayant un historique de rendement de moins de dix ans ou ayant modifié son objectif de placement fondamental au cours des dix dernières années :

Indice similaire	Description de l'indice
Indice obligataire canadien composé Bloomberg <i>(Bloomberg Canadian Aggregate Index)</i>	Cet indice est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui consiste en une gamme largement diversifiée d'obligations de premier ordre fédérales, provinciales, municipales et corporatives.
Indice composé mondial Bloomberg couvert en \$ CA <i>(Bloomberg Global Aggregate Index Hedged (CAD))</i>	Cet indice est une mesure de titres de créance mondiaux de premier ordre de 28 marchés monétaires locaux et englobe des obligations du Trésor, des obligations à taux fixe de sociétés et d'entités publiques, de même que des obligations à taux fixe titrisées provenant d'émetteurs tant des marchés développés que des marchés émergents.
Indice développé net FTSE EPRA Nareit <i>(FTSE EPRA Nareit Developed Index Net)</i>	Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des actions des sociétés engagées dans des activités immobilières spécifiques sur les marchés immobiliers de l'Amérique du Nord, de l'Europe et de l'Asie. Les activités immobilières pertinentes sont définies comme la détention, la vente et la mise en valeur de biens immobiliers générateurs de revenu.
Indice mondial couvert à rendement élevé ICE BofA (CAN) <i>(ICE BofA Global High Yield Index Hedged (CAD))</i>	Cet indice suit le rendement des titres de créance de second ordre libellés en dollars américains, en dollars canadiens, en livres britanniques et en euros émis dans le public dans les principaux marchés nationaux ou les grands marchés des euro-obligations.
Indice mondial diversifié JP Morgan EMBI couvert (CAN) <i>(JPMorgan EMBI Global Diversified Index Hedged (CAD))</i>	Cet indice suit les rendements totaux des titres de créance étrangers négociés sur les marchés émergents.
Indice MSCI Monde tous pays <i>(MSCI All Country World Index)</i>	Cet indice, indice phare de MSCI pour les actions mondiales, est conçu pour représenter le rendement de l'ensemble complet des occasions dans le secteur des actions à forte et à moyenne capitalisations dans 23 marchés développés et 24 marchés émergents.
Indice net MSCI EAO <i>(MSCI EAFE Index Net)</i>	Cet indice est conçu pour refléter le rendement des titres de participation à grande et moyenne capitalisation de 21 pays à marché établi, dont certains pays d'Europe, de l'Australasie et de l'Extrême-Orient, sauf les États-Unis et le Canada.
Indice net MSCI monde <i>(MSCI World Index Net)</i>	Cet indice est un large indice mondial qui reflète le rendement des titres de participation à grande et moyenne capitalisation de 23 pays à marché établi.
Indice net MSCI monde à petite capitalisation <i>(MSCI World Small Cap Index Net)</i>	Cet indice reflète les titres de petite capitalisation de 23 pays à marché établi.
Indice MSCI des marchés émergents net <i>(MSCI Emerging Markets Index Net)</i>	Cet indice est conçu pour refléter le rendement des titres à grande et à moyenne capitalisation de 24 pays à marché émergent.

Méthode de classification du risque de placement (SUITE)

Indice similaire	Description de l'indice
Indice Russell 1000 <i>(Russell 1000® Index)</i>	Cet indice mesure le rendement des 1 000 plus grandes entreprises de l'indice Russell 3 000 (<i>Russell 3000® Index</i>) sur le plan de la capitalisation boursière totale.
Indice S&P/LSTA 100 prêts à effet de levier américain <i>(S&P/LSTA U.S. Leveraged Loan 100 Index)</i>	Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des 100 principales facilités de prêts à effet de levier du marché américain. Les composantes de cet indice sont pondérées selon la valeur marchande, sous réserve d'un plafond de pondération de 2 % par facilité de prêt.
Indice composé plafonné S&P/TSX <i>(S&P/TSX Capped Composite Index)</i>	Cet indice est un vaste indice du secteur économique qui comprend environ 70 % de la capitalisation boursière des entreprises situées au Canada et cotées à la Bourse de Toronto. Il comporte tous les composants de l'indice composé S&P/TSX, mais la pondération relative de chacun de ses composants est limitée à 10 %.
Indice mondial d'infrastructure Netfin S&P <i>(S&P Global Infrastructure Index Netfin)</i>	Cet indice procure une exposition liquide et négociable à 75 sociétés de partout dans le monde qui représentent le monde des entreprises d'infrastructure cotées en bourse. Afin de créer une exposition diversifiée, l'indice est composé de trois différents créneaux d'infrastructures : services publics, transport et énergie.

Vous pouvez obtenir gratuitement une explication de la méthodologie prescrite par le Règlement 81-102 en nous contactant de l'une des façons suivantes :

- en appelant :
Investissements Russell Canada Limitée
sans frais au 1 888 509-1792
 - en nous faisant parvenir un courriel à :
canada@russellinvestments.com
 - en nous écrivant à :
Investissements Russell Canada Limitée
First Canadian Place
100 King Street West, bureau 5715
Toronto (Ontario) M5X 1E4
À l'attention du Directeur, Services à la clientèle

Information applicable à un ou à plusieurs fonds

Le processus de placement Investissements Russell

Styles de placement

Nous croyons qu'aucun style de placement relatif à une catégorie d'actif ne donne systématiquement un meilleur rendement que les styles concurrents. Par exemple, les styles qui privilient les titres de croissance pourront, à un moment ou à un autre, faire meilleure figure que les styles qui favorisent les titres productifs de revenu, et vice versa. C'est en grande partie pour cette raison qu'aucun gestionnaire n'a pu de façon systématique surpasser le marché pendant de longues périodes. De même, si les cycles de rendement ont tendance à se répéter, ils ne le font pas toujours de façon prévisible.

Certains Fonds investissent dans des actifs réels. Nous entendons par actifs réels des catégories d'actifs directement ou indirectement liées à des actifs physiques ou à des actifs dont le gestionnaire en placement du Fonds croit qu'ils ont tendance à conserver leur valeur réelle (compte tenu de l'inflation) avec le temps. Certains Fonds cherchent aussi les rendements absolus, c'est-à-dire qu'ils appliquent une stratégie focalisée sur la tentative d'obtenir un rendement positif dans un cycle du marché, que la tendance des rendements du marché des actions et de celui des obligations soit positive ou négative.

Nous cherchons en règle générale à réduire le risque inhérent à un style de placement donné en faisant appel à une combinaison de styles. Les styles que nous utilisons pour les Fonds comprennent un ou plusieurs des styles décrits ci-après. Si les Fonds qui investissent dans des fonds sous-jacents n'utilisent pas directement aucun de ces styles, ils les utilisent indirectement par le biais de leur investissement dans les fonds sous-jacents :

- **Style axé sur la valeur** : le style axé sur la valeur vise davantage le cours actuel d'une action que les bénéfices futurs. Un investisseur qui recherche la valeur estime que le cours actuel d'une action est trop bas et qu'il tirera profit du retour du cours de l'action à un niveau plus normal. Autrement dit, il s'attend à une hausse du ratio cours/bénéfice.
- **Style axé sur le marché** : ce style vise à suivre l'évolution générale du marché. Le style axé sur le marché se démarque des styles axés sur la croissance et la valeur du fait qu'il réalise la diversification recherchée en choisissant tant des actions de croissance que des actions de valeur. L'accent mis sur la croissance ou sur la valeur peut varier en tout temps. Mais, en règle générale, le style axé sur le marché ne fera montre d'aucune préférence systématique pour la croissance ou pour la valeur.
- **Style axé sur la croissance** : le style axé sur la croissance mise sur la croissance future des bénéfices. Si la croissance attendue du bénéfice d'une action se réalise et que le ratio cours/bénéfice demeure au moins constant, le cours de l'action devrait monter. Un investisseur qui recherche la croissance s'intéresse plus à l'avenir qu'au présent. De façon générale, le taux de croissance et l'évaluation boursière seront plus élevés que l'ensemble du marché.
- **Style à petite capitalisation** : ce style de placement vise les actions des sociétés dont la capitalisation boursière est de plus petite taille. Normalement, ces actions composent, grosso modo, les deux tiers inférieurs de l'indice pertinent.
- **Style axé sur la qualité** : ce style vise les placements dans des titres de participation de sociétés qui semblent avoir : (i) une volatilité du cours inférieure à la moyenne (c.-à-d. la fluctuation du cours pendant de courtes périodes); (ii) des caractéristiques démontrant des qualités financières supérieures, notamment un faible levier financier et (ou) un rendement du capital accru, ou (iii) des fondamentaux stables, notamment une stabilité accrue des bénéfices.
- **Faible volatilité** : le facteur de la faible volatilité est axé sur le repérage de sociétés qui affichent, selon le sous-conseiller en valeurs, des modèles de rendements plus stables que ceux du marché en général.
- **Momentum** : le facteur momentum est axé sur le repérage des titres qui, selon le sous-conseiller en valeurs, ont affiché de solides cours et rendements pour les douze derniers mois et qui devraient continuer de bien performer.

Information applicable à un ou à plusieurs fonds (SUITE)

- **Stratégie de positionnement active** : les stratégies de positionnement consistent en des paniers de titres directement gérés par Investissements Russell. Utilisées conjointement avec des gestionnaires tiers actifs, ces stratégies permettent à nos gestionnaires de portefeuille de prendre pleinement en compte nos connaissances en matière de stratégie et de dynamisme.
- **Focalisation sur les résultats** : ce style cible la plus-value du capital à long terme sur un cycle entier du marché où la volatilité est faible. Pour atteindre l'objectif spécifique du Fonds, ce style combine diverses sources de rendement, comme les actifs réels, les stratégies axées sur le rendement absolu, les titres à revenu fixe non traditionnels et les actions mondiales, à une approche dynamique en matière de répartition de l'actif.
- **Gestion des taux d'intérêt** : ce style de placement est fondé sur de la gestion de la durée du Fonds et de l'exposition aux courbes de rendement par rapport à sa référence. La « duration » désigne le terme jusqu'à échéance moyen pondéré de tous les flux de trésorerie d'une obligation. Ce style tient compte du taux d'intérêt nominal et du taux de rendement actuariel, et constitue une mesure plus précise de la sensibilité d'une obligation aux variations des taux d'intérêt que la durée jusqu'à l'échéance. La « courbe de rendement » désigne une série de taux d'intérêt calculés selon leur terme. Dans un contexte normal de taux d'intérêt, le taux d'intérêt d'une obligation augmente selon la durée de son terme.
- **Sélection des secteurs** : cette stratégie est fondée sur l'investissement dans des secteurs du marché obligataire qui sont réputés avoir des caractéristiques intéressantes de risque-récompense. Par exemple, les obligations du gouvernement du Canada, les obligations des provinces et les obligations de sociétés.
- **Sélection de titres** : ce style est axé sur la sélection des titres les plus susceptibles de permettre au Fonds de réaliser son objectif spécifique.
- **Gestion mondiale** : ce style consiste à faire des placements tactiques dans des obligations d'émetteurs non canadiens. On a recours à cette stratégie lorsque ce marché présente des occasions intéressantes par rapport au marché canadien. À l'égard du Fonds de revenu à court terme Investissements Russell, de la Catégorie fonds de revenu à court terme Investissements Russell, du Fonds à revenu fixe Investissements Russell, du Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Investissements Russell, de la Catégorie fonds à revenu fixe Investissements Russell, du Fonds de revenu stratégique Investissements Russell et du Fonds d'opportunités de revenu Investissement Russell, cette stratégie couvrira habituellement, pour les obligations étrangères, la quasi-totalité ou la totalité de l'exposition aux devises en dollars canadiens.
- **Gestion des devises** : ce style fait une distinction entre la gestion du risque lié au change et les décisions en matière de sélection de titres. Il diffère de la gestion mondiale du fait qu'il vise généralement à obtenir une plus-value en tirant stratégiquement profit d'occasions de placement sur le marché des changes, plutôt que de privilégier une couverture de l'exposition aux devises en dollars canadiens pour les obligations étrangères.
- **Facteurs ESG** : Tous les Fonds peuvent tenir compte des facteurs environnement, société et gouvernance (ESG) relatifs à une entreprise dans le cadre du processus d'évaluation des résultats financiers et des perspectives de celle-ci, car il est possible que des pratiques ESG inadéquates constituent un risque pour le rendement financier futur de l'entreprise. La prise en compte des « facteurs ESG » fait partie d'un processus global que nous appliquons à tous les Fonds et qui n'est pas propre à un Fonds en particulier. Les facteurs ESG ne pèsent pas plus lourd que d'autres facteurs lorsque nous évaluons une entreprise. Toutefois, si, en raison de ses pratiques ESG, le risque financier attribué à une entreprise est assez élevé, il pourrait représenter un motif pour que le Fonds n'y investisse pas. À moins de mention expresse dans le profil du Fonds présenté plus loin dans le présent prospectus simplifié, le Fonds ne tient pas compte des facteurs ESG pour la réalisation de résultats non financiers et ces facteurs ne sont pas utilisés comme principale stratégie de placement du Fonds.

Information applicable à un ou à plusieurs fonds (SUITE)

Bien qu'un Fond ne puisse modifier ses objectifs de placement sans l'approbation de ses actionnaires ou porteurs de parts, il peut changer ses styles et stratégies d'investissement n'importe quand sans préavis. De plus, le Fonds peut déroger provisoirement de son objectif de placement par suite d'une évolution défavorable de la conjoncture, des marchés ou d'autres facteurs. Dans un tel cas, nous pouvons, à titre de mesure temporaire, augmenter les liquidités et les titres du marché monétaire à court terme détenus par le Fonds.

Les 25 principaux titres en portefeuille de chaque Fonds figurent en règle générale sur le site Web désigné d'Investissements Russell, au www.russellinvestments.com/ca, environ soixante jours après la fin du trimestre civil. Les dix principaux titres en portefeuille de chaque Fonds peuvent aussi y figurer chaque mois, et, lorsque c'est le cas, ils sont affichés après la fin du mois. À l'occasion, nous pouvons également divulguer les avoirs en portefeuille des Fonds à des investisseurs institutionnels qui ont des avoirs dans ces Fonds, en règle générale aux fins d'audit, d'analyse ou d'établissement de rapport. Nous ne fournirons cette information aux investisseurs institutionnels que si elle ne leur sert pas à des fins de négociation ou à des fins qui contreviennent aux lois applicables, ou s'ils ne s'en servent pas d'une manière qui pourrait porter préjudice aux Fonds ou à ses investisseurs. Lorsque nous fournissons cette information à un investisseur institutionnel, nous exigeons qu'il conclue avec nous une entente qui restreint son utilisation de cette information à des fins autres que la négociation, conformes aux lois applicables.

Nous nous engageons à divulguer chaque mois tous les avoirs de chaque Fonds sur notre site Web désigné. Cette information peut être divulguée après la fin du mois, mais nous pouvons modifier cela à notre seule appréciation.

Sélection des sous-conseillers

La compétence du sous-conseiller d'un Fonds est un autre facteur qui a un effet sur le risque et sur le rendement.

Nous pouvons utiliser un ou plusieurs sous-conseillers pour gérer chaque Fonds. Les sous-conseillers sont principalement choisis en fonction de notre recherche et de nos recommandations et de celles de nos sociétés affiliées. Nous évaluons nos sous-conseillers en fonction d'un examen qualitatif et quantitatif de leurs capacités et des résultats de leur gestion pour des catégories d'actif, des stratégies et des styles de placement déterminés. Le rendement des placements à court terme n'est pas nécessairement, par lui-même, un facteur primordial dans le choix ou la destitution d'un conseiller en valeurs.

Quand nous utilisons plusieurs sous-conseillers, nous cherchons à jumeler les gestionnaires de placement choisis qui utilisent des styles complémentaires dans la même catégorie d'actif. En combinant des styles de placement complémentaires dans une même catégorie d'actif, les investisseurs sont mieux à même de réduire leur risque de se voir exposés à un style de placement qui deviendrait dépassé.

Chaque sous-conseiller discrétionnaire a entière appréciation pour acheter et vendre des titres de portefeuille pour sa portion d'un Fonds. Il doit cependant respecter les objectifs, les politiques et les restrictions en matière de placement de chaque Fonds. De plus, chaque sous-conseiller doit respecter des contraintes plus précises que nous établissons à l'occasion. Ces contraintes, que nous mettons au point pour chaque sous-conseiller discrétionnaire, se fondent sur notre évaluation de ses compétences et de son style de placement. L'attribution de contraintes plus précises à chacun des sous-conseillers discrétionnaires vise à nous permettre de tirer profit de leurs points forts individuels et à grouper leurs activités de placement d'une manière complémentaire. Bien que nous surveillions tous les sous-conseillers discrétionnaires en permanence, nous ne contrôlons pas les choix de titres individuels d'un sous-conseiller discrétionnaire en particulier. Les sous-conseillers non discrétionnaires ne peuvent exercer aucune appréciation quant à l'achat ou à la vente de titres de portefeuille pour leur segment d'un Fonds. Ces sous-conseillers fournissent des portefeuilles modèles qui sont implantés par Russell Investments Implementation Services, LLC. (Pour plus d'information, voir

Information applicable à un ou à plusieurs fonds (SUITE)

« Implantation améliorée du portefeuille ».) Nous pouvons embaucher, remplacer ou destituer des sous-conseillers à tout moment.

Chaque sous-conseiller discrétionnaire prend la plupart des décisions concernant l'achat et la vente de titres pour les Fonds, mais il arrive que nous dirigeons l'achat ou la vente de titres pour le compte des Fonds. Par exemple, lorsqu'il est mis fin au mandat d'un sous-conseiller discrétionnaire, nous pouvons gérer la transition au(x) nouveau(x) gestionnaire(s) et assurer, au besoin, la gestion du portefeuille sur une base provisoire. Nous pouvons également acheter ou vendre des titres pour le compte des sous-conseillers discrétionnaires en vue de faciliter les souscriptions aux Fonds ou les rachats des Fonds. Lorsqu'un Fonds détient des titres d'un émetteur qui compte pour plus de 10 % de son actif, nous pouvons participer à la négociation de ces titres afin de nous assurer que le Fonds continue de se conformer aux restrictions réglementaires.

Russell Investments Implementation Services, LLC (« RIIS »), de Seattle, dans l'État de Washington, États-Unis, agit à l'occasion à titre de sous-conseiller auprès des Fonds à l'égard de l'utilisation, par ceux-ci, de dérivés, il nous aide pour le passage d'un sous-conseiller à un autre pour chaque Fonds, fournit des services de recherche, de sélection et de surveillance de sous-conseillers et des services de gestion de portefeuille. RIIS peut aussi agir comme sous-conseiller d'un Fonds quand elle utilise l'IAP pour celui-ci, en gérant directement une partie ou la totalité de l'actif du Fonds afin d'atteindre son objectif de placement conformément à ses stratégies de placement.

Russell Investment Management, LLC (« RIM »), de Seattle, dans l'État de Washington, États-Unis, agit à l'occasion à titre de sous-conseiller auprès des Fonds à l'égard de services de gestion de portefeuille, dont les investissements des Fonds dans des titres à revenu fixe ou du marché monétaire. RIM peut aussi agir comme sous-conseiller en gérant directement une partie ou la totalité de l'actif du Fonds afin d'atteindre son objectif de placement conformément à ses stratégies de placement.

Implantation améliorée du portefeuille

L'IAP est une stratégie de négociation pouvant être utilisée par les Fonds et dans le cadre de laquelle toutes les opérations de portefeuille sont exécutées par un seul sous-conseiller, RIIS. L'IAP peut être utilisée par l'ensemble ou une partie des sous-conseillers d'un Fonds. Conformément à l'IAP, IRCL engage des sous-conseillers pour qu'ils fournissent des listes de placements recommandés et les pondérations de ces placements. Ainsi, un Fonds peut utiliser des stratégies de plusieurs sous-conseillers non discrétionnaires. Chacune de RIIS, RIM, RIL et RIML, à titre de sous-conseillers des Fonds, examinera les portefeuilles modèles et demandera à RIIS de mettre en œuvre des portefeuilles modèles au moment et de la façon qui, de l'avis de RIIS, seront les plus efficaces pour le Fonds. RIIS met en œuvre le portefeuille modèle en regroupant les portefeuilles modèles de chaque sous-conseiller non discrétionnaire. Puisque la valeur des placements fluctue avec la conjoncture du marché, il se pourrait que le rendement d'un Fonds soit différent de ce qu'il aurait été si le sous-conseiller avait effectué l'opération à l'égard de cette portion de son portefeuille. En outre, il est possible que RIIS rajuste le modèle regroupé combiné afin de varier certaines expositions, d'adhérer aux objectifs, stratégies et directives de placement de portefeuille d'un Fonds, aux lois sur les valeurs mobilières applicables et autres restrictions, et pour la gestion des frais d'opérations. Cet écart pourrait faire en sorte que le rendement d'un Fonds diffère de celui qui aurait existé si RIIS avait mis en application le portefeuille modèle tel qu'il avait été fourni par le sous-conseiller. Il est généralement prévu que ces Fonds n'achèteront ni ne vendront de titres quotidiennement pour la portion du Fonds qui utilise l'IAP, à moins que RIIS ne décide qu'une augmentation du nombre d'opérations sur titres est appropriée en raison d'un changement dans la conjoncture du marché ou d'autres facteurs importants.

En règle générale, IRCL attribue l'actif d'un Fonds à deux ou plus stratégies de sous-conseillers; cependant, nous ou les membres de notre groupe, pouvons gérer directement la totalité ou une certaine partie de l'actif d'un Fonds (« investissement direct ») pour différentes applications. Dans un tel scénario, Investissements Russell pourrait conserver plus de ses honoraires de conseils puisqu'elle paie moins de frais aux sous-conseillers. Le placement direct de portefeuilles peut englober la mise

Information applicable à un ou à plusieurs fonds (SUITE)

en œuvre de certaines analyses quantitatives ou de processus fondés sur des règles afin d'évaluer les caractéristiques ou les stratégies fondamentales d'un Fonds; l'investissement dans des titres et des instruments qui procurent les expositions voulues (comme la volatilité, le momentum, la valeur, la croissance, la qualité, la taille de la capitalisation, le secteur, la région, la monnaie, les marchandises, l'exposition aux titres de créance de sociétés ou de prêts hypothécaires, le risque lié au pays, le positionnement sur la courbe de rendement ou les taux d'intérêt); la modification de la stratégie globale de placement du Fonds ou les caractéristiques risque-rendement relatives aux placements faits par un ou plusieurs sous-conseillers; et l'amélioration du financement, de la gestion de la trésorerie, de la superposition du change ou d'autres techniques de gestion d'investissement direct (ensemble, les « stratégies exclusives »). Il est également possible que nous utilisions des stratégies fondées sur des indices. Les membres de notre groupe et nous-même pouvons également gérer directement des parties d'un portefeuille lorsqu'il y a transition entre sous-conseillers. L'IAP peut cesser d'être utilisée à tout moment par l'ensemble ou une partie des sous-conseillers d'un Fonds.

Gestion fiscale

La gestion fiscale est une stratégie de négociation qu'un Fonds peut utiliser pour réduire le montant de distributions qu'il paie chaque année – cette stratégie est appelée la plus-value par « gestion fiscale ». Actuellement, la gestion fiscale comprend une ou plusieurs des activités suivantes :

- **Réalisation de pertes fiscales** : La valeur des titres peut fluctuer sur de courtes périodes, bien que, idéalement, elle présente un mouvement haussier à long terme. Durant ces fluctuations, le Fonds peut vendre un titre dont la valeur marchande courante est inférieure à son coût aux fins fiscales, ce qui entraîne une perte pouvant être utilisée pour compenser des gains obtenus ailleurs dans le portefeuille du Fonds, ou dans l'avenir, qui autrement seraient payés à titre de distributions.
- **Réduction des opérations de compensation** : Il peut arriver à l'occasion qu'un sous-conseiller en valeurs du Fonds vende un titre en même temps qu'un autre sous-conseiller du Fonds achète le même titre. Si le titre vendu réalise un gain, le Fonds peut être tenu de payer une distribution sur ce gain. Si le titre est vendu à perte, les règles fiscales actuelles peuvent empêcher le Fonds d'utiliser cette perte à court terme pour compenser des gains réalisés ailleurs dans le Fonds. Le Fonds peut chercher à repérer les opérations de compensation à venir et plutôt réaffecter le titre entre les sous-conseillers en valeurs afin d'éviter la vente de ce titre et les frais d'opérations qui y sont liés.
- **Réduction de la rotation des titres en portefeuille** : Une rotation élevée des titres en portefeuille fait augmenter la probabilité que le Fonds réalise un gain sur ses titres et qu'il doive le verser à titre de distribution. Le Fonds pourrait chercher à réduire la rotation de son portefeuille afin de reporter la réalisation de ces gains.
- **Recherche d'actions fiscalement avantageuses** : Les titres de participation assortis de dividendes génèrent un revenu pour le Fonds, que ce dernier peut devoir payer comme distribution. Quand cela convient autant à son portefeuille, le Fonds peut choisir des actions qui paient moins ou pas de dividendes, de sorte que des gains soient générés surtout quand il vend le titre.

La gestion fiscale est mise en œuvre par RIIS, un des sous-conseillers en valeurs du Fonds. Il est possible que la gestion fiscale soit moins efficace pour un Fonds société que pour un Fonds fiduciaire en raison de la nature des investissements effectués par le Fonds société et de l'imposition de la Société.

Effet de levier

Les OPC alternatifs Investissements Russell sont autorisés à avoir une exposition à un portefeuille d'investissements dont la valeur est supérieure à leur valeur liquidative. On parle alors d'un « effet de levier ». Chaque OPC alternatif Investissements Russell surveille le montant du levier financier qu'il utilise en calculant chaque jour son « exposition totale », qui correspond à la somme de (i) l'encours de la dette en argent de l'OPC, (ii) la valeur marchande totale de l'ensemble des titres vendus à

Information applicable à un ou à plusieurs fonds (SUITE)

découvert par l'OPC et dont la vente demeure en cours de règlement, et (iii) la valeur totale théorique de l'ensemble des dérivés en circulation de l'OPC autres que ceux utilisés par celui-ci aux fins de couverture. L'exposition totale ne doit pas excéder le triple de la valeur liquidative d'un OPC alternatif Investissements Russell; si elle excède cette limite, l'OPC prendra, dès qu'il sera commercialement raisonnable de le faire, toutes les mesures nécessaires pour ramener l'exposition totale sous cette limite. Le montant de l'effet de levier qui découle des ventes à découvert et des emprunts d'argent d'un OPC alternatif Investissements Russell est soumis à d'autres limites, décrites ci-dessous.

Utilisation de dérivés

Chaque Fonds peut recourir à des dérivés uniquement à des fins de couverture et à d'autres fins. De façon générale, un « dérivé » désigne un contrat entre deux parties pour l'achat ou la vente d'un placement sous-jacent à une date ultérieure. La valeur du contrat est fondée sur, ou « dérivée » de, la valeur du placement sous-jacent vendu ou acheté.

Les options, les titres assimilables à des titres d'emprunt, les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés et les swaps sont des dérivés. Une « option » désigne le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre des titres ou des biens précis à un prix indiqué à une date précise. Un « titre assimilable à un titre de créance » désigne un titre de créance dont l'intérêt ou le capital payable par l'émetteur est lié, en totalité ou en partie, au rendement d'une participation sous-jacente. Un « contrat à terme de gré à gré » désigne une entente visant la livraison ou la vente ultérieure d'une devise, d'une marchandise ou d'un autre actif dont le prix est établi à la conclusion de l'entente. Un « contrat à terme standardisé » désigne un contrat semblable au contrat à terme de gré à gré, sauf qu'il s'agit d'un contrat normalisé, négocié sur un marché à terme. Le prix est fixé par le marché. Un « swap » désigne une entente visant à échanger des montants en capital d'un titre ou à recevoir des paiements au comptant ou un actif sous-jacent fondé sur la valeur, le niveau ou le prix de l'actif sous-jacent ou des variations de la valeur, du niveau ou du prix de celui-ci. (Veuillez consulter la partie portant sur chacun des Fonds pour en savoir plus sur la façon dont chacun prévoit utiliser les dérivés.)

Quand un Fonds fait usage de dérivés à des fins de couverture, il cherche à se protéger contre d'éventuelles pertes causées par la fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change, du prix des marchandises, des différentiels de taux ou des cours boursiers. Par exemple, le Fonds peut prendre une couverture de change relativement à une série offerte dans une autre monnaie que le dollar canadien afin de se protéger contre la fluctuation de change entre cette autre monnaie et le dollar canadien, monnaie d'évaluation des actifs du Fonds. Actuellement, le Fonds à revenu fixe Investissements Russell, le Fonds de revenu stratégique Investissements Russell, la Catégorie fonds de revenu à court terme Investissements Russell, la Catégorie fonds à revenu fixe Investissements Russell, la Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell, la Catégorie portefeuille essentiel de revenu Investissements Russell et la Catégorie fonds de dividendes canadien Investissements Russell conlquent des couvertures de change pour chaque série couverte en dollars US.

En revanche, un Fonds peut prendre une couverture de change relativement à une série couverte en dollars CA afin de diminuer l'impact de la fluctuation de change entre le dollar américain et le dollar canadien, monnaie d'évaluation des actifs du Fonds. À l'heure actuelle, le Fonds à gestion fiscale d'actions américaines Investissements Russell et la Catégorie fonds à gestion fiscale d'actions américaines Investissements Russell, respectivement, prennent des couvertures de change pour chaque série couverte en dollars CA.

Un Fonds peut recourir à des dérivés à d'autres fins qu'à celles de couverture pour plusieurs raisons. Par exemple, un dérivé peut être moins coûteux à acheter ou à vendre qu'un placement sous-jacent. Dans certains cas, un dérivé peut être plus liquide que son placement sous-jacent ou donner au Fonds le moyen de gagner une exposition à un marché particulier sans effectivement acheter de titres dans ce marché. Aussi, il est parfois possible de modifier un portefeuille de placement plus rapidement

Information applicable à un ou à plusieurs fonds (SUITE)

en se servant de dérivés qu'en achetant et en vendant des placements directement. Certains dérivés peuvent accroître les rendements d'autres placements détenus par le Fonds.

Chaque Fonds doit détenir une certaine part d'actif liquide pour répondre aux demandes de rachat. Toutefois, la détention de liquidités peut nuire à la capacité d'un Fonds d'atteindre ses objectifs de rendement. Dans ces circonstances, le Fonds peut utiliser un dérivé qui lui permet de maintenir ses réserves de liquidités tout en réalisant un rendement analogue à celui d'un indice boursier. Par exemple, un Fonds peut conclure un contrat à terme standardisé lié à l'indice boursier S&P/TSX 60 qui offre un rendement analogue à celui que le Fonds réaliserait s'il achetait tous les titres qui forment cet indice. L'achat d'un contrat à terme standardisé lié à un indice est toutefois plus rapide et moins coûteux pour le Fonds que s'il achetait directement toutes les actions qui constituent cet indice. C'est ce qu'on appelle la « titrisation de l'encaisse ».

Les Fonds peuvent aussi utiliser des contrats à terme de gré à gré. Dans un tel contrat, le Fonds conclut une entente avec une contrepartie en vue d'acheter ou de vendre un titre ou des devises à une date fixe ultérieure et à prix fixe. Si la valeur du contrat augmente, le Fonds peut le vendre avant son échéance afin de générer un revenu. Un Fonds peut aussi conclure des contrats à terme de gré à gré sur devises dans le but de convertir en devises étrangères des liquidités libellées en dollars canadiens. Ainsi, il fixe à l'avance le cours du change des liquidités à une date ultérieure.

Les Fonds peuvent par ailleurs utiliser d'autres dérivés dans la mesure autorisée par la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières ou dans la mesure où ils ont reçu l'autorisation de s'écartez de cette réglementation. Un Fonds n'aura recours à des dérivés à d'autres fins qu'à celles de couverture que lorsqu'il possédera suffisamment de liquidités ou de titres pour couvrir son exposition aux dérivés. Les dérivés ne peuvent être utilisés pour augmenter le ratio d'endettement des actifs.

Certains Fonds ont obtenu une dispense du Règlement 81-102, qui leur permet d'utiliser comme couverture :

- quand le Fonds possède une position acheteur dans un titre assimilable à un titre de créance dont un composant est une position acheteur dans un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré, a) une couverture en espèces (au sens du Règlement 81-102), b) un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de la participation sous-jacente du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré qui, avec la couverture en espèces et le montant sur marge de la position, n'est pas inférieure à l'excédent, s'il en est un, du prix d'exercice du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré sur le prix d'exercice du droit ou de l'obligation de vendre la participation sous-jacente, ou c) une combinaison de a) et b), et
- quand le Fonds a le droit de recevoir des paiements en vertu d'un swap de taux d'intérêt, a) une couverture en espèces (au sens du Règlement 81-102), b) un droit ou une obligation de conclure un swap de taux d'intérêt compensatoire sur une quantité équivalente et une durée équivalente qui, avec la couverture en espèces et le montant sur marge de la position, n'est pas inférieur au montant total, s'il en est un, des obligations qui incombent au Fonds en vertu du swap de taux d'intérêt déduction faite des obligations qui incombent au Fonds en vertu de ce swap de taux d'intérêt compensatoire, ou c) une combinaison de a) et b).

Veuillez consulter la rubrique relative à chaque Fonds pour connaître les Fonds qui ont obtenu la dispense décrite ci-dessus.

Utilisation de la vente à découvert

Chaque Fonds peut conclure un nombre limité de ventes à découvert. Il y a « vente à découvert » lorsqu'un Fonds emprunte des titres auprès d'un prêteur pour ensuite les vendre sur le marché libre. À une date ultérieure, le Fonds rachète le même nombre de titres et les retourne au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé chez le prêteur, à qui le Fonds verse des intérêts. Si la valeur des titres diminue entre le moment où le Fonds emprunte les titres et celui où il les rachète et les retourne, le Fonds réalise un profit sur la différence (une fois déduits les intérêts à

Information applicable à un ou à plusieurs fonds (SUITE)

payer au prêteur). Ainsi, le Fonds a plus d'occasions de réaliser des gains lorsque les marchés sont, dans l'ensemble, volatils ou à la baisse.

Chaque Fonds a recours à la vente à découvert en respectant certains contrôles et certaines restrictions. Ces contrôles et restrictions comprennent notamment les suivants :

- Les titres ne sont vendus à découvert qu'en échange d'espèces.
- Lorsque les titres d'un émetteur donné sont vendus à découvert par un Fonds, la valeur marchande globale de tous les titres de cet émetteur vendus à découvert ne doit pas dépasser 5 % de la valeur liquidative du Fonds.
- La valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne doit pas dépasser 20 % de la valeur liquidative du Fonds.
- Un Fonds détient aussi une couverture en espèces (au sens du Règlement 81-102) d'un montant – qui inclut les actifs du Fonds déposés auprès de prêteurs comme sûreté à l'égard des titres vendus à découvert par le Fonds – égal à au moins 150 % de la valeur marchande globale de tous les titres qu'il a vendus à découvert selon leur évaluation quotidienne au marché.
- Le Fonds ne peut utiliser le produit des ventes à découvert pour acheter des positions acheteurs pour d'autres motifs que la couverture en espèces.

Le Fonds se conformera aussi à toutes les autres restrictions du Règlement 81-102 visant la vente à découvert.

Les OPC alternatifs Investissements Russell ne sont pas tenus de mettre de côté de la trésorerie pour couvrir la valeur marchande des titres qu'ils ont vendus à découvert, et ils sont autorisés à investir le produit des ventes à découvert dans d'autres titres. Cela leur permet de créer un effet de levier jusqu'à concurrence de la limite de 50 %, décrite ci-dessus, de leur valeur liquidative. La somme de la valeur marchande de l'ensemble des titres vendus à découvert par un OPC alternatif Investissements Russell et dont la vente à découvert est en cours de règlement et de l'encours des fonds empruntés par cet OPC n'excédera pas, au total, 50 % de sa valeur liquidative; si elle excède cette limite, l'OPC, dès qu'il sera commercialement raisonnable de le faire, prendra toutes les mesures nécessaires pour la ramener sous cette limite.

La vente à découvert n'est utilisée par un Fonds que comme complément à sa stratégie de placement principale. De plus, un Fonds qui investit dans des fonds sous-jacents peut être indirectement exposé à des ventes à découvert si les fonds sous-jacents dans lesquels il investit pratiquent la vente à découvert.

Emprunt d'argent

Les OPC alternatifs Investissements Russell sont autorisés à emprunter de l'argent à diverses fins, y compris pour acheter d'autres titres et à payer des frais sans devoir vendre leurs investissements existants. Cela permet aux OPC alternatifs Investissements Russell de créer un effet de levier jusqu'à concurrence de 50 % de leur valeur liquidative. Les arrangements par lesquels un OPC alternatif Investissements Russell emprunte de l'argent sont assujettis à certaines exigences prévues dans la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières, y compris (i) que le prêteur soit une institution financière capable d'agir comme dépositaire ou sous-dépositaire de ses éléments d'actif; et (ii) que l'accord entre l'OPC alternatif Investissements Russell et le prêteur soit conforme aux pratiques normales de l'industrie et aux normes commerciales habituelles pour ce type d'emprunt. La somme de l'encours des fonds empruntés par un OPC alternatif Investissements Russell et de la valeur marchande totale de l'ensemble des titres qu'il a vendus à découvert et dont la vente à découvert est en cours de règlement n'excédera pas, au total, 50 % de sa valeur liquidative; si elle excède cette limite, l'OPC alternatif Investissements Russell, dès qu'il sera commercialement raisonnable de le faire, prendra toutes les mesures nécessaires pour la ramener sous cette limite.

Information applicable à un ou à plusieurs fonds (SUITE)

Utilisation du prêt de titres

Certains Fonds, afin de tirer un revenu supplémentaire des titres détenus dans leurs portefeuilles respectifs, peuvent conclure des opérations de prêt de titres conformes à leurs objectifs de placement et permises par la législation en valeurs mobilières. Au cours d'une opération de prêt de titres, un Fonds prête des titres de son portefeuille à un emprunteur moyennant des frais.

Un Fonds peut prêter des titres de son portefeuille à des emprunteurs admissibles qui fournissent une garantie suffisante. Si l'emprunteur devient insolvable ou ne peut pas respecter ses engagements pour toute autre raison, le Fonds peut subir une perte. Par exemple, un Fonds risque de perdre les titres prêtés à un emprunteur si ce dernier est incapable de tenir sa promesse de remettre les titres ou de régler l'opération et que la garantie fournie est insuffisante.

Dans la mesure où le Fonds accepte des garanties en espèces et les investit, il assume les risques de perte de marché ou de placement quant à cet investissement. Si la valeur de la garantie en espèces ainsi investie est insuffisante pour que soit retournée à l'emprunteur une partie ou la totalité du montant qui lui est dû, le Fonds est responsable de l'insuffisance.

Les opérations de prêt de titre sont assujetties aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et à l'entente que nous avons conclue avec notre mandataire de prêt de titres. Ces exigences sont conçues pour réduire au maximum les risques et elles incluent les suivantes :

- l'emprunteur de titres doit fournir une garantie autorisée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières valant au moins 102 % de la valeur des titres prêtés
- un Fonds ne traitera qu'avec des emprunteurs approuvés par le gestionnaire et le mandataire de prêt de titres, et l'emprunteur sera soumis à des restrictions pour les opérations et le crédit
- au plus 50 % de l'actif d'un Fonds peut être prêté dans de telles opérations
- la valeur des titres et des garanties sera surveillée quotidiennement
- un Fonds peut investir la garantie en espèces uniquement dans des titres admissibles (tels que des titres de créance des gouvernements canadien et américain et des titres de créance ayant obtenu une note d'une agence de notation visée par règlement) ayant une durée jusqu'à l'échéance d'au plus 90 jours
- si un emprunteur ne retourne pas les titres, notre mandataire de prêt de titres devra verser au Fonds la valeur marchande de ces titres
- des contrôles internes, des procédures et des registres doivent être maintenus
- les opérations de prêt de titres peuvent prendre fin à tout moment

Veuillez consulter la partie portant sur chacun des Fonds pour connaître quels Fonds ont recours aux prêts de titres et pour en savoir plus sur la façon dont ils prévoient les utiliser.

FNB et FNB or et argent achetés à crédit

Certains Fonds ont obtenu une dispense à l'égard du Règlement 81-102 qui leur permet d'acheter et de détenir des titres de certains types de FNB. Ces autres types de FNB tentent de reproduire : a) le rendement quotidien d'un indice par (i) un multiple ou un multiple inverse de 200 % ou (ii) un multiple inverse de 100 %, ou b) le rendement de l'or ou de l'argent (les « FNB or et argent »), soit (i) sans facteur d'endettement, ou (ii) par un multiple de 200 % (ensemble, les « FNB autorisés »). Un Fonds n'investirait pas dans ces autres types de FNB si plus de 10 % de son actif net évalué au marché au moment de l'opération était investi dans ces FNB.

Veuillez consulter la rubrique relative à chaque Fonds pour connaître les Fonds qui ont obtenu la dispense décrite ci-dessus. (Voir aussi « Dispenses et autorisations » pour plus d'information sur les modalités de cette dispense.)

FNB liés aux marchandises

Certains Fonds ont obtenu une dispense à l'égard du Règlement 81-102, qui leur permet d'acheter et de détenir des titres de FNB dont les titres sont négociés à une bourse de valeurs des États-Unis et qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques (sauf l'or et l'argent) sans facteur d'endettement (les « FNB liés aux marchandises »). Les secteurs des marchandises physiques comprennent les métaux précieux, l'énergie, les métaux industriels, le bétail et les produits agricoles. Un Fonds n'achètera pas de titres d'un FNB lié aux marchandises dans le cas où, immédiatement après un tel achat, plus de 10 % de sa valeur liquidative, selon la valeur au marché de celle-ci au moment de l'opération, consisterait en des titres de FNB liés aux marchandises et de FNB autorisés. De plus, immédiatement après avoir conclu un achat, un dérivé ou une autre opération procurant une exposition à une ou plusieurs marchandises physiques, le total de la valeur au marché du Fonds exposée (soit directement ou indirectement, y compris par le biais de FNB liés aux marchandises) à toutes marchandises physiques (y compris l'or) n'excédera pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, selon la valeur au marché de celle-ci au moment de l'opération.

Voir aussi « Dispenses et autorisations » pour plus d'information sur les modalités de cette dispense.

Swaps compensés

Chacun des Fonds a obtenu une exemption des Autorités canadiennes en valeurs mobilières le dispensant de l'application de certaines règles contenues dans le Règlement 81-102. L'exemption, dont l'objectif est de permettre aux Fonds de conclure des opérations de swap qui sont assujetties à une obligation de compensation émise par la Commodity Futures Trading Commission des États-Unis ou l'Autorité européenne des marchés financiers (les « swaps compensés »), permet ce qui suit à l'égard de ces opérations de swaps compensés :

- conclure un contrat de swap même si, au moment de l'opération, (i) le contrat de swap ne bénéficie pas d'une notation désignée; ou (ii) la dette équivalente de la contrepartie, ou d'une personne qui a garanti pleinement et inconditionnellement les obligations de la contrepartie concernant le contrat de swap, ne bénéficie pas d'une notation désignée;
- l'évaluation à la valeur de marché de l'exposition d'un Fonds au titre de ses positions de swaps compensés avec une autre contrepartie peut dépasser 10 % de la valeur liquidative du Fonds;
- les éléments d'actif du portefeuille du Fonds peuvent être détenus sous la garde de plusieurs dépositaires, de sorte que le Fonds peut déposer des liquidités et d'autres éléments d'actif du portefeuille directement auprès d'un commissaire sur les marchés à terme et indirectement auprès d'une société de compensation à titre de marge.

L'exemption mentionnée ci-dessus est assujettie aux conditions suivantes en ce qui concerne le dépôt de liquidités et d'autres éléments d'actif du portefeuille d'un Fonds à titre de marge :

- a) auprès d'un commissaire sur les marchés à terme à l'extérieur du Canada,
 1. le négociant-commissionnaire en contrats à terme est membre d'une chambre de compensation, et sera ainsi assujetti à un audit réglementaire;
 2. le négociant-commissionnaire en contrats à terme a une valeur nette, établie en fonction de ses derniers états financiers audités qui ont été rendus publics, supérieure à 50 M\$; et
 3. le montant de la couverture déposé et gardé auprès du négociant-commissionnaire en contrats à terme ne dépasse pas, avec le montant de la couverture déjà détenu par ce négociant-commissionnaire, 10 % de la valeur liquidative du Fonds au moment du dépôt.

Information applicable à un ou à plusieurs fonds (SUITE)

Investissements entre Fonds

Actuellement, chaque Fonds société investit la presque totalité de son actif dans un fonds sous-jacent ayant essentiellement le même objectif de placement, ou dans plus d'un fonds sous-jacent. Dans chaque cas, la décision d'investir dans un fonds sous-jacent se fonde sur l'évaluation que fait Investissements Russell des perspectives du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le Fonds à atteindre les objectifs de placement fixés à son égard. Nous pouvons remplacer les fonds sous-jacents par d'autres fonds sous-jacents ou modifier la pondération des fonds sous-jacents en tout temps, sans préavis. Il se peut qu'à l'occasion la pondération que nous choisissons pour les fonds sous-jacents diffère de la répartition cible de l'actif du Fonds. Nous exerçons une surveillance quotidienne de la répartition de l'actif du Fonds et procédons généralement à un rééquilibrage dès que nous croyons qu'il est stratégiquement approprié de le faire. Nous pouvons, à notre gré, effectuer un tel rééquilibrage plus fréquemment. Même si un Fonds société n'investit actuellement que dans un ou plusieurs fonds sous-jacents, ses stratégies de placement pourraient aussi mentionner d'autres types de placement auxquels il n'a pas encore recours directement, soit parce que ces autres types de placement sont déjà effectués par un ou plusieurs de ses fonds sous-jacents, soit parce que le Fonds société pourrait s'en charger lui-même à l'avenir.

La Catégorie portefeuille de revenu prudent Investissements Russell, la Catégorie multi-actifs stratégie de revenu, la Catégorie portefeuille équilibré Investissements Russell, la Catégorie portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell, la Catégorie portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell, la Catégorie multi-actifs stratégie de croissance, la Catégorie fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell, la Catégorie portefeuille de revenu essentiel Investissements Russell, la Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell et la Catégorie multi-actifs stratégie de croissance et de revenu ont reçu une dispense à l'égard du Règlement 81-102 qui leur permet d'investir dans des titres d'un autre fonds (un « portefeuille sous-jacent »), qui, à son tour, investi dans des titres d'un ou plusieurs fonds qui représentent plus de 10 % de la valeur liquidative du portefeuille sous-jacent (la « dispense à trois niveaux »). Tout investissement se fondant sur la dispense à trois niveaux doit par ailleurs être conforme à toutes les autres exigences de l'article 2.5 du Règlement 81-102.

Politique en matière de distributions

Fonds fiduciaires

La politique en matière de distribution de chaque Fonds fiduciaire consiste à distribuer assez de son revenu net et de ses gains en capital réalisés nets chaque année pour ne pas avoir à payer l'impôt sur le revenu prévu à la partie I de la Loi de l'impôt sur ces montants. Le moment et la fréquence de ces distributions varient entre les Fonds fiduciaires. Nous pouvons choisir d'effectuer des distributions plus fréquemment, sous réserve de la déclaration de fiducie de chaque Fonds fiduciaire. Veuillez consulter la rubrique relative à chaque Fonds fiduciaire pour obtenir plus d'information sur la politique en matière de distribution de chaque Fonds fiduciaire.

Bien que les distributions mensuelles faites au cours de l'année devraient être composées du revenu net d'un Fonds fiduciaire pour les besoins de l'impôt canadien, la nature des distributions mensuelles ne sera pas établie avec certitude avant la fin de l'année d'imposition du Fonds fiduciaire. À ce moment-là, le revenu net du Fonds fiduciaire sera réparti entre tous les porteurs de parts qui ont reçu une distribution du Fonds fiduciaire au cours de l'année. Cette répartition du revenu net, y compris la nature particulière du revenu d'un Fonds fiduciaire, sera établie proportionnellement en fonction du total des distributions du Fonds pour l'année.

Chaque année en décembre, le Fonds fiduciaire paiera ou rendra payables à ses porteurs de parts suffisamment de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour ne pas avoir à payer l'impôt sur le revenu prévu à la partie I de la Loi de l'impôt sur ces montants. Lorsque le montant payé ou rendu payable aux porteurs de parts en décembre est supérieur au montant qui leur est distribué

Information applicable à un ou à plusieurs fonds (SUITE)

en distributions mensuelles durant l'année, une distribution accrue est faite en décembre sur les séries de parts concernées. Lorsque le montant payé ou rendu payable aux porteurs de parts en décembre est inférieur au montant qui leur est distribué en distributions mensuelles durant l'année, la différence constitue un remboursement de capital. Subsidiairement, le gestionnaire peut déterminer qu'une ou plusieurs distributions mensuelles sont des remboursements de capital. Dans ce cas, l'excédent du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds fiduciaire pour une année sur les distributions mensuelles non déterminées pour cette année comme étant des remboursements de capital sera payable à ses porteurs de parts en décembre de l'année en question.

Fonds société

Le conseil d'administration de la Société détermine quand les dividendes sont payés par celle-ci et il peut, à son appréciation, modifier la politique en matière de distributions à tout moment. Les dividendes antérieurement payés par la Société ne sont en rien indicatifs de ses dividendes futurs. Plusieurs facteurs déterminent les dividendes devant être payés par la Société, y compris les remplacements nets, les gains réalisés et non réalisés et les distributions provenant des placements sous-jacents.

Sauf indication contraire expresse dans la rubrique « Politique en matière de distributions » d'un Fonds société, à la rubrique « Information propre à un ou à plusieurs Fonds », la politique en matière de distributions de la Société consiste en général à verser annuellement la quantité de dividendes souhaitable pour que la Société soit remboursée de tout impôt remboursable. En règle générale, tous les dividendes annuels sur gains en capital seront payés dans les 60 jours suivant le 31 mars et les autres dividendes annuels qui permettront à la Société d'obtenir un remboursement fiscal le seront au plus tard le 31 mars. Pour la Catégorie fonds de dividendes canadien Investissements Russell, la Société prévoit payer des dividendes mensuels d'un montant égal aux dividendes reçus sur les investissements de ce Fonds depuis le dernier paiement d'un tel dividende mensuel par la Société. Le conseil d'administration de la Société a le droit de payer des dividendes sur les actions de toutes les catégories ou de toutes les séries selon les montants qu'il croit indiqués dans les circonstances pertinentes. La Société peut en tout temps modifier les politiques en matière de distributions décrites ci-dessus ou s'en écarter, et elle peut le faire pour toute catégorie ou série d'actions. Pour les titres d'une série couverte en dollars US, les dividendes seront payés aux investisseurs de cette série couverte en dollars US à hauteur d'un montant correspondant du dividende en dollars canadiens déclaré payable à l'égard de cette série converti en dollars américains, au taux de change en vigueur à la date de la déclaration du dividende.

Certains Fonds société offrent une ou plusieurs séries d'actions pour lesquelles la Société prévoit verser des distributions mensuelles. Le montant mensuel payé par la Société à l'égard de ces séries devrait être considéré comme un remboursement de capital plutôt que comme un dividende et il viendra rajuster le prix de base de vos actions. Si la Société ne peut verser un montant mensuel pour une série d'un Fonds société à titre de remboursement de capital, ce montant pourrait comprendre des dividendes sur les gains en capital ou des dividendes ordinaires plutôt qu'un remboursement de capital. Le montant mensuel versé par la Société pour ces séries peut varier à tout moment.

Tous les Fonds

Certains Fonds offrent une ou plusieurs séries quand ils prévoient faire des distributions mensuelles attribuables à ces séries. (Veuillez consulter la partie portant sur chacun des Fonds pour connaître les Fonds qui offrent ces distributions mensuelles.)

Il n'est pas garanti que les distributions seront versées à une date précise, et ni nous, ni la Société, ni le Fonds ne sommes responsables des frais que vous avez engagés parce qu'une distribution n'a pas été versée un jour donné. Nous pouvons changer la fréquence de distribution à l'occasion.

Information applicable à un ou à plusieurs fonds (SUITE)

Selon votre choix ou celui de votre courtier entre les distributions en espèces et le réinvestissement des distributions, nous pouvons soit vous verser des distributions en espèces ou réinvestir l'ensemble des dividendes et des distributions dans l'achat de titres additionnels de la même série du Fonds. Si vous et votre courtier ne choisissez ni les distributions en espèces ni le réinvestissement des distributions, nous réinvestirons l'ensemble des dividendes et des distributions dans l'achat de titres additionnels de la même série du Fonds.

Les distributions faites sur les parts de FNB des Fonds pertinents sont payées en espèces. Cependant, le gestionnaire a adopté un régime de réinvestissement des distributions pour les parts de FNB, et ce régime prévoit que le participant du régime peut choisir d'utiliser les distributions en espèces payées sur les parts de FNB pour acquérir des titres du régime sur le marché; ces distributions sont alors portées au crédit du participant du régime par le biais de la CDS. (Voir « Services facultatifs – Régime de réinvestissement des distributions pour parts de FNB » pour une description des termes clés utilisés dans le régime de réinvestissement des distributions). Pour les parts de FNB, les distributions sont faites en espèces. Si vous êtes inscrit à un régime de réinvestissement des distributions, vos distributions en espèces sont utilisées pour acquérir des parts de FNB et sont portées au crédit du compte du participant du régime par le biais de la CDS aux termes du régime de réinvestissement des distributions. Dans la mesure où le Fonds n'a pas par ailleurs distribué suffisamment de son revenu net ou de ses gains en capital nets réalisés, une distribution sera payée aux porteurs de parts à la fin de l'année et cette distribution sera automatiquement réinvestie dans d'autres parts de FNB. Immédiatement après ce réinvestissement, les parts de FNB en circulation seront regroupées de façon que la valeur liquidative par part de FNB après la distribution et le réinvestissement soit celle qu'elle aurait été si la distribution n'avait pas été payée.

Vous pouvez recevoir vos dividendes et distributions en espèces, au lieu de les faire réinvestir, ou vice versa, en informant votre courtier par écrit. Votre demande prendra effet pour les dates de dividende et de distribution tombant au moins 15 jours après la réception de votre demande. Si vous souscrivez des parts de FNB dans la période allant du jour ouvrable précédent une date de clôture des registres pour les distributions à cette date de clôture des registres, vous n'aurez pas le droit de recevoir la distribution prévue pour ces parts de FNB.

Pour de l'information sur les incidences des dividendes et des distributions sur vos impôts, voir « Incidences fiscales ».

Fonds d'investissement canadien de liquidités

Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Marché monétaire canadien
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds n'est pas admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à fournir le revenu courant maximal tout en préservant le capital et la liquidité, par des investissements surtout dans des titres du marché monétaire canadien.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Ce Fonds investit dans des titres du marché monétaire canadien d'émetteurs gouvernementaux ou constitués sous forme de société par actions en fonction de leurs perspectives à l'égard des taux d'intérêt à court terme. Le Fonds tentera de maintenir une valeur liquidative stable de 10 \$ la part, mais son cours peut subir des fluctuations.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres afin de tirer un revenu supplémentaire des titres détenus dans son portefeuille d'une façon conforme à ses objectifs de placement et permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser le prêt de titres, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds ».

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

Le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell n'est offert au public qu'au moyen d'achats indirects dans d'autres Fonds.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Nous tentons de maintenir un prix constant pour les parts du Fonds canadien de liquidités Investissements Russell. Toutefois, la conjoncture économique et la situation des marchés peuvent exiger que ce Fonds vende des titres prématurément, ce qui entraînerait une fluctuation du prix par part. Une perte en capital peut par conséquent se produire lorsque les parts sont rachetées. Le rendement sur les placements dans ce Fonds variera avec les taux d'intérêt payables sur les placements dans des titres du marché monétaire.

Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié au crédit
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres

Au 30 juin 2025, trois investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 22 %, 19 % et 14 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Nous versons les distributions sur le revenu net et les gains en capital nets réalisés à tous les porteurs de parts mensuellement. Nous calculons les distributions et les répartissons entre les porteurs de parts tous les jours.

Fonds d'investissement à revenu fixe canadien

Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Revenu fixe canadien
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés. Cependant, les régimes enregistrés ne peuvent acheter directement des parts du Fonds.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif du Fonds est d'obtenir un niveau stable de flux de trésorerie au moyen de placements effectués surtout dans des titres à revenu fixe d'émetteurs canadiens.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Les styles de placement que peut utiliser le Fonds comprennent, la gestion des taux d'intérêt, la gestion du change, la sélection des secteurs, la sélection des titres et la gestion mondiale. Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres à revenu fixe étrangers.

Pour chercher à réduire le risque lié au change, le Fonds prévoit couvrir essentiellement le risque inhérent aux titres en monnaie étrangère, en ayant recours à des contrats à terme de gré à gré. Le Fonds peut recourir à divers contrats sur dérivés à d'autres fins qu'à celles de couverture afin d'obtenir une exposition de placement pour sa position de trésorerie. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré relativement à ses liquidités en dollars canadiens pour obtenir une exposition aux monnaies étrangères. À cette fin, le Fonds conclut divers contrats à terme de gré à gré pour effectivement convertir les liquidités en dollars canadiens en devises des pays dans lesquels le Fonds investit.

Le Fonds peut également conclure des opérations de prêt de titres. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser le prêt de titres, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation du prêt de titres ».)

Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Le Fonds investit surtout dans des titres à revenu fixe. Par conséquent, les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert

Au 30 juin 2025, trois investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 16 %, 16 % et 13 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Chaque année en décembre, le Fonds effectue des distributions de revenu net et de gains en capital nets réalisés.

Fonds d'obligations à long terme Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Fonds à revenu fixe protégé contre l'inflation
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un niveau stable de revenu d'intérêt en obtenant principalement une exposition à des obligations d'État à long terme.

Stratégies de placement

Il est prévu que le Fonds investisse principalement dans des obligations à long terme émises par les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada et dans des titres équivalents d'autres pays.

Les styles de placement que peut utiliser le Fonds comprennent la gestion des taux d'intérêt, la sélection des secteurs, la sélection des titres et la gestion mondiale.

Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds peut également conclure des opérations de prêt de titres. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser le prêt de titres, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation du prêt de titres ».)

Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Le Fonds peut être assujetti à un risque donné soit directement, du fait de la nature des placements qu'il fait, soit indirectement parce qu'il investit dans un ou plusieurs fonds sous-jacents.

Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux prêts de titres

Au 30 juin 2025, trois investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 14 %, 12 % et 11 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Le Fonds verse des distributions de revenu net et de gains en capital nets réalisés chaque année en décembre à mesure qu'elles sont gagnées.

Fonds du marché monétaire Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Marché monétaire canadien
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à fournir le revenu courant maximal tout en préservant le capital et la liquidité, par des investissements surtout dans des titres du marché monétaire canadien. Le Fonds tentera de maintenir une valeur liquidative stable de 10 \$ la part, mais son cours peut subir des fluctuations.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Ce Fonds investit dans des titres du marché monétaire canadien d'émetteurs gouvernementaux en fonction de ses perspectives à l'égard des taux d'intérêt à court terme. Le Fonds peut investir jusqu'à 15 % de son portefeuille dans des créances bancaires canadiennes dont l'échéance est d'au plus dix (10) jours ouvrables.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres afin de tirer un revenu supplémentaire des titres détenus dans son portefeuille d'une façon conforme à ses objectifs de placement et permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser le prêt de titres, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds ».

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Nous tentons de maintenir un prix constant pour les parts du Fonds du marché monétaire Investissements Russell. Toutefois, la conjoncture économique et la situation des marchés peuvent exiger que ce Fonds vende des titres prématurément, ce qui entraînerait une fluctuation du prix par part. Une perte en capital peut par conséquent se produire lorsque les parts sont rachetées. Le rendement sur les placements dans ce Fonds variera avec les taux d'intérêt payables sur les placements dans des titres du marché monétaire.

Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux prêts de titres

Au 30 juin 2025, quatre investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 33 %, 29 %, 23 % et 16 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Nous versons les distributions sur le revenu net et les gains en capital nets réalisés à tous les porteurs de parts mensuellement. Nous calculons les distributions et les répartissons entre les porteurs de parts tous les jours.

Fonds de revenu à court terme Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Revenu fixe à court terme canadien
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un niveau stable de flux de trésorerie en investissant surtout dans des titres à revenu fixe à court terme de premier ordre émis ou garantis par les gouvernements fédéral, provinciaux ou municipaux canadiens ou émis par des sociétés canadiennes.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Ce Fonds investit surtout dans des titres à revenu fixe et à court terme canadiens en recourant aux styles axés sur les éléments suivants : la gestion des taux d'intérêt, la sélection des secteurs, la sélection des titres, la gestion du change et la gestion mondiale. Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres à revenu fixe étrangers.

Pour chercher à réduire le risque lié au change, le Fonds prévoit couvrir essentiellement le risque inhérent aux titres en monnaie étrangère, en ayant recours à des contrats à terme de gré à gré. Cependant, de modestes expositions au change pourraient être conservées en vue d'améliorer les rendements. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré relativement à ses liquidités en dollars canadiens pour obtenir une exposition aux monnaies étrangères. À cette fin, le Fonds conclut divers contrats à terme de gré à gré pour effectivement convertir les liquidités en dollars canadiens en devises des pays dans lesquels le Fonds investit.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres afin de tirer un revenu supplémentaire des titres détenus dans son portefeuille d'une façon conforme à ses objectifs de placement et permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser le prêt de titres, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation du prêt de titres ».)

Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié à l'impôt

Au 30 juin 2025, un investisseur détenait des parts représentant environ 14 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les distributions du Fonds s'effectuent comme suit :

- revenu net – mensuellement
- gains en capital nets réalisés – chaque année en décembre

Nous estimons que les distributions mensuelles s'élèveront à environ le 1/12 du revenu net du Fonds pour l'année.

Fonds à revenu fixe Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Revenu fixe canadien
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à fournir une diversification efficace par rapport aux titres de participation et un niveau stable de liquidités en investissant surtout dans des titres à revenu fixe d'émetteurs canadiens auxquels DBRS Morningstar a attribué la cote « BBB » ou une cote plus élevée ou qui, de l'avis du gestionnaire financier, ont une cote équivalente à celle-ci.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds investit surtout dans des titres à revenu fixe canadiens en recourant aux styles de placement axés sur les éléments suivants : la gestion des taux d'intérêt, la sélection des secteurs, la sélection des titres, la gestion du change et la gestion mondiale. Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres à revenu fixe étrangers.

Pour chercher à réduire le risque lié au change, le Fonds prévoit couvrir essentiellement le risque inhérent aux titres en monnaie étrangère, en ayant recours à des contrats à terme de gré à gré. Toutefois, une exposition modeste aux devises peut être maintenue afin d'améliorer éventuellement les rendements. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Même si le Fonds investit surtout dans des titres à revenu fixe ayant les cotes de crédit décrites dans l'objectif de placement, il peut aussi investir une partie de ses actifs dans des titres ayant des cotes moins élevées afin de tenter d'améliorer le rendement.

Le Fonds peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré relativement à ses liquidités en dollars canadiens pour obtenir une exposition aux monnaies étrangères. À cette fin, le Fonds conclut divers contrats à terme de gré à gré pour effectivement convertir les liquidités en dollars canadiens en devises des pays dans lesquels le Fonds investit.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres afin de tirer un revenu supplémentaire des titres détenus dans son portefeuille d'une façon conforme à ses objectifs de placement et permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser le prêt de titres, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation du prêt de titres ».)

Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Pour les séries couvertes en dollars US, la valeur en dollars canadiens de l'actif net attribuable aux titres d'une série couverte en dollars US sera couverte par rapport au dollar américain à l'aide de contrats de change à terme d'une durée de 90 jours environ. Les rendements d'une telle série et des autres séries du Fonds différeront, car l'intégralité de l'effet de la couverture de change entre le dollar canadien et le dollar américain, de même que les coûts liés à l'utilisation de la stratégie de couverture, ne se fera sentir que dans la valeur liquidative par titre de chaque série couverte en dollars US. La couverture limitera les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain. Par conséquent, les titres des séries couvertes en dollars US ne profiteront pas en général d'une augmentation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain.

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié à l'impôt

Un placement dans les parts de FNB comporte aussi le risque lié à ces parts.

Au 30 juin 2025, un investisseur détenait des parts représentant environ 34 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Pour toutes les séries de parts, sauf les séries assorties de distributions, les distributions du Fonds s'effectuent comme suit :

- revenu net – mensuellement
- gains en capital nets réalisés – chaque année en décembre

Nous estimons que les distributions mensuelles s'élèveront à environ le 1/12 du revenu net du Fonds pour l'année.

Les séries assorties de distributions offertes par le Fonds sont les séries B-3 et F-3. Le Fonds verse également des distributions mensuelles sur les séries assorties de distributions. Au début de chaque année, nous établirons un taux de distribution annuel pour chaque série assortie de distributions du Fonds, qui correspondra à un montant fixe par part. L'intention actuelle est de distribuer chaque année environ 3 % de la valeur liquidative par part des séries B-3 et F-3. Cette distribution peut être modifiée si l'évolution des marchés le demande.

Fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Revenu fixe mondial
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif du Fonds consiste à fournir un revenu surtout au moyen d'une exposition à des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Pour atteindre son objectif, le Fonds investira principalement dans d'autres OPC.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Afin d'atteindre son objectif, le Fonds investit principalement dans des fonds sous-jacents. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent se fonde sur l'évaluation que fait Investissements Russell des perspectives du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le Fonds à atteindre les objectifs de placement fixés à son égard. Nous pouvons à tout moment et sans préavis remplacer les fonds sous-jacents par d'autres fonds ou changer la pondération des fonds sous-jacents. Dans le cadre de son obtention d'une exposition à des titres à revenu fixe canadiens et étrangers, le Fonds garde au moins 30 % de son actif net exposé à des titres à revenu fixe d'émetteurs canadiens et étrangers et un maximum de 25 % de son actif net exposé à des obligations à rendement élevé.

Il n'y a aucune répartition particulière de liquidités, mais le Fonds prévoit en conserver à diverses fins. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert

Au 30 juin 2025, quatre investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 23 %, 19 %, 18 % et 11 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Pour toutes les séries de parts, sauf les séries assorties de distributions, les distributions du Fonds s'effectuent comme suit :

- revenu net – mensuellement
- gains en capital nets réalisés – chaque année en décembre

Nous estimons que les distributions mensuelles s'élèveront à environ le 1/12 du revenu net du Fonds pour l'année.

Les séries assorties de distributions offertes par le Fonds sont les séries B-3 et F-3. Le Fonds verse également des distributions mensuelles sur les séries assorties de distributions. Au début de chaque année, nous établirons un taux de distribution annuel pour chaque série assortie de distributions du Fonds, qui correspondra à un montant fixe par part. L'intention actuelle est de distribuer chaque année environ 3 % de la valeur liquidative par part des séries B-3 et F-3. Cette distribution peut être modifiée si l'évolution des marchés le demande.

Fonds de revenu stratégique Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Revenu fixe mondial
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à fournir un rendement total au moyen d'une exposition surtout aux titres de revenu fixe à haut rendement d'émetteurs de partout dans le monde et aux titres à revenu fixe d'émetteurs des marchés émergents.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds investit surtout dans des titres à revenu fixe en recourant aux styles de placement suivants : la gestion des taux d'intérêt, la sélection des secteurs, la sélection des titres, la gestion mondiale et la gestion des devises. Pour ce Fonds, les styles de placements, fondés sur la sélection des titres et la gestion mondiale, lui permettent d'investir dans des obligations de sociétés de premier rang et à haut rendement, dans des titres de créance titrisés ainsi que dans des obligations émises par des pays à marché émergent. Même si le Fonds investit dans des titres à revenu fixe ayant des cotations de crédit de « BB+ » ou moins (déterminées par S&P, Moody's, Fitch ou DBRS Morningstar), il investira aussi une partie de ses actifs dans des titres ayant des cotations plus élevées afin de tenter de diversifier les sources de rendement. Le Fonds peut aussi investir dans des prêts, dont des placements similaires tels que des cessions de prêts et des prêts avec participation, accordés aux émetteurs par d'autres institutions financières.

Pour chercher à réduire le risque lié au change, le Fonds prévoit couvrir essentiellement le risque inhérent aux titres libellés en monnaie étrangère en ayant recours à des contrats à terme de gré à gré. Toutefois, une exposition modeste aux devises peut être maintenue afin d'améliorer éventuellement les rendements.

Le Fonds peut, à l'occasion, investir dans des billets liés à un effet de crédit ou dans certains contrats dérivés afin d'obtenir une exposition à des marchés locaux à revenu fixe dans des pays où il y a un contrôle des capitaux.

Le Fonds peut recourir à divers contrats sur dérivés à d'autres fins qu'à celles de couverture afin d'obtenir une exposition de placement pour sa position de trésorerie. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Pour les séries couvertes en dollars US, la valeur en dollars canadiens de l'actif net attribuable aux titres d'une série couverte en dollars US sera couverte par rapport au dollar américain à l'aide de contrats de change à terme d'une durée de 90 jours environ. Les rendements d'une telle série et des autres séries du Fonds différeront, car l'intégralité de l'effet de la couverture de change entre le dollar canadien et le dollar américain, de même que les coûts liés à l'utilisation de la stratégie de couverture, ne se fera sentir que dans la valeur liquidative par titre de chaque série couverte en dollars US. La couverture limitera les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain. Par conséquent, les titres des séries couvertes en dollars US ne profiteront pas en général d'une augmentation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain.

Le Fonds peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré relativement à ses liquidités en dollars canadiens pour obtenir une exposition aux monnaies étrangères. À cette fin, le Fonds conclut divers contrats à terme de gré à gré pour effectivement convertir les liquidités en dollars canadiens en devises des pays dans lesquels le Fonds investit.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres afin de tirer un revenu supplémentaire des titres détenus dans son portefeuille d'une façon conforme à ses objectifs de placement et permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser le prêt de titres, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation du prêt de titres ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert

Au 30 juin 2025, un investisseur détenait des parts représentant environ 13 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les distributions du Fonds s'effectuent comme suit :

- revenu net – mensuellement
- gains en capital nets réalisés – chaque année en décembre

Nous estimons que les distributions mensuelles sur ces séries s'élèveront à environ le 1/12 du revenu net du Fonds pour l'année.

Fonds de dividendes canadien Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Dividendes canadiens
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un rendement total à long terme constitué de revenus de dividendes réguliers conjugué à une modeste croissance du capital à long terme en investissant surtout dans des actions ordinaires et privilégiées productives de dividendes d'émetteurs canadiens inscrits à la cote de bourses reconnues.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds investit surtout dans des actions de sociétés canadiennes en recourant à un ou plusieurs des styles de placement axés sur les éléments suivants : le marché, la qualité, la valeur, la petite capitalisation et la croissance. Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres de participation étrangers.

Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds peut recourir à divers contrats sur dérivés à d'autres fins qu'à celles de couverture afin d'obtenir une exposition de placement pour sa position de trésorerie. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Le Fonds peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré relativement à ses liquidités en dollars canadiens pour obtenir une exposition aux monnaies étrangères. À cette fin, le Fonds conclut divers contrats à terme de gré à gré pour effectivement convertir les liquidités en dollars canadiens en devises des pays dans lesquels le Fonds investit.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres afin de tirer un revenu supplémentaire des titres détenus dans son portefeuille d'une façon conforme à ses objectifs de placement et permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser le prêt de titres, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation du prêt de titres ».)

Ce Fonds peut utiliser l'implantation améliorée du portefeuille. Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse
- Risque lié à l'impôt

Au 30 juin 2025, trois investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 30 %, 17 % et 15 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les distributions du Fonds s'effectuent comme suit :

- revenu net – mensuellement
- gains en capital nets réalisés – chaque année en décembre

Nous estimons que les distributions mensuelles s'élèveront à environ le 1/12 du revenu net du Fonds pour l'année.

Fonds d'actions canadiennes Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Actions canadiennes
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un revenu courant et une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de participation d'émetteurs canadiens inscrits à la cote de bourses reconnues.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds investit surtout dans des actions de sociétés canadiennes en recourant aux styles de placement axés sur les éléments suivants : le marché, la valeur, la petite capitalisation, la qualité et la croissance. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres de participation étrangers.

Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds peut recourir à divers contrats sur dérivés à d'autres fins qu'à celles de couverture afin d'obtenir une exposition de placement pour sa position de trésorerie. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Le Fonds peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré relativement à ses liquidités en dollars canadiens pour obtenir une exposition aux monnaies étrangères. À cette fin, le Fonds conclut divers contrats à terme de gré à gré pour effectivement convertir les liquidités en dollars canadiens en devises des pays dans lesquels le Fonds investit.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres afin de tirer un revenu supplémentaire des titres détenus dans son portefeuille d'une façon conforme à ses objectifs de placement et permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser le prêt de titres, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation du prêt de titres ».)

Ce Fonds peut utiliser l'implantation améliorée du portefeuille. Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse

Au 30 juin 2025, deux investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 21 % et 12 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Chaque année en décembre, le Fonds effectue des distributions de revenu net et de gains en capital nets réalisés.

Fonds à gestion fiscale d'actions américaines

Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Actions américaines
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Le présent Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement de ce Fonds consiste à procurer, à long terme, par gestion fiscale, une plus-value du capital principalement au moyen d'une exposition à un portefeuille sélectif de titres de participation d'émetteurs américains inscrits à la cote de bourses reconnues.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Ce Fonds investit surtout dans des actions de sociétés américaines en utilisant la gestion fiscale et en suivant les styles de placement axés sur les éléments suivants : le marché, la valeur, la qualité et la croissance. Sauf pour les séries couvertes en dollars CA, ce Fonds ne recourra pas à des dérivés pour se protéger contre les variations de la valeur de ses placements attribuables à des variations des taux de change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds peut recourir à divers contrats sur dérivés à d'autres fins qu'à celles de couverture afin d'obtenir une exposition de placement pour sa position de trésorerie. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Pour les séries couvertes en dollars CA, la valeur en dollars américains de l'actif net attribuable aux titres de séries couvertes en dollars CA sera couverte par rapport aux dollars canadiens à l'aide de contrats de change à terme d'une durée d'environ 90 jours.

Les rendements d'une série couverte en dollars CA et des autres séries du Fonds seront différents, car tout l'effet de la couverture dollar canadien/dollar américain, de même que les coûts liés à l'utilisation d'une stratégie de couverture, ne se fera sentir que dans la valeur liquidative par titre de chaque série couverte en dollars CA. La couverture limitera les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien. Par conséquent, les titres des séries couvertes en dollars canadiens ne profiteront pas en général d'une augmentation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien. Les séries couvertes en dollars CA peuvent avoir une exposition à l'incidence de la fluctuation de change entre le dollar canadien et d'autres monnaies.

Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Le Fonds peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré relativement à ses liquidités en dollars canadiens pour obtenir une exposition aux monnaies étrangères. À cette fin, le Fonds conclut divers contrats à terme de gré à gré pour effectivement convertir les liquidités en dollars canadiens en devises des pays dans lesquels le Fonds investit.

Ce Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres afin de générer un revenu supplémentaire sur des titres détenus de son portefeuille, le tout en conformité avec son objectif de placement et tel qu'autorisé par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».

Ce Fonds peut utiliser l'implantation améliorée du portefeuille. Nous pouvons modifier les stratégies de placement de ce Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse

Au 30 juin 2025, trois investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 45 %, 20 % et 11 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les distributions du Fonds s'effectuent comme suit :

- revenu net – annuellement
- gains en capital nets réalisés – chaque année en décembre

Fonds d'actions américaines Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Actions américaines
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un revenu courant et une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de participation d'émetteurs américains inscrits à la cote de bourses reconnues.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds investit surtout dans des actions de sociétés américaines en recourant aux styles de placement axés sur les éléments suivants : le marché, la valeur, la qualité, la petite capitalisation et la croissance.

Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds peut recourir à divers contrats sur dérivés à d'autres fins qu'à celles de couverture afin d'obtenir une exposition de placement pour sa position de trésorerie. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Le Fonds peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré relativement à ses liquidités en dollars canadiens pour obtenir une exposition aux monnaies étrangères. À cette fin, le Fonds conclut divers contrats à terme de gré à gré pour effectivement convertir les liquidités en dollars canadiens en devises des pays dans lesquels le Fonds investit.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres afin de tirer un revenu supplémentaire des titres détenus dans son portefeuille d'une façon conforme à ses objectifs de placement et permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser le prêt de titres, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation du prêt de titres ».)

Ce Fonds peut utiliser l'implantation améliorée du portefeuille. Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse

Au 30 juin 2025, cinq investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 24 %, 14 %, 11 %, 11 % et 10 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Chaque année en décembre, le Fonds effectue des distributions de revenu net et de gains en capital nets réalisés.

Fonds d'actions internationales Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Actions internationales
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un rendement total et une diversification supplémentaire aux investisseurs canadiens en investissant surtout dans des titres de participation émis par des sociétés non canadiennes et non américaines inscrites à la cote de bourses reconnues, et dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés et des gouvernements non canadiens et non américains.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds investit surtout dans les principaux pays compris dans un indice approprié pour les titres de participation hors Amérique du Nord, mais il peut aussi investir dans d'autres pays, y compris les pays en émergence.

Le Fonds a recours aux styles de placement axés sur les éléments suivants : le marché, la valeur, le momentum, la qualité, la petite capitalisation et la croissance.

Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds peut recourir à divers contrats sur dérivés à d'autres fins qu'à celles de couverture afin d'obtenir une exposition de placement pour sa position de trésorerie. Le Fonds peut aussi utiliser des contrats à terme de gré à gré relativement à ses liquidités en dollars canadiens pour obtenir une exposition aux monnaies étrangères. À cette fin, le Fonds conclut divers contrats à terme de gré à gré pour effectivement convertir les liquidités en dollars canadiens en devises des pays dans lesquels le Fonds investit. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres afin de tirer un revenu supplémentaire des titres détenus dans son portefeuille d'une façon conforme à ses objectifs de placement et permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser le prêt de titres, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation du prêt de titres ».)

Ce Fonds peut utiliser l'implantation améliorée du portefeuille. Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse

Au 30 juin 2025, trois investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 22 %, 15 % et 11 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Chaque année en décembre, le Fonds effectue des distributions de revenu net et de gains en capital nets réalisés.

Fonds à gestion fiscale d'actions mondiales

Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Actions mondiales
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer, à long terme, par gestion fiscale, une plus-value du capital principalement au moyen d'une exposition à un portefeuille sélectif de titres de participation d'émetteurs mondiaux cotés en bourse.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds investit surtout dans des actions de sociétés mondiales en utilisant la gestion fiscale et en suivant les styles de placement axés sur les éléments suivants : le marché, la valeur, la qualité, la petite capitalisation et la croissance. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds peut recourir à divers contrats sur dérivés à d'autres fins qu'à celles de couverture afin d'obtenir une exposition de placement pour sa position de trésorerie. Le Fonds peut utiliser des contrats à terme de gré à gré relativement à ses liquidités en dollars canadiens pour obtenir une exposition aux monnaies étrangères. À cette fin, le Fonds conclut divers contrats à terme de gré à gré pour effectivement convertir les liquidités en dollars canadiens en devises des pays dans lesquels le Fonds investit. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres afin de tirer un revenu supplémentaire des titres détenus dans son portefeuille d'une façon conforme à ses objectifs de placement et permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser le prêt de titres, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation du prêt de titres ».)

Ce Fonds peut utiliser l'implantation améliorée du portefeuille. Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse

Au 30 juin 2025, trois investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 39 %, 20 % et 20 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les distributions du Fonds s'effectuent comme suit :

- revenu net – annuellement
- gains en capital nets réalisés – chaque année en décembre

Fonds d'actions mondiales ESG Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Actions mondiales
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer une plus-value du capital à long terme principalement au moyen d'une exposition à un portefeuille de premier choix composé de titres de participation d'émetteurs mondiaux cotés en bourse qui répondent à nos critères en matière de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG »).

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds investit surtout dans des actions de sociétés mondiales en suivant les styles de placement axés sur les éléments suivants : le marché, la valeur, la qualité, la petite capitalisation et la croissance. Au moment de sélectionner ses placements, en plus de considérer les facteurs financiers, le Fonds tient aussi compte de la mesure dans laquelle l'émetteur a établi des principes ESG responsables et s'y conforme. Afin de s'aligner sur les principes ESG courants, le Fonds devrait de façon générale détenir des titres d'émetteurs dont les pratiques en matière d'environnement, de société et de gouvernance sont meilleures que celles de l'indice. Les bonnes pratiques environnementales incluent la gestion responsable du capital naturel, notamment l'utilisation efficiente des ressources, les efforts proactifs pour réduire les émissions de carbone et la gestion responsable des déchets. Du point de vue social, les émetteurs devraient travailler proactivement avec le personnel et les collectivités où ils exercent leurs activités, en entretenant des relations responsables avec leur personnel et leurs fournisseurs et faisant preuve de compétence dans la gestion des risques liés aux droits de la personne. De plus, les émetteurs devraient surtout tirer leurs revenus de produits, services ou processus ayant une incidence négative minimale sur les consommateurs et les collectivités locales. Enfin, en ce qui a trait à la gouvernance, les émetteurs devraient être dotés d'un conseil dynamique et responsable assurant une surveillance efficace et dont les processus de prise de décision et de gestion du risque sont solides et le leadership, diversifié.

Lors de la sélection des investissements du Fonds, les émetteurs dont l'activité principale est menée dans un secteur ne se conformant pas à nos principes ESG sont exclus. Actuellement, ces secteurs sont ceux du charbon et des combustibles, de l'alcool, du tabac, des armes à feu et des armes controversées. Un investissement dans un émetteur du secteur du charbon peut être permis si l'émetteur produit plus de 10 % de son énergie à partir de sources renouvelables ou s'il s'est engagé publiquement à désinvestir dans ses activités liées au charbon. Notre liste de secteurs exclus et d'exceptions aux exclusions évolue avec le temps. Pour déterminer l'activité principale d'un émetteur, nous utilisons la classification GICS (Global Industry Classification Standards) produite par Morgan Stanley Capital International (MSCI) ainsi que les bases de données créées par Investissements Russell.

Le Fonds cherche aussi à maintenir un portefeuille qui remplit les critères suivants d'après les notes ESG des émetteurs par rapport à l'indice MSCI Monde et d'après l'information fournie par MSCI : une réduction de 50 % des émissions de carbone (calculée comme un ratio des émissions d'éq. CO₂ en tonnes métriques sur le revenu; une réduction de 50 % des réserves de carbone (calculée comme un ratio des émissions d'éq. CO₂ potentielles provenant des réserves en tonnes métriques sur les

Fonds d'actions mondiales ESG Investissements Russell (SUITE)

actifs); une meilleure note ESG (calculée par Sustainalytics (une entreprise Morningstar)), et une exposition accrue à des entreprises engagées dans des domaines comme les énergies renouvelables ou les technologies à faibles émissions de carbone (d'après les calculs de MSCI ou de Sustainalytics).

L'émetteur dont le titre est sélectionné est surveillé en permanence afin qu'on mesure sa conformité aux principes d'ESG. Le Fonds peut aussi chercher à améliorer les pratiques d'un émetteur en matière d'ESG en amorçant directement un dialogue avec lui. Le dialogue peut prendre la forme d'une demande de renseignements auprès de la direction de l'émetteur, de la manière dont le Fonds exerce les droits de vote rattachés à ses titres de l'émetteur (dont la possibilité de propositions d'actionnaires), etc.

Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds peut recourir à divers contrats sur dérivés à d'autres fins qu'à celles de couverture afin d'obtenir une exposition de placement pour sa position de trésorerie. Le Fonds peut utiliser des contrats à terme de gré à gré relativement à ses liquidités en dollars canadiens pour obtenir une exposition aux monnaies étrangères. À cette fin, le Fonds conclut divers contrats à terme de gré à gré pour effectivement convertir les liquidités en dollars canadiens en devises. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres afin de tirer un revenu supplémentaire des titres détenus dans son portefeuille d'une façon conforme à ses objectifs de placement et permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser le prêt de titres, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation du prêt de titres ».)

Ce Fonds peut utiliser l'implantation améliorée du portefeuille. Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux facteurs ESG
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers

- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse

Le Fonds utilise l'indice net MSCI Monde comme indice similaire pour déterminer son niveau de risque.

Au 30 juin 2025, deux investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 44 % et 36 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les distributions du Fonds s'effectuent comme suit :

- revenu net – mensuellement (sauf la série O)
- revenu net – chaque année en décembre pour la série O
- gains en capital nets réalisés – chaque année en décembre

Nous estimons que les distributions mensuelles s'élèveront à environ le 1/12 du revenu net du Fonds pour l'année.

Fonds d'actions mondiales Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Actions mondiales
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer une plus-value du capital à long terme en obtenant une exposition diversifiée à des titres de participation émis par des sociétés inscrites à la cote de bourses reconnues dans le monde entier.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds investit surtout dans des actions de sociétés mondiales ayant recours aux styles de placement axés sur les éléments suivants : le marché, la valeur, la croissance, la qualité et la petite capitalisation.

Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds peut recourir à divers contrats sur dérivés à d'autres fins qu'à celles de couverture afin d'obtenir une exposition de placement pour sa position de trésorerie. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Le Fonds peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré relativement à ses liquidités en dollars canadiens pour obtenir une exposition aux monnaies étrangères. À cette fin, le Fonds conclut divers contrats à terme de gré à gré pour effectivement convertir les liquidités en dollars canadiens en devises des pays dans lesquels le Fonds investit.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres afin de tirer un revenu supplémentaire des titres détenus dans son portefeuille d'une façon conforme à ses objectifs de placement et permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser le prêt de titres, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation du prêt de titres ».)

Ce Fonds peut utiliser l'implantation améliorée du portefeuille. Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse

Un placement dans les parts de FNB comporte aussi le risque lié à ces parts.

Au 30 juin 2025, un investisseur détenait des parts représentant environ 20 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Chaque année en décembre, le Fonds effectue des distributions de revenu net et de gains en capital nets réalisés.

Fonds multi-facteurs actions canadiennes

Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Actions canadiennes
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un revenu courant et une croissance du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de participation canadiens et en utilisant de multiples facteurs pour sélectionner les investissements. Le Fonds peut aussi investir dans d'autres OPC.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds utilise des analyses axées sur la recherche conçues pour circonscrire et évaluer un ensemble diversifié de facteurs dont chacun devrait permettre de repérer des investissements qui conviennent au Fonds. Le Fonds utilise les styles axés sur les éléments suivants : valeur, momentum, qualité, faible volatilité et croissance.

Le Fonds peut investir une partie de son actif dans des fonds sous-jacents. Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut investir dans des fonds sous-jacents, voir « Description des titres offerts par les Fonds – Placements entre Fonds ».)

Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds peut recourir à divers contrats sur dérivés à d'autres fins qu'à celles de couverture afin d'obtenir une exposition de placement pour sa position de trésorerie. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Le Fonds peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré relativement à ses liquidités en dollars canadiens pour obtenir une exposition aux monnaies étrangères. À cette fin, le Fonds conclut divers contrats à terme de gré à gré pour effectivement convertir les liquidités en dollars canadiens en devises des pays dans lesquels le Fonds investit.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres afin de tirer un revenu supplémentaire des titres détenus dans son portefeuille d'une façon conforme à ses objectifs de placement et permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser le prêt de titres, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation du prêt de titres ».)

Le Fonds peut utiliser la vente à découvert comme complément à sa stratégie de placement principale. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser la vente à découvert, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de la vente à découvert ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse

Pour déterminer son niveau de risque, le Fonds utilise comme indice similaire l'indice composé plafonné S&P/TSX.

Au 30 juin 2025, trois investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 31 %, 29 % et 19 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les distributions du Fonds s'effectuent comme suit :

- revenu net – mensuellement
- gains en capital nets réalisés – chaque année en décembre

Nous estimons que les distributions mensuelles s'élèveront à environ le 1/12 du revenu net du Fonds pour l'année.

Fonds multi-facteurs actions américaines

Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Actions américaines
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de participation d'émetteurs américains et en utilisant de multiples facteurs pour sélectionner les investissements. Le Fonds peut aussi investir dans d'autres OPC.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds utilise des analyses axées sur la recherche conçues pour circonscrire et évaluer un ensemble diversifié de facteurs dont chacun devrait permettre de repérer des investissements qui conviennent au Fonds. Le Fonds utilise les styles axés sur les éléments suivants : valeur, momentum, qualité, faible volatilité, croissance et petite capitalisation.

Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds peut recourir divers contrats sur dérivés à d'autres fins qu'à celles de couverture afin d'obtenir une exposition de placement pour sa position de trésorerie. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Le Fonds peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré relativement à ses liquidités en dollars canadiens pour obtenir une exposition aux monnaies étrangères. À cette fin, le Fonds conclut divers contrats à terme de gré à gré pour effectivement convertir les liquidités en dollars canadiens en devises des pays dans lesquels le Fonds investit.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres afin de tirer un revenu supplémentaire des titres détenus dans son portefeuille d'une façon conforme à ses objectifs de placement et permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser le prêt de titres, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation du prêt de titres ».)

Le Fonds peut utiliser la vente à découvert comme complément à sa stratégie de placement principale. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser la vente à découvert, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de la vente à découvert ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse

Pour déterminer son niveau de risque, le Fonds utilise comme indice similaire l'indice Russell 1000.

Au 30 juin 2025, quatre investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 20 %, 18 %, 16 % et 12 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les distributions du Fonds s'effectuent comme suit :

- revenu net – mensuellement
- gains en capital nets réalisés – chaque année en décembre

Nous estimons que les distributions mensuelles s'élèveront à environ le 1/12 du revenu net du Fonds pour l'année.

Fonds multi-facteurs actions internationales

Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Actions internationales
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Le Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de participation d'émetteurs situés hors du Canada et des États-Unis et en utilisant de multiples facteurs pour sélectionner les investissements.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds utilise des analyses axées sur la recherche conçues pour circonscrire et évaluer un ensemble diversifié de facteurs dont chacun devrait permettre de repérer des investissements qui conviennent au Fonds. Le Fonds utilise les styles axés sur les éléments suivants : valeur, momentum, qualité, faible volatilité, croissance et petite capitalisation.

Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds peut recourir à divers contrats sur dérivés à d'autres fins qu'à celles de couverture afin d'obtenir une exposition de placement pour sa position de trésorerie. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Le Fonds peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré relativement à ses liquidités en dollars canadiens pour obtenir une exposition aux monnaies étrangères. À cette fin, le Fonds conclut divers contrats à terme de gré à gré pour effectivement convertir les liquidités en dollars canadiens en devises des pays dans lesquels le Fonds investit.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres afin de tirer un revenu supplémentaire des titres détenus dans son portefeuille d'une façon conforme à son objectif de placement et permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser le prêt de titres, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation du prêt de titres ».)

Le Fonds peut utiliser la vente à découvert comme complément à sa stratégie de placement principale. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser la vente à découvert, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de la vente à découvert ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse

Pour déterminer son niveau de risque, le Fonds utilise comme indice similaire l'indice net MSCI EAO.

Au 30 juin 2025, quatre investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 27 %, 23 %, 20 % et 12 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les distributions du Fonds s'effectuent comme suit :

- revenu net – mensuellement
- gains en capital nets réalisés – chaque année en décembre

Nous estimons que les distributions mensuelles s'élèveront à environ le 1/12 du revenu net du Fonds pour l'année.

Fonds de petites sociétés mondiales Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Actions d'entreprises à petite capitalisation
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer une plus-value du capital à long terme principalement au moyen d'une exposition à des titres de participation d'émetteurs de petite capitalisation.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds investit surtout dans des actions de sociétés étrangères en suivant les styles de placement axés sur les éléments suivants : le marché, la valeur, la croissance, la qualité et la petite capitalisation.

Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds peut recourir à divers contrats sur dérivés à d'autres fins qu'à celles de couverture afin d'obtenir une exposition de placement pour sa position de trésorerie. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Le Fonds peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré relativement à ses liquidités en dollars canadiens pour obtenir une exposition aux monnaies étrangères. À cette fin, le Fonds conclut divers contrats à terme de gré à gré pour effectivement convertir les liquidités en dollars canadiens en devises des pays dans lesquels le Fonds investit.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres afin de tirer un revenu supplémentaire des titres détenus dans son portefeuille d'une façon conforme à son objectif de placement et permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser le prêt de titres, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation du prêt de titres ».)

Ce Fonds peut utiliser l'implantation améliorée du portefeuille. Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse

Au 30 juin 2025, deux investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 13 % et 12 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Chaque année en décembre, le Fonds effectue des distributions de revenu net et de gains en capital nets réalisés.

Fonds d'actions marchés émergents Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Titres de marchés émergents
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à fournir un rendement total maximal surtout au moyen de la plus-value du capital, en assumant un degré de volatilité plus élevé que celui qui est habituellement prévu pour des marchés développés hors de l'Amérique du Nord, en investissant surtout dans des titres de participation de pays à marché émergent.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Ce Fonds investit surtout dans des actions de sociétés situées dans des pays à marché émergent, y compris les marchés pré-émergents. Un pays à marché émergent est un pays ayant une économie que la Banque mondiale ou l'Organisation des Nations Unies juge émergente ou en développement. Ces pays comprennent habituellement chaque pays dans le monde, à l'exception des États-Unis, du Canada, du Japon, de Hong Kong, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la plupart des pays de l'Europe de l'Ouest. Les marchés pré-émergents sont les pays qui ne sont pas aussi développés que les pays à marché émergent. Les marchés pré-émergents sont moins institutionnalisés que les marchés émergents et sont moins efficaces en ce qui a trait au risque, à la liquidité et aux règles et règlements des marchés boursiers. Pour une liste des pays à marché pré-émergent, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

Le Fonds a recours aux styles de placement axés sur les éléments suivants : le marché, la valeur, la petite capitalisation, la qualité et la croissance.

Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds peut recourir à divers contrats sur dérivés à d'autres fins qu'à celles de couverture afin d'obtenir une exposition de placement pour sa position de trésorerie. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Le Fonds peut également utiliser des contrats à terme de gré à gré relativement à ses liquidités en dollars canadiens pour obtenir une exposition aux monnaies étrangères. À cette fin, le Fonds conclut divers contrats à terme de gré à gré pour effectivement convertir les liquidités en dollars canadiens en devises des pays dans lesquels le Fonds investit.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres afin de tirer un revenu supplémentaire des titres détenus dans son portefeuille d'une façon conforme à ses objectifs de placement et permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser le prêt de titres, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation du prêt de titres ».)

Ce Fonds peut utiliser l'implantation améliorée du portefeuille. Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié aux marchés pré-émergents
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Chaque année en décembre, le Fonds effectue des distributions de revenu net et de gains en capital nets réalisés.

Fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Actions liées aux infrastructures mondiales
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer une plus-value du capital à long terme et un revenu courant principalement au moyen d'une exposition à des actions et à des titres à revenu fixe émis par des sociétés qui participent à la construction, à la maintenance, à l'entretien ou à la gestion d'infrastructures ou qui en bénéficient indirectement. L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds investit surtout dans des titres de participation, y compris des actions ordinaires, de sociétés d'infrastructures financièrement liées à un certain nombre de pays d'une manière globalement diversifiée. Les sociétés d'infrastructures participent à la construction, à l'entretien ou à l'exploitation d'un large éventail d'installations et de services de base, y compris des installations nécessaires au fonctionnement d'une communauté ou d'une société, appartenant notamment aux secteurs suivants : transport (routes à péage, aéroports, ports de mer, chemins de fer), énergie (transport, distribution et production de gaz et d'électricité), eau (pipelines et usines de traitement), télécommunications (diffusion, satellites et câblodistribution) et bâtiments publics (hôpitaux, écoles et prisons).

Le Fonds peut investir une partie importante de son actif dans des titres ne provenant pas de l'Amérique du Nord, y compris des titres de marchés émergents. Le Fonds peut investir dans des sociétés de toute taille, et il investit surtout en utilisant les styles axés sur le marché et la qualité.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds peut recourir à divers contrats sur dérivés à d'autres fins qu'à celles de couverture afin d'obtenir une exposition de placement pour sa position de trésorerie. Le Fonds peut aussi utiliser des contrats à terme de gré à gré relativement à ses liquidités en dollars canadiens pour obtenir une exposition aux monnaies étrangères. À cette fin, le Fonds conclut divers contrats à terme de gré à gré pour effectivement convertir les liquidités en dollars canadiens en devises des pays dans lesquels le Fonds investit. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres afin de tirer un revenu supplémentaire des titres détenus dans son portefeuille d'une façon conforme à ses objectifs de placement et permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser le prêt de titres, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation du prêt de titres ».)

Ce Fonds peut utiliser l'implantation améliorée du portefeuille. Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Un placement dans le Fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell comporte les risques suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse

Un placement dans les parts de FNB comporte aussi le risque lié à ces parts.

Au 30 juin 2025, deux investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 18 % et 16 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les distributions du Fonds s'effectuent comme suit :

- revenu net – mensuellement
- gains en capital nets réalisés – chaque année en décembre

Nous estimons que les distributions mensuelles s'élèveront à environ le 1/12 du revenu net du Fonds pour l'année.

Fonds immobilier mondial Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Actions de placement immobilier
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un revenu courant et une plus-value du capital à long terme principalement au moyen d'une exposition au secteur immobilier. Le Fonds investira surtout dans des actions et des titres à revenu fixe de sociétés, de fiducies de placement immobilier (« FPI ») et d'autres fiducies et entités du monde entier dont l'activité principale est liée directement ou indirectement à la propriété, à la construction, à l'aménagement, à la gestion, au financement ou à la vente de biens immobiliers. Le Fonds ne détiendra pas directement de biens immobiliers. L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds investit surtout dans des titres de participation de sociétés et d'autres entités, y compris des FPI et des entités similaires, situées dans le monde entier et dont les actifs, le revenu brut ou les bénéfices nets sont principalement attribuables à la propriété, à la construction, à l'aménagement, au financement, à la gestion ou à la vente de biens immobiliers résidentiels, commerciaux ou industriels. Le Fonds peut investir dans des sociétés de toute taille, et il investit surtout en utilisant les styles axés sur le marché et la qualité.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds peut recourir à divers contrats sur dérivés à d'autres fins qu'à celles de couverture afin d'obtenir une exposition de placement pour sa position de trésorerie. Le Fonds peut aussi utiliser des contrats à terme de gré à gré relativement à ses liquidités en dollars canadiens pour obtenir une exposition aux monnaies étrangères. À cette fin, le Fonds conclut divers contrats à terme de gré à gré pour effectivement convertir les liquidités en dollars canadiens en devises des pays dans lesquels le Fonds investit. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres afin de tirer un revenu supplémentaire des titres détenus dans son portefeuille d'une façon conforme à ses objectifs de placement et permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser le prêt de titres, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation du prêt de titres ».)

Ce Fonds peut utiliser l'implantation améliorée du portefeuille. Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse

Au 30 juin 2025, un investisseur détenait des parts représentant environ 37 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les distributions du Fonds s'effectuent comme suit :

- revenu net – mensuellement
- gains en capital nets réalisés – chaque année en décembre

Au début de chaque année, nous établirons un taux de distribution annuel pour chaque série du Fonds.

Portefeuille d'actifs réels Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Autre
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer une exposition à un portefeuille diversifié de catégories d'actifs directement ou indirectement liées à des biens matériels ou à des actifs qui, selon le gestionnaire de placements du fonds, ont tendance à maintenir leur valeur réelle (après inflation) dans le temps. Le Fonds investit surtout dans des titres de participation, des titres à revenu fixe, des marchandises autorisées et des titres d'autres OPC ou obtient une exposition à ces titres.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Afin d'atteindre son objectif, le Fonds investit principalement dans des fonds sous-jacents et peut investir dans d'autres produits et stratégies de placement ou obtenir une exposition à de tels produits et stratégies. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent ou un autre produit ou stratégie de placement se fonde sur l'évaluation d'Investissements Russell des perspectives du marché et de la capacité du placement d'aider le Fonds à atteindre ses objectifs de placement établis. Nous pouvons à tout moment et sans préavis changer la pondération des fonds sous-jacents ou des autres produits et stratégies de placement.

L'infrastructure mondiale est composée de sociétés qui participent à la construction, à l'entretien ou à l'exploitation d'un large éventail d'installations et de services de base, y compris des installations nécessaires au fonctionnement d'une communauté ou d'une société, appartenant notamment aux secteurs suivants : transport (routes à péage, aéroports, ports de mer, chemins de fer), énergie (transport, distribution et production de gaz et d'électricité), eau (pipelines et usines de traitement), télécommunications (diffusion, satellites et câblodistribution) et bâtiments publics (hôpitaux, écoles et prisons). L'immobilier mondial est composé d'émetteurs du monde entier dont l'activité principale est liée à la propriété, à la construction, à l'aménagement, à la gestion, au financement ou à la vente de biens immobiliers. Les ressources naturelles mondiales sont composées d'entreprises engagées dans l'exploration, l'extraction, le traitement ou la vente d'énergie, de métaux et de produits d'agriculture.

L'exposition à la catégorie d'actifs des marchandises peut être obtenue par divers investissements, notamment dans des FNB liés à des marchandises déterminées. Le Fonds peut aussi investir dans des FNB qui suivent un indice de cours de marchandises multiples.

Il n'y a aucune répartition particulière de liquidités, mais le Fonds prévoit en conserver à diverses fins. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres afin de tirer un revenu supplémentaire des titres détenus dans son portefeuille d'une façon conforme à ses objectifs de placement et permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser le prêt de titres, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation du prêt de titres ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse

Un placement dans les parts de FNB comporte aussi le risque lié à ces parts.

Au 30 juin 2025, trois investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 16 %, 14 % et 14 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Pour toutes les séries de parts, sauf les séries assorties de distributions, les distributions du Fonds s'effectuent comme suit :

- revenu net – mensuellement
- gains en capital nets réalisés – chaque année en décembre

Nous estimons que les distributions mensuelles s'élèveront à environ le 1/12 du revenu net du Fonds pour l'année.

La série assortie de distributions offerte par le Fonds est la série F-5. Le Fonds verse également des distributions mensuelles sur les séries assorties de distributions. Au début de chaque année, nous établirons un taux de distribution annuel pour chaque série assortie de distributions du Fonds, qui correspondra à un montant fixe par part. L'intention actuelle est de distribuer chaque année environ 5 % de la valeur liquidative par part de la série F-5. Cette distribution peut être modifiée si l'évolution des marchés le demande.

Catégorie fonds de revenu à court terme

Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Revenu fixe à court terme canadien
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un niveau stable de flux de trésorerie. Pour atteindre cet objectif, le Fonds obtiendra une exposition surtout aux titres à revenu fixe à court terme de premier ordre émis ou garantis par les gouvernements fédéral, provinciaux ou municipaux du Canada ou émis par des sociétés canadiennes. Il peut s'agir d'une exposition directe ou indirecte à une combinaison de ces titres à revenu fixe, de placements dans d'autres OPC et de dérivés.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les actionnaires du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif, le Fonds investit dans le Fonds de revenu à court terme Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres afin de tirer un revenu supplémentaire des titres détenus dans son portefeuille d'une façon conforme à ses objectifs de placement et permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser le prêt de titres, veuillez consulter la rubrique « Le processus de placement Investissements Russell »).

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Pour les séries couvertes en dollars US, la valeur en dollars canadiens de l'actif net attribuable aux titres d'une série couverte en dollars US sera couverte par rapport au dollar américain à l'aide de contrats de change à terme d'une durée de 90 jours environ. Les rendements d'une telle série et des autres séries du Fonds différeront, car l'intégralité de l'effet de la couverture de change entre le dollar canadien et le dollar américain, de même que les coûts liés à l'utilisation de la stratégie de couverture, ne se fera sentir que dans la valeur liquidative par titre de chaque série couverte en dollars US. La couverture limitera les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain. Par conséquent, les titres des séries couvertes en dollars US ne profiteront pas en général d'une augmentation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain. La série couverte en dollars US peut avoir une exposition

Catégorie fonds de revenu à court terme Investissements Russell (SUITE)

à l'effet des mouvements de change entre le dollar canadien et d'autres monnaies lors d'opérations sur titres sous-jacents du fonds de référence auquel la Catégorie fonds de revenu à court terme Investissements Russell est exposée.

Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Puisque le Fonds est exposé aux rendements économiques du fonds de référence, il est assujetti aux mêmes risques que le fonds de référence, mais également à des risques additionnels, décrits dans la présente section. Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux catégories multiples
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié à l'impôt

Au 30 juin 2025, deux investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 56 % et 13 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Le Fonds prévoit faire des distributions mensuelles régulières de remboursement de capital pour chaque série de ses actions pourvu que le capital attribuable à la série pertinente soit suffisant. Nous estimons que les distributions mensuelles s'élèveront à environ le 1/12 du rendement du Fonds pour l'année.

Catégorie fonds à revenu fixe Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Revenu fixe canadien
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement consiste à procurer un haut niveau de revenu courant tout en protégeant le capital. Le Fonds investit dans, ou obtient une exposition à, principalement, des titres à revenu fixe d'émetteurs canadiens. Il peut s'agir d'une exposition directe ou indirecte à une combinaison de ces titres à revenu fixe, de placements dans d'autres OPC et de dérivés.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les actionnaires du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds investit actuellement dans le Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Investissements Russell.

Si le Fonds choisit d'investir directement dans d'autres titres, il prévoit se conformer aux stratégies suivantes pour atteindre ses principaux objectifs :

- le Fonds investira surtout dans des titres canadiens à revenu fixe à l'aide des styles de placement suivants : gestion des taux d'intérêt, sélection des titres et gestion mondiale
- même si le Fonds investit surtout dans des titres à revenu fixe ayant les cotes de crédit décrites dans l'objectif de placement, il peut aussi investir une partie de ses actifs dans des titres ayant des cotes moins élevées afin de tenter d'améliorer le rendement
- afin de réduire le risque lié au change, le Fonds prévoit couvrir essentiellement le risque inhérent aux titres étrangers ou aux titres libellés en devises en ayant recours à des contrats à terme de gré à gré
- le Fonds peut également investir dans d'autres OPC et jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres à revenu fixe étrangers

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres afin de tirer un revenu supplémentaire des titres détenus dans son portefeuille d'une façon conforme à ses objectifs de placement et permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le Fonds peut recourir à divers contrats sur dérivés à d'autres fins qu'à celles de couverture afin d'obtenir une exposition de placement pour sa position de trésorerie. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Catégorie fonds à revenu fixe Investissements Russell (SUITE)

Pour les séries couvertes en dollars US, la valeur en dollars canadiens de l'actif net attribuable aux titres d'une série couverte en dollars US sera couverte par rapport au dollar américain à l'aide de contrats de change à terme d'une durée de 90 jours environ. Les rendements d'une telle série et des autres séries du Fonds différeront, car l'intégralité de l'effet de la couverture de change entre le dollar canadien et le dollar américain, de même que les coûts liés à l'utilisation de la stratégie de couverture, ne se fera sentir que dans la valeur liquidative par titre de chaque série couverte en dollars US. La couverture limitera les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain. Par conséquent, les titres des séries couvertes en dollars US ne profiteront pas en général d'une augmentation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain. La série couverte en dollars US peut avoir une exposition à l'effet des mouvements de change entre le dollar canadien et d'autres monnaies lors d'opérations sur titres sous-jacents du fonds de référence auquel la Catégorie fonds à revenu fixe Investissements Russell est exposée.

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Puisque la Catégorie fonds à revenu fixe Investissements Russell investit dans le Fonds canadien à revenu fixe Investissements Russell, elle est assujettie aux mêmes risques que ce Fonds, mais également à des risques additionnels, décrits dans la présente section. Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux catégories multiples
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié à l'impôt

Au 30 juin 2025, deux investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 42 % et 17 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les titres de séries assorties de distributions offerts par ce Fonds sont ceux des séries B-3, B-5, E-5, F-3 et F-5. Le Fonds verse mensuellement des distributions sur les actions de séries assorties de distributions et annuellement sur les actions des séries B, E et F et les séries B et F couvertes en dollars US.

Le Fonds prévoit faire des distributions mensuelles régulières de remboursement de capital (le « montant mensuel ») à l'intention des actionnaires de séries assorties de distributions aussi longtemps que la série pertinente dispose de suffisamment de capital. Actuellement, nous déterminons le montant mensuel versé au cours d'une année au moyen du pourcentage de la valeur liquidative attribuable à la série. Dans le cas des titres des séries B-3 et F-3, le pourcentage annuel est actuellement de 3 % et dans le cas des titres des séries B-5, E-5 et F-5, le pourcentage annuel est actuellement de 5 %. Le montant mensuel correspond à 1/12 du montant ainsi déterminé. Nous pouvons modifier le montant mensuel en tout temps, y compris lorsque la valeur liquidative attribuable à la série change.

Catégorie fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Revenu fixe mondial
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif du Fonds consiste à fournir un revenu surtout au moyen d'une exposition à des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Pour atteindre son objectif, le Fonds investira principalement dans d'autres OPC.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les actionnaires du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Afin d'atteindre son objectif, le Fonds peut tout investir dans le Fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell, qui lui investit en partie dans des fonds sous-jacents ou peut investir dans des fonds sous-jacents et d'autres investissements directement. Le Fonds tente aussi d'obtenir une exposition diversifiée aux titres à rendement absolu.

Il n'y a aucune répartition particulière de liquidités, mais le Fonds prévoit en conserver à diverses fins. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Un placement dans la Catégorie fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell et, indirectement, dans les fonds sous-jacents, comporte les risques suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés

- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux catégories multiples
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert

Au 30 juin 2025, trois investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 37 %, 21 % et 14 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les séries assorties de distributions offertes par le Fonds sont les séries B-3 et F-3. Le Fonds prévoit faire des distributions mensuelles régulières de remboursement de capital pour chaque série de ses actions pourvu que le capital attribuable à la série pertinente soit suffisant.

Nous estimons que les distributions mensuelles s'élèveront à environ le 1/12 du revenu net du Fonds pour l'année. Le Fonds prévoit faire des distributions mensuelles régulières de remboursement de capital pour chaque série de ses actions pourvu que le capital attribuable à la série pertinente soit suffisant. Pour les séries assorties de distributions, le montant (le « montant mensuel ») des distributions mensuelles d'une année donnée est déterminé par la Société par l'application d'un pourcentage à la valeur liquidative attribuable à la série. Dans le cas des actions des séries B-3 et F-3, le pourcentage annuel est actuellement de 3 % et le montant mensuel correspond à un douzième du montant ainsi déterminé. Nous pouvons modifier le montant mensuel en tout temps, y compris lorsque la valeur liquidative attribuable à la série change. Pour toute autre série d'actions, nous estimons que les distributions mensuelles s'élèveront à environ le 1/12 du rendement du Fonds pour l'année.

Catégorie fonds de dividendes canadien Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Dividendes canadiens
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un rendement total à long terme constitué de revenus de dividendes réguliers conjugué à une modeste croissance du capital à long terme surtout par le biais d'une exposition aux actions ordinaires et privilégiées productives de dividendes d'émetteurs canadiens inscrits à la cote de bourses reconnues.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les actionnaires du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif, le Fonds investit dans le Fonds de dividendes canadien Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Puisque la Catégorie fonds de dividendes canadien Investissements Russell investit dans le Fonds de dividendes canadien Investissements Russell, elle est assujettie aux mêmes risques que ce Fonds, mais également à des risques additionnels, décrits dans la présente section. Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux FNB

- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux catégories multiples
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse
- Risque lié à l'impôt

Au 30 juin 2025, quatre investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 30 %, 18 %, 17 % et 17 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

La Société entend verser aux détenteurs d'actions de la Catégorie de dividendes canadiens Investissements Russell des dividendes mensuels correspondant aux dividendes touchés sur les placements du Fonds depuis la date des derniers dividendes mensuels versés par la Société.

Catégorie fonds d'actions canadiennes Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Actions canadiennes
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à fournir un revenu courant et une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de participation d'émetteurs canadiens inscrits à la cote de bourses reconnues.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les actionnaires du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif, le Fonds investit dans le Fonds d'actions canadiennes Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».).

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».).

Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Puisque la Catégorie fonds d'actions canadiennes Investissements Russell investit dans le Fonds d'actions canadiennes Investissements Russell, elle est assujettie aux mêmes risques que ce Fonds, mais également à des risques additionnels, décrits dans la présente section. Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB

- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux catégories multiples
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse

Au 30 juin 2025, trois investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 46 %, 25 % et 11 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

La Société a pour politique de verser annuellement la quantité de dividendes souhaitable pour qu'elle obtienne le remboursement de tout impôt remboursable.

Catégorie fonds à gestion fiscale d'actions américaines

Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Actions américaines
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement de ce Fonds consiste à procurer, à long terme, par gestion fiscale, une plus-value du capital principalement au moyen d'une exposition à un portefeuille sélectif de titres de participation d'émetteurs américains inscrits à la cote de bourses reconnues.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les actionnaires du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif, ce Fonds investit dans le Fonds à gestion fiscale d'actions américaines Investissements Russell.

Sauf pour les séries couvertes en dollars CA, ce Fonds ne recourra pas à des dérivés pour se protéger contre les variations de la valeur de ses placements attribuables à des variations des taux de change entre le dollar canadien et des devises. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Pour les séries couvertes en dollars CA, la valeur en dollars américains de l'actif net attribuable aux titres de séries couvertes en dollars CA sera couverte par rapport aux dollars canadiens à l'aide de contrats de change à terme d'une durée d'environ 90 jours.

Les rendements d'une série couverte en dollars CA et des autres séries d'un Fonds seront différents, car tout l'effet de la couverture dollar canadien/dollar américain, de même que les coûts liés à l'utilisation d'une stratégie de couverture, ne se fera sentir que dans la valeur liquidative par titre de chaque série couverte en dollars CA. La couverture limitera les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien. Par conséquent, les titres des séries couvertes en dollars CA ne profiteront pas en général d'une augmentation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien. Les séries couvertes en dollars CA peuvent avoir une exposition à l'incidence de la fluctuation de change entre le dollar canadien et d'autres monnaies.

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Étant donné que la Catégorie fonds à gestion fiscale d'actions américaines Investissements Russell investit dans le Fonds à gestion fiscale d'actions américaines Investissements Russell, elle est assujettie aux mêmes risques que ce dernier et aux autres risques décrits dans la présente rubrique. Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux catégories multiples
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse

Au 30 juin 2025, trois investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 27 %, 25 % et 17 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Le Fonds prévoit faire des distributions annuelles de remboursement de capital pour chaque série de ses actions pourvu que le capital attribuable à la série pertinente soit suffisant.

Catégorie fonds d'actions américaines Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Actions américaines
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à fournir un revenu courant et une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de participation d'émetteurs américains inscrits à la cote de bourses reconnues.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les actionnaires du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif, le Fonds investit principalement dans le Fonds d'actions américaines Investissements Russell.

Le Fonds n'utilisera pas de dérivés pour se protéger contre la fluctuation de la valeur de ses investissements causée par la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et d'autres monnaies. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Puisque la Catégorie fonds d'actions américaines Investissements Russell investit dans le Fonds d'actions américaines Investissements Russell, elle est assujettie aux mêmes risques que le Fonds en question, mais également à des risques additionnels, décrits dans la présente section. Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux FNB

- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux catégories multiples
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse

Au 30 juin 2025, trois investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 36 %, 20 % et 14 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

La Société a pour politique de verser annuellement la quantité de dividendes souhaitable pour qu'elle obtienne le remboursement de tout impôt remboursable.

Catégorie fonds d'actions internationales

Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Actions internationales
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un rendement total et une diversification supplémentaire aux investisseurs canadiens principalement grâce à une exposition à des titres de participation émis par des sociétés non canadiennes et non américaines inscrites à la cote de bourses reconnues, et dans des titres à revenu fixe et des instruments financiers émis par des sociétés et des gouvernements non canadiens et non américains.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les actionnaires du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif, le Fonds investit dans le Fonds d'actions internationales Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Puisque la Catégorie fonds d'actions internationales Investissements Russell investit dans le Fonds d'actions internationales Investissements Russell, elle est assujettie aux mêmes risques que ce Fonds, mais également à des risques additionnels, décrits dans la présente section. Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés

- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux catégories multiples
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse

Au 30 juin 2025, trois investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 46 %, 20 % et 12 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

La Société a pour politique de verser annuellement la quantité de dividendes souhaitable pour qu'elle obtienne le remboursement de tout impôt remboursable.

Catégorie fonds à gestion fiscale d'actions mondiales

Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Actions mondiales
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer, à long terme, par gestion fiscale, une plus-value du capital principalement au moyen d'une exposition à un portefeuille sélectif de titres de participation d'émetteurs mondiaux cotés en bourse.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les actionnaires du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif, le Fonds investit dans le Fonds à gestion fiscale d'actions mondiales Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises.

Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres afin de tirer un revenu supplémentaire des titres détenus dans son portefeuille d'une façon conforme à ses objectifs de placement et permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser le prêt de titres, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation du prêt de titres ».)

Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Étant donné que la Catégorie fonds à gestion fiscale d'actions mondiales Investissements Russell investit dans le Fonds à gestion fiscale d'actions mondiales Investissements Russell, elle est assujettie aux mêmes risques que ce dernier et aux autres risques décrits dans la présente rubrique. Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux catégories multiples
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse

Le Fonds utilise l'indice net MSCI Monde comme indice similaire pour déterminer son niveau de risque.

Au 30 juin 2025, deux investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 64 % et 15 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Le Fonds prévoit faire des distributions annuelles de remboursement de capital pour chaque série de ses actions pourvu que le capital attribuable à la série pertinente soit suffisant.

Catégorie fonds d'actions mondiales Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Actions mondiales
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer une plus-value du capital à long terme en diversifiant ses placements dans des actions émises par des sociétés inscrites à la cote de bourses reconnues de toutes les régions du monde.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les actionnaires du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif, le Fonds investit dans le Fonds d'actions mondiales Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».).

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».).

Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Puisque la Catégorie fonds d'actions mondiales Investissements Russell investit dans le Fonds d'actions mondiales Investissements Russell, elle est assujettie aux mêmes risques que ce Fonds, mais également à des risques additionnels, décrits dans la présente section. Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié à la concentration
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers

- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux catégories multiples
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse

Au 30 juin 2025, trois investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 23 %, 20 % et 15 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

La Société a pour politique de verser annuellement la quantité de dividendes souhaitable pour qu'elle obtienne le remboursement de tout impôt remboursable.

Catégorie fonds de petites sociétés mondiales

Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Actions d'entreprises à petite capitalisation
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer une plus-value du capital à long terme principalement au moyen d'une exposition à des titres de participation d'émetteurs de petite capitalisation.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les actionnaires du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif, le Fonds investit dans le Fonds de petites sociétés mondiales Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Étant donné que la Catégorie fonds de petites sociétés mondiales Investissements Russell investit dans le Fonds de petites sociétés mondiales Investissements Russell, elle est assujettie aux mêmes risques que ce dernier et aux autres risques décrits dans la présente rubrique. Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents

- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux catégories multiples
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse

Au 30 juin 2025, deux investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 45 % et 40 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

La Société a pour politique de verser annuellement la quantité de dividendes souhaitable pour qu'elle obtienne le remboursement de tout impôt remboursable.

Catégorie fonds d'actions marchés émergents Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Actions de marchés émergents
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à fournir un rendement total maximal surtout au moyen de la plus-value du capital, en assumant un degré de volatilité plus élevé que celui qui est habituellement prévu pour des marchés développés hors de l'Amérique du Nord, en investissant surtout dans des titres de participation de pays de marchés émergents.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les actionnaires du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif, le Fonds investit dans le Fonds d'actions marchés émergents Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Puisque la Catégorie fonds d'actions marchés émergents Investissements Russell investit dans le Fonds d'actions marchés émergents Investissements Russell, elle est assujettie aux mêmes risques que ce Fonds, mais également à des risques additionnels, décrits dans la présente section. Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents

- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié aux marchés pré-émergents
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux catégories multiples
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse

Au 30 juin 2025, trois investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 39 %, 31 % et 10 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

La Société a pour politique de verser annuellement la quantité de dividendes souhaitable pour qu'elle obtienne le remboursement de tout impôt remboursable.

Catégorie fonds d'infrastructures mondiales

Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Actions liées aux infrastructures mondiales
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer une plus-value du capital à long terme et un revenu courant principalement au moyen d'une exposition à des actions et à des titres à revenu fixe émis par des sociétés qui participent à la construction, à la maintenance, à l'entretien ou à la gestion d'infrastructures ou qui en bénéficient indirectement. L'objectif de placement ne peut être modifié que si les actionnaires du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif, le Fonds investit dans le Fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres afin de tirer un revenu supplémentaire des titres détenus dans son portefeuille d'une façon conforme à ses objectifs de placement et permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser le prêt de titres, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation du prêt de titres ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Puisque la Catégorie fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell investit dans le Fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell, elle est assujettie aux mêmes risques que ce Fonds, mais également à des risques additionnels, décrits dans la présente section. Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux catégories multiples
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse

Au 30 juin 2025, trois investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 27 %, 13 % et 12 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Le Fonds prévoit faire des distributions mensuelles régulières de remboursement de capital pour chaque série de ses actions pourvu que le capital attribuable à la série pertinente soit suffisant. Nous estimons que les distributions mensuelles s'élèveront à environ le 1/12 du rendement du Fonds pour l'année.

Portefeuille de revenu prudent Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Équilibré
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un revenu et une certaine croissance du capital à long terme surtout au moyen d'une exposition à des titres à revenu fixe canadiens et étrangers et à des titres de participation. Pour atteindre son objectif, le Fonds investira principalement dans d'autres OPC.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds prévoit actuellement investir environ 20 % de son actif dans des actions ou des titres liés à des actifs réels et 80 % de son actif dans des titres à revenu fixe. Afin d'atteindre son objectif, le Fonds investit principalement dans des fonds sous-jacents.

Il n'y a aucune répartition particulière de liquidités, mais le Fonds prévoit en conserver à diverses fins. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Un placement dans le Portefeuille de revenu prudent Investissements Russell et, indirectement, dans les fonds sous-jacents, comporte les risques suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés

- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse
- Risque lié à l'impôt

Au 30 juin 2025, trois investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 29 %, 23 % et 11 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Pour toutes les séries de parts, sauf les séries assorties de distributions, les distributions du Fonds s'effectuent comme suit :

- revenu net – mensuellement
- gains en capital nets réalisés – chaque année en décembre

Nous estimons que les distributions mensuelles s'élèveront à environ le 1/12 du revenu net du Fonds pour l'année.

Les séries assorties de distributions offertes par le Fonds sont les séries B-5 et F-5. Le Fonds verse également des distributions mensuelles sur les séries assorties de distributions. Au début de chaque année, nous établirons un taux de distribution annuel pour chaque série assortie de distributions du Fonds, qui correspondra à un montant fixe par part. L'intention actuelle est de distribuer chaque année environ 5 % de la valeur liquidative par part des séries B-5 et F-5. Cette distribution peut être modifiée si l'évolution des marchés le demande.

Portefeuille essentiel de revenu Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Équilibré
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un revenu conjugué à une certaine croissance du capital à long terme, principalement grâce à une exposition à des placements à revenu fixe et, dans une moindre mesure, à des titres de participation canadiens et étrangers, directement ou par l'intermédiaire de placements dans d'autres organismes de placement collectif.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds prévoit actuellement investir environ 37 % de son actif dans des actions ou des titres liés à des actifs réels et 63 % de son actif dans des titres à revenu fixe. Afin d'atteindre son objectif, le Fonds investit principalement dans des fonds sous-jacents.

Il n'y a aucune répartition particulière de liquidités, mais le Fonds prévoit en conserver à diverses fins. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Puisque le Fonds investit dans des fonds sous-jacents, il est assujetti aux mêmes risques que ces derniers. Par conséquent, les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés

- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse
- Risque lié à l'impôt

Au 30 juin 2025, un investisseur détenait des parts représentant environ 44 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les parts de séries assorties de distributions offertes par ce Fonds sont celles des séries B-5, B-6, B-7, E-5, E-7, F-5, F-6, F-7 et O-7. Le Fonds paie des distributions mensuelles à l'égard des parts de séries assorties de distributions, et annuelles, en décembre, à l'égard des parts des séries B, E, F et O.

Au début de chaque année, nous établirons un taux de distribution annuel pour chaque série assortie de distributions du Fonds, qui correspondra à un montant fixe par part. L'intention actuelle est de distribuer chaque année environ 5 % de la valeur liquidative par part des parts des séries B-5, E-5 et F-5, environ 6 % de la valeur liquidative par part des parts des séries B-6 et F-6 et environ 7 % de la valeur liquidative par part des parts des séries B-7, E-7, F-7 et O-7. Cette distribution peut être modifiée si l'évolution des marchés le demande.

Portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Équilibré
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à fournir un revenu et une plus-value du capital à long terme surtout au moyen d'une exposition à des titres de participation canadiens et étrangers et, dans une moindre mesure, à des placements dans des titres à revenu fixe en investissant surtout dans d'autres organismes de placement collectif, et à verser des distributions mensuelles (comprenant, à l'occasion, un remboursement de capital) aux investisseurs.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds prévoit actuellement investir environ 58 % de son actif dans des actions ou des titres liés à des actifs réels et 42 % de son actif dans des titres à revenu fixe. Afin d'atteindre son objectif, le Fonds investit principalement dans des fonds sous-jacents.

Il n'y a aucune répartition particulière de liquidités, mais le Fonds prévoit en conserver à diverses fins. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Puisque le Fonds investit dans des fonds sous-jacents, il est assujetti aux mêmes risques que ces derniers. Par conséquent, les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change

- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse
- Risque lié à l'impôt

Au 30 juin 2025, trois investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 41 %, 20 % et 11 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les parts de séries assorties de distributions offertes par ce Fonds sont celles des séries B-5, B-7, E-5, E-7, F-5, F-7 et O-7.

Pour toutes les séries de parts, sauf les séries assorties de distributions, les distributions du Fonds s'effectuent comme suit :

- revenu net – mensuellement
- gains en capital nets réalisés – chaque année en décembre

Nous estimons que les distributions mensuelles s'élèveront à environ le 1/12 du revenu net du Fonds pour l'année.

Au début de chaque année, nous établirons un taux de distribution annuel pour les séries assorties de distributions, qui correspondra à un montant fixe par part. L'intention actuelle est de distribuer chaque année environ 5 % de la valeur liquidative par part des parts des séries B-5, E-5 et F-5, et chaque année environ 7 % de la valeur liquidative par part des parts des séries B-7, E-7, F-7 et O-7. En outre, pour les parts de série O, l'intention actuelle est de distribuer chaque année environ 1 % de la valeur liquidative des parts. Cette distribution peut être modifiée si l'évolution des marchés le demande.

Portefeuille équilibré Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Équilibré
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme conjuguée à un revenu, au moyen d'une exposition assez équilibrée entre les placements en titres de participation et les placements à revenu fixe canadiens. Pour atteindre son objectif, le Fonds investira principalement dans d'autres OPC.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds prévoit actuellement investir environ 37 % de son actif dans des actions ou des titres liés à des actifs réels et 63 % de son actif dans des titres à revenu fixe. Afin d'atteindre son objectif, le Fonds investit principalement dans des fonds sous-jacents.

Il n'y a aucune répartition particulière de liquidités, mais le Fonds prévoit en conserver à diverses fins. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Un placement dans le Portefeuille équilibré Investissements Russell et, indirectement, dans les fonds sous-jacents, comporte les risques suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse
- Risque lié à l'impôt

Au 30 juin 2025, quatre investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 22 %, 21 %, 13 % et 12 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les parts de séries assorties de distributions offertes par ce Fonds sont celles des séries B-6 et F-6. Le Fonds paie des distributions mensuelles à l'égard des parts de séries assorties de distributions, et annuelles, en décembre, à l'égard des parts des séries B, E, F et O.

Au début de chaque année, nous établirons un taux de distribution annuel pour chaque série assortie de distributions du Fonds, qui correspondra à un montant fixe par part. L'intention actuelle est de distribuer chaque année environ 6 % de la valeur liquidative par part des séries B-6 et F-6. Cette distribution peut être modifiée si l'évolution des marchés le demande.

Portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Équilibré
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme conjuguée à un certain revenu, principalement grâce à une exposition à des titres de participation canadiens et étrangers et, dans une moindre mesure, à des placements à revenu fixe canadiens. Pour atteindre son objectif, le Fonds investira principalement dans d'autres OPC.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds prévoit actuellement investir environ 58 % de son actif dans des actions ou des titres liés à des actifs réels et 42 % de son actif dans des titres à revenu fixe. Afin d'atteindre son objectif, le Fonds investit principalement dans des fonds sous-jacents.

Il n'y a aucune répartition particulière de liquidités, mais le Fonds prévoit en conserver à diverses fins. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Un placement dans le Portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell et, indirectement, dans les fonds sous-jacents, comporte les risques suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés

- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse
- Risque lié à l'impôt

Au 30 juin 2025, trois investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 37 %, 15 % et 14 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les parts de séries assorties de distributions offertes par ce Fonds sont celles des séries B-7, F-2 et F-7. Le Fonds paie des distributions mensuelles à l'égard des parts de séries assorties de distributions, et annuelles, en décembre, à l'égard des parts des séries B, E, F et O.

Au début de chaque année, nous établirons un taux de distribution annuel pour chaque série assortie de distributions du Fonds, qui correspondra à un montant fixe par part. L'intention actuelle est de distribuer chaque année environ 7 % de la valeur liquidative par part des séries B-7 et F-7 et 2 % de la valeur liquidative par part de la série F-2. Cette distribution peut être modifiée si l'évolution des marchés le demande.

Fonds équilibré mondial Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Équilibré
Admissibilité pour les régimes enregis-trés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme conjuguée à un certain revenu, principalement grâce à une exposition à des titres de participation canadiens et étrangers et, dans une moindre mesure, à des placements à revenu fixe. Pour atteindre son objectif, le Fonds investira principalement dans d'autres OPC.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds prévoit actuellement investir environ 60 % de son actif dans des actions et des titres liés à des actifs réels et 40 % de son actif dans des titres à revenu fixe canadiens. Afin d'atteindre son objectif, le Fonds investit principalement dans des fonds sous-jacents.

Il n'y a aucune répartition particulière de liquidités, mais le Fonds prévoit en conserver à diverses fins. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Un placement dans le Portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell et, indirectement, dans les fonds sous-jacents, comporte les risques suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration

- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse
- Risque lié à l'impôt

Le Fonds utilise un indice mixte composé de l'indice MSCI Monde (net) (60 %) et de l'indice canadien composé Bloomberg (40 %) comme indice similaire pour déterminer son niveau de risque.

Au 30 juin 2025, deux investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 39 % et 31 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les parts de séries assorties de distributions offertes par ce Fonds sont celles des séries B-5 et F-5. Le Fonds paie des distributions mensuelles à l'égard des parts de séries assorties de distributions, et annuelles, en décembre, à l'égard des parts des séries B, F et O.

Au début de chaque année, nous établirons un taux de distribution annuel pour chaque série assortie de distributions du Fonds, qui correspondra à un montant fixe par part. L'intention actuelle est de distribuer chaque année environ 5 % de la valeur liquidative par part des séries B-5 et F-5. Cette distribution peut être modifiée si l'évolution des marchés le demande.

Fonds équilibré mondial d'actions Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Équilibré
Admissibilité aux régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible aux régimes enregistrés comme placement.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme conjuguée à un certain revenu, principalement grâce à une exposition à des titres de participation canadiens et étrangers et, dans une moindre mesure, à des placements à revenu fixe canadiens. Pour atteindre son objectif, le Fonds investira principalement dans d'autres OPC.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds prévoit actuellement investir environ 80 % de son actif dans des actions ou des titres liés à des actifs réels et 20 % de son actif dans des titres à revenu fixe. Afin d'atteindre son objectif, le Fonds investit principalement dans des fonds sous-jacents.

Il n'y a aucune répartition particulière de liquidités, mais le Fonds prévoit en conserver à diverses fins. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Dispenses et approbations ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Un placement dans le Fonds équilibré mondial d'actions Investissements Russell et, indirectement, dans les fonds sous-jacents, comporte les risques suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB

- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse
- Risque lié à l'impôt

Le Fonds utilise un indice mixte composé de l'indice MSCI Monde (net) (80 %) et de l'indice canadien composé Bloomberg (20 %) comme indice similaire pour déterminer son niveau de risque.

Au 30 juin 2025, deux investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 38 % et 20 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, voir « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les parts de séries assorties de distributions offertes par ce Fonds sont celles des séries B-5 et F-5. Le Fonds paie des distributions mensuelles à l'égard des parts de séries assorties de distributions, et annuelles, en décembre, à l'égard des parts des séries B, F et O.

Au début de chaque année, nous établirons un taux de distribution annuel pour chaque série assortie de distributions du Fonds, qui correspondra à un montant fixe par part. L'intention actuelle est de distribuer chaque année environ 5 % de la valeur liquidative par part des séries B-5 et F-5. Cette distribution peut être modifiée si l'évolution des marchés le demande.

Fonds équilibré mondial de revenu Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Équilibré
Admissibilité aux régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible aux régimes enregistrés comme placement.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer une plus-value du capital à long terme et un certain revenu principalement grâce à une exposition à des placements dans des titres à revenu fixe canadiens et, dans une moindre mesure, à des titres de participation canadiens et étrangers. Pour atteindre son objectif, le Fonds investira principalement dans d'autres OPC.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds prévoit actuellement investir environ 39 % de son actif dans des actions et des titres liés à des actifs réels et 61 % de son actif dans des titres à revenu fixe. Afin d'atteindre son objectif, le Fonds investit principalement dans des fonds sous-jacents.

Il n'y a aucune répartition particulière de liquidités, mais le Fonds prévoit en conserver à diverses fins. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Dispenses et approbations ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Un placement dans le Fonds équilibré mondial de revenu Investissements Russell et, indirectement, dans les fonds sous-jacents, comporte les risques suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB

- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse
- Risque lié à l'impôt

Le Fonds utilise un indice mixte composé de l'indice MSCI Monde (net) (39 %) et de l'indice canadien composé Bloomberg (61 %) comme indice similaire pour déterminer son niveau de risque.

Au 30 juin 2025, deux investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 46 % et 15 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, voir « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les parts de séries assorties de distributions offertes par ce Fonds sont celles des séries B-5 et F-5. Le Fonds paie des distributions mensuelles à l'égard des parts de séries assorties de distributions, et annuelles, en décembre, à l'égard des parts des séries B, F et O.

Au début de chaque année, nous établirons un taux de distribution annuel pour chaque série assortie de distributions du Fonds, qui correspondra à un montant fixe par part. L'intention actuelle est de distribuer chaque année environ 5 % de la valeur liquidative par part des séries B-5 et F-5. Cette distribution peut être modifiée si l'évolution des marchés le demande.

Portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Équilibré
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme, principalement grâce à une exposition à des actions canadiennes et étrangères. Le Fonds aura une certaine exposition aux placements à revenu fixe canadiens, ce qui réduira la volatilité et offrira une certaine croissance grâce à la plus-value de ces placements, en plus d'un revenu. Pour atteindre son objectif, le Fonds investira principalement dans d'autres OPC.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds prévoit actuellement investir environ 79 % de son actif dans des actions ou des titres liés à des actifs réels et 21 % de son actif dans des titres à revenu fixe. Afin d'atteindre son objectif, le Fonds investit principalement dans des fonds sous-jacents.

Il n'y a aucune répartition particulière de liquidités, mais le Fonds prévoit en conserver à diverses fins. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Un placement dans le Portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell et, indirectement, dans les fonds sous-jacents, comporte les risques suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés

- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse
- Risque lié à l'impôt

Au 30 juin 2025, trois investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 25 %, 24 % et 13 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Chaque année en décembre, le Fonds effectue des distributions de revenu net et de gains en capital nets réalisés.

Multi-facteurs équilibré mondial Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Équilibré
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme conjuguée à un certain revenu, principalement grâce à une exposition à des titres de participation canadiens et étrangers et, dans une moindre mesure, à des placements à revenu fixe sélectionnés en fonction de multiples facteurs. Le Fonds peut aussi investir dans d'autres OPC.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds prévoit actuellement investir environ 70 % de son actif dans des actions ou des titres liés à des actifs réels et 30 % de son actif dans des titres à revenu fixe. Pour atteindre son objectif, le Fonds investit actuellement avant tout dans des fonds sous-jacents.

Le Fonds utilise des analyses axées sur la recherche conçues pour circonscrire et évaluer un ensemble diversifié de facteurs dont chacun devrait permettre de repérer des investissements qui conviennent au Fonds. Le Fonds utilise les styles d'investissement suivants : le style axé sur la valeur, le momentum, la qualité, la faible volatilité, la croissance, la petite capitalisation, la gestion des taux d'intérêt, la sélection sectorielle, la sélection des titres, la gestion mondiale et la gestion des devises.

Il n'y a aucune répartition particulière de liquidités, mais le Fonds prévoit en conserver à diverses fins. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Un placement dans le Multi-facteurs équilibré mondial Investissements Russell et, indirectement, dans les fonds sous-jacents, comporte les risques suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse
- Risque lié à l'impôt

Le Fonds utilise un indice mixte composé de l'indice canadien composé Bloomberg (27 %), de l'indice mondial composé Bloomberg couvert en \$ CA (8 %), de l'indice mondial couvert à rendement élevé ICE BofA (CAN) (3 %), de l'indice mondial diversifié JP Morgan EMBI couvert (CAN) (2 %), de l'indice composé plafonné S&P/TSX (16 %), de l'indice Russell 1000 (30 %) et de l'indice net MSCI EAEO (14 %) comme indice similaire pour déterminer son niveau de risque.

Au 30 juin 2025, trois investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 28 %, 26 % et 11 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Chaque année en décembre, le Fonds effectue des distributions de revenu net et de gains en capital nets réalisés.

Catégorie portefeuille de revenu prudent Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Équilibré
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un revenu et une certaine croissance du capital à long terme surtout au moyen d'une exposition à des titres à revenu fixe canadiens et étrangers et à des titres de participation. Pour atteindre son objectif, le Fonds investira principalement dans d'autres OPC.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les actionnaires du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds prévoit actuellement investir environ 80 % de son actif dans des actions ou des titres liés à des actifs réels et 20 % de son actif dans des titres à revenu fixe. Pour atteindre son objectif, le Fonds investit actuellement avant tout dans des fonds sous-jacents.

Il n'y a aucune répartition particulière de liquidités, mais le Fonds prévoit en conserver à diverses fins. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Un placement dans la Catégorie portefeuille de revenu prudent Investissements Russell et, indirectement, dans les fonds sous-jacents, comporte les risques suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés

- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux catégories multiples
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse
- Risque lié à l'impôt

Au 30 juin 2025, deux investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 41 % et 15 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les séries assorties de distributions offertes par le Fonds sont les séries B-5, E-5 et F-5. Le Fonds prévoit faire des distributions mensuelles régulières de remboursement de capital pour chaque série de ses actions pourvu que le capital attribuable à la série pertinente soit suffisant. Pour les séries assorties de distributions, le montant (le « montant mensuel ») des distributions mensuelles d'une année donnée est déterminé par la Société par l'application d'un pourcentage à la valeur liquidative attribuable à la série. Dans le cas des actions des séries B-5, E-5 et F-5, le pourcentage annuel est actuellement de 5 % et le montant mensuel correspond à un douzième du montant ainsi déterminé. Nous pouvons modifier le montant mensuel en tout temps, y compris lorsque la valeur liquidative attribuable à la série change. Pour toute autre série d'actions, nous estimons que les distributions mensuelles s'élèveront à environ le 1/12 du rendement du Fonds pour l'année.

Catégorie portefeuille essentiel de revenu

Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Équilibré
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un revenu conjugué à une certaine croissance du capital à long terme, principalement grâce à une exposition à des titres à revenu fixe et à des instruments financiers et, dans une moindre mesure, à des titres de participation canadiens et étrangers.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les actionnaires du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds prévoit actuellement investir environ 37 % de son actif dans des actions ou des titres liés à des actifs réels et 63 % de son actif dans des titres à revenu fixe. Afin d'atteindre son objectif, le Fonds investit principalement dans des fonds sous-jacents.

Il n'y a aucune répartition particulière de liquidités, mais le Fonds prévoit en conserver à diverses fins. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Pour les séries couvertes en dollars US, la valeur en dollars canadiens de l'actif net attribuable aux titres d'une série couverte en dollars US sera couverte par rapport au dollar américain à l'aide de contrats de change à terme d'une durée de 90 jours environ. Les rendements d'une telle série et des autres séries du Fonds différeront, car l'intégralité de l'effet de la couverture de change entre le dollar canadien et le dollar américain, de même que les coûts liés à l'utilisation de la stratégie de couverture, ne se fera sentir que dans la valeur liquidative par titre de chaque série couverte en dollars US. La couverture limitera les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain. Par conséquent, les titres des séries couvertes en dollars US ne profiteront pas en général d'une augmentation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain. La série couverte en dollars US peut avoir une exposition à l'effet des mouvements de change entre le dollar canadien et d'autres monnaies lors d'opérations sur titres sous-jacents de son fonds sous-jacent.

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Puisque la Catégorie portefeuille essentiel de revenu Investissements Russell investit dans des fonds sous-jacents, elle est assujettie aux mêmes risques que les Fonds en question, mais également à des risques additionnels, décrits dans la présente section. Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux catégories multiples
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse
- Risque lié à l'impôt

Au 30 juin 2025, trois investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 24 %, 24 % et 23 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les actions de séries assorties de distributions offertes par ce Fonds sont celles des séries B-5, B-6, B-7, E-5, E-6, E-7, F-5, F-6, F-7, O-7, B-5 couverte en dollars US et F-5 couverte en dollars US. Le Fonds verse mensuellement des distributions sur les actions des séries assorties de distributions et annuellement sur les actions des séries B, E, F et O.

Le Fonds prévoit faire des distributions mensuelles de remboursement de capital (le « montant mensuel ») à l'intention des porteurs d'actions de séries assorties de distributions aussi longtemps que la série pertinente dispose de suffisamment de capital. Actuellement, nous déterminons le montant mensuel versé au cours d'une année au moyen du pourcentage de la valeur liquidative attribuable à la série. Dans le cas des actions des séries B-5, E-5, F-5, B-5 couverte en dollars US et F-5 couverte en dollars US, le pourcentage annuel est actuellement de 5 %, dans le cas des actions des séries B-6, E-6 et F-6, le pourcentage annuel est actuellement de 6 % et dans le cas des actions des séries B-7, E-7, F-7 et O-7, le pourcentage annuel est actuellement de 7 %. Le montant mensuel correspond à 1/12 du montant ainsi déterminé. Nous pouvons modifier le montant mensuel en tout temps, y compris lorsque la valeur liquidative attribuable à la série change.

Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel

Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Équilibré
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un revenu conjugué à une croissance du capital à long terme, principalement grâce à une exposition à des titres de participation canadiens et étrangers et, dans une moindre mesure, à des placements à revenu fixe et à des instruments financiers canadiens.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les actionnaires du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds prévoit actuellement investir environ 58 % de son actif dans des actions ou des titres liés à des actifs réels et 42 % de son actif dans des titres à revenu fixe. Afin d'atteindre son objectif, le Fonds investit principalement dans des fonds sous-jacents.

Il n'y a aucune répartition particulière de liquidités, mais le Fonds prévoit en conserver à diverses fins. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Pour les séries couvertes en dollars US, la valeur en dollars canadiens de l'actif net attribuable aux titres d'une série couverte en dollars US sera couverte par rapport au dollar américain à l'aide de contrats de change à terme d'une durée de 90 jours environ. Les rendements d'une telle série et des autres séries du Fonds différeront, car l'intégralité de l'effet de la couverture de change entre le dollar canadien et le dollar américain, de même que les coûts liés à l'utilisation de la stratégie de couverture, ne se fera sentir que dans la valeur liquidative par titre de chaque série couverte en dollars US. La couverture limitera les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain. Par conséquent, les titres des séries couvertes en dollars US ne profiteront pas en général d'une augmentation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain. La série couverte en dollars US peut avoir une exposition à l'effet des mouvements de change entre le dollar canadien et d'autres monnaies lors d'opérations sur titres sous-jacents de son fonds sous-jacent.

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Puisque la Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell investit dans des fonds sous-jacents, elle est assujettie aux mêmes risques que les Fonds en question, mais également à des risques additionnels, décrits dans la présente section. Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux catégories multiples
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse
- Risque lié à l'impôt

Au 30 juin 2025, deux investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 43 % et 17 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les actions de séries assorties de distributions offertes par ce Fonds sont celles des séries B-5 B-7, E-5, E-7, F-5, F-7, O-7, B-5 couverte en dollars US et F-5 couverte en dollars US. Le Fonds verse mensuellement des distributions sur les actions des séries assorties de distributions et annuellement sur les actions des séries B, E, F et O.

Le Fonds prévoit faire des distributions mensuelles de remboursement de capital (le « montant mensuel ») à l'intention des porteurs d'actions de séries assorties de distributions aussi longtemps que la série pertinente dispose de suffisamment de capital. Actuellement, nous déterminons le montant mensuel versé au cours d'une année au moyen du pourcentage de la valeur liquidative attribuable à la série. Dans le cas des actions des séries B-5, E-5, F-5, B-5 couverte en dollars US et F-5 couverte en dollars US, le pourcentage annuel est actuellement de 5 % et dans le cas des actions des séries B-7, E-7, O-7 et F-7, le pourcentage annuel est actuellement de 7 %. Le montant mensuel correspond à 1/12 du montant ainsi déterminé. Nous pouvons modifier le montant mensuel en tout temps, y compris lorsque la valeur liquidative attribuable à la série change.

Catégorie portefeuille équilibré Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Équilibré
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme conjuguée à un revenu, au moyen d'une exposition assez équilibrée entre les placements en titres de participation, les placements à revenu fixe canadiens et les instruments financiers.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les actionnaires du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds prévoit actuellement investir environ 37 % de son actif dans des actions ou des titres liés à des actifs réels et 63 % de son actif dans des titres à revenu fixe. Pour atteindre son objectif, le Fonds investit actuellement avant tout dans des fonds sous-jacents.

Il n'y a aucune répartition particulière de liquidités, mais le Fonds prévoit en conserver à diverses fins. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Puisque la Catégorie portefeuille équilibré Investissements Russell investit dans des fonds sous-jacents, elle est assujettie aux mêmes risques que les Fonds en question, mais également à des risques additionnels, décrits dans la présente section. Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change

- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux catégories multiples
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse
- Risque lié à l'impôt

Au 30 juin 2025, trois investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 28 %, 12 % et 11 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les actions de séries assorties de distributions offertes par ce Fonds sont celles des séries B-6 et F-6. Le Fonds verse mensuellement des distributions sur les actions des séries assorties de distributions et annuellement sur les actions des séries B, E et F.

Le Fonds prévoit faire des distributions mensuelles régulières de remboursement de capital (le « montant mensuel ») à l'intention des actionnaires de séries assorties de distributions aussi longtemps que la série pertinente dispose de suffisamment de capital. Actuellement, nous déterminons le montant mensuel versé au cours d'une année au moyen du pourcentage de la valeur liquidative attribuable à la série. Dans le cas des actions des séries B-6 et F-6, le pourcentage annuel est actuellement de 6 % et le montant mensuel correspond à 1/12 du montant ainsi déterminé. Nous pouvons modifier le montant mensuel en tout temps, y compris lorsque la valeur liquidative attribuable à la série change.

Catégorie portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Équilibré
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme conjuguée à un certain revenu, principalement grâce à une exposition à des titres de participation canadiens et étrangers et, dans une moindre mesure, à des placements à revenu fixe canadiens et à des instruments financiers.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les actionnaires du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds prévoit actuellement investir environ 58 % de son actif dans des actions et des titres liés à des actifs réels et 42 % de son actif dans des titres à revenu fixe. Pour atteindre son objectif, le Fonds investit actuellement avant tout dans des fonds sous-jacents.

Il n'y a aucune répartition particulière de liquidités, mais le Fonds prévoit en conserver à diverses fins. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Puisque la Catégorie portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell investit dans des fonds sous-jacents, elle est assujettie aux mêmes risques que les Fonds en question, mais également à des risques additionnels, décrits dans la présente section. Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit

- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux catégories multiples
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse
- Risque lié à l'impôt

Au 30 juin 2025, trois investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 25 %, 20 % et 17 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les actions de séries assorties de distributions offertes par ce Fonds sont celles des séries B-7 et F-7. Le Fonds verse mensuellement des distributions sur les actions des séries assorties de distributions et annuellement sur les actions des séries B, E, F et O.

Le Fonds prévoit faire des distributions mensuelles régulières de remboursement de capital (le « montant mensuel ») à l'intention des actionnaires de séries assorties de distributions aussi longtemps que la série pertinente dispose de suffisamment de capital. Actuellement, nous déterminons le montant mensuel versé au cours d'une année au moyen du pourcentage de la valeur liquidative attribuable à la série. Dans le cas des actions des séries B-7 et F-7, le pourcentage annuel est actuellement de 7 %. Le montant mensuel correspond à 1/12 du montant ainsi déterminé. Nous pouvons modifier le montant mensuel en tout temps, y compris lorsque la valeur liquidative attribuable à la série change.

Catégorie portefeuille de croissance à long terme

Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Équilibré
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme, principalement grâce à une exposition à des actions canadiennes et étrangères. Le Fonds aura une certaine exposition aux placements à revenu fixe et aux instruments financiers, ce qui réduira la volatilité et offrira une certaine croissance grâce à la plus-value de ces placements, en plus d'un revenu.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les actionnaires du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds prévoit actuellement investir environ 79 % de son actif dans des actions et des titres liés à des actifs réels et 21 % de son actif dans des titres à revenu fixe. Pour atteindre son objectif, le Fonds investit actuellement avant tout dans des fonds sous-jacents.

Il n'y a aucune répartition particulière de liquidités, mais le Fonds prévoit en conserver à diverses fins. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Puisque la Catégorie portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell investit dans des fonds sous-jacents, elle est assujettie aux mêmes risques que les Fonds en question, mais également à des risques additionnels, décrits dans la présente section. Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit

- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux catégories multiples
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse
- Risque lié à l'impôt

Au 30 juin 2025, deux investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 48 % et 14 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

La Société a pour politique de verser annuellement la quantité de dividendes souhaitable pour qu'elle obtienne le remboursement de tout impôt remboursable.

Multi-actifs stratégie de revenu

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Équilibré
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un revenu conjugué à une certaine croissance du capital à long terme, principalement grâce à une exposition à des placements à revenu fixe canadiens et, dans une moindre mesure, à des titres de participation canadiens et étrangers. Pour atteindre son objectif, le Fonds investira principalement dans d'autres OPC.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds prévoit actuellement investir environ 37 % de son actif dans des actions et des titres liés à des actifs réels et 63 % de son actif dans des titres à revenu fixe. Pour atteindre son objectif, le Fonds investit actuellement avant tout dans des fonds sous-jacents.

Il n'y a aucune répartition particulière de liquidités, mais le Fonds prévoit en conserver à diverses fins. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Un placement dans le Multi-actifs stratégie de revenu et, indirectement, dans les fonds sous-jacents, comporte les risques suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés

- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse
- Risque lié à l'impôt

Au 30 juin 2025, deux investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 25 % et 23 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les séries assorties de distributions offertes par ce Fonds sont celles des séries B-5, F-5 et O-7. Le Fonds paie des distributions mensuelles à l'égard des parts de séries assorties de distributions, et annuelles, en décembre, à l'égard des parts des séries B, E, F et O.

Au début de chaque année, nous établirons un taux de distribution annuel pour chaque série assortie de distributions du Fonds, qui correspondra à un montant fixe par part. L'intention actuelle est de distribuer chaque année environ 5 % de la valeur liquidative par part des séries B-5 et F-5 et 7 % par part de la série O-7. Cette distribution peut être modifiée si l'évolution des marchés le demande.

Multi-actifs stratégie de croissance et de revenu

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Équilibré
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un revenu et une croissance du capital à long terme principalement au moyen d'une exposition à des actions et à des titres à revenu fixe, soit directement soit par le biais de placements dans d'autres OPC.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds prévoit actuellement investir environ 58 % de son actif dans des actions et des titres liés à des actifs réels et 42 % de son actif dans des titres à revenu fixe. Pour atteindre son objectif, le Fonds investit actuellement avant tout dans des fonds sous-jacents.

Il n'y a aucune répartition particulière de liquidités, mais le Fonds prévoit en conserver à diverses fins. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Puisque le Fonds investit dans des fonds sous-jacents, il est assujetti aux mêmes risques que ces derniers. Par conséquent, les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents

- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse
- Risque lié à l'impôt

Au 30 juin 2025, trois investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 20 %, 18 % et 11 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les parts de séries assorties de distributions offertes par le Fonds sont celles des séries B-5, B-6, B-7, F-5, F-6, F-7 et O-7. Le Fonds paie des distributions mensuelles à l'égard des parts de séries assorties de distributions et annuelles, en décembre, à l'égard des parts des séries B, E, F et O.

Au début de chaque année, nous établirons un taux de distribution annuel pour chaque série assortie de distributions du Fonds, qui correspondra à un montant fixe par part. L'intention actuelle est de distribuer chaque année environ 5 % de la valeur liquidative unitaire des parts des séries B-5 et F-5, environ 6 % de la valeur liquidative unitaire des parts des séries B-6 et F-6 et environ 7 % de la valeur liquidative unitaire des parts des séries B-7, F-7 et O-7. Cette distribution peut être modifiée si l'évolution des marchés le demande.

Multi-actifs stratégie de croissance

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Équilibré
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme, principalement grâce à une exposition à des actions canadiennes et étrangères. Pour atteindre son objectif, le Fonds investira principalement dans d'autres OPC.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds prévoit actuellement investir environ 79 % de son actif dans des actions et des titres liés à des actifs réels et 21 % de son actif dans des titres à revenu fixe. Pour atteindre son objectif, le Fonds investit actuellement avant tout dans des fonds sous-jacents.

Il n'y a aucune répartition particulière de liquidités, mais le Fonds prévoit en conserver à diverses fins. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Un placement dans le Multi-actifs stratégie de croissance et, indirectement, dans les fonds sous-jacents, comporte les risques suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents

- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse
- Risque lié à l'impôt

Au 30 juin 2025, trois investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 38 %, 23 % et 13 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les séries assorties de distributions offertes par ce Fonds sont celles des séries B-5 et F-5. Le Fonds paie des distributions mensuelles à l'égard des parts de séries assorties de distributions, et annuelles, en décembre, à l'égard des parts des séries B, E, F et O.

Au début de chaque année, nous établirons un taux de distribution annuel pour chaque série assortie de distributions du Fonds, qui correspondra à un montant fixe par part. L'intention actuelle est de distribuer chaque année environ 5 % de la valeur liquidative par part des séries B-5 et F-5. Cette distribution peut être modifiée si l'évolution des marchés le demande.

Multi-actifs actions internationales

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Actions internationales
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un rendement total et une diversification accrue aux investisseurs canadiens en obtenant une exposition, principalement, à des titres de participation de sociétés situées hors du Canada et des États-Unis qui sont cotées à des bourses de valeurs reconnues. Pour atteindre cet objectif, le Fonds investit surtout dans d'autres OPC.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds investira surtout dans des fonds sous-jacents.

Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds peut recourir à divers contrats sur dérivés à d'autres fins qu'à celles de couverture afin d'obtenir une exposition de placement pour sa position de trésorerie. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres afin de tirer un revenu supplémentaire des titres détenus dans son portefeuille d'une façon conforme à ses objectifs de placement et permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser le prêt de titres, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation du prêt de titres ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse

Le Fonds utilise un indice mixte composé de l'indice net MSCI EAEO (40 %), de l'indice net MSCI Monde à petite capitalisation (15 %), de l'indice MSCI des marchés émergents net (15 %), de l'indice mondial d'infrastructure net S&P (15 %) et de l'indice développé net FTSE EPRA Nareit (15 %) comme indice similaire pour déterminer son niveau de risque.

Au 30 juin 2025, deux investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 54 % et 31 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les distributions du Fonds s'effectuent comme suit :

- revenu net – mensuellement
- gains en capital nets réalisés – chaque année en décembre

Nous estimons que les distributions mensuelles s'élèveront à environ le 1/12 du revenu net du Fonds pour l'année.

Catégorie multi-actifs stratégie de revenu

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Équilibré
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un revenu conjugué à une certaine croissance du capital à long terme, principalement grâce à une exposition à des placements à revenu fixe canadiens et, dans une moindre mesure, à des titres de participation canadiens et étrangers. Pour atteindre son objectif, le Fonds investira principalement dans d'autres OPC.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les actionnaires du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds prévoit actuellement investir environ 37 % de son actif dans des actions et des titres liés à des actifs réels et 63 % de son actif dans des titres à revenu fixe. Pour atteindre son objectif, le Fonds investit actuellement avant tout dans des fonds sous-jacents.

Il n'y a aucune répartition particulière de liquidités, mais le Fonds prévoit en conserver à diverses fins. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Un placement dans la Catégorie multi-actifs stratégie de revenu et, indirectement, dans les fonds sous-jacents, comporte les risques suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés

- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux catégories multiples
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse
- Risque lié à l'impôt

Au 30 juin 2025, trois investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 15 %, 15 % et 14 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les actions de séries assorties de distributions offertes par ce Fonds sont celles des séries B-5 et F-5. Le Fonds verse mensuellement des distributions sur les actions des séries assorties de distributions et annuellement sur les actions des séries B, E, F et O.

Le Fonds prévoit faire des distributions mensuelles régulières de remboursement de capital (le « montant mensuel ») à l'intention des actionnaires de séries assorties de distributions aussi longtemps que la série pertinente dispose de suffisamment de capital. Actuellement, nous déterminons le montant mensuel versé au cours d'une année au moyen du pourcentage de la valeur liquidative attribuable à la série. Dans le cas des actions des séries B-5 et F-5, le pourcentage annuel est actuellement de 5 % et le montant mensuel correspond à 1/12 du montant ainsi déterminé. Nous pouvons modifier le montant mensuel en tout temps, y compris lorsque la valeur liquidative attribuable à la série change.

Catégorie multi-actifs stratégie de croissance et de revenu

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Équilibré
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un revenu et une croissance du capital à long terme principalement au moyen d'une exposition à des actions et à des titres à revenu fixe, soit directement soit par le biais de placements dans d'autres OPC.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les actionnaires du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds prévoit actuellement investir environ 58 % de son actif dans des actions et des titres liés à des actifs réels et 42 % de son actif dans des titres à revenu fixe. Pour atteindre son objectif, le Fonds investit actuellement avant tout dans des fonds sous-jacents.

Il n'y a aucune répartition particulière de liquidités, mais le Fonds prévoit en conserver à diverses fins. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds peut recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de ses investissements par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Puisque le Fonds investit dans des fonds sous-jacents, il est assujetti aux mêmes risques que ces derniers. Par conséquent, les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents

- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux catégories multiples
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse
- Risque lié à l'impôt

Au 30 juin 2025, deux investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 30 % et 20 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les actions de séries assorties de distributions offertes par le Fonds sont celles des séries B-5, B-6, B-7, E-5, E-7, F-5, F-6, F-7 et O-7. Le Fonds verse mensuellement des distributions sur les actions des séries assorties de distributions et annuellement sur les actions des séries B, E, F et O.

Le Fonds prévoit faire des distributions mensuelles de remboursement de capital (le « montant mensuel ») à l'intention des porteurs d'actions de séries assorties de distributions aussi longtemps que la série pertinente dispose de suffisamment de capital. Actuellement, nous déterminons le montant mensuel versé au cours d'une année au moyen du pourcentage de la valeur liquidative attribuable à la série. Dans le cas des actions des séries B-5, E-5 et F-5, le pourcentage annuel est actuellement de 5 %, dans le cas des actions des séries B-6 et F-6, le pourcentage annuel est actuellement de 6 %, et dans le cas des actions des séries B-7, E-7, F-7 et O-7, le pourcentage annuel est actuellement de 7 %. Le montant mensuel correspond à 1/12 du montant ainsi déterminé. Nous pouvons modifier le montant mensuel en tout temps, y compris lorsque la valeur liquidative attribuable à la série change.

Catégorie multi-actifs stratégie de croissance

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Équilibré
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme, principalement grâce à une exposition à des actions canadiennes et étrangères. Le Fonds cherche à procurer un rendement similaire à celui du Multi-actifs stratégie de croissance (le « **portefeuille sous-jacent** ») et peut investir la quasi-totalité de son actif dans le portefeuille sous-jacent, qui investit surtout dans d'autres OPC. Lorsqu'il n'investit pas dans le portefeuille sous-jacent, le Fonds investit surtout dans d'autres OPC.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les actionnaires du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le Fonds prévoit actuellement investir environ 79 % de son actif dans des actions et des titres liés à des actifs réels et 21 % de son actif dans des titres à revenu fixe. Pour atteindre son objectif, le Fonds investit actuellement avant tout dans des fonds sous-jacents.

Il n'y a aucune répartition particulière de liquidités, mais le Fonds prévoit en conserver à diverses fins. Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies directement ou par le biais du portefeuille sous-jacent dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds et le portefeuille sous-jacent peuvent recourir, à l'occasion, à des dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Ils peuvent recourir à des dérivés pour se protéger contre la variation de la valeur de leurs investissements, selon le cas, par suite de la fluctuation du change entre le dollar canadien et des devises. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur dérivés visés. (Pour plus d'information sur la façon dont le Fonds peut utiliser les dérivés, veuillez consulter la rubrique « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – Utilisation de dérivés ».)

Le Fonds a aussi obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des FNB liés aux marchandises qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques. (Pour plus d'information sur cette dispense, voir « Information applicable à un ou à plusieurs Fonds – FNB liés aux marchandises ».)

Nous pouvons changer les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Puisque la Catégorie multi-actifs stratégie de croissance investit dans des fonds sous-jacents, elle est assujettie aux mêmes risques que les fonds sous-jacents en question, mais également à des risques additionnels, décrits dans la présente section. Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux marchandises
- Risque lié à la concentration
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux catégories multiples
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse
- Risque lié à l'impôt

Au 30 juin 2025, trois investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 44 %, 15 % et 13 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Les actions de séries assorties de distributions offertes par le Fonds sont celles des séries B-5 et F-5. Le Fonds verse mensuellement des distributions sur les actions des séries assorties de distributions et annuellement sur les actions des séries B, E, F et O.

Le Fonds prévoit faire des distributions mensuelles de remboursement de capital (le « montant mensuel ») à l'intention des porteurs d'actions de séries assorties de distributions aussi longtemps que la série pertinente dispose de suffisamment de capital. Actuellement, nous déterminons le montant mensuel versé au cours d'une année au moyen du pourcentage de la valeur liquidative attribuable à la série. Dans le cas des actions des séries B-5 et F-5, le pourcentage annuel est actuellement de 5 %. Le montant mensuel correspond à 1/12 du montant ainsi déterminé. Nous pouvons modifier le montant mensuel en tout temps, y compris lorsque la valeur liquidative attribuable à la série change.

Fonds d'opportunités de revenu Investissements Russell

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds	Alternatif multi-stratégie
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce Fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer en premier lieu un niveau élevé de revenu courant et en second lieu une plus-value du capital à long terme.

Le Fonds investit principalement dans des titres de participation internationaux, des titres à revenu fixe nord-américains et internationaux, y compris des titres à rendement élevé, des dérivés (comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps), des titres de fonds d'investissement, des espèces et des quasi-espèces. Le Fonds peut conclure des ventes à découvert physiques ou des emprunts aux fins d'investissement.

Le Fonds est autorisé à utiliser un levier financier (y compris par le biais de dérivés, de ventes à découvert et d'emprunts), ce qui fait de lui un organisme de placement collectif (« OPC ») alternatif pour la législation canadienne en valeurs mobilières. Le Fonds peut utiliser un levier financier conformément à ce qui est permis pour un OPC alternatif, ce qui correspondra à une exposition totale maximale pouvant atteindre 200 % de la valeur liquidative du Fonds.

L'objectif de placement ne peut être modifié que si les porteurs de parts du Fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif, le Fonds investit principalement dans un éventail d'investissements producteurs de revenu diversifiés. Le Fonds utilisera habituellement des stratégies et investira dans des instruments qui ont dans le passé produit une partie importante de leur rendement total sous forme de revenu. Il peut investir dans une large gamme d'instruments, de marchés et de catégories d'actif économiquement liés à des pays nord-américains et à d'autres pays, dont des pays à marché émergent. Le Fonds investira en règle générale entre 25 % et 75 % de son actif dans des titres de participation ou dans des titres ou des instruments liés à des titres participation, et entre 25 % et 75 % de son actif dans des titres à revenu fixe ou des titres ou des instruments liés à des titres à revenu fixe. Les investissements du Fonds dans les titres de participation peuvent comprendre des titres de participation de sociétés liées à des actifs réels, y compris des sociétés liées aux domaines de l'immobilier, des infrastructures et des marchandises. Un actif réel est un actif tangible ou matériel qui a habituellement une valeur intrinsèque, par exemple des terrains, des biens immobiliers, du matériel, des matières premières ou des infrastructures. Le Fonds peut aussi faire des investissements aux fins de couverture afin de corriger les désalignements perçus entre les expositions d'investissement du Fonds et la conjoncture prévue du marché au moment pertinent.

Le Fonds peut investir dans des titres de participation d'émetteurs de toute capitalisation boursière qui sont économiquement liés au Canada et à d'autres pays, dont des pays à marché émergent. Ces titres peuvent inclure des actions ordinaires, des actions privilégiées, des droits, des bons de souscription, des titres convertibles, des titres émis dans le cadre d'un premier appel public à l'épargne et des certificats de titres en dépôt. Le Fonds peut investir dans des titres de sociétés appelées fiducies de placement immobilier (« FPI ») qui possèdent ou gèrent des biens immobiliers.

Les titres à revenu fixe peuvent avoir diverses notes de crédit et échéances, y compris des titres à revenu fixe de second ordre (communément appelés « titres à rendement élevé » ou « titres de pacotille »). Le Fonds peut aussi investir dans 1) des titres à revenu fixe de sociétés canadiennes ou non canadiennes; 2) des titres à revenu fixe émis ou garantis par le gouvernement canadien ou des gouvernements d'autres pays, ou par leurs institutions ou organismes respectifs; 3) des titres de créance de marchés émergents; 4) des titres adossés à des créances hypothécaires; et 5) des titres adossés à des actifs. Le Fonds peut aussi investir dans des prêts, dont des placements similaires tels que des cessions de prêts et des prêts avec participation, accordés aux émetteurs par d'autres institutions financières. Il peut investir dans des contrats de change à terme, des options sur contrat à terme, des contrats à terme sur devises et des contrats d'option sur devises à des fins spéculatives ou pour tenter de protéger une partie de ses investissements contre la fluctuation des taux de change.

Le Fonds peut emprunter de l'argent, jusqu'à concurrence de 50 % de sa valeur liquidative, aux fins d'investissement. Tout emprunt est utilisé pour investir dans des actions et des titres à revenu fixe dans le but d'atteindre l'objectif d'investissement du Fonds.

L'exposition créditrice nette du Fonds se situera entre 75 % et 125 % de sa valeur liquidative.

Les liquidités détenues par le Fonds peuvent être investies dans le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds du marché monétaire Investissements Russell.

Le Fonds peut changer ses styles et stratégies d'investissement n'importe quand sans préavis et à notre appréciation. De plus, le Fonds peut déroger provisoirement de son objectif de placement par suite d'une évolution défavorable de la conjoncture financière ou économique ou d'autres facteurs. Dans un tel cas, nous pouvons, à titre de mesure temporaire, augmenter les liquidités et les titres du marché monétaire à court terme détenus par le Fonds.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS?

Les principaux risques de placement de ce Fonds sont les suivants :

- Risque lié aux OPC alternatifs
- Risque lié aux emprunts
- Risque lié aux marchandises
- Risque lié au crédit
- Risque lié au change
- Risque lié aux dérivés
- Risque lié aux FNB
- Risque lié aux placements étrangers
- Risque lié au taux d'intérêt
- Risque lié aux grosses entrées ou sorties de fonds
- Risque lié aux gros investisseurs
- Risque lié aux leviers financiers
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié aux séries multiples
- Risque lié aux prêts de titres
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque lié aux petites entreprises
- Risque lié à la bourse
- Risque lié à l'impôt

Fonds d'opportunités de revenu Investissements Russell (SUITE)

Le Fonds utilise un indice mixte composé des indices suivants : indice MSCI Monde tous pays net (42 %), indice mondial d'infrastructure net S&P (3 %), indice développé net FTSE EPRA Nareit (3 %), indice mondial couvert à rendement élevé ICE BofA (CAN) (10 %), indice Bloomberg Global Bond Aggregate Index Hedged (CAD) (18 %), indice mondial diversifié JP Morgan EMBI couvert (CAN) (10 %) et indice S&P/LSTA U.S. Leveraged Loan 100 Index (14 %) comme indice similaire pour déterminer son niveau de risque.

Au 30 juin 2025, quatre investisseurs détenaient respectivement des parts représentant environ 25 %, 20 %, 19 % et 15 % de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez consulter la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Pour toutes les séries de parts, sauf les séries assorties de distributions, les distributions du Fonds s'effectuent comme suit :

- revenu net – mensuellement
- gains en capital nets réalisés – chaque année en décembre

Nous estimons que les distributions mensuelles s'élèveront à environ le 1/12 du revenu net du Fonds pour l'année.

Les séries assorties de distributions offertes par le Fonds sont les séries B-5 et F-5. Le Fonds verse des distributions mensuelles sur les séries assorties de distributions. Au début de chaque année, nous établirons un taux de distribution annuel pour chaque série assortie de distributions du Fonds, qui correspondra à un montant fixe par part. L'intention actuelle est de distribuer chaque année environ 5 % de la valeur liquidative par part des séries B-5 et F-5. Cette distribution peut être modifiée si l'évolution des marchés le demande.



Fonds d'investissements Russell

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur les Fonds dans les aperçus du fonds, les aperçus de FNB, les rapports de la direction sur le rendement du fonds et les états financiers des Fonds. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié et en font donc légalement partie, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir sur demande, sans frais, un exemplaire de ces documents :

- › en appelant Investissements Russell Canada Limitée sans frais au 1 888 509-1792
- › en faisant parvenir un courriel à l'adresse suivante : canada@russellinvestments.com

Vous pouvez également vous adresser à votre courtier pour obtenir des exemplaires de ces documents ou communiquer avec nous à l'adresse suivante :

Investissements Russell Canada Limitée

First Canadian Place

100 King Street West, bureau 5715

Toronto (Ontario) M5X 1E4

À l'attention du Directeur, Services à la clientèle

Ces documents et d'autres documents sur les Fonds (des circulaires d'information et des contrats importants par exemple) sont aussi disponibles :

- › sur notre site Web désigné, à www.russellinvestments.com/ca
- › à l'adresse www.sedarplus.ca

Frank Russell Company est le propriétaire des marques de commerce Russell figurant aux présentes et de tous les droits de marque liés aux marques de commerce Russell, que les membres du groupe de sociétés Investissements Russell peuvent utiliser sous licence de Frank Russell Company. Les membres du groupe de sociétés Investissements Russell ne sont d'aucune façon membres du groupe de Frank Russell Company ni d'une entité exerçant ses activités sous la marque « FTSE RUSSELL ».